HISTOIRE DES JACOBINS

PAR EUGÈNE MORET

ET JULES ROUQUETTE

PARIS — 1865.

INTRODUCTION.

LIVRE PREMIER.

État moral et politique de la France. — Richesse du clergé et puissance de la noblesse. — Lutte des grands et de la royauté. — Actes arbitraires de Louis XIII. — Despotisme de Louis XIV. — Fastes de Versailles. — Vieillesse du roi. — Malheurs qui accompagnent la fin de son règne. — La dette de Louis XIV augmentée par la régence. — Louis XV, et l'état des finances sous ce règne détesté. — Voltaire, J.-J. Rousseau. — Les philosophes. — L'encyclopédie. — Le pacte de famine. — Décadence de la monarchie et situation précaire de la nation au moment de l'avènement de Louis XVI au trône. — Caractère de ce roi. — Marie-Antoinette. — Maurepas. — Necker. — La guerre d'Amérique — Calonne. — Affaire du collier. — De Brienne. — Le parlement. — Le duc d'Orléans. — D'Esprémesnil. — Règne de Louis XVI jusqu'à la convocation des Etats-généraux.

LIVRE DEUXIÈME.

Elections des députés aux États-généraux. — Espérance de la nation. — Combinaisons de la cour. — Troubles en province. — Modération de Paris. — Cahiers des députés. — Pillage et incendie de la maison de Réveillon. — La messe du Saint-Esprit. — Accueil enthousiaste du peuple envers le tiers état et sa froideur pour les deux autres ordres et pour la reine. — Ouverture des États-généraux. — Discours de Louis XVI. — Impression de l'assemblée. — Mirabeau. — L'émancipation du peuple. — Dissidences entre les trois ordres. — Énergie et modération du tiers état, hésitation du clergé et obstination de la -noblesse. — Le roi pris pour arbitre. — La misère du peuple. — Dernière sommation aux deux ordres. — Appel des bailliages et vérification des pouvoirs. — Tumulte de l'assemblée. — Échec de Mirabeau. — Le tiers état se déclare Assemblée nationale. — Indivisibilité du corps législatif proclamée. — Comité des subsistances créé. — Joie et enthousiasme du peuple. — Craintes et projets de la cour. — La salle des États fermée. — Sieyès et Bailly. — Un autre local s'ouvre pour la réunion des députés. — Serment du Jeu de Paume. — Les ordres du roi enfreints par l'Assemblée. — Les trois ordres réunis et travaux de l'Assemblée nationale.

LIVRE TROISIÈME.

Sombres préoccupations de la cour. — Elle s'entoure de soldats étrangers. — Mandats impératif. — Agitation dans Paris. — Les troupes fraternisent au Palais-Royal avec le peuple. — Gardes françaises enfermées à la prison de l'Abbaye. — Elles sont délivrées par le peuple. — La famine. — Dispositions de l'armée. — Adresse de Mirabeau pour le renvoi des troupes. — Le roi refuse. — Necker est renvoyé. — Nouveau ministère. — Paris menacé. — La cour espère étouffer la révolution. — Le peuple s'agite. — Camille Desmoulins au Palais-Royal. — Des armes ! — Journée du 14 juillet. — Les prisons et les prisonniers. — La Bastille ! — Elle

est attaquée et prise par le peuple. — Les vainqueurs et les vaincus. — Châtiments. — Mort de Delaunay, de Flesselles. — Clémence du peuple. — Louis XVI à l'Assemblée. — Sa présence à Paris.

LIVRE QUATRIÈME.

La famine. — Misère du peuple et sa vengeance s'exerçant sur Foulon et Berthier. — Enthousiasme des provinces. — Retour de Necker. — Clémence du peuple. — Physionomie de l'Assemblée. — Les partis en présence. — L'abbé Maury. — Cazalès. — Mounier, — Barnave. — Les deux Lameth. — Duport. — Sieyès. — Mirabeau. — Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. — Trahison de l'aristocratie et complot de Brest. — Commission nommée par l'Assemblée sur la proposition de Duport. — Meurtre de Pinet, secrétaire du roi. — Les brigands. — Terreur des campagnes. — Erreur de la bourgeoisie. — Nuit du 4 août. — Abolition des droits féodaux et des privilèges. — Louis XVI proclamé restaurateur de la liberté française. — Réticences du lendemain. — Abolition des dîmes. — Le veto. — Déclaration des droits de l'homme. — Rapport de Necker sur les finances. — Emprunt de trente millions voté par l'Assemblée. — Décret qui assure le maintien de la tranquillité publique. — Résolution prise dans la nuit du 4 août formulée par un décret.

LIVRE CINQUIÈME.

Agitation de Paris pour la question du veto. — Troubles au Palais-Royal. — Mesures arbitraires de Lafayette, — Intrigues de la cour. — Complot divulgué. — Le peuple se prépare à la résistance. — Repas des gardes du corps à Versailles. — La cocarde tricolore foulée aux pieds. — Nuit du 4 octobre. — Journée du 5. — Les femmes envahissent l'Hôtel de ville. — Maillard se met à leur tête et les conduit à Versailles. — Hésitation de Lafayette. — Ordre du maire de Paris. — Lafayette à la tête du peuple se rend à Versailles. — Les femmes devant l'Assemblée, — Maillard expose la situation de Paris. — Attitude hostile du président Mounier. — L'Assemblée décrète que l'on ira chez le roi. — Émotion de Louison Chabry. — Fureur des femmes. — Indécision de la cour. — Attaque du château par le peuple et défense des gardes du corps. — Effroi de la reine. — Le roi prisonnier. — Réconciliation du roi avec son peuple. — Retour à Paris. — Nouvelle émigration. — Les biens du clergé. — Nécessité de secourir le peuple.

LIVRE SIXIÈME.

Le duc d'Orléans et Mirabeau. — Départ du duc. — L'Assemblée nationale à Paris. — Troubles dans Paris occasionnés par la famine. — Meurtre du boulanger François. — La loi martiale. — Énergique opposition de Robespierre. — Indignation de Marat. — Critique de Loustalot. — Le comité des recherches. — Le Châtelet. — Discussion sur les biens du clergé. — Ils sont déclarés nationaux. — Suppression des vœux monastiques. — Représentation de Charles XI, tragédie de J.-M. Chénier. — Son effet sur le peuple. — Les parlements. — Leur résistance. — Ils sont suspendus. — Nouvelle division territoriale de la France.

LIVRE SEPTIÈME.

L'ordre judiciaire est réformé. — Nouvelle organisation militaire. — Le Chatelet et Marat. — Intervention de Danton. — Conspiration de Favras. — Monsieur est compromis. — Sa démarche à l'Hôtel-de-Ville. — Louis XVI à l'Assemblée nationale. — Serment civique. — Négociation de Mirabeau avec la Cour. — Son entrevue avec le roi et la reine. — Son marché. — Bouillé. — Les puissances étrangères et la révolution. — Les émigrés à Turin. — Guerre aux châteaux. — Catholiques et protestants. — Vente des biens ecclésiastiques. — Création des assignats.

LIVRE HUITIÈME.

Efforts des prêtres pour faire dissoudre l'Assemblée nationale. — Serment de Mirabeau. — La motion de Maury est rejetée. — Constitution civile du clergé. — Discussion sur le droit de paix et de guerre. — Lutte de Mirabeau et de Barnave. — La grande trahison du comte de Mirabeau. — Vote de l'Assemblée. — L'opinion publique et la presse. — Le Livre Rouge. — Effet terrible produit par la publicité qui lui est donnée. — Abolition des titres de noblesse. — Mort de Franklin. — Fédération dans les provinces. — Anniversaire du 14 juillet et fête de la Fédération à Paris.

INTRODUCTION

Ce n'est pas sans inquiétude, ce n'est pas sans angoisses, que nous entreprenons d'écrire l'histoire d'un groupe d'hommes qui, à une époque de troubles, d'écroulement, de tempêtes, d'enfantement, de reconstruction, à travers les ruines et le sang, ont conduit, d'une main de fer, les destinées de la France.

Leur nom signifia longtemps terreur, atrocité, exécration. La légende les enveloppa d'un voile d'horreur que l'histoire ne soulevait pas sans crainte. L'œil effaré n'osait se fixer sur ces physionomies terribles, qui lui apparaissaient comme des anges de destruction au milieu des décombres et des flammes. La raison déroutée, la conscience éperdue sentaient ces hommes au dessous ou au dessus, d'elles, et les réprouvaient sans pouvoir les juger. Leur souvenir luit à travers notre siècle, comme un éclair au loin dans la nue orageuse.

Leur passage fut en effet celui de la nuée qui inonde et qui foudroie.

Ils surgirent au milieu d'une révolution qu'ils n'avaient pas faite. Ils se jetèrent dans son tourbillon ; ils précipitèrent la marche des événements qu'ils n'avaient pas crées, mais qu'ils surmenaient par crainte d'être débordés ou de voir la révolution étouffée à ses premiers pas.

Tout fut entraîné par le flot impétueux des idées nouvelles ; rien du passé ne résista au feu des passions déchaînées, passions sublimes, passions atroces, dont on n'écoute pas sans pâlir les lointains frémissements, mais à la force, à l'excès même desquelles la liberté, le peuple, la patrie durent un jour leur salut.

La nation côtoyait deux abîmes :

A l'intérieur, la guerre civile ;

Aux frontières, toute l'Europe qui poussait contre nous ses innombrables bataillons ;

Et pardessus tout cela, l'anxiété, le doute, la peur !

La peur ! Sauve qui peut !

Ils dirent : Sauvons la France !

Au milieu de la tourmente, pour fuir les écueils et gagner le large, un navire livre quelquefois à la tempête toutes ses voiles, au risque d'être englouti.

Eux aussi prirent pour auxiliaire la tempête !

Ils jetèrent tout à la mer pour ne pas sombrer : Institutions, humanité, justice, vertu, leur cœur, leurs larmes, leur sang, leur honneur !

Ils-sacrifièrent tout au succès de la Révolution et au salut de la France !

Ces hommes n'étaient pas venus pour édifier ; la destinée les avait créés pour détruire.

Époque étrange !

Lorsque rien ne resta debout de ce qui faisait la France féodale, lorsque la face de la patrie fut renouvelée, que partout gisaient les ruines fumantes du passé, en vain l'œil chercha les fiers démolisseurs qui avaient tout renversé : Ils s'étaient eux-mêmes ensevelis sous les décombres.

La France tout entière appartenait à l'avenir !

Cet avenir, nous le verrons naître dans la gloire et grandir dans la liberté !

LIVRE PREMIER

État moral et politique de la France. — Richesse du clergé et puissance de la noblesse. — Lutte des grands et de la royauté. — Actes arbitraires de Louis XIII. — Despotisme de Louis XIV. — Fastes de Versailles. — Vieillesse du roi. — Malheurs qui accompagnent la fin de son règne. — La dette de Louis XIV augmentée par la régence. — Louis XV, et l'état des finances sous ce règne détesté. — Voltaire, J.-J. Rousseau. — Les philosophes. — L'encyclopédie. — Le pacte de famine. — Décadence de la monarchie et situation précaire de la nation au moment de l'avènement de Louis XVI au trône. — Caractère de ce roi. — Marie-Antoinette. — Maurepas. — Necker. — La guerre d'Amérique — Calonne. — Affaire du collier. — De Brienne. — Le parlement. — Le duc d'Orléans. — D'Esprémesnil. — Règne de Louis XVI jusqu'à la convocation des Etats-généraux.

I

Guidez-nous, mon Dieu ! protégez-nous, nous régnons trop jeunes.

Tel fut le premier cri que Louis XVI et Marie-Antoinette, tombant à genoux, laissèrent échapper le 11 mai 1774, à la nouvelle de la mort de Louis XV.

Quelle était la situation de la France lors de l'avènement de Louis XVI au trône, quel était l'héritage que dix-huit siècles de monarchie léguaient au nouveau roi ?

C'est ce que nous allons examiner rapidement et succinctement.

La population s'élevait alors environ à vingt-cinq millions d'habitants divisés en trois ordres : le clergé comprenait quatre-vingt mille prêtres et soixante mille religieux, répandus sur toute la surface du territoire ; la noblesse, quatre-vingt-trois mille individus se partageant toutes les charges et les emplois publics ; le tiers état, troisième et dernier ordre, qui comptait jusqu'à vingt-quatre millions huit cent mille personnes.

En 1788, la fortune du clergé, rien qu'en immeubles, s'élevait à quatre milliards ; cette fortune, grossie par d'immenses revenus, des bénéfices arbitraires, les donations, les rapines, les séductions de tout genre sur les âmes faibles et crédules, la dîme qui s'exerçait sans contrôle et produisait annuellement une somme de quatre-vingts millions, et le paiement de tous les actes du ministère de l'église à une époque où le prêtre commandait en maître, cette fortune tendait tellement à s'accroître que, sans la révolution, le clergé posséderait de nos jours la richesse publique.

L'auteur du *Château des Tuileries* donne la statistique suivante :

Il y avait en France : 18 archevêchés et 111 évêchés rapportant 5.000.000 de livres.

40.000 paroisses, 800 abbayes d'hommes, 320 abbayes ou prieurés de filles, 670 chapitres de chanoines, 24 chapitres de chanoinesses ou filles nobles, 16 maisons chefs-d'ordre, 15.000 couvents ordinaires, 6 grands prieurés de Malte, jouissant d'un revenu de 1.074.996 livres, 4 bailliages, 250 commanderies, 4 couvents de religieuses chevalières, 500.000 ecclésiastiques environ, possédant un revenu de 130.000.000.

Plus que l'Espagne, plus que l'Italie, la France était couverte d'abbayes, de couvents, de monastères. Par la ruse, la violence, les promesses et les menaces, l'or affluait chez le haut clergé. C'était toujours saint Bernard prêchant la charité à l'Eglise et promettant aux fidèles : autant d'arpents de place dans le paradis qu'on lui en donnerait de terre ici-bas.

La noblesse qui, autrefois, s'était distinguée dans la carrière des armes, s'amollissait dans l'inaction et se dégradait dans la dissipation et la débauche. De leurs antiques privilèges qui les plaçaient en tête de la nation et les obligeaient à donner l'exemple de l'honneur et du désintéressement, les nobles n'avaient gardé qu'un orgueil incommensurable ! Cet orgueil leur faisait considérer le reste de leurs concitoyens comme des êtres d'extraction inférieure, appelés sur la terre pour les servir et les honorer. Les droits féodaux existaient dans toute leur force et, depuis des siècles, continuaient à courber le peuple sous un joug odieux.

La noblesse, le clergé, tous les pouvoirs constitués s'entendaient pour maintenir cet état de choses qui permettait à une partie de la nation de vivre aux dépens de l'autre. Les deux premiers ordres ne produisant rien, il fallait nécessairement que le troisième travaillât pour faire suer la terre et multiplier l'industrie. Les rois, trop intéressés à cette grande question de privilège des castes, n'avaient jamais rien tenté pour dégager le peuple de liens si terribles et si humiliants. Dans la guerre qu'ils avaient essayée contre l'aristocratie, ils n'avaient songé qu'à leurs prérogatives. Le peuple faible, ignorant, bâillonné, n'avait jamais inquiété la grandeur royale. Des plaintes parties de si bas pouvaient-elles monter si haut ? La joie bruyante et le fanatisme en délire débordant aux pieds du trône, permettaient-ils au cri d'angoisse d'une population misérable de parvenir jusqu'au cœur du monarque !

De Philippe-Auguste à Louis XI, la royauté impuissante partagea le pouvoir avec les grands, et de quelque côté que le peuple se tournât, il ne rencontra que des maîtres inflexibles et d'autant plus exigeants, qu'ils avaient plus de besoins à satisfaire et plus d'ambition à assouvir !

Louis XI, le premier, essaya d'abattre la puissance rivale des grands, et commença contre la féodalité une guerre de ruses, d'hypocrisie et de sang, qui devait pourtant permettre à la royauté de jeter les bases de l'unité française. Richelieu, aussi implacable, mais plus fort et plus audacieux, poursuivit le même but, abritant de son manteau de cardinal les ordres du premier ministre, et teignant la hache du bourreau du sang de Cinq-Mars, de Chalais et de de Thou. Déjà, alors, la royauté l'emportait. Louis XIV arrive, le pouvoir royal se constitue définitif et absolu, mais sans pour cela qu'en dehors de la royauté, la noblesse perdît quelques-unes de ses prérogatives, et que le pays y gagnât le plus faible avantage.

II

Mais quelle puissance était donc instituée pour opposer une digue nécessaire aux empiétements des rois sur les grands et des grands sur le peuple ? Quel était donc le juge suprême dans cette grande question de vie onde mort de toute une nation ? Qui avait le droit de faire entendre le cri de justice dans ce conflit monstrueux du fort contre le faible, de prendre en main sa cause abandonnée et de jeter un calmant sur sa blessure toujours saignante parce qu'elle était toujours agrandie ?... Les États généraux.

C'était un corps composé des trois ordres que nous avons nommés ; mais outre que ces assemblées n'avaient pas une existence régulière, elles étaient dominées par la royauté qui les provoquait, en éliminait les éléments hostiles et enfin les supprimait, selon qu'elles devenaient pour elle une nécessité ou un obstacle. Du reste, votant par ordre, le tiers état était trop faible pour lutter contre les deux autres ordres réunis. En 1614, le tiers état, révolté de l'injustice qui régnait dans la nation, laissa au moins entendre un long cri d'indignation, cri impuissant puisqu'il n'amena rien que la fermeture de la salle des États, mais gros d'orages peur l'avenir ?

> Partisans altérés d'une soif excessive qui, au lieu de sucer doucement la viande pour en nourrir et entretenir tout le corps de l'État, la ravissez et retirer à vous... Hommes affamés et insatiables en la cupidité du bien d'autrui, quand serez-vous contents ? Jusqu'à quand continuerez-vous vos infâmes pratiques ? Quand est-ce que vous mettrez fin à vos infâmes persécutions ? Quand cesseront vos monopoles ? vos recherches de nouveaux moyens pour tirer de nouvelles subventions, constitutions et levées ? Quand cesseront les nouveaux sujets de surcharges et de mécontentements que vous donnez à tout le peuple de France ? Pauvre peuple français : dépouillé de les biens, et à qui cet extrême avarice n'a laissé qu'un juste dépit et indignation, quand rompras-tu ce silence qui augmente ta misère ? Quand commenceras-tu à te plaindre ? Quand à mieux espérer ?...
>
> Le pauvre peuple, qui n'a pour partage que le labeur de sa terre, que le salaire du travail de ses bras et la sueur de son front, accablé de la taille, de l'impôt du sel, doublement retaillé par les recherches impitoyables et barbares de mille partisans, en suite de trois années stériles qui ont témoigné l'ire de Dieu en plusieurs provinces, a été vu manger l'herbe au milieu des prés, avec les brutes. D'autres, plus impatients, sont allés par milliers en pays étranger, détestant leur terre natale ingrate de leur avoir dénié la nourriture ; fuyant leurs compatriotes pour avoir impétueusement contribué à leur oppression en tant qu'ils n'ont pu subvenir à leurs misères !.....

Louis XIII avait commis cet acte arbitraire qui, d'un trait de plume faisait disparaître tout contrôle. Louis XIV, qui régnait en maître absolu, ne voulut pas

entendre parler de ces assemblées ; an parlement, où il se présenta botté et le fouet à la main, il dit : *l'État c'est moi !* Cet homme absorbait tout : la gloire de nos armées, l'illustration de nos écrivains, la richesse publique ! Les grands devinrent ses courtisans et ses serviteurs. Le faste qu'il afficha à Versailles mit la France à deux doigts de sa ruine. Le protestantisme contenant dans son sein des germes d'indépendance, fut poursuivi par lui, persécuté, étranglé. Il appela les grands à sa cour qu'il fit si brillante et si pompeuse qu'elle n'eut pas de rivale. La révocation de l'édit de Nantes fut l'acte impitoyable de cette royauté, jalouse de la mémoire exécrée de la Saint-Barthélemy. Devenu vieux, Louis XIV pleurant les écarts de sa jeunesse et ne sachant quel gage de contrition donner au clergé qui l'entourait et à son tour l'absorbait comme, autrefois, il avait absorbé la nation, se jeta entièrement dans les bras de l'Église, à laquelle il eût volontiers sacrifié sa couronne, l'honneur et la fortune de la France.

Avec la jeunesse, tout, du reste, alors l'abandonnait ; la victoire qui, un moment, avait fait son règne si heureux, l'opinion publique, qui bientôt se manifestant résolument à sa mort, insultait son cercueil.

Cette mort, on l'attendait comme on attend la délivrance !

III

Après le règne de Louis XIV, que les historiens se sont obstinés à appeler le grand roi, et qui ne fut qu'un roi despote et orgueilleux, le parlement releva la tête, et la releva d'autant plus que, depuis soixante ans, il la courbait davantage ! Il cassa le testament du feu roi, s'éleva contre la guerre de sept ans, obtint te contrôle des finances et jura une guerre d'extermination au jésuitisme. La régence essaya en vain de lutter contre cette opposition qui n'avait étendu que le moment de se montrer, et, comme un flot impétueux poussé par une tempête sourde, menaçait de gronder jusqu'au pied du trône. Mais le règne de la régence n'était point fait pour mettre de son côté l'opinion publique, Dans l'espace de sept années, le régent, homme licencieux et peu soucieux de la sécurité de l'État et de l'avenir de la France, à une dette de deux milliards léguée à la nation par Louis XIV, en ajoutait une autre de sept cent cinquante millions. Sous Louis XV, le Parlement gagna encore du terrain, et c'est en vain que celui-ci recourut aux lits de justice et voulut imiter le système de persécutions et d'abolitions de Louis XIV. Cette fois, le parlement eut l'avantage, La coupe débordait, La nation, en quelque sorte tout entière, était d'accord qu'il était urgent d'apporter un prompt remède à la situation. Les derniers jours de la monarchie approchaient, dit un historien ; d'excès en excès, elle en était venue à se lasser elle-même d'un pouvoir qui ne lui appartenait plus, et, comme si elle avait eu le pressentiment de sa fin prochaine, à l'exemple de Rome se couronnant de fleurs à la veille de sa chute, elle attendit l'avenir au sein des plaisirs et des voluptés. On vit alors le roi, au milieu des plus grands désordres, oublier, dans les honteuses délices du Parc-aux-Cerfs, le souvenir de Fontenoy, pendant que les dynasties de maîtresses se disputaient sous ses yeux le sceptre de Saint-Louis ; on vit une cour, digne fille de la régence, continuer le scandale de ses orgies et jeter la substance du peuple à tout un monde d'intrigants parasites, de privilégiés fainéants et de favoris prodigues. Pendant ce temps, la dette publique s'augmentait, l'excédant des dépenses sur le revenu s'élevait à cent millions, et, maigre les ressources des emprunts, les anticipations sur

l'avenir n'en avaient pas moins pris un essor effrayant. Mais rien n'était comparable au sort du peuple dans les campagnes. Opprimé par les nobles de terre qui avaient succédé aux seigneurs féodaux, il avait à la fois son maître et le fisc à contenter. Aussi, la gabelle, la taille, les impôts de toute sorte le tourmentaient sans relâche, Comment, sans cela, pouvoir suffire aux menus-plaisir-s du roi, aux dotations des courtisanes et à tout ce luxe effréné qu'on appelait la splendeur du trône ?

Mais il fallait de l'argent pour subvenir à ce luxe, et les caisses de l'État étaient vides. C'est alors qu'il se forma une compagnie composée de riches propriétaires, ministres, nobles, gens de robe qui, sous le patronage du roi, eut pour but d'accaparer les grains, de faciliter leurs exportations et de ne les réimporter qu'avec des bénéfices énormes. — Louis XV, qui signa ce traité infâme qu'on appela : *le pacte de famine*, se fit la part du lion et se partagea le royaume avec quatre intendants qui se distribuèrent les provinces et les dernières ressources de la nation. Ceux qui se plaignaient, dit Williaumé, étaient plongés dans les cachots. Un arrêt du conseil défendait de rien imprimer de relatif à cette compagnie qui renouvela successivement son bail pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, et causait douze famines dont quatre sous le règne de ce dernier. Il y périt des milliers de citoyens.

> Lorsqu'il ne resta plus de charges à vendre, ni d'impôts à inventer, les besoins du gouvernement croissant sans cesse, on vendit les revenus des années suivantes, ce qu'on appela anticipations. Le moyen épuisé, on retarda le paiement d'une partie des salaires et des intérêts dus par l'État ; mais cet arriéré ne frappait jamais les courtisans dont les énormes pensions étaient exactement payées. Le même individu en touchait souvent plusieurs motivées par des services imaginaires ou sur des fonctions qu'il n'avait pas remplies. Les privilégiés prévoyant que cet état de choses ne pouvait durer, imaginèrent de se faire considérer comme créanciers de l'État. Quand on ouvrait un emprunt, ils se faisaient inscrire sur le livre rouge comme ayant fourni un capital qu'ils ne versaient point, mais dont ils avaient le droit d'exiger le remboursement ou de se faire payer la rente à perpétuité. Ainsi des privilèges sans nombre désolaient la France. Le roi, les nobles, les prêtres, les ouvriers, les paysans servaient sous des lois différentes. Par une vieille habitude féodale, chacun rampait devant son maître pour pouvoir opprimer son inférieur : longue chaîne d'oppression et de misère qui s'était transmise de génération en génération.

IV

Jusqu'au XXIIIe siècle, le peuple avait souffert dans l'ignorance, dans la nuit !

A l'époque de la Ligue, il s'était agité pour la religion.

Au temps de la Fronde, il s'était soulevé pour la noblesse.

L'heure est venue où il va s'insurger pour l'idée, pour lui-même !

Tout à coup la lumière va se faire dans les esprits, et éclairer la nation sur le monstrueux état de choses qui l'opprime.

La dissolution des mœurs a introduit dans les âmes le scepticisme et ouvert le champ à la critique.

Voltaire lance contre la religion les traits de son amère ironie. Il se fait l'apôtre de la tolérance et prépare les esprits à la liberté des cultes. Avocat intrépide des victimes du fanatisme, il dénonce les vices et l'iniquité de la législation. Il s'adresse aux nobles instincts et aux passions généreuses. Il flagelle l'hypocrisie et l'injustice, brise les entraves de la pensée. Doué d'une souplesse d'esprit merveilleuse, à la fois ironique et sévère, caustique et éloquent, il devint le type le plus vrai de la nation. Sa popularité est immense, parce que le peuple voit en lui la critique vivante de tous les abus.

On ne peut se faire une idée de l'influence de Voltaire sur son siècle qu'en se rappelant l'ovation dont il fut l'objet lors de son dernier voyage à Paris. Ce jour-là il fut réellement le roi Voltaire, car il affirma la souveraineté de l'idée.

Louis XVI voulut s'opposer à ce voyage et n'osa pas l'empêcher.

> Son retour, disent les *Mémoires* de Ségur, fut, comme sa disgrâce, une preuve de la faiblesse de l'autorité.
>
> L'opinion philosophique l'emportait, tellement alors dans les esprits et intimidait si fort le pouvoir, qu'on le laissa revenir dans son pays sans le lui permettre. La cour refusa de le recevoir, et la ville entière sembla voler au-devant de lui. On ne voulut point lui accorder une légère grâce, et on le laissa jouir d'un triomphe éclatant.
>
> Il faut avoir vu à cette époque la joie publique, l'impatiente curiosité et l'empressement tumultueux d'une foule admiratrice pour entendre, pour envisager et même pour apercevoir ce vieillard célèbre, contemporain de deux siècles, qui avait hérité de l'éclat de l'un et fait la gloire de l'autre ; il faut, dis-je, en avoir été témoin pour s'en faire une juste idée.
>
> C'était l'apothéose d'un demi-dieu encore vivant, il disait au peuple avec autant de raison que d'attendrissement : Vous voulez donc me faire mourir de plaisir ?
>
> On pouvait dire qu'alors il y avait, pendant quelques semaines, deux cours en France ; celle du roi à Versailles, et celle de Voltaire à Paris. Son hôtel était situé sur le quai des Théatins, où, toute la journée, on entendait les cris et les acclamations d'une foule immense et idolâtre, qui venait rendre avec empressement ses hommages au plus grand génie de l'Europe.
>
> Dans sa maison, qu'on eût dit alors transformée en palais par sa présence, assis au milieu d'une sorte de conseil composé des philosophes, des écrivains les plus hardis et les plus célèbres de ce siècle, ses courtisans étaient les hommes les plus marquants de toutes les classes, les étrangers les plus distingués de tous les pays.

> Son couronnement eut lieu au palais des Tuileries, dans la salle du Théâtre-Français. On ne peut peindre l'ivresse avec laquelle cet illustre vieillard fut accueilli par un public qui remplissait à flots pressés tous les bancs, toutes les loges, tous les corridors, toutes les issues de cette enceinte. En aucun temps la reconnaissance d'une nation n'éclata avec de plus vifs transports.
>
> Dès que Voltaire reparut, l'acteur Brizard vint poser sur sa tête une couronne de lauriers qu'il voulut promptement ôter, et que les cris du peuple l'invitaient à garder.
>
> Au milieu des plus vives acclamations, on répétait de toutes parts les titres, les noms de tous ses ouvrages.
>
> Longtemps après qu'on eut levé la toile, il fut impossible de commencer la représentation ; tout le monde, dans la salle, était trop occupé à voir, à contempler Voltaire, à lui adresser de bruyants hommages.

Les philosophes affirmaient les droits de la raison et soumettaient toute question à son examen.

J.-J. Rousseau attaquait vigoureusement les mœurs ; il rappelait les vrais principes de la religion fondée par l'Évangile et qui enseigne à tous les hommes l'égalité ! la liberté ! Il écrivait le Contrat social et formulait ainsi la Déclaration des droits de l'homme.

Montesquieu compose l'Esprit des lois, et, dès ce moment, se manifestent des préoccupations réformatrices qui entraînent toutes les intelligences dans le champ de la politique.

L'*Encyclopédie*, rédigée sous les inspirations de Diderot et de d'Alembert, popularisée par les persécutions dont elle fut l'objet, lança les esprits à la recherche de la vérité religieuse et des principes sociaux.

> Les philosophes du XVIIIe siècle, dit un historien, succédèrent aux littérateurs du XVIIe siècle. Tout devint l'objet de leurs recherches et de leurs réflexions, et la religion, et les lois, et les abus. Ils découvrirent les droits, exposèrent les besoins, signalèrent les injustices. Il se forma une opinion publique, forte et éclairée, dont le gouvernement subit les atteintes et n'osa pas étouffer la voix. Elle convertit ceux mêmes qu'elle attaqua : les courtisans par bon ton, le pouvoir par nécessité, se soumirent à ses décisions, et le siècle des réformes fut préparé par le siècle des beaux-arts.

Les nobles eux-mêmes, sans en comprendre la force et la portée, s'étaient engoués des idées nouvelles, comme on s'éprend d'une mode.

> Riants fraudeurs des modes anciennes, disent les *Mémoires* du temps, de l'orgueil féodal de nos pères et de leur sévère étiquette, tout ce qui était aclique nous paraissait gênant et ridicule. La gravité des anciennes doctrines nous pesait ; la philosophie riante de Voltaire nous entraînait en nous

> amusant. Sans approfondir celle des écrivains plus graves, nous l'admirions comme empreinte de courage et de résistance au pouvoir arbitraire.
>
> Telle était la singularité de ce siècle, qu'au moment où l'incrédulité était en vogue, où l'on regardait presque tous les liens comme des chaînes, où la philosophie traitait de préjuges toutes les anciennes croyances, une grande partie de ces jeunes et nouveaux sages s'engouaient les uns de lu marne des illuminés, des doctrines de Swedenborg, de Saint-Martin, de la communication possible entre les hommes et les esprits célestes, tandis que beaucoup d'autres, s'empressant autour du baquet de Mesmer, croyaient à l'efficacité universelle du magnétisme, à l'infaillibilité des oracles du somnambulisme..
>
> Jamais on ne vit de contraste dans les opinions, dans les goûts, dans les mœurs... Jamais il n'y eut à la cour plus de magnificence, de vanité, et moins de pouvoir.
>
> Galanterie, ambition, philosophie, tout était entremêlé et confondu ; les prélats quittaient leurs diocèses pour briguer des ministères, les abbés faisaient des vers et des contes licencieux.
>
> ... Enfin on parlait d'indépendance dans les camps, de démocratie chez les nobles, de philosophie dans les bals, de morale dans les boudoirs.

Cette fièvre de changements, d'innovations se propagea dans toute l'Europe. La philosophie française trouvait un écho dans tous les cœurs, chez tous Les peuples, dans toutes les universités, dans toutes les académies.

La France elle-même ouvrait toutes grandes ses portes à l'importation des coutumes étrangères. Les mœurs anglaises commencèrent à s'introduire parmi nous et on prit le costume de nos voisins d'Outre-Manche.

On commença aussi à avoir des clubs !

Ces réunions, d'abord toutes d'agrément, prendront plus tard, en se propageant, une importance immense, et pèseront d'un poids irrésistible sur les évènements.

Les clubs ont été souvent la violence de la révolution ; mais ils en ont toujours été la force et l'énergie !

Un état des finances déplorable, un pouvoir sans dignité, un parlement hostile, une opinion publique impérieuse, tel était le triste héritage que recueillait le nouveau roi le 11 mai 1774.

V

Louis XVI était le troisième fils de Louis, dauphin, fils unique de Louis XV, et de Marie-Joseph de Saxe, La nature l'avait doué d'une constitution physique vigoureuse, mais il portait une âme faible qui le laissa flotter toute sa vie entre

les impressions qui partaient de son cœur et de son esprit, celles que lui avaient prêtées son éducation, et les influences extérieures auxquelles il se soumit plus tard, En politique, dans un chef d'État la faiblesse est plus qu'une faute, et l'incapacité est un crime.

Louis XVI est tout entier dans cet aphorisme, Il explique sa vie et sa fin tragique, Cœur timide, esprit oscillant, âme pleine de scrupules religieux, le nouveau roi n'avait rien de ce qui fait Je souverain. Son gouverneur, le duc de La Vauguyon, homme incapable, au lieu de modifier par l'éducation ces fâcheuses dispositions, n'avait fait que les développer en lui inspirant une piété aveugle. Louis XVI n'avait, du reste, aucun de ces avantages extérieurs qui captivent et charment la foule. La majesté de Louis XIV, la grâce spirituelle de Louis XV, étaient remplacées chez lui par une bonhomie triviale et bourgeoise, sans dignité, qui ne rappelait en rien la franchise chevaleresque de Henri IV, Madame Dubarry l'appelait le *gros garçon mal élevé*. Ses penchants l'éloignaient des préoccupations du pouvoir ; son unique plaisir, quand il ne se livrait pas à sa passion pour la chasse, consistait à s'enfermer dans la chambre aux enclumes avec le serrurier Gamain ou à s'occuper d'*horlogerie* et de mécanique. Il avait pourtant cultivé avec succès quelques sciences spéciales, telles que la géographie et l'histoire ; mais il n'excellait, en réalité, que dans les travaux qui ne réclamaient pas l'action de l'intelligence.

La probité, la simplicité étaient ses qualités principales, ternies par l'avarice.

> Aucun de ses ancêtres, dit Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution française*, Henri IV excepté, ne serait allé comme lui visiter l'indigent dans un réduit obscur, et ne se serait écrié sur le chemin du sacre : *Point de tapisseries ! Je ne veux point que l'on empêche le peuple et moi de nous voir*. Mais en revanche, aucun d'eux n'aurait, par des menaces brutales, avili ses accès de colère, ou, spectateur d'une course de chevaux, parié un écu et fait descendre jusque-là l'exemple de l'économie.
>
> Louis XVI eut contre lui ses qualités mêmes. Sa faiblesse l'exposait au mépris du peuple ; ce qui lui attira le mépris des grands, ce fut l'honnêteté de ses mœurs. Séparé du peuple par ses fautes et de la noblesse par ses vertus, il resta seul : étranger à la nation sur le trône, étranger à la cour dans un palais, et comme égaré au sommet de l'État.

Tel était l'homme chargé de sauver la monarchie des périls extrêmes qui l'environnaient. Le génie et l'audace auraient peut-être pu retarder d'un siècle l'avènement du peuple. Par une de ces admirables combinaisons qui semblent mêler la fatalité aux événements, l'audace et le génie étaient du côté de la révolution. Mais la fatalité stupide n'est pour rien dans la vie des peuples, et les mêmes causes qui firent succomber le faible Louis XVI menèrent à l'échafaud l'énergique et chevaleresque Charles Ier.

Les événements toutefois attendent l'occasion !

Et l'occasion se produisit dans une série de faits qui vint merveilleusement faciliter la marche impétueuse de la révolution.

Cette révolution, trois hommes l'avaient prédite ; trois hommes qui, par des moyens bien différents, concoururent à la faire éclater !

Louis XV, dans un moment d'égoïsme cynique, avait dit : *Après nous la fin du monde ; nos successeurs seront bien embarrassés*.

En 1760, Rousseau écrivait : Je crois impossible que les grandes monarchies subsistent encore longtemps. Nous approchons de la crise, du siècle de la révolution. Je fonde mon opinion sur des raisons particulières ; mais il ne convient pas de tout dire, et puis tout le monde ne le voit que trop.

Deux ans plus tard, Voltaire écrivait au marquis de Chauvelin : Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement et dont je n'aurai pas le bonheur d'être témoin. La lumière s'est tellement répandue, qu'à la première occasion il y aura explosion, et alors ce sera un beau gâchis. Heureux les jeunes gens ! que de choses ils verront !

Et quel homme était désigné par le destin pour dominer cette situation ?

Louis XVI, ce pauvre roi !

VI

Une femme à qui la faiblesse du souverain laissera prendre sur la marche des affaires une autorité décisive, va être l'Égérie de la monarchie et la poussera rapidement à sa ruine.

Marie-Antoinette épousa le dauphin en 1770.

Les fêtes données à l'occasion de ce mariage coûtèrent vingt millions au trésor déjà si obéré.

Ces fêtes furent signalées par un événement d'un sinistre augure. L'échafaudage d'un feu d'artifice, tiré sur la place Louis XV, prit feu. Il s'ensuivit parmi la foule une panique épouvantable. Les fuyards se précipitèrent dans la Seine ou dans les fossés des Tuileries. Plus de deux cents personnes périrent étouffées ou foulées aux pieds ; il y eut près de douze cents blessés.

Voilà sous quels auspices les deux époux inauguraient leur alliance.

Belle, vive, aimable, spirituelle, mais altière et d'esprit borné, Marie-Antoinette n'avait aucune de ces grandes qualités qui commandent l'admiration ou le respect.

Elle eût fait l'ornement d'un salon ; son incapacité éclata sur le trône. Sa légèreté, ses inconséquences lui attirèrent le blâme et les calomnies. Elle bannit de sa cour la sévérité puérile de l'étiquette, mais elle ne se fit pas défaut de tourner en ridicule les hommes graves qu'elle recommandait ainsi aux mystifications des jeunes courtisans.

Impolitique jusque dans ses goûts, elle se livra au 'caprice des toilettes simples, et, préférant aux soieries les mousselines anglaises, elle ruina les fabriques do Lyon.

Ardente au plaisir, elle se rend sans son mari au bal de l'Opéra ; en route sa voiture se rompt ; elle prend un fiacre, comme une grisette en partie fine. Un autre jour, pour hâter l'heure d'une réunion où Louis XVI ne devait pas se

rendre, elle avance l'aiguille de la pendule, et livre ainsi le roi à la risée des courtisans.

Sans doute la reine n'était pas coupable, et il y avait là plus de folle imprudence que de perversité. Mais son amitié absolue pour la princesse de Lamballe, et plus tard son affection passionnée pour la duchesse de Polignac, livrèrent sa réputation à la malignité même des frères du roi. Le comte d'Artois, trouvant la reine dans une situation au moins équivoque, eut contre elle un mot cruel. Le comte de Provence, qui voyait dans le mariage de son frère la ruine de ses rêves ambitieux, minait souterrainement l'honneur de Marie-Antoinette. Tout concourait à élever autour de cette malheureuse femme des hostilités redoutables. Ses prodigalités insensées envers la famille Polignac lui aliénèrent les nobles jaloux et le peuple affamé.

Insouciante et étourdie, elle courait entre ces deux abîmes que lui voilaient les illusions de la jeunesse et les enivrements de ses faciles triomphes.

Elle s'égarait seule quelquefois dans les jardins de Versailles ; une nuit il lui prit fantaisie de voir le lever du soleil, et en rentrant elle subit l'humiliation de trouver les portes du palais fermées. Ce fait fut connu de la ville et de la cour, et les malins propos, les chansons, accusèrent les mœurs de la reine. Des libelles violents, accusateurs, arrivèrent jusqu'aux mains du roi qui en souffrit cruellement.

Les Français, dit Cantu, qui avaient souffert ou applaudi les maîtresses de leurs rois, se montrèrent impitoyables pour une reine, légère sans doute, mais non dépravée... Si elle déposait les paniers, on la disait lascive.... Les méchancetés des courtisans furent plus tard traduites en accusations publiques, et leurs traits mordants aiguisèrent la hache du bourreau.

Durant les premières années de son mariage, Louis XVI avait montré beaucoup de froideur à Marie-Antoinette. Cet éloignement lui avait été inspiré par son entourage. Les uns, ennemis personnels du duc de Choiseul, auteur de cette alliance de la maison de France avec la maison d'Autriche, les autres, mécontents du changement de direction que l'on donnait à la politique, quelques-uns suivant un plan préconçu d'hostilité ! tous unis dans un même but, glacèrent tout élan dans le cœur du roi. Les bruits répandus sur les penchants de la jeune reine n'étaient pas de nature à faire disparaître ces préventions. Elles n'étaient pas, du reste, la seule cause de l'indifférence qu'il éprouva d'abord pour sa jeune compagne. On sait aujourd'hui, dit Droz dans son *Histoire du règne de Louis XVI*, qu'il avait une triste infirmité dont l'art des médecins ne triompha que quelques années après son mariage. Ce malheur ajoutait à sa timidité, à son mécontentement de lui-même et des autres.

Mais le charme qu'elle répandait autour d'elle devait bientôt étendre son empire jusque sur le cœur du roi.

VII

Le premier acte de Louis XVI fut de congédier la comtesse Dubarry, et de faire sortir du conseil l'abbé Terray, le duc d'Aiguillon et le chancelier Maupeou. Machault devait avoir la direction des affaires. Une intrigue de cour, des scrupules de sacristie, firent préférer le comte de Maurepas, que recommandaient vingt-cinq ans d'exil. Une épigramme lui avait valu la haine de

madame de Pompadour, c'était là son principal mérite. Maurepas remerciait le roi de l'avoir nommé premier ministre. Premier ministre, reprit le roi, je n'en veux pas. — Eh bien, répondit-il, ce sera pour apprendre à Votre Majesté à s'en passer. Avec le simple titre de ministre d'État et chef du conseil des finances, Maurepas fut le maître absolu du royaume. Homme de beaucoup d'esprit, mais plein de frivolité, sans conduite, sans idées, s'amusant de bons mots et de petites intrigues, il sut pourtant faire de bonnes choses, et s'adjoindre des hommes capables. Mais il eut le tort de prendre ombrage de leur crédit naissant et de les sacrifier à sa jalousie. Il appela au conseil : Turgot, Malesherbes, les comtes de Vergennes et de Saint-Germain. Le Parisien Jacques Turgot, considéré comme le chef des économistes, eut la direction des finances.

Le budget de l'État se soldait par un déficit considérable et le peuple était écrasé d'impôts.

Et pourtant Turgot avait dit au roi : Point de faillite, point d'accroissement d'impôts, point d'emprunts !

Il s'appliqua à introduire l'économie dans les dépenses, à réformer les abus et à favoriser le développement de la richesse publique. Il rendit un grand nombre d'édits où il proclamait la liberté du commerce et de l'industrie, il diminua les droits qui frappaient le consommateur, cherchant à les réduire à un seul dont ne fussent pas exempts la noblesse ni le clergé. Génie vaste, esprit ferme, énergique. Turgot voulait rajeunir la France sans le secours de la révolution. Ses études avaient eu pour constant objet l'amélioration du sort du peuple. Son système administratif était de ramener l'unité dans le gouvernement et l'égalité dans l'État. Tout le programme que la révolution accomplit plus tard, il se l'était déjà tracé lui-même et il l'aurait peut-être pacifiquement accompli, si Louis XVI avait eu autant de force de volonté qu'il paraissait avoir de bon vouloir.

En 1776 furent abolies les corvées et les corporations. Le préambule de l'édit qui devait fonder l'affranchissement des ouvriers est remarquable et mérite d'être cité :

> Dieu, y est-il dit, en donnant des besoins à l'homme et en lui rendant le travail nécessaire, fit du droit de travailler la propriété de tous, propriété qui est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible. En conséquence, nous voulons abattre ces institutions arbitraires qui ne permettent pas aux indigents de vivre du travail de leurs bras ; qui éteignent l'émulation et l'industrie, et, en rendant inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent d'une communauté, surchargent l'industrie d'impôts onéreux aux sujets sans être profitables à l'État ; qui enfin, par la facilité donnée aux membres des corporations de se coaliser entre eux, d'obliger les membres pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et élèvent outre mesure le prix des denrées de première nécessité.

En même temps qu'il proposait ces réformes, il essayait, par des institutions de crédit, de soustraire les négociants aux exigences onéreuses de l'usure.

Dans la mission qu'il s'était tracée, Turgot fut secondé par Malesherbes, ministre aux vues généreuses, âme vertueuse, esprit indépendant. Il proposa l'abolition

de cette chose honteuse qui, depuis tant de siècles, déshonorait la justice, la torture ! Et de cette institution non moins déplorable, la censure, torture de l'esprit, déshonneur de la pensée !

Mais ces magnifiques innovations échouèrent devant la résistance des positions qu'elles attaquaient, des intérêts particuliers qu'elles froissaient, des privilèges dont elles décrétaient le renversement et la ruine.

Louis XVI avait dû recourir à un lit de justice pour faire enregistrer par le parlement les édits de son ministre, et il s'était écrié : Il n'y a que Turgot et moi qui aimons le peuple.

Peu de temps après, le roi cédant à un nouveau courant d'influence qui s'emparera de lui, fera un crime à Turgot du bien qu'il a fait et du bien qu'il veut faire.

> Turgot, écrit le monarque, ne convient plus à la place qu'il occupe ; il est trop entier même dans le bien qu'il croit faire. Le parlement, la noblesse, Maurepas surtout, qui m'aime véritablement, demandent sa retraite, et je viens de la signer.
>
> Les erreurs de l'école à laquelle Turgot appartenait l'empêchaient de reconnaître combien le crédit public peut influer sur la prospérité ; il pensa qu'en réduisant toutes les contributions au seul impôt territorial, il frapperait uniquement le produit net. Les propriétaires s'effrayèrent de cette taxe unique sur les biens-fonds, qui laissait les richesses créées par l'industrie exemptes des charges, ruinait en réalité l'agriculture en voulant lui venir en aide, et privait l'Etat de l'immense revenu des impositions indirectes. Voyant que les entraves à la circulation intérieure des grains amenaient la disette dans les greniers publics, il en déclara le commerce libre ; malheureusement, cette mesure tomba dans des années de disette, et le peuple, l'attribuant aux nouvelles ordonnances, courut en vociférant jusqu'au château de Versailles, en demandant le pain à bon marché. Le parlement donna raison et appui au peuple, et Turgot se vit contraint d'envoyer des troupes pour apaiser le tumulte ; dès ce moment, la bourgeoisie et le peuple s'unirent à l'aristocratie contre le ministre réformateur.

Le parlement avait voulu faire acte d'importance !

La noblesse avait fait acte d'égoïsme.

Maurepas redoutait l'influence croissante de Turgot, influence qui s'appuyait moins sur l'affection du roi que sur l'opinion publique, puissance terrible qui s'étend et monte en face de la puissance royale.

Voltaire, écho du sentiment populaire, courut au-devant du ministre disgracié : Que je baise, s'écria-t-il, cette main qui a signé le salut du peuple !

Malesherbes donna sa démission quelques jours après le renvoi de son ami, et le suivit dans la retraite.

Mais en se retirant, ces deux hommes laissaient dans la nation, qui ne les oubliait pas, le ferment des idées qu'ils avaient soulevées. Loin de la cour, ils étaient près du peuple, dans le cœur de qui les principes semés avaient pris profondément racine.

Ces principes sont désormais indestructibles, impérissables.

Le ministère de Turgot fut un beau rêve ; il ne pouvait être que cela.

C'est une illusion de croire qu'une révolution puisse être faite par les mains de ceux-là mêmes dont elle diminue le pouvoir ou détruit les prérogatives.

Depuis dix-huit siècles, la royauté vivait du despotisme, la noblesse des abus, le clergé de l'ignorance. Ils étaient les ennemis nés de tout nouvel ordre de choses.

Ce nouvel ordre de choses ne pouvait être sincèrement établi que par celui à qui il devait profiter : le peuple.

Le peuple seul pouvait faire triompher la révolution.

Dans un moment de suprême embarras, la royauté absolue, trahie par ses complices, demanda secours à la justice, au droit !

Mais la justice évoquée devait juger ces dix-huit siècles d'oppression, et le droit adjuré devait dire impérieusement aux oppresseurs : Où sont vos titres ? Voici ceux de la nation !

VIII

Le rêve de Turgot avait fait peur à Maurepas, à la cour, au roi ! On se hâta de renier les idées de bien public, et la crainte qu'inspiraient les hommes de talent et de génie ouvrait désormais les portes du pouvoir aux gens médiocres.

Clugny, intendant de la marine à Bordeaux, succéda à l'honnête Turgot. Son administration fut un essai de réaction générale contre celle du ministre disgracié. Suspendre l'édit sur les corvées, relever l'établissement.des jurandes et des maîtrises, gaspiller les revenus de l'État, recourir, pour se créer des ressources, à l'expédient immoral des loteries ; tels furent les principaux actes du nouveau contrôleur-général, que Marmontel flétrit dans ses *Mémoires*, en appelant son administration quatre mois de pillage.

Louis XVI laissait faire ; il ignorait, dit-on.

Il n'avait pas la force de résister, croyons-nous. Pourtant il aurait dû se rappeler l'avertissement prophétique de Turgot, qui lui avait écrit, quelques jours avant son renvoi : Le sort des princes faibles doit ressembler à celui de Charles Ier d'Angleterre, ou de Charles IX de France.

Tandis que le gouvernement se dépopularisait par ces brusques changements de politique intérieure, il perdait d'un autre côté son appui le plus naturel, l'armée. Le ministère de la guerre avait été livré à un homme qui prit la désorganisation militaire en système. Une armée forte, dit un historien, donne raison à un despote contre la liberté ; mais cela même manquait à la France.

Et pourtant l'effectif des troupes était assez fort pour rassurer la royauté, La maison du roi comprenait des gardes du corps, des gardes de la porte, des chevau-légers, des gendarmes, des cent-suisses, des gardes de la prévôté, des gardes françaises, des gardes suisses, des gendarmes de France. L'armée

comprenait cent-trois régiments d'infanterie de ligne, soixante-sept de cavalerie, sept d'artillerie, un corps du génie, sept compagnies de mineurs et ouvriers, douze régiments de Suisses, trois d'Irlandais, un de Suédois. Ces forces étaient sous le commandement de dix-huit maréchaux, deux cent cinquante lieutenants-généraux, cinq cent soixante maréchaux de camp, trois cents brigadiers d'infanterie, et près de deux cents de cavalerie.

Cette base formidable croula sous les pieds du monarque.

C'est que le soldat avait appris à mépriser et à haïr ses chefs. : à les mépriser, car plus qu'eux il avait le courage qui accomplit les grandes choses ; il l'avait déjà montré, et il le prouva plus tard surabondamment dans la sublime épopée militaire de la République et de l'Empire.

> Les guerres de ce siècle, dit un historien italien, qui en trois lignes flétrit toute une caste, achevèrent de discréditer la noblesse, car les soldats s'y montraient en héros, et les officiers, tous nobles, étaient sans cesse battus ; lorsque dans les relations publiées, on parlait du sang noble qui avait coulé, on demandait avec raison si celui des soldats était de l'eau.

Ce mépris s'augmentait de la haine que fait naître l'injustice.

Les grades n'étaient pas le prix de la valeur, du talent, des services rendus ; pour être sous-lieutenant, il fallait, à l'aide de documents héraldiques, prouver que l'on était noble.

Le comte de Saint-Germain crut être novateur, et ne parvint qu'à bouleverser ce désordre. Il avait été jésuite avant d'être soldat. Ses réformes eurent le double caractère religieux et militaire. Les mesures qu'il prit, dont quelques-unes se trouvèrent par hasard utiles, ne tendirent en général qu'à avilir le soldat et à en faire un instrument sans pensée, sans courage, sans honneur, car on le conduisait au champ de bataille comme au champ de parade, à coups de bâton !

> Cet étrange personnage, dit Louis Blanc, est saisi de vertige, son imagination s'égare. A ses souvenirs de garnison viennent se mêler confusément dans son cerveau troublé les inspirations du moine, et de ce mélange imprévu sortent mille projets monstrueux ou puérils : il sera défendu aux capitaines de donner des bals dans les garnisons, défendu aux généraux de réunir à leur table au delà de vingt-quatre officiers, il faudra que les soldats se rendent processionnellement à la messe, des bénédictins seront chargés de former les élèves de l'École militaire, etc. Il y eut explosion de mécontentements ; des brochures véhémentes furent lancées. Le jour de la dispersion des invalides, un des chariots qui les transportaient s'était arrêté sur la place des Victoires, et l'on avait vu les pauvres vieillards descendre, s'agenouiller autour de la statue de Louis XIV, et se lamentant de ce qu'ils avaient perdu leur père. L'ordonnance relative aux coups de plat de sabre provoqua des scènes d'un effet plus puissant encore. Pour n'avoir pas à appliquer une peine contre laquelle se révoltaient tous les sentiments de l'honneur, des caporaux descendirent au rang de simple soldat.. Un officier subalterne, contraint de frapper un de ses

> inférieurs de vingt-cinq coups, s'arrêta au vingt-quatrième, disant : Quant au dernier, je me le suis réservé pour moi-même ! Et il s'enfonça le fer dans le corps. Les Français, avait dit un grenadier, n'aiment du sabre que le tranchant ; et ce mot héroïque, l'armée entière le répétait avec une sombre exaltation.

Le comte de Saint-Germain fut congédié quelque temps avant la mort de Clugny.

IX

Taboureau des Réaux, qui succéda à ce dernier ministre, suivit les mêmes errements financiers, et les coffres de l'Etat restèrent vides.

Il fallait de l'argent ; les impôts n'en rendaient plus ; il fallait recourir au crédit. On crut gagner la confiance des banquiers en prenant dans leurs rangs un contrôleur général des finances. Necker, banquier protestant de Genève, enrichi par le commerce, s'était distingué par quelques écrits qui annonçaient une intelligence habile aux grandes combinaisons financières et un esprit hostile aux théories de Turgot. Ces deux titres lui valurent la confiance du roi et la faveur de la cour.

Dans son *Éloge de Colbert*, couronné par l'Académie, dans son écrit sur la *Législation des farines*, Necker avait montré une profondeur de vues et un esprit critique que la pratique vint déconcerter. Il ne sut trouver que des palliatifs au lieu des remèdes qu'on attendait, et tous ses moyens financiers se réduisirent à des expédients.

Faire manœuvrer habilement les chiffres pour prouver la prospérité de l'État et inspirer la confiance ; contracter des emprunts en promettant 1 économie, ce fut là tout son système.

Mais ce système, il l'appliqua avec une habileté surprenante. Ses emprunts — furent couverts avec un empressement qui rappela l'engouement dont les billets de la banque de Law avaient jadis été l'objet.

Le déficit s'élargissait ; des événements survinrent qui devaient amener un immense accroissement de dépenses : la guerre d'Amérique. Le contrôleur général des finances déclara qu'il saurait trouver les frais de la lutte sans augmenter les impôts, sans les étendre, sans attaquer les privilèges établis.

X

Quelques mots sur cette glorieuse intervention de la France en faveur des États-Unis.

Tout concourt, à la fin du XVIIIe siècle, à donner l'impulsion aux idées d'indépendance et de liberté.

La guerre de Sept-Ans avait miné l'Angleterre. Pour alimenter son trésor épuisé, celle-ci voulut appliquer son régime fiscal à ses colonies de l'Amérique septentrionale. La révolte éclata à Boston, et bientôt devint universelle. Les

provinces se coalisent et forcent un comité central sous le nom de Convention, qui prend en main le pouvoir. Vingt-cinq mille Américains s'organisent militairement et opposent aux Anglais une force armée régulière. La convention, constituée en puissance libre et indépendante, envoie en Europe des agents diplomatiques, organiser des appuis et chercher des secours. Benjamin Franklin et Arthur Lée viennent à Paris, négocier l'alliance de la France.

La présence à Paris de ces deux mandataires de la jeune république fit une Impression profonde. La France, qui se sentait opprimée, s'unissait d'aspiration avec le peuple américain qui secouait la tyrannie. Il s'agissait là d'une cause qui était la sienne, et que tout le XVIIIe siècle avait en quelque sorte préparée : le droit d'exister comme nation et le droit d'être libre !

Ces idées généreuses avaient séduit jusqu'aux membres enthousiastes de la noblesse. Déjà Lafayette était parti et était allé mettre sa bravoure et ses talents au service des Américains soulevés. La France avait là un glorieux représentant à qui Washington s'empressait d'accorder sa confiance et son amitié.

Lafayette était jeune alors, ardent, audacieux, tout entier aux idées de régénération dont il devait plus tard, en France, compromettre si piteusement le triomphe.

Après de longues tergiversations, Louis XVI, entraîné par l'élan de l'opinion publique, se décida à se mêler au conflit. Il envoya à New-York une flotte de douze vaisseaux de ligne, commandée par le comte d'Estaing. Des succès importants sont obtenus. L'Espagne se déclare à son tour contre l'Angleterre ; soixante vaisseaux de ligne, espagnols et français, vont croiser dans l'Océan ; quarante mille hommes, rassemblés sur les côtes de Bretagne et de Normandie, menacent l'Angleterre d'un débarquement ; elle ne doit qu'aux vents son salut ! Toute l'Europe prend une attitude menaçante, résolue à détruire la tyrannie intolérable que la marine anglaise exerce sur toutes les mers.

Il fallut céder.

L'indépendance de l'Union américaine est reconnue ; et la paix est signée à Paris, le 3 septembre 1784.

Lorsqu'ils revinrent des plages où ils avaient constitué un État libre, les jeunes défenseurs de l'indépendance américaine furent l'objet d'enthousiastes ovations. Mais avec la gloire ils apportaient à leur pays les principes de la constitution américaine. Ils exaltaient, dans toutes les réunions, les vertus d'un peuple libre et critiquaient amèrement l'asservissement dans lequel la monarchie et les corps privilégiés tenaient en France vingt-cinq millions d'habitants, qui pouvaient devenir la plus grande nation du monde.

Terrible comparaison que le peuple répétait tout bas dans son âme ; qui creusait plus profondément ses haines, ses ressentiments, agrandissait ses désirs, ouvrant des horizons nouveaux à ses aspirations !

XI

Tandis que s'accomplissaient les événements que nous venons d'esquisser, Necker poursuivait l'application de son système.

En dehors des nombreux expédients qu'il essaya pour mettre les dépenses au niveau des revenus, il s'appliquait à lancer le gouvernement dans une bienfaisante initiative en faveur du peuple ; il imposait à l'État le soin de procurer au pauvre du pain et du travail.

Necker connaissait le mal qui rongeait la royauté. Il prévoyait que, tôt ou tard, les sources qui alimentaient le trésor seraient taries, et que devant les résistances égoïstes de la noblesse et du clergé, il faudrait, pour sauver l'État, avoir recours à la convocation des Etats-généraux. Pour habituer le roi et là nation à cette sorte de représentation nationale, le ministre persuada à Louis XVI d'établir dans quelques contrées des assemblées provinciales. Ces assemblées avaient la moitié de leurs membres pris parmi le tiers état. Elles votaient par tête et à la pluralité des suffrages. Chargées de répartir l'impôt, d'entretenir les routes et de proposer les mesures d'ordre public, elles prirent de sages mesures et réparèrent quelques-uns des maux créés par la tyrannique administration des intendants de province. Ces quelques améliorations disaient assez au peuple quels seraient les immenses avantages d'une représentation nationale.

Les États-généraux ! c'était là un port de refuge pour tout le monde.

La nation épuisée, la royauté mourante, attendaient la vie du même remède : celle-ci, anxieuse, effarée ; celle-là, avide et confiante !

Cependant l'activité, le génie, le crédit de Necker faisaient face à tous les besoins. Ébloui par son succès, épris de popularité, le financier genevois ne se contentait plus des faveurs du roi et des applaudissements de la cour. Il lui fallait les bravos du peuple, les acclamations de l'opinion publique. Dans un compte rendu devenu célèbre, il expose publiquement la situation qu'il avait créée. Le roi crut que son ministre avait pour but de consolider la base du crédit et d'étendre la confiance. Mais devant cet appel au peuple, la royauté disparaissait, et l'opinion publique était désormais établie souveraine.

Ce fut là une innovation grande et belle, et dont la portée démocratique fait excuser presque le peu de sincérité que le ministre apporta dans le groupement des chiffres, afin d'établir un excédant de recettes.

> Ce document, dit l'*Histoire universelle*, fit voir comment on avait remédié, en quatre années, au déficit annuel de 27 millions et obtenu un excédant de 10 millions sans nouveaux impôts, mais à l'aide d'emprunts habiles et de petites économies.
>
> Les chiffres disent ce que l'on veut ; beaucoup d'erreurs se glissèrent dans ce travail à côté d'un grand nombre d'omissions, et un air de candeur et de conscience y suppléait au peu de clarté. Le public resta frappé de cette communication inusitée, en voyant associées, pour la première fois, la moralité aux calculs, les chiffres aux nobles pensées, les comptes des dépenses et des revenus aux réflexions philosophiques, et les mystères de l'État, les éléments de la force et de la faiblesse d'un gouvernement exposés au grand jour. Le compte rendu fut lu dans les salons, dans le silence du cabinet, et les finances, la législation devinrent l'objet de toutes les discussions.

L'effet produit par le compte rendu fut immense. L'enthousiasme était au comble parmi le peuple.

Necker, enivré de son triomphe, se crut indispensable.

Maurepas, jaloux, blessé de l'importance de son collègue, fit attaquer le contrôleur des finances par le parlement, en même temps qu'il appelait sur ses plans de réforme la défiance du conseil, dont sa qualité de protestant lui interdisait l'entrée. Necker veut se défendre ; il demande son admission au conseil et le titre de ministre d'État. On refuse ; il envoie au roi sa démission, qui est acceptée.

Il clôt la liste des ministres réformateurs.

XII

Voici venir le règne des courtisans et s'établir l'influence absolue de Marie-Antoinette.

Huit années de luttes continuelles, entre cette princesse et son mari, n'avaient point affaibli sa passion pour la maison d'Autriche, d'où elle sortait.

La monarchie est désormais saisie dans l'engrenage des événements qui vont la broyer avec une vertigineuse rapidité.

Que peuvent faire pour elle des ministres tels que Joly de Fleury et d'Ormesson ? Ils ne font que passer.

Voici un homme qui va lui porter le coup de grâce. Il a de l'esprit, il est habile, il est sans principes. Il s'est déjà distingué par un faux témoignage dans l'affaire de La Chalotais. Il est vif, il est léger, il sourit à tout le monde, jl offre à tous des pensions ; il paie les dettes du comte d'Artois et du comte de Provence. Treize millions pour celui-ci ; quatorze millions pour le premier. Allons ! que l'on puise dans le trésor ; il est vide ? Il est plein ! Les emprunts se succèdent, de nouveaux impôts sont établis. Cela ne suffit pas ? On anticipe, on rend des édits bursaux, on prolonge les vingtièmes, on impose des sous additionnels. Le peuple crie, le parlement refuse d'enregistrer les édits : le roi ordonne. Mais tout va admirablement. Les fêtes se succèdent. Calonne prodigue l'argent à la reine ; comment serait-il malvenu ? Il donne à pleines mains des gratifications à ses protégés. Que disaient donc Turgot et Necker, qu'il fallait faire des économies ? Allons donc ! Le trésor est inépuisable. Il paie les dettes de l'État, il acquitte l'arriéré ; il achète Rambouillet pour la reine et Saint-Cloud pour le roi ! Si ce que Votre Majesté désire est possible, dit Calonne à Marie-Antoinette, c'est fait ; si cela est impossible, cela se fera.

Mais voilà vraiment un ministre adorable.

Tout à coup il tombe, et la dette publique se trouve accrue de seize cent millions ! Le précipice était ouvert.

Qui trompait-on ? qui était coupable ? Tout le monde voulait fermer les yeux. Mais Calonne avait une idée ! Il espérait arracher par l'effroi du péril ce que Turgot et Necker n'avaient pu obtenir par la persuasion.

Il se hâta donc de convoquer les notables et de leur exposer la situation. Son intention était de demander à cette assemblée l'égale répartition des impôts, l'anéantissement des privilèges d'État, l'abolition des corvées et de la gabelle.

Cette demi-mesure n'obtint l'approbation d'aucun parti.

Le peuple sentait que tous ces palliatifs ne changeraient pas sa douloureuse, position. De tous ses vœux il appelait la convocation des états généraux.

La noblesse, travaillée par les nombreux ennemis du ministre, prévenue contre ses premières opérations, le parlement ouvertement hostile, la reine, le comte d'Artois, la cour, qui voyaient épuisée la source des prodigalités, tout abandonna Calonne ou conjura sa chute. C'est en vain qu'il parvient à faire disgracier le garde des sceaux Miromesnil, son ennemi le plus acharné. Il faut qu'il tombe et qu'il expie par l'exil les folies de son administration.

XIII

Tandis que s'écroule la vieille institution de la monarchie, une affaire scandaleuse vient livrer à la malignité publique la réputation de la reine. Il ne faut pas que la femme de César puisse être soupçonnée, et voilà que le nom de Marie-Antoinette se trouve mêlé dans une déplorable affaire.

Nous voulons parler de celle du collier :

Louis de Rohan, grand aumônier de France, qui, comblé de dignités et de richesses, traînait un grand nom déshonoré. Débauché, vaniteux, léger, il avait été ambassadeur à Vienne, où il n'entretenait les gens de sa maison qu'en leur faisant faire la contrebande. Criblé de dettes, engagé dans d'ignobles intrigues et perdu de réputation, il n'en fut pas moins fait cardinal, attendu qu'il était d'une maison princière. Il ne savait pas, disait-il, comment un honnête homme pouvait vivre à moins de douze mille livres de rente. Comme il entendait parler d'une énorme faillite : *Il n'est permis*, s'écria-t-il, *d'en faire de pareilles qu'au roi et aux Rohan !*

Son ambition d'homme à bonnes fortunes et de grand seigneur s'irritait de n'avoir pu se concilier les bonnes grâces de Marie-Antoinette, d'autant plus qu'il la considérait comme un obstacle à son élévation au poste de premier ministre. Cagliostro lui persuada qu'il était en son pouvoir, au moyen de procédés occultes, d'inspirer pour lui à la reine une violente passion, et il ourdit sa trame avec la comtesse de La Motte, descendante des Valois, qui, pauvre et séduisante, était corrompue jusqu'au fond de l'âme. Louis XV avait commandé à Bœhmer, joaillier de la cour, un magnifique collier de la valeur de deux millions pour la Dubarry ; mais le vieux roi étant mort peu de temps après, Bœhmer offrit cette parure à Marie-Antoinette pour 1 million 600 mille livres. Louis XVI s'effraya de la dépense, et eut le courage de se refuser à cette acquisition ; mais Marie-Antoinette n'eut pas celui d'y renoncer.

Madame de La Motte alla trouver le cardinal de Rohan pour le prier, de la part de la reine, disait-elle, de rendre un grand service à Sa Majesté, lui promettant en retour toute sa faveur : il s'agissait d'acheter le collier désiré, qu'elle se réservait ensuite de payer à sa commodité, et l'intrigante lui remit, comme preuve de sa mission, un prétendu billet de la reine. Le prélat se trouva flatté dans sa vanité et ses espérances.

Le cardinal était livré à une sorte de délire. Dès les premiers mois de l'année 1784-, madame de La Motte lui faisait croire qu'elle amènerait une réconciliation avec la reine.

Il se passa alors une scène à peine croyable et qui déroute l'historien.

L'intrigante avait promis au cardinal de Rohan une entrevue nocturne avec Marie-Antoinette. En effet, au mois d'août de cette même année, le prince fut prévenu que la reine le recevrait la nuit dans le parc de Versailles, il s'y rendit ; que demoiselle d'Oliva, qui ressemblait beaucoup à la reine, surtout par la tournure et la taille, s'approcha du cardinal et lui dit rapidement à demi-voix que le passé était oublié. Le cardinal se jeta à ses pieds. La comtesse de La Motte survint précipitamment et annonça que Madame et la comtesse d'Artois se promenaient de ce côté. Des bruits de pas se firent entendre. La prétendue reine s'enfuit en laissant tomber dans la main du prince de Rohan une rose, comme gage de réconciliation.

On a dit plus tard que les pas qu'on venait d'entendre étaient ceux de la reine. D'après les Mémoires de madame de La Motte, Marie-Antoinette aurait voulu assister invisible à cette scène romanesque.

Quoi qu'il en soit, le cardinal était ravi. Il négocia l'affaire du collier, reçut les diamants et les porta chez la comtesse de La Motte. Là ils furent remis en sa présence à un homme qui se fit annoncer de la part de la reine.

On doit supposer, dit Louis Blanc, que le cardinal le connaissait, puisqu'il lui remit sans hésitation, sans information prise, sans reçu exigé, une boîte qui ne contenait pas moins d'un million six cent mille livres.

La reine devait payer par à-comptes, avait dit l'intrigante. Le premier terme approchait ; et pourtant les meneurs de cette affaire paraissent être dans la plus grande sécurité. Bœhmer avait écrit à Marie-Antoinette, et celle-ci s'était contentée de brûler la lettre. L'échéance arriva ; madame de La Motte annonça un retard et n'apporta qu'une faible somme. Bœhmer, effrayé, s'adressa à madame Campan, qui lui fit obtenir une audience de la reine, à qui il exposa sa situation. Marie-Antoinette manifesta une vive indignation et dénonça au roi l'outrage dont elle était l'objet.

Le prince de Rohan était grand aumônier. Il fut arrêté le 15 août 1785, à Versailles, au moment où il allait officier et tout revêtu de ses habits sacerdotaux.

Ce fut là un acte d'imprudence inouï. Ce même coup flétrissait à la fois la reine et un prince de l'Église. Marie-Antoinette savait qu'elle n'était pas au-dessus du soupçon ; Louis XVI aurait dû le comprendre ; il allait remuer autour du trône de ces turpitudes qui laissent des taches indélébiles aux réputations qu'elles ont touchées.

Le cardinal, qui ne perdait pas la tête, avait eu le temps de faire brûler sa correspondance. La nouvelle de son arrestation alla frapper comme un coup de foudre madame de La Motte, qui paraissait être à mille lieues de cet événement. Elle brûla aussi tous les documents qui pouvaient se rapporter à cette affaire. Et désormais la nuit, le mystère, le doute, vont envelopper ce procès que toutes les parties intéressées se sont plu à obscurcir.

Madame de La Motte pouvait fuir ; elle se laissa arrêter le 18 août. Comptait-elle sur une puissante intervention ? Son mari se retira tranquillement en Angleterre.

On s'empara de la personne de Cagliostro, fameux aventurier que ses relations suspectes avec le cardinal de Rohan avaient compromis. L'affaire est déférée au Parlement qui, pendant six mois, entretient par ses lenteurs le scandale de ce procès. Il y avait des signatures de la reine dont on ne savait à qui faire prendre la responsabilité. Il était reconnu qu'elles n'étaient pas de l'écriture de madame de La Motte. Un repris de justice, Reteaux de Villette, les mit à son propre compte, se déclara faussaire, et obtint d'être simplement banni. Le cardinal et sa coaccusée ne donnèrent que des explications vagues, pleines de réticences et de tergiversations. Leur préoccupation, dirent-ils plus tard, était de ne pas compromettre la reine. Le Parlement ne vit là qu'une affaire d'escroquerie. Le cardinal de Rohan fut acquitté ; la d'Oliva fut mise hors de cour ; Cagliostro fut aussi acquitté.

Quant à madame de La Motte, qui attendait la fin des débats avec confiance, elle fut comme foudroyée lorsqu'elle entendit l'arrêt qui la condamnait à être fouettée et marquée par le bourreau sur les épaules, et à être enfermée à l'hôpital pour le reste de ses jours ; elle entra dans un accès de rage délirante. Mais ses emportements furent bien autrement terribles lorsqu'il fallut lui appliquer la peine à laquelle elle était condamnée. Bâillonnée, elle se tordait désespérée, sanglante, entre les mains du bourreau, et le fer chaud qui devait la flétrir sur l'épaule la marqua sur le sein.

Après quelques mois de détention, madame de La Motte put s'échapper de sa prison. L'histoire se demande qui avait ménagé cette fuite. Était-ce la pitié ? Etait-ce le remords ?

La cour fut atterrée du jugement qui innocentait le cardinal, celui qu'elle regardait comme le plus grand coupable.

Marie-Antoinette était-elle entièrement étrangère à toute cette intrigue du collier ?

L'histoire a sa pudeur, dit Lamartine, nous ne la violerons pas.

L'histoire est chaste et elle est nue.

Ne lui demandons pas des complaisances qui en feraient une prostituée.

Et puisque toutes les parties engagées dans ce procès ont pris à tâche de l'obscurcir, c'est que toutes redoutaient la lumière.

Le doute seul demeure, et le doute est toujours une flétrissure !

XIV

D'autres causes vont ébranler le trône, car tout se réunit pour le saper.

Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, était arrivé aux affaires et avait remplacé Calonne, grâce à des manœuvres auxquelles la reine n'était pas restée étrangère. De Brienne, esprit médiocre, administrateur sans vues politiques, cachait un grand égoïsme sous une apparence de zèle patriotique. Les notables, qu'il avait séduits par son indignation contre les plans de Calonne, lui accordèrent à peu près tout ce qu'ils avaient refusé à son prédécesseur. Enivré de la confiance qu'on lui témoignait, il crut pouvoir surmonter les terribles difficultés dans lesquelles se trouvait la monarchie. Mais son administration ne fut qu'une suite de faiblesses et d'imprévoyance. Il promettait des prodiges, et

ne sut que reprendre — sans énergie les plans de Calonne ; suffisant, habile diseur, obstiné, sans idées, dur et avare, tel était ce ministre qui depuis son enfance rêvait le pouvoir. On lui avait cru de l'énergie, dit Bertrand de Molleville, parce qu'il était violent ; de l'instruction parce qu'il était affirmatif ; du génie parce qu'il avait de la facilité ; enfin le talent de gouverner, parce qu'il avait sans cesse critiqué l'administration. Mélange d'effronterie, de médiocrité et de corruption, il mécontenta tout le monde et ne fit que ses propres affaires, car il n'oublia jamais son ambition ni ses intérêts.

Le ministre fit d'abord enregistrer sans trop d'opposition les édits sur le commerce des grains, sur la corvée et sur les assemblées provinciales. Mais les édits sur les subventions territoriales et le timbre provoquèrent de la part du parlement de violentes remontrances, et de Brienne ne parvint à vaincre cette opposition que par un lit de justice. Cette mesure produisit le plus mauvais effet. L'irritation était au comble dans les esprits. L'opinion fermentait, et déjà on entendait ces sourds grondements souterrains, précurseurs des bouleversements. Le parlement renouvelle énergiquement ses protestations. Le gouvernement casse ses arrêts, l'envoie en exil à Troyes, où la popularité l'accompagne. La nation est partout où est la résistance !

Cependant de Brienne, pour renforcer sa position, se fit nommer principal ministre et obtint pour son frère, le comte de Brienne, le portefeuille de la guerre. Mais cet accroissement de pouvoir ne lui donnait pas de l'argent. Le vide du trésor le força à se rapprocher du parlement, à qui il offrit de retirer les deux édits du 6 août, s'il voulait proroger, pour deux ans, le second vingtième. Le succès de cette transaction enhardit le ministre. Il demanda l'enregistrement en un seul édit d'un emprunt de 420 millions, et pour satisfaire l'opinion des parlementaires, il rendit aux protestants les droits civils et politiques. On procéda par les menaces et les concessions, moyens ordinaires de l'impudence unie à la faiblesse.

Cette séance, à laquelle assistait le roi, eut un caractère mémorable. Le parlement sentait que toutes les mesures que l'on prenait ne faisaient qu'empirer le mal dont souffrait l'État. La nation seule pouvait assurer son propre salut. Toutes les voix des magistrats suppliaient le roi de convoquer les États-généraux. D'Esprémesnil parla de la nécessité de les réunir, avec une telle énergie, avec des raisons si puissantes, une éloquence si convaincue, que Louis XVI parut ébranlé.

Je le vois, ce mot désiré — États-généraux —, prêt à s'échapper de vos lèvres, s'écriait le magistrat, prononcez-le, sire, et le parlement souscrit à vos édits.

Vaines instances !

On n'était encore qu'au 19 novembre 1787 !...

Le roi refusa, et, après sept heures d'hésitation, ordonna l'enregistrement des édits.

Le duc d'Orléans, qui avait à venger la défaveur que lui marquait le roi et surtout la reine, encouragé par son entourage, se leva et demanda au roi si la séance était un lit de justice ou une délibération libre : Une séance royale, répondit le roi. — Elle est illégale, dit le prince, et je demande qu'il soit mentionné que l'enregistrement est fait du très-exprès commandement de Sa Majesté.

Surpris, troublé, le roi ne sut que balbutier ces mots : Cela m'est bien égal, vous êtes bien le maître... *Si, c'est légal, parce que je le veux*.

C'est légal, parce que je le veux !

Ainsi, au déclin de la royauté, le roi affirmait le despotisme, comme autrefois Louis XIV l'avait proclamé.

Dans cette spirale étrange que suivent les peuples à travers les siècles, la situation se reproduisait, mais dans des conditions bien différentes.

Mais là c'était une voix puissante qui parlait.

Ici, ce n'est plus qu'un écho !

La monarchie sénile n'a que des armes sans portée et sans force : *Telum imbelle sine ictu*, comme le javelot du vieillard troyen !

La lutte est désormais engagée.

Les édits sont enregistrés ; les états généraux sont renvoyés à cinq ans.

Mais le parlement proteste.

Les conseillers Fréteau de Saint-Just et Sabatier de Castres, qui avaient appuyé la motion du duc d'Orléans, sont arrêtés et envoyés aux îles d'Hyères. Le duc d'Orléans est exilé à Villers-Cotterêts. Cette disgrâce ne fit qu'accroître la popularité du prince.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, petit-fils du régent, connu plus tard sous le nom de Philippe-Egalité, et père du duc de Chartres, qui fut plus tard le roi Louis-Philippe, alliait à un vif penchant pour le plaisir un entraînement inné vers tout ce qui était nouveau. Plus frondeur que révolutionnaire, il effraya la cour par l'opposition qu'il montra dans toutes les circonstances. L'antipathie qu'éprouvait pour lui Marie-Antoinette encouragea la diffamation, et le duc d'Orléans se trouva en butte aux attaques de tous les libellistes dévoués au gouvernement ; il fut ainsi, de gré ou de force, rejeté dans le camp des ennemis de la monarchie. Insouciant, sans dignité, turbulent plus que tribun, avide de popularité plus que de pouvoir, il n'eut que l'ambition de ceux qui le poussaient en avant. Privé de la constance, de l'énergie et de l'audace nécessaires à un conspirateur, il fut meilleur et plus médiocre que ne l'ont peint les divers partis.

Les circonstances étaient excellentes pour un ambitieux. Le duc d'Orléans s'ennuya bientôt de n'avoir, à Villers-Cotterêts, que la chasse pour tout passetemps. Il compromit sa popularité en descendant, auprès du roi et de la reine, son ennemie personnelle, aux plus vives sollicitations. Il reparut dans Paris, le 23 juillet 1788, et quelques jours après, à la cour.

XV

Mais les événements se précipitent. En janvier 1788, le parlement enregistre l'édit sur les protestants et réclame des garanties pour la liberté individuelle. Le roi fait biffer cet arrêté ; les magistrats rédigent de nouvelles remontrances. De Brienne, pris entre la résistance des parlements du royaume, qui se joignent à celui de Paris, et les difficultés que lui crée le mauvais état des finances, avait besoin de toute son autorité, de toutes ses forces ; il tombe malade. Mais il se concerte avec Lamoignon, et il se décide au renversement du pouvoir politique du parlement. Ce corps sera remplacé par une autre magistrature dévouée au gouvernement. D'Esprémesnil est averti à temps, et on peut prévenir le coup. On

raconte, dit Montjoie, qu'un des ouvriers de l'imprimerie royale avait mis dans une boule de terre glaise une épreuve des nouveaux édits que préparaient les ministres, et avait ensuite jeté cette boule par la fenêtre.

Le parlement s'assemble et, par un arrêté du 3 mai, il demande à l'unanimité la convocation des États-généraux !

Brienne, que la divulgation de ses desseins a déconcerté, a recours à la violence.

Il donne l'ordre d'arrêter deux conseillers : Duval d'Esprémesnil et Goislard de Montsabert.

A cette nouvelle les conseillers vont s'abriter au parlement, où les suivent les applaudissements de la foule. Le régiment des gardes, commandé par le marquis d'Agoust, investit le palais.

Les pairs et les magistrats sont déclarés prisonniers. D'Agoust s'avance au milieu d'eux, et dit : Le roi m'ordonne d'arrêter MM. d'Esprémesnil et de Montsabert ; je n'ai pas l'honneur de les connaître, mais je les invite à se conformer aux ordres de Sa Majesté. Tous les magistrats se lèvent ; tous sont Montsabert et d'Esprémesnil, car tous ont signé les mêmes protestations, et ils en réclament la solidarité.

L'officier demeure interdit. Les conseillers désignés se nomment enfin ; mais comme le peuple gronde en dehors contre ce coup d'État, on les emmène par des issues secrètes pour les soustraire aux ovations de la foule.

Le surlendemain, le roi mande le parlement à Versailles, et là, dans un lit de justice, au milieu d'un silence morne, il ordonne l'enregistrement de six-édits, qui réduisaient le nombre des membres du parlement à soixante-sept, répartissaient une partie de ses attributions entre quarante-sept grands bailliages, les faisaient entrer immédiatement en vacation, enlevaient au parlement l'enregistrement des lois, pour le confier à une cour plénière composée du chancelier, des princes du sang, d'autres personnages de dignité nommés parle roi et irrévocables, et d'un certain nombre de magistrats appelés, tour à tour, des autres parlements du royaume.

C'était une dépossession.

L'opposition est universelle ; toute la magistrature est en alarmes. La France est pleine de frémissements. Le sang coule en Bretagne, Paris s'insurge ; le Dauphiné menace de se séparer de la France. L'explosion se fait à la fois parmi le peuple, parmi la noblesse et parmi le clergé.

Partout on demande les États-généraux.

Ce mot revient sans cesse frapper la monarchie, comme les coups successivement répétés du boulet de siège ébranlent sans relâche les murailles d'une vieille citadelle.

Le gouvernement, assailli de toutes parts, se décide alors à donner satisfaction à l'opinion publique.

Un arrêt du 8 août suspend l'établissement de la cour plénière, et annonce que les États-généraux s'assemblèrent le 27 avril 1789.

XVI

Que le peuple retienne cette date ! c'est celle da son avènement

Mais cette mesure suprême, prise au moment où l'État menacé de faire banqueroute, ne peut sauver la position du ministre ; de Brienne, à bout d'expédients, tombe devant la réprobation générale, et il se relire en Italie, gorgé d'honneurs, les mains pleines, laissant un vide effroyable dans le trésor.

Necker parut comme un sauveur ! Mais il n'y avait pas de salut possible pour l'ancien ordre de choses.

La joie fut immense partout, à Paris, dans les provinces. Si le nom du nouveau ministre était salué par des acclamations enthousiastes, des manifestations tumultueuses chargeaient d'anathèmes l'homme qui se retirait emportant une richesse scandaleuse, lorsque la famine désolait la France, lorsque la ruine de l'État avait été si profondément creusée.

De Brienne s'était retiré le 25 août 1788 ; le garde des sceaux Lamoignon, le complice de sa mauvaise administration, dut aussi résigner ses fonctions deux jours après.

Alors la joie à Paris se changea en délire ; on brûla un mannequin représentant le cardinal. La force armée se hâta de dissiper les rassemblements. La place Dauphine, la rue Saint-Dominique, la rue Meslay, devinrent le théâtre d'un massacre horrible. La Seine emporta les cadavres !

Mais Necker vint rassurer les esprits, la confiance reparut. D'un autre côté, la révocation des édits du 8 mai, le rappel des exilés, la mise en liberté des prisonniers de la Bastille, firent diversion à ces sombres funérailles.

Le parlement avait reconquis son pouvoir politique, mais le rôle de ce grand corps est près d'expirer, et nous allons voir sa popularité tomber tout à coup.

La fin de 1788 approchait ; le gouvernement avait fait appel à tous les esprits éclairés, à toutes les sociétés savantes, à tous les corps du royaume, afin de connaître leur avis sur la manière la plus convenable de composer les États-généraux.

Quel serait le nombre des députés du tiers état ?

De quelle façon aurait lieu le vote ?

Telles étaient les questions à résoudre qu'un publiciste savant, énergique, trancha dans une brochure célèbre.

> Qu'est-ce que le tiers état ? se demandait-il. — Tout !
>
> Qu'est-ce qu'il a été jusqu'à présent ? — Rien.
>
> Que demande-t-il ? — A devenir quelque chose.

D'autres écrivains, dont la plupart joueront un rôle important dans les événements qui vont se dérouler, mirent aussi leurs lumières et leur talent an service du peuple et s'empressèrent de l'éclairer sur ses droits. Tels furent : Condorcet, Target, Clavières, Mirabeau, Brissot, Thouret, Servan, Antonnelle, etc.

Dans un Mémoire sur les États-généraux, le comte d'Antraigues proclamait le droit populaire ; il avait pris pour devise l'énergique déclaration des cortès

aragonais : Nous qui valons chacun autant que vous, et qui tous ensemble sommes plus puissants que vous, nous promettons d'obéir à votre gouvernement si vous maintenez nos droits et nos privilèges ; sinon, non.

Le parlement émit une opinion qui nous fait voir combien peu il existait de tendances vraiment libérales dans ce grand corps que ses récents démêlés avec la cour avaient rendu populaire. Il déclara, en effet, que les États-généraux seraient assemblés selon la forme observée en 1614, c'est-à-dire que les trois ordres formeraient trois votes collectifs, et que chaque ordre aurait le même nombre de députés.

Quel mobile faisait agir le parlement ? Après avoir appelé à grands cris la convocation des États-généraux, pourquoi voulait-il paralyser l'action de la future assemblée ?

C'est qu'il voyait se dresser un pouvoir redoutable, celui de la nation représentée par le tiers état, et il pressentait que cette force nouvelle annulerait la sienne, si on lui permettait de prendre toute l'expansion dont elle était susceptible.

Cette décision, en indignant le peuple, trahit toutes les mesquines préoccupations du parlement.

Dès ce jour, son influence s'efface.

Détesté par la cour, méprisé par le peuple, il n'est plus qu'un rouage inutile, car il ne s'appuie sur rien et ne sert personne.

Assembler des États-généraux comme en 1614, c'était vouloir resserrer les nœuds de tous les liens tyranniques qui enchaînaient la nation !

Les princes du sang, de leur côté, appuyèrent cette initiative, en protestant contre le doublement du tiers. Cet acte produisit une certaine émotion ; mais on remarqua que Monsieur, frère du roi, et le duc d'Orléans, n'avaient pas pris part à la protestation.

La cour ne voyait pas sans une secrète joie les deux premiers ordres de l'État se dépopulariser. Elle espéra se faire un appui du peuple en les forçant à s'engager plus avant dans la réaction. Elle réunit en conséquence une deuxième assemblée des notables à Versailles, le 6 novembre 1788. Cette assemblée était appelée à délibérer sur la composition des États-généraux, sur la forme des convocations, sur l'ordre des élections, sur la manière de régler la tenue des diverses assemblées qui devaient donner les instructions aux députés des États-généraux.

Necker savait d'avance que la noblesse et le clergé repousseraient la question du vote par tête, aussi le roi se réserva-t-il de se prononcer en faveur du tiers état.

Le gouvernement devait nécessairement désirer le doublement du tiers, afin de lui assurer une influence prépondérante. Il connaissait les intentions égoïstes de la noblesse et du clergé. Les notables, lors de leur première assemblée, n'avaient voulu rien faire pour le salut de la monarchie. Il s'agissait donc de leur faire contre-poids en étendant la puissance du tiers.

C'était une sorte d'alliance entre le roi et le peuple.

La cour espérait sans doute, comme dans la fable du Renard et du Bouc, se tirer seule d'affaire. Mais, ici, ce fut le renard qui fut joué.

Le compère de la royauté se transfigura tout à coup, car il devint lion !

La première partie toutefois des prévisions de la cour se réalisa ; l'assemblée des notables, à l'exception du bureau présidé par le comte de Provence, repoussa le doublement du tiers.

Le 27 du même mois, le roi fit connaître sa décision.

Il déclara que les députés aux États-généraux seraient au moins au nombre de mille.

Que les députés du tiers état seraient égaux en nombre à ceux de la noblesse et du clergé réunis.

XVII

Tandis que s'agitent les destinées du peuple, voici venir un ennemi redoutable le terrible hiver de 1789 !

Le froid, la faim viennent s'asseoir au foyer du pauvre, tandis que luit à peine l'aube de la liberté.

Que de victimes va faire la famine ! Déjà la récolte a été très-mauvaise ; la sécheresse et la grêle ont ruiné les campagnes ; et voici qu'une température horrible vient augmenter ces malheurs. Le thermomètre Réaumur descend au-dessous de 17 degrés ; la Seine a suspendu son cours, glacée sous les souffles du Nord. Le peuple, sans feu, sans pain, hâve, en haillons, expire dans les rues ; l'immense charité ne peut conjurer ce désastre, c'est que l'État social tout entier est malade.

Pour qu'une nation résiste à de tels fléaux, il faut qu'elle soit riche et par conséquent libre, forte, et par conséquent maîtresse d'elle-même.

L'esquisse que nous avons tracée du passé moral de la monarchie, le précis qu'on vient de lire des premières années du règne de Louis XVI, sont le préambule nécessaire de notre récit.

On ne peut comprendre la mission des Jacobins qu'en remontant aux sources de la Révolution.

Ils vinrent à leur heure, poussés par la logique des événements !

Nous allons bientôt voir dans l'arène ces terribles lutteurs.

Déjà, au premier tocsin, ils ont fait le sacrifice de leur vie. Comme les gladiateurs antiques, ils peuvent s'écrier : Liberté ! patrie ! ceux qui vont mourir vous saluent !

LIVRE DEUXIÈME

Élections des députés aux États-généraux. — Espérance de la nation. — Combinaisons de la cour. — Troubles en province. — Modération de Paris. — Cahiers des députés. — Pillage et incendie de la maison de Réveillon. — La messe du Saint-Esprit. — Accueil enthousiaste du peuple envers le tiers état et sa froideur pour lès deux autres ordres et pour la reine. — Ouverture des États-généraux. — Discours de Louis XVI. — Impression de l'assemblée. — Mirabeau. — L'émancipation du peuple. —Dissidences entre les trois ordres. — Énergie et modération du tiers état, hésitation du clergé et obstination de la -noblesse. — Le roi pris pour arbitre. — La misère du peuple. — Dernière sommation aux deux ordres. — Appel des bailliages et vérification des pouvoirs. — Tumulte de l'assemblée. — Échec de Mirabeau. — Le tiers état se déclare Assemblée nationale. — Indivisibilité du corps législatif proclamée. — Comité des subsistances créé. — Joie et enthousiasme du peuple. — Craintes et projets de la cour. — La salle des États fermée. — Sieyès et Bailly. — Un autre local s'ouvre pour la réunion des députés. — Serment du Jeu de Paume. — Les ordres du roi enfreints par l'Assemblée. — Les trois ordres réunis et travaux de l'Assemblée nationale.

I

Le jour était venu ; notre grande révolution inscrivait sa date orageuse et sublime dans l'histoire. Les lettres du roi aux bailliages, portant convocation des États-généraux, étaient publiées. Un peuple jusque-là. ignorant de ses droits politiques, misérable façonné à la servitude et courbé sous le poids de dix-huit siècles de despotisme, se réveillait tout d'un coup, jetait un regard de défi à l'avenir, et pressant contre son cœur ses enfants, nés esclaves comme lui et dont il allait préparer l'émancipation, il courait nommer ses représentants. Non, jamais spectacle plus beau ne fut donné au monde.

Ce fut une joie immense, un délire, une frénésie, quand le peuple, devenu méfiant à force de vexations, n'eut plus de doute sur le mandat qu'on lui confiait.

Il s'agissait non-seulement d'élire des députés, mais encore de rédiger des cahiers, d'écrire ses plaintes, ses projets, ses aspirations, de porter plus loin que le trône, au sein d'un pouvoir justement constitué, sa pensée depuis si longtemps dissimulée, étouffée, muette.

Mais le roi... à quoi pensait-il de convier le peuple à un si vaste mouvement[1] ?...

---

[1] Tout Français ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans, et compris dans le rôle d'impositions, devait élire, à raison de deux députés par cent électeurs, des députés à l'assemblée du bailliage, qui étaient alors chargés de la nomination des députés aux États-généraux. C'était, comme on le voit, un acheminement aux élections telles que nous les avons comprises depuis et au suffrage universel. — Pour l'époque, cela tenait du

Avait-il entrevu les immenses conséquences de cette initiative ? Était-il enfin résolu à former un grand peuple, à le tirer des profondeurs obscures dans lesquelles l'avaient plongé ses aïeux, à le produire au rayonnement de la liberté, foyer fécondant et lumineux des nations ? Savait-il que plus un peuple monte et plus son souverain s'élève ? Non, non ; la vieille royauté faisait sa grandeur de notre abaissement. Ce n'était qu'une vaine satisfaction que l'on espérait jeter à l'opinion publique, en échange des sommes énormes dont avait besoin le trésor de l'État. Et pourtant on avait eu peur. Mais il fallait vivre ; on voulait sauver la couronne. En vain, pour éviter le danger, le gouvernement avait-il pris tous les chemins de traverse qui paraissaient s'éloigner de cette grande route du progrès que suivent les peuples à travers les âges ; tous y aboutissaient et l'y ramenaient inexorablement !

Mais on avait vu Louis XIV régner en despote, craint, adulé et respecté ; on avait vu Louis XV haï, méprisé, mais toujours redouté.

Quelques philosophes avaient bien fait entendre des voix sévères, mais le trône ne s'était pas ébranlé pour si peu. Dans un jour de colère, le roi licencieux avait dicté des ordres cruels, et les philosophes avaient été dispersés. Les uns avaient pris la fuite, les autres' avaient payé par la prison leur témérité. De quel droit le peuple de Louis XVI criait-il, puisque le peuple de Louis XIV et de Louis XV s'était tu ? L'autorité ne se faisait-elle pas plus paternelle ? Les mesures de répression ne s'étaient-elles pas adoucies ? Ou le peuple n'était pas juste, ou il se montrait défiant de la royauté qui le couvrait de son aile protectrice. Du reste, dans la pensée de la cour, le peuple n'existait que par le nombre, et à cet appel qui lui était fait, il n'allait pas répondre. Comprendrait-il seulement ? Ni le roi, ni la reine, ni les parlements, ni Necker, ni les ministres ne le crurent. C'était une satisfaction donnée au mouvement libéral qui s'était produit, mais qui ne devait pas aboutir. Le peuple. Qu'est-ce que c'était que cela ? Savait-il, lui, écrire ? Que lui fallait-il de plus que du pain et des promesses ? Ils étaient tous tranquilles là-haut, et après la petite concession, malheur ! c'était à la réaction à reprendre ses droits.

Du reste, tout était prévu et arrangé d'avance. La majorité des électeurs était dans la noblesse et le clergé. On devait ensuite élire à haute voix, et comme les petits ont toujours eu peur des grands, on ne pouvait supposer qu'en présence du noble, riche et puissant, le bourgeois, humble et craintif, nommerait un autre nom que celui qui était écrit, annoncé d'avance par la position et la fortune. Necker avait en outre convoqué les paysans des campagnes. C'était un coup de maître. Aucun ne savait lire, et le clergé avait la main haute, du village à la bourgade, et commandait jusque dans la chaumière du pauvre hère. Puis aucun de ces hommes n'était libre ; ils appartenaient tous à un seigneur, ils dépendaient tous d'un riche propriétaire. Ces élections populaires, c'était une grande comédie que devaient jouer des millions d'individus pour la satisfaction de quelques privilégiés !

Seul, Louis XVI, sans croire beaucoup aux États-généraux, ne leur était pas hostile. Moins monarchique que son entourage, il sentait que le pays avait

---

prodige. Les deux ordres et les possesseurs de fiefs avaient le droit d'élire directement leurs députés, et les autres devaient choisir, à raison de un sur dix, des mandataires ayant voix à l'élection des députés des États-généraux. — Dernier abus que la révolution allait broyer dans son passage rapide et jeter au vent avec les débris des vieilles institutions et des odieux préjugés.

marché depuis deux siècles, et que quelques garanties lui étaient nécessaires. Peut-être voyait-il déjà que le prestige de la couronne s'effaçait, que la pourpre du trône n'éblouissait plus personne, que la puissance royale commençait à s'écrouler ; en un mot, que la foi dans l'autorité se perdait comme déjà s'était éteinte la foi en l'autorité de l'Église, pourtant si forte et si riche.

La justice eut raison sur l'iniquité. Le peuple fut unanime à envoyer des députés libéraux aux États-généraux. Dans la campagne, en effet, ce fut le curé qu'on nomma et qui eut à mener les élections. Mais les curés, chose qu'on paraissait ignorer, étaient les ennemis jurés de l'évêque. Ils étaient pauvres ces curés ; rien de plus misérable que le bas clergé ; l'évêque était gorgé de bénéfices ; cette fortune opulente que l'Église amassait, décuplait, était le partage du haut clergé. Le curé se montra libéral, et se vengea ainsi de ses maîtres orgueilleux et implacables. Dans les villes, le peuple connaissait ses droits. La philosophie avait pénétré dans ses couches de travailleurs. Les noms de Voltaire et de Jean-Jacques lui étaient familiers. Au despotisme du droit divin, il opposait la froide raison du patriarche de Ferney, et la sagesse et le sentiment du philosophe de Genève. Il pressentit une ère nouvelle et en avança l'heure en invoquant le nom des hommes du progrès.

Pour la première fois la cour s'effraya, elle voulut reculer, il était trop tard. Elle recula, en effet, de quelques jours ; mais ne parvint qu'à démasquer ses intentions perfides sans arrêter l'élan enthousiaste qui s'était manifesté.

II

Les États-généraux étaient indiqués par la Cour des aides, demandés par les parlements et par les notables ; Brienne s'en était fait une arme, Necker s'était engagé à les ouvrir dans un bref délai. L'ouverture en était fixée au 27 avril. On gagna huit jours, et elle fut renvoyée au 4 mai. Grande victoire qui ne devait être fatale qu'aux vainqueurs.

Dans le Dauphiné, les députés furent nommés en commun. En Provence, un homme redouté de la cour, Mirabeau, que nous allons bientôt voir se dessiner sur le champ de bataille révolutionnaire, est porté en triomphe, et, devenu soudain l'arbitre de la paix et de la guerre, est proclamé député aux États-généraux avec un enthousiasme touchant au délire. Mais ces élections ne se terminent pas sans rixes, et le sang versé par les agents du pouvoir aigrit déjà le peuple sans l'effrayer. Rennes est témoin d'une lutte entre la noblesse et la bourgeoisie. Le parlement, appelé à juger le différend, donne raison à la noblesse. Nantes aussitôt envoie neuf cents jeunes gens, qui accourent arracher leurs frères des mains des privilégiés. La noblesse a peur et se relire. A Besançon, même injustice du parlement ; le peuple outré se réunit, assiège le palais des magistrats et les met en fuite. Le roi intervient et casse l'arrêt du parlement.

Paris donne l'exemple de la modération et de l'audace : tête de la nation, foyer de lumières, grande ville contenant dans son sein les esprits les plus remuants, les plus actifs, les plus instruits et les plus enthousiastes. L'autorité voulut opposer au mouvement qu'elle prévoyait une masse imposante de troupes, la lutte de la force brutale contre la puissance de l'idée. Un grand appareil de guerre fut déployé ; il y eut des soldats dans toutes les rues, et devant des groupes pacifiques d'électeurs se rendant à l'appel du devoir, des armes furent

chargées et se dressèrent menaçantes. Paris resta impassible et n'en agit pas moins avec vigueur. Les présidents des districts, nommés par le roi, furent destitués ; et d'autres, désignés par le peuple, les remplacèrent. Le district des Cordeliers se distingua surtout par son énergie, la sagesse et la promptitude de ses décisions : il était présidé par Danton ! Vingt-cinq mille électeurs donnent alors à la France un spectacle inconnu et inattendu. Les élections s'accomplissent avec calme, sans effusion de sang, sans plaintes, sans reproches, sans le moindre désordre, avec le calme et la dignité que commandent la force et le droit.

III

Le 2 avril, les électeurs siégeaient à l'archevêché, et Sieyès, réunissant les suffrages de ses collègues, arrêtait qu'une déclaration des droits de l'homme serait publiée en tête des cahiers communs dont la rédaction devait s'inspirer des pensées émises dans les cahiers des districts. C'est alors qu'un incident malheureux vint affliger cette réunion. Depuis quelques jours le pain était renchéri et les ouvriers souffraient de l'inactivité des travaux. C'est alors qu'on parla d'abaisser les salaires. Le moment ne pouvait être plus mal choisi, et Dieu sait pourquoi on le choisissait. La fureur du peuple se manifesta et chercha un adversaire. Le nom de Réveillon fut prononcé, et celui-ci devint aussitôt l'objet de la colère populaire. Fabricant de papiers peints, dans le faubourg Saint-Antoine, et employant plus de trois cents ouvriers, il fut rapporté qu'il avait prononcé des paroles hostiles aux classes ouvrières, et qu'il avait déclaré qu'il allait réduire la journée de l'homme à quinze sous, prétendant que c'était plus qu'il n'en fallait pour vivre, et que la farine de froment n'était point faite pour l'ouvrier, mais pour les gens de la classe aisée. La populace se porta immédiatement devant sa maison, et proféra des menaces contre le fabricant. Elle pendit son effigie qu'on porta à la place de Grève, et qu'on brûla sous les fenêtres de l'Hôtel-de-ville. Le lendemain, elle retourna au faubourg, brisa les portes de la maison, et l'envahit la nuit avec pillage. On accusa le duc d'Orléans d'avoir provoqué cette émeute, d'autres portèrent leurs soupçons sur l'Angleterre.

L'histoire ne va pas si loin, et ne demande compte qu'à la cour qui, si elle ne commanda pas le désordre, le laissa au moins se consommer, et sévit ensuite avec une rigueur extraordinaire. Les émeutiers étaient relativement en très-petit nombre. Peu hardis d'abord, leur audace ne grandit que lorsqu'ils s'aperçurent qu'on les laissait maîtres du terrain. Tout fait présumer que la cour, qui travaillait alors au retard de l'ouverture des États-généraux, crut voir dans ces désordres un moyen qui s'offrait à elle de se montrer récalcitrante. Elle avait espéré que la population du faubourg allait se joindre aux émeutiers et permettre aux troupes de déployer leur zèle pour la royauté, et au canon de la Bastille de gronder dans les rues. Il n'en fut rien. Le peuple, qui n'avait rien-à faire chez ce malheureux, victime peut-être d'une calomnie, resta dans ses ateliers et ne se montra pas. La cour, furieuse, se vengea après coup sur les quelques insensés qui s'acharnaient après des murailles, et les fit exterminer sans pitié. L'histoire jugera qui fut le plus coupable de ceux qui pillaient ou de ceux qui massacraient ; de ceux qui s'ameutaient et saccageaient, ou de ceux qui, ayant dans les mains le pouvoir et la force, regardaient faire, et quand le mal fut irréparable, le couronnèrent par le meurtre.

Mais laissons dans l'ombre ce tableau isolé et revenons aux élections générales.

Leur résultat fut éloquent : douze cent quatorze députés furent nommés, dont deux cent quatre-vingt-trois de la noblesse, trois cent-huit du clergé, et six cent vingt-trois du tiers état. Quant à la révolution, elle était écrite tout entière dans les cahiers remis par chaque bailliage à ses représentants. Néanmoins, les cahiers de la noblesse et du clergé ne promettaient encore rien de solide et de durable. C'est toujours le passé qui fait obstacle à l'avenir. Les privilégiés ne veulent rien perdre ; leurs concessions sont de celles qui ne sauraient les appauvrir ni les amoindrir. Ils sont toujours des êtres exceptionnels qui ont droit à la fortune publique, aux honneurs, au pouvoir, et ne doivent en échange aucun travail, aucune reconnaissance.

Rien ne pouvait désormais retarder l'ouverture des États-généraux. Le peuple avait parlé et attendait. La nation tout entière espérait dans cette assemblée. La cour, la noblesse, tous les privilégiés réunis étaient impuissants contre ce désir immense, contre la manifestation d'un peuple esclave qui s'éveillait à la liberté.

IV

La veille, le 4 mai, à Versailles, le *Veni Creator* fut chanté, dans l'église de Notre-Dame, en présence du roi, de toute la cour et des députés aux États-généraux. Puis après cette cérémonie, tous se rendirent à l'église Saint-Louis, pour y entendre la messe du Saint-Esprit.

La cour avait voulu pour cette circonstance renouveler la pompe des augustes fêtes de la monarchie. Les rues étaient jonchées de fleurs, les fenêtres et les balcons tendus d'étoffes précieuses et de riches tapisseries. A ces fenêtres, à ces balcons, sur les portes, partout, une foule immense accourue de Paris et de la province, des hommes émus et applaudissant à l'ère nouvelle, des femmes enthousiastes dans des toilettes superbes et confondant, dans l'élan de leur cœur, le nom du roi et celui du peuple.

L'émotion surtout était grande à la vue dès députés du tiers, qui marchaient à la tête de la procession. C'étaient presque tous des hommes éminents, qui déjà avaient marqué par des œuvres utiles et qui ne devaient l'honneur de représenter la nation qu'à leurs talents ou à leur patriotisme. On distinguait surtout parmi eux Mirabeau, et des yeux on cherchait Sieyès, dont la grande réputation avait déjà transpiré ; Philippe d'Orléans, qu'on s'étonnait de rencontrer dans les rangs des députés du tiers ; et Lafayette qui, revenu d'Amérique où il avait combattu pour l'indépendance, était alors l'idole de la foule.

Aussi modeste par l'habit que digue par l'attitude, le tiers état, imposant par le nombre et la popularité de plusieurs de ses membres, fut salué de vives acclamations. Il n'en fut pas de même pour la noblesse, vêtue d'habits somptueux, vestes et parements de drap d'or, cravate de dentelle, chapeau à plumes, retroussé à la Henri IV, ni pour le clergé en soutane, grand manteau, bonnet carré, ni pour les évêques avec leurs robes violettes et leurs rochets. Le roi qui, entouré de sa cour, terminait le cortège, retrouva seul quelques-uns des applaudissements qui avaient accueilli le tiers. Le peuple, à la vue de la reine, resta froid et cria vive le duc d'Orléans. C'était acclamer son ennemi. Ce coup qu'elle comprit lui fut sensible, mais, fière et hautaine, elle releva la tête et défia

ce peuple qui, malgré sa jeunesse et sa beauté, devait bientôt lui vouer une haine sans miséricorde.

Mais ce qui avait choqué la foule dans cette procession, et avait peut-être été la cause de sa froideur à l'égard — de la noblesse et de la cour, c'était l'étiquette rigoureuse qui avait été observée entre les trois ordres.

Arrivés à Saint-Louis, le roi et la reine se placèrent sous un dais de velours violet semé de fleurs de lis d'or, et la cour, les princes, les princesses et les grands officiers de la couronne les entourèrent. Des bancs réservés furent désignés à la noblesse et au clergé ; le tiers fut relégué dans les bas-côtés de l'église. M. de La Fare, évêque de Nancy, prit la parole, et débuta ainsi : Sire, recevez les hommages du clergé, les respects de la noblesse, les humbles supplications du tiers état. Un moment le mot de liberté s'échappa de ses lèvres. L'évêque fut alors fort applaudi. Il semblait que ce fût là le cri de ralliement attendu, et l'on put croire qu'on était à la veille d'une réconciliation générale. On n'était qu'à la veille des jours de tempête.

V

Le lendemain, 5 mai 1789, l'ouverture des États-généraux eut lieu dans une magnifique salle préparée à cet effet dans l'hôtel des Menus-Plaisirs.

Le roi prit place sur un trône de velours rouge, rehaussé d'une large broderie d'or et de perles, et semé de fleurs de lis ; la reine s'assit auprès de lui ; la cour s'était réservé les tribunes, et les deux premiers ordres occupaient les côtés ; restait le tiers état qui, comme à l'église Saint-Louis, remplit le fond de la salle et tous les sièges laissés vacants. On était décidé, du reste, à ne pas épargner les humiliations aux envoyés du peuple. Ainsi, tandis que l'on introduisait les députés du clergé et de la noblesse par la grande porte, ceux du tiers état attendaient, mal abrités sous un hangar, que s'ouvrît pour eux une petite porte de derrière ; mais peu importait cette nouvelle humiliation. Il suffisait que leur voix pût se faire entendre, certaine qu'elle était d'être comprise de la nation.

A peine l'assemblée fut-elle installée, que Mirabeau entra, et sa vue produisit une grande sensation. Sa démarche et son regard imposaient à ses ennemis. Un profond silence s'établit et les trois ordres se couvrirent, malgré l'usage qui voulait que le tiers état restât découvert. Le roi parut ne point s'apercevoir de cet incident, et, promenant sur l'assemblée un regard tranquille, il prononça les paroles qui suivent :

> Messieurs, le jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation auxquels je me fais une gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières tenues des états-généraux ; et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une seconde force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.
>
> La dette de l'État, déjà immense à mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne ; une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause,

l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition. Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois, avec sensibilité, qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs privilèges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres, réunis de sentiments, concourir avec moi au bien général de l'État, ne sera point trompée.

J'ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchements considérables. Vous me présenterez encore à cet égard, des idées que je recevrai avec empressement ; mais malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me procurerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent et y affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage, qui assure le bonheur du royaume au dedans et sa considération au dehors, vous occupera essentiellement.

Les esprits sont dans l'agitation ; mais une assemblée des représentants de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez à juger, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes, mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif : j'éloignerai tout autre souvenir.

Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché aux principes de la monarchie ; ils ont fait l'éclat et la gloire de la France. Je dois en être le soutien, et je le serai constamment. Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander d'un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments.

Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume. C'est le souhait de mon cœur, le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples.

> Mon garde des sceaux va vous expliquer plus amplement mes instructions ; et j'ai ordonné au directeur général des finances de vous en exposer l'état.

Ce discours fut applaudi, mais avec certaines réserves de la part du tiers état, peu satisfait du silence du roi sur la constitution, et qui semblait ainsi rapetisser la grandeur du mandat des députés nommés pour d'autres destinées que celles de voter de nouveaux impôts.

Après Louis XVI, le garde des sceaux Barentin dit quelques mots et céda la parole à Necker. Celui-ci parla sur les finances, et son discours, long et fastidieux, aboutit tout simplement à accuser un déficit de 56 millions, qu'il n'était plus maître de dissimuler. Cette séance de peu d'éclat ne fut pas de nature à réconcilier les partis, et ceux-ci, mis en présence, n'attendaient que le moment de se déclarer plus ouvertement. Mirabeau exprima son étonnement dans le *Journal des États-généraux*, feuille qu'il venait de fonder, et qui fut aussitôt supprimée. Le futur tribun n'était pas homme à se laisser démonter par un arrêt de la cour. Il continua son journal sous le titre de : *Lettres à ses commettants* : S'il est vrai, disait-il, que l'on n'ait assemblé la nation que pour consommer avec plus de facilité le crime de sa mort politique et morale, que ce ne soit pas du moins en affectant de la régénérer. Que la tyrannie se montre avec franchise, et nous verrons alors si nous devons nous roidir ou nous envelopper la tête.

VI

Avant de poursuivre, arrêtons-nous un instant sur cette grande figure qui précède celles que nous verrons apparaître, quelques pages plus loin, au club des Jacobins, et qui nous donneront à la fois le spectacle du courage et de l'audace, de l'abnégation et de la résignation. Il n'en fut pas de même de Mirabeau, âme vénale et avide, dans un corps voluptueux ; il ne vit dans la mémoire des hommes que par le souffle puissant que laisse le génie. Être mort, s'écriait-il, c'est comme si l'on n'avait jamais vécu ! Il se trompait, car il vit tout entier parmi nous ; il y vit avec ses hautes et puissantes facultés, son éloquence, son enthousiasme, ses élans et ses faiblesses, ses fautes, ses vices, ses crimes.

Mirabeau, s'écrie un écrivain moderne, c'est le tribun de l'aristocratie et le député de la démocratie, un mélange éloquent, terrible et charmant de Catilina, de don Juan, de révolté, d'aventurier. En cette immensité de désordres et de passions se rencontrent les traits principaux d'un grand politique et d'un vicieux de bas étage ! Il y a du pamphlétaire et du Montesquieu dans ce géant de l'Assemblée nationale. Il parle, on l'écoute ; il commande, on obéit ; il marche, il faut le suivre. Il était vraiment l'irrésistible. Cet homme était un lion ! sa chevelure était crinière et sa parole hurlement. Il dominait l'Assemblée ; il devançait le monde ; il avait une façon de se taire, une façon d'écrire, un geste, un regard, une voix qui n'ont jamais appartenu qu'à lui seul. Celui-là disparu, on n'a pas revu grand homme ou brigand qui lui ressemble. Il improvisait, il préparait ; il acceptait volontiers les mots, les sentiments, les citations et controverses, à cette condition qu'à l'instant même il leur donnât le ton de son génie, et que toutes ces choses si diverses, il les faisait siennes, à peu près comme l'incendie a fondu le métal de Corinthe. Il avait l'énergie et l'audace. Il

était le mensonge et la sincérité même. Il était superbe, modeste et vantard, avec tant de mépris pour les fanatiques et les imbéciles. Il faut ajouter à ces paroles que si le fanatisme l'épargnait, il n'avait non plus ni principes ni convictions. Défendant le peuple, conseillant le roi et consolant la reine, il s'enivrait de la popularité qui lui venait d'en bas, et jouissait de l'or qui lui venait d'en haut avec le même calme et la même joie.

VII

Formes athlétiques, taille moyenne, ramassée sur elle-même, ni grâce, ni élégance, de la force, de la puissance, une tête énorme et un cou qui semble emprisonné entre la masse du corps et le volume de la tête. Une crinière semblable à celle du lion, retombant sur des épaules de taureau. Visage blême, livide, ravagé par une terrible maladie, et d'une laideur plus effrayante que repoussante ; lèvres sensuelles, ironiques, mobiles ; sous d'épais sourcils, yeux tellement expressifs, qu'à la tribune, alors qu'un torrent d'éloquence s'échappait de ses lèvres, et que le feu de la discussion l'animait, son visage si laid, s'éclairait, il devenait terrible, foudroyant, beau de noblesse et d'énergie.

Il se connaissait, et faisait son portrait en deux mots : Un tigre qui a eu la petite vérole.

Son enfance n'avait pas été heureuse, et les orages de sa jeunesse pouvaient déjà l'aire prévoir les tempêtes de toute sa vie. Descendant d'une famille de Provence originaire de Naples, les Riquetti, Gabriel-Honoré, comte de Mirabeau, était fils de Victor, comte de Mirabeau, désigné communément sous ce titre : *l'Ami des hommes*.

Celui-ci était un monomane de maximes d'économiste. A force de libéralisme il était devenu un tyran pour tous ceux qui dépendaient de lui et l'approchaient. Il fit un ouvrage en cinq volumes : *l'Ami de l'homme*, mélange de despotisme et de philanthropie, et où les idées les plus libérales étaient néanmoins exposées.

Dans le même temps qu'il sollicitait près du ministre pour l'adoption de ses idées, il travaillait à obtenir des lettres de cachet, dont il se servait avec la plus grande rigueur ; on prétend qu'il en obtint jusqu'à cinquante-sept.

Sans affection pour ses enfants, monstre frotté de vertus et de sentiment, sa haine s'attacha surtout à Gabriel-Honoré qui, contrairement à ses autres enfants, était laid. Ce dernier ne laissa pas la main de son père s'appesantir sur lui sans se révolter.

Le comte de Mirabeau n'en éprouva qu'une plus grande haine, et quand son fils fut d'âge il le contraignit à être militaire, comme l'on fait d'un enfant sur la tête duquel ne repose aucune espérance. Tempérament impétueux que rien ne peut briser et qui éprouve dans son âme le sentiment de l'injustice, Mirabeau, qui déjà a de grands besoins qui grandiront encore plus tard, se couvre de dettes et quitte l'armée. La haine de son père le poursuit. Celui-ci veut l'envoyer dans les Indes. Mirabeau se débat, il en est quitte pour la prison. Il en sort quelque temps après, est présenté à Versailles, y fait sensation ; et, profitant d'un instant de répit dans son existence aventureuse, il épouse une riche héritière, Emilie de Marignan.

Un an après, il a mangé la dot de sa femme et accuse cent soixante mille livres de dettes.

Comment se sauver de cette nouvelle situation. Il écrira, il continuera l'œuvre de son père, et lui aussi il rédigera des plans d'économie politique. Mais ce père est inflexible. Il s'acharne après le fils prodigue, et obtient contre lui une lettre royale qui confine de nouveau le jeune débauché entre les murailles d'une forteresse.

Mirabeau en prison cherche à occuper ses loisirs, et séduit la seule femme qui s'y trouve. On demande son changement, et dans sa nouvelle prison il gagne le gouverneur ; entre en relations avec Sophie Lemonnier, jeune femme de dix-huit ans, mariée à un vieillard de soixante-dix, et fuit avec elle en Hollande. Vie de privations, de misère, de travail : Mirabeau et Sophie sont heureux, c'est une lueur d'amour dans l'existence tumultueuse du pamphlétaire et du futur tribun, qui, un instant, oublie son père, la prison, sa femme, et ferme les yeux à l'avenir.

Son père ne l'oublie pas, lui ; il le fait chercher, dépense six mille francs pour cela, et Mirabeau est ramené à Vincennes. Là, il rédige des libelles, écrit, travaille, se multiplie, et à une réputation de débauché joint la célébrité d'écrivain immoral et licencieux. Il sort de prison. Il a quarante ans. Il est perdu de dettes et d'une santé compromise : Je suis libre, écrit-il à sa sœur ; mais à quoi me sert la liberté, renié par mon père, oublié par ma mère, persécuté par mes créanciers, privé de tout moyen de vivre, menacé par ma femme, dépourvu de tout, revenu, carrière, crédit. Oh ! plût à Dieu que mes ennemis ne fussent pas aussi lâches qu'ils sont méchants. Il fit une nouvelle maîtresse, mademoiselle de Nehra, et prit encore une fois la route de Hollande. A Paris, il avait vécu de sa plume ; là-bas, il vécut de sa maîtresse, et tous deux n'ayant plus de ressources se quittèrent bientôt. Sophie, qu'il n'avait plus revue depuis sa séparation, et à laquelle il écrivait des lettres si passionnées datées du donjon de Vincennes, ne put se consoler de son abandon et, d'après plusieurs historiens, se donna la mort. Sa femme, Émilie de Marignan, voulant secouer le joug d'un homme qui l'avait ruinée et la délaissait, plaida contre lui et eut l'avantage, malgré l'éloquente défense de Mirabeau : En plaidant contre sa femme, écrit un historien, il fit connaître les étonnantes ressources de ses talents oratoires ; mais il succomba sous sa mauvaise réputation. Auteur infatigable et saisissant toujours l'à-propos du moment, il n'avait encore acquis qu'une gloire incertaine, son usage était d'acheter, quelquefois même de piller des ouvrages où il plaçait des pages éloquentes. Il se garda bien d'abandonner une méthode si facile, quand l'empire de l'Assemblée constituante lui fut décerné ; mais il marquait fortement de son empreinte des ouvrages dont il avait emprunté le fond. Par sa conversation riche de faits, de pensées et de mouvements, il tirait des étincelles de génie de ses nombreux secrétaires, et il ne leur fut donné d'avoir du talent qu'avec lui. Sa plus grande force était dans sa colère. Cette passion, par un singulier phénomène, en l'élevant au-dessus des souvenirs importuns et des tristes témoignages de sa conscience, lui inspirait comme subitement de l'ordre dans les pensées, un éclat vif et pur dans les images, de l'à-propos, des saillies, enfin des mouvements généreux. Élevé à cette hauteur, il gouvernait l'Assemblée, comme il savait se gouverner lui-même. Son instruction politique était variée, nette et profonde. Même en faisant le mal, il ne rompait pas avec l'espoir de faire le bien : c'était un orateur incorrect, hargneux, pénible, mais adroit, puissant, redoutable et quelquefois sublime. La vertu en eût fait un orateur accompli. On peut ajouter, pour compléter au moral le portrait de

Mirabeau, que si jamais homme ne fut plus indignement attaqué, aucun ne fut plus injustement défendu. Il a su à la fois mériter les attaques qu'on ne lui a pas ménagées et les éloges dont on l'a accablé. Les uns nient son talent et sa facilité, les autres exaltent son génie. Ses ennemis furent surtout dans le parti royaliste, et serviteur enthousiaste de la monarchie, alors qu'il élevait la voix pour le peuple, il fut plus le séide de la royauté que l'apôtre de la révolution. Mais suivons-le dans sa vie publique, et les actes à la main, il nous sera plus facile d'interroger cette étrange conscience qui se faisait un jeu de tout et semblait de force à tout peser.

Quelques jours auparavant il était à Aix, où il préludait, par l'orage de ses élections, à son rôle dominateur. Il se présente dans la chambre des nobles, comme c était son droit, et on refuse de l'admettre sous prétexte qu'il n'est point possesseur de fiefs. Alors sa fureur s'exalte. Il y a longtemps qu'il nourrit une vieille haine contre l'oppression. Sa vengeance sera terrible et éclatante : Dans tous les pays, dans tous les âges, s'écrie-t-il, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple ; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un de leur sein, c'est celui-là qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, attestant les dieux vengeurs ; et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse.

Le peuple, moins dédaigneux que les nobles, devina dans Mirabeau l'homme qui était appelé à préparer la révolution. Il l'acclama avec enthousiasme, et quand il parut en Provence, ce fut avec des cris de joie, avec une frénésie touchant au délire qu'on l'accueillit. Les cloches sonnaient à son approche, la foule accourue voulait dételer sa voiture. Qu'importaient ses besoins, ses passions, ses vices, c'était l'homme repoussé qui allait se réfugier dans les idées nouvelles et s'y créer un asile inviolable. A Marseille, cette ville populeuse qui tressaille encore au seul mot de liberté, Mirabeau est appelé pour apaiser de graves désordres survenus à la suite du renchérissement des vivres et de la misère ; il accourt, il paraît, fait un appel au peuple, et à sa voix le désordre cesse, la sécurité renaît.

Il revient à Aix, où l'émeute rend sa présence nécessaire. A Manosque, il sauve un évêque ; à Toulon, il arrête une insurrection en faisant baisser le prix du pain. Partout où il apparaît il triomphe, et cet homme qui doit désespérer la vertu par ses excès et sa vénalité, fait plus par la puissance de son génie que des armées, plus que le pouvoir constitué, il domine les multitudes, comme plus tard il doit dominer une assemblée.

Aix et Marseille, d'un accord unanime, l'envoient aux États-généraux. Malheur à la noblesse qui l'a méprisé ; la royauté, moins orgueilleuse ou plus habile, saura bien revenir à cet audacieux et estimera son génie assez haut pour le payer de sommes énormes. Mirabeau devait à son tour le payer plus cher que la cour. Sa vénalité lui coûte aujourd'hui sa popularité.

VIII

Nous retrouverons bientôt Mirabeau à l'œuvre ; mais revenons aux États-généraux. Comme il le pressentait, rien n'était fait encore, l'ouverture avait eu lieu, trois discours avaient été prononcés, on avait parlé de l'héroïsme de la

noblesse et du clergé, qui étaient prêts à abdiquer les vieilles prérogatives et se réunissaient au tiers état pour travailler au bien public, mais de gros nuages s'amoncelaient dans le ciel et dans le cœur de chacun de ces hommes, comme dans le cœur du roi, de la reine, et des ministres de la royauté ; si une lutte se livrait, c'était la lutte de l'orgueil et de l'égoïsme contre les tendances du progrès. Le procès du peuple se préparait souterrainement. Ces élections bruyantes, ces cortèges pompeux, ces discours à double entente, n'étaient faits que dans l'espoir de gagner du temps et de déconcerter une fois de plus la liberté.

Qu'on envisage bien la situation d'alors. Il y avait des siècles que la monarchie, retranchée derrière ses armées et son brillant entourage, était toute puissante ; il y avait des siècles que la noblesse se partageait les honneurs et vivait sur le territoire comme dans un pays conquis ; il y avait des siècles que le clergé absorbait la richesse publique. Rois, nobles, évêques, ils régnaient, ils gouvernaient, ils ordonnaient, ils jouissaient, ils s'étaient tout donné sur la terre, ils se promettaient tout dans le ciel. Le paysan se courbait et interrogeait le sol, de son intelligence, de ses mains, de ses sueurs ; l'ouvrier dans les villes traînait sa vie dans un labeur sans trêve, et au bout de la journée on lui jetait un peu de nourriture, comme le maître le moins humain fait à la bête de somme qu'il veut se réserver pour le lendemain.

Mais voilà que tout d'un coup ce peuple, instruit par les grands esprits du siècle, se réveille. L'œuvre de Voltaire, de Diderot, de Jean-Jacques Rousseau, des encyclopédistes, des philosophes pénètre dans les couches inférieures et allume la pensée d'un bout du monde à l'autre. La terre subit comme un tremblement. Le peuple se hausse sur la pointe des pieds et regarde par dessus la tête des nobles. Il réfléchit, il compare, il juge, il s'impressionne et il crie justice. Sa voix a une portée immense. Le peuple, ce n'est pas seulement le serf attaché à la terre, l'esclave couché sur le sol, c'est aussi la bourgeoisie tout entière. Tout homme qui n'est ni noble, ni du haut clergé, souffre et a intérêt à une révolution. Mais il n'en est pas de même chez les oppresseurs, et, poussés par la force des choses à marcher en avant, à promettre des libertés, des garanties et à se dépouiller des immenses privilèges qui les protègent au détriment de la nation, ils ne le font qu'à regret et en conservant l'espoir de ressaisir cc qu'ils abandonnent, et à faire plus rude la main de fer qui, dans un temps qu'on croyait proche, devait s'appesantir de nouveau sur le peuple.

Le roi, nous l'avons dit plus haut, avait cru aux États-Généraux. Mais il avait compté sans son entourage et sans les partis intéressés. Trop faible pour nourrir une idée que seul il avait conçue, bientôt il l'abandonnait el mendiait des conseils à des courtisans, quand il ne s'inclinait pas devant la reine. Toujours flottant entre la crainte d'irriter ses sujets, la volonté de les contenir, et dans l'incapacité de gouverner, dit madame Roland, il convoqua les États-Généraux, mais eut bien garde de réformer les dépenses et de régler sa cour. Après avoir développé lui-même le germe et offert le moyen des innovations, il prétendit les étouffer par l'affectation d'une puissance à laquelle il avait fourni un corps à opposer, et il ne fit qu'instruire à la résistance. Il ne lui restait plus qu'à sacrifier de bonne grâce une portion de son autorité pour se conserver dans l'autre la faculté de la reprendre tout entière ; faute de savoir le faire, il ne se prêta qu'à de misérables *intrigailleries*, seul genre familier aux personnes qu'il sut choisir ou que sa femme protégeait ; il avait cependant ménagé dans la constitution des moyens suffisants de pouvoir et de bonheur, s'il eût eu la sagesse de s'y borner ; de façon qu'au défaut de l'esprit qui l'avait mis hors d'état d'empêcher son

établissement, la bonne foi pouvait le sauver s'il eût voulu sincèrement la faire exécuter après son acceptation. Mais toujours protestant d'une part le maintien de ce qu'il faisait saper de l'autre, sa marche oblique et sa conduite fausse excitèrent d'abord la défiance et finirent par allumer l'indignation.

Tout était préparé d'avance. Les deux premiers ordres ne devaient rien céder au troisième. Après avoir paru accepter avec enthousiasme le tiers-état, on devait tendre à le lasser jusqu'au moment où, reconnaissant son impuissance, il aurait en quelque sorte abdiqué. D'Eprémesnil et d'Entraigues, deux membres ardents du parlement, furent gagnés à la cause de la monarchie. Pendant que la nation espérait et attendait confiante dans les promesses royales, l'aristocratie se réunissait chez la comtesse de Polignac et complotait sourdement contre les idées qu'elle acclamait au dehors. Si les Jacobins, commençant à se montrer dans les clubs, eussent été assez forts alors pour ouvrir la lutte avec la royauté, la révolution accélérait sa victoire, et, triomphante sans fatigues et sans haines, elle s'affirmait sans une goutte de sang. Mais n'anticipons pas sur les événements, ayons la patience de ce peuple qui attendait depuis des siècles, de ces hommes qui, obscurs alors, travaillaient dans l'ombre au triomphe de leurs idées, et assistons à la première séance des États généraux.

IX

C'était le 6 mai. Les députés du tiers se rendent dans la salle des États et attendent en silence l'arrivée des deux autres ordres. Ils attendent en vain. La noblesse et le clergé s'étaient établis dans leurs chambres respectives et décidaient que les pouvoirs devaient être vérifiés par chaque ordre et dans son sein. C'était le passé ramené, la révolution compromise. Le tiers état l'emportait par le nombre sur les deux autres ordres. Ces derniers contenaient quelques germes d'opposition qui devaient nécessairement éclore de la discussion et renforcer le tiers état. Les ordres séparés, le tiers état perdait sa force. Mais de quel droit cette séparation, cette atteinte à la volonté de la nation ? L'heure n'était-elle pas venue de briser ces vieilles barrières de l'inégalité et du despotisme ?

Le tiers-état ne paraît pas s'inquiéter. Il occupe la grande salle, il ne l'abandonnera pas ; il représente la nation bien plus que les deux ordres privilégiés. Il déclare qu'il attend et qu'il continuera à attendre. Le lendemain, même conduite, même attitude. Des membres sont désignés par l'Assemblée et envoyés à la noblesse et au clergé pour les inviter à se rendre dans la salle des États. Le clergé, plus prudent que la noblesse, offre de nommer des commissaires pour terminer ce différend. La noblesse s'y refuse avec violence et parle de s'offrir en holocauste pour le triomphe de la monarchie. Le tiers état, en face de l'emportement de la noblesse, conserve son calme et sa modération, et, applaudi par le peuple qui envahit les tribunes et assiste à ses assemblées, déclare ne pas devoir fonctionner et continue à réclamer la réunion des trois ordres.

On était alors au 27 mai, et toute transaction était devenue impossible. La noblesse avait formellement 'déclaré qu'on vérifierait les pouvoirs séparément. Il fallait prendre un parti. Ce fut Mirabeau qui, le premier, éleva la voix et proposa de faire une sommation au clergé. Une députation, ayant à sa tête Target, se rendit dans la salle du clergé, et lui fit entendre ces paroles mémorables : Au

nom du Dieu de paix et de l'intérêt national, Messieurs des communes invitent Messieurs du clergé à se réunir avec eux dans la salle de l'Assemblée, pour aviser au moyen d'opérer la concorde, si nécessaire, en ce moment, au salut de la chose publique. Plusieurs membres du clergé voulurent suivre la députation. Ils en furent empêchés par la majorité, qui demanda jusqu'au lendemain pour réfléchir. Le tiers état répondit qu'il était en permanence et qu'il attendrait toute la nuit. Effrayé de cette insistance, le clergé confie ses craintes à la noblesse, qui en appelle au roi. Celui-ci, guidé par la reine, autorise les deux ordres par une lettre à ne pas se réunir au tiers. La lettre du roi était adroite, elle demandait que les conférences eussent lieu en présence d'une commission royale et du garde des sceaux. Mirabeau vit le piège et conseilla au tiers de paraître dupe tout en protestant par une adresse. Ces conférences curent lieu, et ne purent aboutir. Necker alors fit une contre-proposition qui eût pu être fatale au tiers ; il s'agissait de s'en remettre au roi, si des difficultés s'élevaient de la vérification des pouvoirs qui s'examinaient séparément. Mais la noblesse, orgueilleuse et se croyant encore au temps de la féodalité, refusa ce moyen et permit encore au tiers de dominer la situation.

Depuis un mois déjà, les résistances de la noblesse et du clergé retardaient le travail de l'Assemblée. Or, ceux qui avaient mis leur espoir dans cette convocation, commençaient à éprouver des doutes et plusieurs avouaient leur déception. Il en résultait une panique universelle. Les riches, soit par crainte, soit par haine, se renfermaient dans leurs maisons ou leurs châteaux et ne faisaient aucune dépense. Le travail cessant dans les villes et dans les campagnes, la famine s'installa pâle et menaçante au chevet d'une partie de la population, la plus intéressante, celle qui concourt au grand mouvement intellectuel et industriel, mesure la fortune publique, et n'attend d'un travail ingrat que le pain nécessaire à la vie. De cette misère étaient nées quelques bandes de malheureux qui sillonnaient les campagnes, sollicitaient des secours, et quelquefois, rendues terribles par la besoin, les arrachaient par la force. Que faire pour remédier au mal ? L'Assemblée ne pouvait pas même discuter sur ce sujet. Par l'obstination des deux ordres monarchiques, elle était réduite à l'inaction, et muette spectatrice de scènes désolantes, ne pouvait que gémir et espérer. C'est alors que le clergé, moins hautain, mais plus habile que la noblesse, s'avisa d'un stratagème dont ne furent dupe, ni la France, ni les députés du tiers, mais qui était de nature à déconsidérer les représentants de la nation. Un prélat vint en son nom, à la barre de l'Assemblée, verser des larmes hypocrites sur les misères du peuple, et tirant de sa poche couverte d'hermine un morceau de pain noir, il le montra à la foule qui garnissait les tribunes : Voilà, dit-il, la nourriture du paysan. Il conclut en disant que le clergé proposait de former une commission pour conférer sur la question des subsistances.

L'Assemblée resta interdite. Ses orateurs ordinaires, ceux qui avaient déjà donné des preuves de génie et d'éloquence : Rabaud de Saint-Étienne, Malouet, Mounier, Chapelier, Mirabeau se turent comme s'ils eussent compris le piège qu'on tendait à l'Assemblée, et qu'ils ne se sentissent pas l'esprit assez lucide pour y parer. En effet, ou le tiers approuvait la proposition du clergé, et il se trouvait par ce fait consacrer la séparation des ordres, ou il la repoussait, et le peuple pouvait l'accuser des malheurs publics.

Un membre obscur prit la parole, Populus, et répondit au clergé en termes fiers et dignes. Un autre, peut-être aussi obscur, mais qui n'était pas destiné à l'être longtemps, Robespierre, s'adressant au prélat, se lit l'organe de l'Assemblée, et déclara que le tiers état invitait le clergé à venir délibérer sur les maux du peuple

: Nous sommes tout autant que vous, dit-il, touchés par ces misères, et, si vous prétendez le contraire, qui vous empêche, pour soulager le pauvre, de vendre vos vases sacrés ? Cette réponse était un reproche sanglant à l'adresse du clergé, qui avait l'astuce d'exhiber un morceau de pain noir, quand la fortune de la nation était dans ses mains.

X

Cependant cette réponse hardie ne diminuait pas le péril. Le tiers état, en butte aux haines de la cour et de la noblesse, avait besoin de toute sa popularité. Ce fut Sieyès, qui, le 10 juin, semblant prendre un parti énergique, s'écria : Coupons le câble, il est temps ! Mirabeau déjà avait dit : Tout projet de conciliation rejeté par une partie ne peut plus être examiné par l'autre. Un mois s'est écoulé, il faut prendre un parti décisif.

On arrête qu'une dernière invitation va être portée aux deux ordres, et que s'ils refusent, l'Assemblée passera outre. Les uns veulent que ce soit à l'instant, les autres le surlendemain, qui était un vendredi. Ces derniers l'emportent. On attendra deux jours, et ce terme expiré, l'Assemblée fonctionnera.

Le jour désigné arrive. La sommation est faite en termes qui ne permettent plus de tergiversations. Les deux ordres répondent par le besoin d'une nouvelle délibération ; mais plusieurs curés se rendent dans la salle des États : trois le premier jour, six le deuxième, et dix le troisième et le quatrième.

La cour n'eut que des dédains pour cette légère victoire. Le tiers état ne parut point s'en offenser et continua d'agir. On fit l'appel des bailliages, on procéda à la vérification des pouvoirs, et le titre définitif que prendrait désormais l'Assemblée fut discuté. Cette discussion se prolongea fort avant dans la nuit du 16. Plusieurs membres redoutant les conséquences d'un acte aussi important, et avouant leur attachement à la royauté et à la noblesse, voulurent arrêter l'élan de l'Assemblée. Les membres libéraux, recevant l'exemple de leur président, bravèrent les outrages, les injures et n'abandonnèrent pas leur poste. Mounier proposait le titre de : *Assemblée des représentants de la majeure partie de la nation en l'absence de la mineure partie*. Mirabeau : *Représentants du peuple français*. Barnave et Rabaut de Saint-Étienne appuyaient Mounier dans sa phraséologie inintelligible et interprétant faussement la situation des députés de la nation. Sieyès : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation*. Legrand fut mieux inspiré, et demanda le titre de : *Assemblée nationale*.

Mirabeau, répondant aux objections qui lui étaient faites, soutint sa proposition en ces termes : Je suis peu inquiet, dit-il, de la signification des mots dans le langage absurde des préjugés. Quand Chatam a renfermé dans un seul mot la charte des nations, et dit : la *majesté des peuples* ; quand les Américains ont opposé les droits naturels du peuple à tout le fatras des publicistes, ils ont reconnu toute la signification et toute l'énergie de cette expression, à qui la liberté donne tant de valeur... Ne voyez-vous pas qu'il vous faut le nom du peuple, parce qu'il donne à connaître au peuple que nous avons lié notre sort au sien.

Mais Mirabeau cette fois ne l'emporte pas. Il a une arrière-pensée, ce grand homme que ses inspirations poussent à la liberté, et que son éducation et ses besoins attachent à la monarchie. Le mot peuple pouvait s'entendre de deux

manières, et la noblesse ne manquerait pas de lui accorder sa signification la plus restreinte. Le titre : *Assemblée nationale* était vraiment celui qui semblait désigné d'avance à cette solennelle assemblée. Barère s'en déclare le défenseur : Vous êtes rappelés, dit-il, après deux cents ans d'inertie et de pouvoir arbitraire, pour régénérer la nation et non pour river ses fers ; vous devez établir et non pas maintenir une constitution ; vous devez, en un mot, recommencer l'histoire des états généraux, et, comme disait l'immortel Turgot, les droits des hommes réunis en société ne sont point fondés sur les annales, mais sur la nature. Sieyès se rallie immédiatement à Legrand et à Barère[1] ; et, le 17 juin, le titre : Assemblée nationale, est voté et acclamé à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix.

Mais les applaudissements les plus unanimes et les plus enthousiastes vinrent surtout du peuple qui garnissait les tribunes. Il n'y avait plus de noblesse, de clergé, de tiers état, il n'y avait plus qu'une grande nation et les représentants d'un peuple s'éveillant à la liberté.

Rien, on le voit, ni les cris des privilégiés, ni les craintes des timorés, n'avait arrêté l'impulsion de cette nouvelle Assemblée nationale ; elle était fondée, elle existait, et, aussitôt, elle résolut de s'occuper immédiatement des questions les plus pressantes. La perception des impôts se présentait tout de suite à l'esprit. Voulant donner quelques garanties aux deux ordres, mais en même temps jeter un blâme sur le passé et faire prévoir l'avenir, elle déclara, que l'impôt, illégal jusqu'alors, serait perçu provisoirement jusqu'au jour de la séparation de ladite assemblée.

Redoutant les haines des ennemis de la souveraineté nationale, elle proclama l'indivisibilité du Corps législatif, elle décréta en outre qu'en cas de disjonction, l'impôt reconnu illégal ne serait plus perçu, et consolida la dette publique en la mettant sous la sauvegarde de la loyauté française. Enfin la misère était grande, et la famine était suspendue comme une menace sur la tête du peuple, elle y remédia instantanément en créant un comité des subsistances.

Que pouvait-on demander de plus à une assemblée à peine constituée et entourée de tous les dangers ? L'histoire n'avait pas encore fourni l'exemple d'une telle entente et d'un tel triomphe. La nation fit éclater sa joie par des acclamations enthousiastes. La cour, sombre et menaçante, ourdit sourdement la destruction de l'Assemblée nationale et la dispersion des protecteurs de la nation.

XI

Louis XVI était d'une dévotion outrée. Par contre, Marie-Antoinette avait prouvé par sa conduite qu'elle n'en avait que l'apparence et en quelque sorte l'hypocrisie. Élevée à une cour licencieuse et despote, fille d'une reine qui n'a laissé dans l'histoire que des souvenirs cruels, elle ne croyait qu'à l'inégalité des classes et à la puissance de la royauté. Ceci est tellement vrai que, jusqu'au

---

[1] Mignet, Michelet et plusieurs autres historiens donnent le titre d'*Assemblée nationale* comme venant de Sieyès. D'après les documents sérieux dans lesquels nous avons puisé, nous croyons être dans le vrai en en faisant honneur au député Legrand. Sieyès fut seulement le premier des députés qui s'y rallia. On ne prête qu'aux riches.

dernier jour, elle détesta même les défenseurs de la monarchie qui, dans un jour d'enthousiasme, avaient donné le moindre gage de sympathie à la nation. Lafayette, qui tant de fois protégea sa personne et lui fit jusqu'à un rempart de son corps, Malouet, Mounier, qui cherchaient à satisfaire les premières exigences du peuple en sauvegardant l'autorité royale ; Necker, esprit flottant qui, de cœur à la révolution, sacrifia sa popularité à la monarchie ; Mirabeau, qui immola son génie au pied d'un trône dont il avait lui même sapé la base, et qui, aux derniers jours de sa vie, jura dévouement à une cause désormais perdue ; Barnave, séduit par la beauté et la douleur d'une femme qui savait quelquefois faire oublier quelle était reine pour mieux rappeler qu'elle était femme ; Dumouriez, homme sans principes et sans opinions, et qui, après avoir jeté son gant dans l'arène révolutionnaire, immola son devoir à son orgueil en traitant avec une tête couronnée ; tous ces hommes, qui se fermaient les portes de l'avenir pour elle, hasardaient leur vie et faisaient taire jusqu'à leur foi politique, obscurcissant l'éclat de leur raison sous les nuages du sentiment, elle s'en servit, les sacrifia, tout en leur conservant sa haine et son mépris. Elle était ainsi faite, qu'elle ne pouvait avoir d'instinct et d'amour que pour les courtisans et les esclaves : pour ceux qui, dans sa grandeur, lui imposaient encore par le prestige du nom et de la position, ou pour ceux plus nombreux qui, couchés à plat ventre devant sa puissance, flattaient sa nature impérieuse et son orgueil incommensurable.

En présence des faits audacieux, monstrueux, qui venaient de s'accomplir, elle pâlit, et demanda à ses conseillers intimes un moyen de faire rentrer le peuple sous terre, d'humilier ses fiers représentants et d'en finir une bonne fois avec les États-généraux.

Le 17, au soir, on s'était réuni à Marly ; le 19, nouvelle réunion : les évêques, le cardinal de La Rochefoucauld, l'archevêque de Paris, les princes, les courtisans, tous les intéressés sont là. On propose de dissoudre les États. Il y va de l'avenir de la monarchie. Le roi hésite, Necker oppose un projet plus modéré. Le roi accepte.

Un officier de service entre dans le conseil des États et parle bas au roi de la part de la reine. C'en est fait réellement cette fois de la royauté.

Le roi ordonne que la salle où se réunissent les députés du tiers sera fermée le lendemain, 20 juin.

La reine triomphe. Des pressentiments terribles et la mort du dauphin, arrivée inopinément, rapprochent les deux illustres époux. Le roi devient plus aimant, la reine se fait plus femme, et retient à elle le cœur faible et pusillanime du malheureux roi qu'elle va conduire à sa perte.

Il y avait alors à l'Assemblée nationale trois hommes qui inquiétaient la cour : Mirabeau, Sieyès et Bailly. On espérait que la mauvaise réputation tuerait le premier. On trouvait le deuxième et le troisième plus redoutables.

Sieyès n'avait ni l'éloquence, ni l'énergie de Mirabeau, mais il avait plus de science, une logique plus serrée et des vues plus profondes. Ce n'était pas l'orateur brillant et fécond, c'était l'homme sérieux et réfléchi ; dans les loisirs de l'étude il avait mûri la révolution. Plus audacieux que Mirabeau par l'idée s'il n'en avait pas la hardiesse dans la forme, il était le premier de cette pléiade nouvelle qui allait se jeter en avant dans le monde nouveau du progrès et de la liberté !

Bailly n'inspirait pas moins de crainte. Plus humble et moins séduisant, sa réputation d'honnêteté en faisait une personnalité puissante. Épousant la

révolution, qui lui apparaissait dans un âge avancé, il l'acceptait avec la joie et l'enthousiasme de la jeunesse. Président de cette nouvelle Assemblée nationale, qui allait étonner le monde par ses travaux gigantesques, il se montrait, dès le premier jour, à la hauteur de la situation qui lui était créée. Nous allons le voir agir avec la sagesse d'un vieillard et l'audace d'un jeune homme.

XII

Le lendemain, l'ordonnance royale qui annonce la fermeture de la salle des Etats est affichée dans Versailles, et Bailly reçoit une lettre de M. de Brézé, maître des cérémonies, qui lui apprend que la séance royale, fixée pour le 22 juin, oblige le roi à faire interdire la salle aux députés. La raison est toute simple, il faut des préparations à la grande solennité. Bailly lui, comprend qu'il n'a point le droit de ne pas se rendre au poste qui lui est confié. L'Assemblée s'est ajournée la veille au samedi, 20 juin, il obéit à l'Assemblée, et à huit heures se présente à la porte de la salle des États.

Une sentinelle l'arrête. Plusieurs députés arrivent et veulent forcer la consigne. On les menace de la force armée. Bailly rédige une protestation. D'autres députés s'indignent. Une lutte va s'engager, Bailly les apaise, et ils s'éloignent se répandant sur l'avenue de Paris et discourant en plein air.

Réunissons-nous ! s'écrient-ils tous d'une voix unanime. — Où ?... — N'importe !

Il est question de la place d'Armes, de Marly, de Paris. Guillotin propose la salle du Jeu de Paume, située au vieux Versailles. Cette idée est acceptée avec enthousiasme, et quelques minutes après, les membres de l'Assemblée nationale siégeaient dans une grande salle nue, froide, laide, mais vaste et profonde.

On trouve un seul siège, on l'offre à Bailly, qui le refuse, et tous restent debout, acclamés par le peuple accouru en foule sur les pas de ses représentants.

Que va-t-on faire ?... On a été chassé indignement du lieu des délibérations. Les soldats de la royauté ont croisé le fer devant les mandataires du pays. L'un d'eux, Mounier, s'écrie : Jurons de nous rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du [royaume soit établie et affermie sur des fondements solides.

Je réclame l'honneur de jurer le premier, fait entendre la voix de Bailly. Il prononce le serment, tous les bras se lèvent, toutes les voix retentissent et ce n'est qu'un cri. On les a chassés, humiliés, menacés, ils jurent de défendre les droits du peuple au péril de leur vie. Un seul, Martin d'Auch, reste à l'écart, et tremble. Les autres se pressent les mains avec tendresse, et l'enthousiasme éclate dans leurs traits. Rabaud Saint-Étienne, Bailly, Dubois-Crancé, Garat, Chapelier, Pétion, Barnave, Sieyès, Mirabeau, Bertrand, Barère, Target, Thouret, Guillotin, se distinguent par l'énergie de leur attitude et la résolution qui se peint sur leur visage. Il en est un surtout qui déjà se fait remarquer par son patriotisme et le sacrifice qu'il semble faire d'avance de sa vie, et qui, les deux mains appuyées sur sa poitrine, prononce le serment d'une voix forte et vibrante... c'est Robespierre.

Le lendemain, l'Assemblée nationale se retrouvait sur le pavé.

Quelle guerre mesquine, quelle lutte étroite, peu digne d'un grand peuple et digne au plus d'une monarchie caduque 1 La noblesse était accourue à Marly.

Marie-Antoinette avait convoqué le ban et l'arrière-ban des courtisans. Dans des conciliabules privés on avait arrêté qu'on allait lasser la patience des députés d'une part, et armer les régiments dans lesquels on pouvait placer le plus de confiance. Les soldats français n'étaient pas sans donner quelques inquiétudes. Les gardes françaises, par exemple, se montraient tièdes pour la royauté et chaleureuses pour le peuple. Mauvais soldats !... Vivent les Allemands !... Les cavaliers hongrois, les chasseurs tyroliens, les dragons de La Tour, les kainzerlites, dont l'allure martiale devait imposer à la populace, étaient bien les hommes de taille à pulvériser la nation. Louis XVI, que son parti accusait d'irrésolution, était relégué dans l'ombre. Le chef nouveau c'était la reine ; le comte d'Artois venait à sa suite. Les projets de ce nouveau comité étaient extrêmes. Le roi les ignorait, plusieurs membres de la noblesse les condamnaient ; Necker, ennemi personnel de la reine, les repoussait ; c'était la ruine de la monarchie que des royalistes conspiraient.

XIII

La séance du 22 juin fut remise au 23. La salle des États n'était donc point encore ouverte aux communes. On songea à celle du Jeu de Paume. Vain espoir, les princes l'avaient retenue pour leur amusement. Les députés se rendirent à l'église des Récollets, mais ne la trouvant pas assez vaste, ils envahirent l'église de Saint-Louis.

Cette nouvelle séance fut, comme celle de la salle du Jeu de Paume, l'occasion d'un nouveau triomphe.

Après l'appel des cent quarante-neuf députés du clergé qui ont signé la déclaration du vendredi, 10 juin, pour lu vérification commune, et parmi lesquels on remarque l'évêque de Chartres, l'évêque de Rhodez, l'archevêque de Vienne, l'archevêque de Bordeaux, l'Assemblée reçoit une députation de la part de la majorité de l'ordre du clergé, qui annonce que cette majorité ayant pris la délibération de se réunir nu tiers état pour la vérification des pouvoirs, demande sa place dans la salle nationale.

Bailly répondit qu'ils étaient attendus, et leur arrivée fut saluée par des applaudissements et des acclamations universels.

Bientôt ce fut le tour du comte Antoine d'Agoust et du marquis de Blacons, deux membres de la noblesse qui se ralliaient aux députés du tiers.

La nation triomphait. La royauté ne croyait pas à cette victoire, et, tout en prenant des mesures d'attaque et de répression, affichait la moquerie et l'ironie.

Le plus malheureux c'était Necker : on repoussait son nouveau projet, vainement soutenu par MM. de Montmorin, de la Luzerne, de Fourqueux, de Saint-Priest. Il avait contre lui les ministres Puységur, Villedeuil, le garde des sceaux, Barentin, les conseillers d'État, les princes.

En face d'une opposition aussi puissante, Necker n'avait plus qu'à se retirer. Que pouvait faire cet homme qui, animé de l'amour du bien, n'était plus à la hauteur des événements ? Le peuple n'avait jamais jusqu'alors espéré beaucoup en lui. La royauté n'y croyait plus. Il comprit son abandon, sa situation équivoque, il résolut de ne point paraitre le lendemain à la séance royale.

Une nuée de baïonnettes apprend à Versailles que la séance si pompeusement annoncée par la royauté, allait avoir lieu.

Une garde nombreuse entoure la salle ; partout on a établi des barrières. Dans les rues circonvoisines, ainsi que sur l'avenue de Paris, et sur la place d'Armes, on a placé des détachements de gardes françaises et suisses, de gardes de la prévôté et de la maréchaussée.

Dans toute la ville, un déploiement de forces inusité. Que va-t-il donc ce passer ?... Est-ce un roi, un père, qui descend au milieu de son peuple et vient avec lui causer.de grandes œuvres à faire et de bien à accomplir ? Non ! La rumeur publique le déclare : c'est un roi despote, conseillé par des courtisans orgueilleux et avides, qui vient s'opposer au progrès d'une révolution qui est déjà dans les esprits, déjà dans les cœurs, et que, par sa conduite obstinée, il appellera demain sur la place publique.

Le ciel est nuageux, sombre. Il semble que le soleil refuse d'éclairer de ses lueurs ce jour qui s'annonce comme précurseur des orages de la nation. Le roi est arrivé en voiture, et la foule, muette sur son passage, ne s'est pas inclinée devant le dernier débris d'une antique royauté. La pluie tombe, les députés du tiers se présentent aux portes de la salle des États. Ces portes, par lesquelles les deux ordres privilégiés sont entrés, restent fermées pour eux. La pluie redouble. Ils se réfugient dans une galerie trop étroite pour les contenir tous, et où la pluie les poursuit. Ils attendent. Le roi est entré, les princes, les ministres, la noblesse, le clergé, sont dans la salle occupant les premières pinces ; et le tiers état, les véritables députés de la nation, restent au dehors, exposés aux injures du temps et aux humiliations d'un tel scandale.

Ils se récrient : deux secrétaires sont allés se plaindre. On propose de se retirer. Bailly frappe à la porte ; de l'intérieur, des gardes du corps lui répondent : Tout à l'heure !

Tout à l'heure !... Où sont-ils donc les historiens qui ont écrit que la colère du peuple avait brisé la royauté ? N'est-ce pas la royauté elle-même qui, par son insolence, préparait sa propre chute !

Ils entrent enfin, à la file, deux par deux. Ils trouvent les deux autres ordres en place, mais pas de foule. Le peuple a été exilé de l'enceinte où un roi malhabile va vouloir parler en maître à une nation qui n'en connaît plus.

Le trône était placé dans le fond de la salle ; à droite était le clergé, et à gauche la noblesse. Le roi d'armes était au milieu. Autour d'une table se trouvaient rangés les ministres. Un tabouret était vacant ; un seul, c'était celui de Necker

Les députés du tiers s'assirent où ils purent ; mais irrités et indiquant par leur attitude et l'expression de leurs visages, qu'ils ne pardonnaient point la dernière humiliation qu'on venait de leur faire subir.

XIV

Messieurs, commença le roi, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler, lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont votre convocation était entourée, lorsque j'étais allé, pour ainsi dire, au-devant des vœux de la nation, en manifestant à l'avance ce que je voulais faire pour son bonheur.

Il semblait que vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage, et la nation attendait avec impatience le moment où, par le concours des vues bienfaisantes de son souverain et du zèle éclairé de ses représentants, elle allait jouir des prospérités que cette union devait lui procurer.

Les États-généraux sont ouverts depuis près de deux mois, et ils n'ont point pu encore s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul amour de la patrie, et une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits. Je veux le croire et j'aime à le penser, les Français ne sont point changés ; mais, pour éviter de faire à aucun de vous des reproches, je considère que le renouvellement des États-généraux après un si long terme, l'agitation qui l'a précédé, le but de cette convocation, si différent de' celui.qui rassemblait vos ancêtres, les restrictions dans les pouvoirs, et plusieurs autres circonstances ont dû nécessairement amener des oppositions, des débats et des prétentions exagérées.

Je dois au bien commun de mon royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi, c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des lois de mon royaume, que je viens en retracer le véritable esprit, et réprimer les atteintes qui ont pu y être portées.

Mais, Messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différents ordres, j'attends du zèle pour la patrie des deux premiers ordres, j'attends de leur attachement pour ma personne, j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgents de l'État, que, dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis et de sentiments que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle qui doit opérer le salut de l'État.

Après ce discours, qui jette la stupeur dans les rangs du tiers, un des secrétaires d'État lit la déclaration du roi concernant la présente tenue des États-généraux :

Le roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'État soit conservée ; en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume ; que les députés librement élus par chacun des trois ordres, formant trois chambres, délibérant par ordre, et pouvant, avec l'approbation du souverain, convenir de délibérer en commun, puissent être considérés comme formant le corps des représentants de la nation. En conséquence, le roi a déclaré nulles les délibérations prises par les députés de l'ordre du tiers état, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui auraient pu s'en suivre, comme illégales et inconstitutionnelles.

Les cahiers ou mandats ne sont pas impératifs, ils ne doivent être que de simples instructions confiées à la conscience des députés.

Nous ne citerons pas toute cette déclaration. Quelques lignes suffisent pour la juger. Le roi donne raison aux ordres privilégiés contre le tiers état. S'il y a eu un point de division, c'est la faute du tiers. Le roi veut bien pardonner. Certes, comme on l'a trop dit, il est bon ce roi, mais il connaît bien peu son peuple, ou il est bien faible pour son entourage. D'un trait de plume, il efface les premiers travaux de l'Assemblée nationale. Tout ce qui a été fait est nul. Et le serment du Jeu de Paume, pour quoi le comptez-vous ? Notre modération, notre patience, notre conduite calme et sage en face de l'obstination de cette classe privilégiée, comment nous en tenez-vous compte ? C'en est trop, tout le sang que nous ont donné nos pères s'indigne et bout dans nos veines à la lecture de telles paroles. Nous sommes fiers d'écrire l'histoire de notre pays en face d'un tel conflit où la

royauté ne Se montre si pauvre d'expédients et de raison que pour laisser aux représentants du peuple l'occasion de se montrer si dignes et si sages.

Louis XVI reprend son discours : il parle des différents bienfaits qu'il accorde à ses peuples. Il affirme, sans se faire illusion, que jamais roi n'a fait autant pour une nation. Il déclare qu'il veut conserver en son entier et sans la moindre atteinte, l'institution de l'armée, ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire. Il ajoute que dans le cas où les députés l'abandonneraient, il en prendra son parti et fera seul le bien de ses peuples.

Réfléchissez, Messieurs, ajoute-t-il, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions, ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi, je suis le garant naturel de vos droits respectifs ; et tous les ordres de l'État peuvent se reposer sur mon équitable impartialité.

Toute défiance de votre part serait une grande injustice, C'est moi, jusqu'à présent, qui fais tout le bonheur de mes peuples ; et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter les bienfaits.

Comme on le voit, ce n'est plus Louis XVI qui parle, c'est Louis XIV. Si le tiers état s'attendait à des humiliations telles qu'on lui en a fait subir, et à quelques mots de reproche de la part de la royauté, il était loin de s'attendre à un tel abus du despotisme. Les députés sont prévenus. Ils ne feront rien par eux-mêmes ; ils n'en ont pas le droit. Le roi est le maître absolu et saura bien se passer d'eux. Du reste, il a pour lui l'armée, la police, toute l'autorité. Alors, à quoi bon des états généraux ? Si le tiers état avait montré ses craintes, tout était perdu. Nous verrons qu'il ne faillit pas d'une seconde à sa mission.

Messieurs, conclut le roi, je vous ordonne de vous séparer tout de suite, et de vous rendre, demain matin, chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne, en conséquence, au grand maître des cérémonies de faire préparer les salles.

Ce fut le coup de grâce. les députés du tiers se regardaient indignés, et aucun d'eux ne bougea.

Cependant le roi s'est levé, et les députés de la noblesse et une partie de ceux du clergé se retirent ; quelques curés imitent le tiers état, résistent à l'ordre et restent sur les bancs.

Le marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, s'approche du président, et, paraissant étonné, lui rappelle l'ordre formel du roi.

Bailly se tourne vers les représentants les plus proches ; Je crois, dit-il, que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre.

Mirabeau alors élevait la voix, et s'adressant à l'Assemblée : Messieurs, s'écriait-il, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la nation, si les présents du despotisme n'étaient toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature ?

L'appareil des armes, la violation du temple national pour vous commander d'être heureux !... Qui vous fait ce commandement ? Votre mandataire !... Qui vous donne des lois impérieuses ? Votre mandataire !... qui doit les recevoir de nous, de nous, Messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable ; de nous, enfin, de qui seuls vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Mais la

liberté de vos délibérations est enchaînée, une force militaire environne les Etats. Où sont les ennemis de la nation ? Catilina est-il à nos portes ? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment ; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitution.

Et s'avançant vers le marquis de Brézé, qui attend une réponse plus positive que celle de Bailly : Oui, Monsieur, dit-il, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; vous qui ne sauriez être son organe auprès des États-généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force : allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes !

Louis Blanc range parmi les erreurs historiques le fameux discours : *Catilina est-il à nos portes ?* etc., et nie le début de la dernière phrase du discours à M. de Brézé : *Allez dire à votre maître*, etc. Il est vrai que ces passages ne se trouvent ni dans les *Mémoires* de Bailly, ni dans le *Point du jour* de Barère, ni dans le *Moniteur*, mais nous le trouvons dans presque tous les mémoires du temps, entre autres dans ceux du marquis de Ferrières, et tous les historiens modernes, sauf Louis Blanc, ont accepté le texte que nous donnons.

M. de Brézé, interdit, ne répondit pas un mot et se retira. Alors, le député Camus prit la parole : Le pouvoir des députés composant cette assemblée, dit-il, est reconnu ; il est reconnu aussi qu'une nation libre ne peut être imposée sans son consentement. Vous avez donc fait ce que vous deviez faire : si, dès nos premiers pas, nous sommes arrêtés, que sera-ce pour l'avenir ? Nous devons persister, sans aucune réserve, dans tous nos précédents arrêtés.

Mais, en ce moment, des ouvriers entrent dans l'intérieur de la salle, et se disposent à enlever les banquettes. Un signe du président les intimide, et, muets et saisis d'admiration devant les hommes courageux qui opposent la force du droit à la force brutale qui déjà les menace, ils cessent et se retirent. La force brutale, elle, se présente bientôt, et plusieurs compagnies de soldats, l'arme au bras, sillonnent la salle. Les députés ne les voient pas, ils continuent à délibérer, et les soldats, interdits comme les ouvriers, se retirent sans avoir rien tenté contre la représentation nationale.

Ils continuent à délibérer, disons-nous, et leur génie s'allume à l'étincelle de la résistance. Il est de votre dignité de persister dans le titre : d'*Assemblée nationale*, s'écrie Barnave. Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier, dit simplement Sieyès. La grandeur de notre courage égalera la grandeur des circonstances, fait entendre la voix de Glezen, député de Rennes, il faut mourir pour la patrie ! Puis bientôt, sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée déclare : que la personne de chaque député est inviolable. Elle déclare infâme, traître envers la nation et coupable de crime capital, qui accomplira ou prêtera la main à un attentat de ce genre. L'Assemblée arrête qu'elle en poursuivra les auteurs, instigateurs et exécuteurs, avec toute la rigueur des lois.

XV

Pendant ce temps, la cour se réjouissait, le roi seul était sombre. Il comprenait la gravité des paroles qu'il venait de prononcer et commençait à douter de leur efficacité, mais les princes ne pouvaient contenir leur joie. La révolution était arrêtée, le tiers état allait rentrer sous terre. La reine, elle, était triomphante. Elle traversait ses appartements, la tête haute, accompagnée de sa fille, et portant le dauphin dans ses bras : Je le confie à la noblesse, disait-elle. Cette noblesse qui, au premier danger, l'abandonna et émigra.

Le roi, retiré dans son appartement particulier, apprit en même temps l'ivresse de la cour et la résistance du tiers état : Que voulez-vous ? dit-il, laissez-les. Et, en effet, c'était sagement répondre. Qu'eût-il fait ? N'avait-il pas déjà assez tenté pour sa perte ? Bientôt une autre nouvelle parvint jusqu'à lui, et le rendit encore plus soucieux. Ce peuple qui, autrefois, l'avait si joyeusement acclamé, s'était contenté cette fois de rester muet sur son passage ; il montrait son hostilité contre la royauté et son enthousiasme pour ses ennemis.

Necker n'avait pas été vu à la séance royale, donc le ministre était en discrédit. C'était plus qu'il n'en fallait pour qu'il fût populaire. Soudain dans les galeries, sous les fenêtres du château un nom retentit, celui de Necker. Marie-Antoinette tressaillit. Elle détestait le ministre, et le haïssait depuis le blâme public qu'il venait de donner à la royauté en ne paraissant pas à la séance royale. Mais la multitude le réclamait, elle envahissait les jardins du château et menaçait de pénétrer dans la salle. Les gardes du corps, immobiles, n'osaient repousser cette foule qui grossissait toujours, et à ses cris d'-enthousiame pour le ministre mêlait — des cris d'imprécation pour le comte d'Artois et pour la reine. Déjà, on avait donné des ordres pour qu'ils fissent usage de leurs armes, et, sans refuser, ils avaient éludé et n'avaient pas bougé. La reine eut peur. Au milieu de ses courtisans, elle se sentit menacée par le flot populaire, et, courant vers le roi, elle le conjura de rappeler le ministre disgracié. Le roi qui, sur ses instances, s'était privé de son ministre, souscrivit à ses nouvelles prières, et Necker fut mandé aussitôt au château.

Il arriva, et lui aussi, à son tour, il fallut le prier. Il fit payer sa popularité à la reine haïe par la nation. Popularité qui s'éteignit dans une journée, haine qui ne s'assoupit que dans le sang. Il céda, et sa présence seule rassura la multitude qui ne consentit à s'éloigner que sur l'assurance qu'il était rentré au ministère.

Le soir, des feux de joie furent allumés, et des hommes promenèrent des torches par la ville. La nation ne gagnait rien au retour de Necker ; homme faible et que l'orgueil aveuglait, il ne mettait aucun gage à ses services, et sortie à peine du danger, la reine complotait déjà sa chute. Le véritable triomphe du peuple était dans la résistance des États-généraux. De ce côté, la révolution était consommée.

XVI

Cependant la cour espérait encore lasser l'Assemblée par de nouvelles tracasseries. Le lendemain, 24 juin, les députés trouvaient la salle des États entourée de troupes ; le peuple, repoussé avec violence, n'avait plus accès dans l'intérieur.

Mounier propose de présenter une adresse au roi pour lui exposer que les représentants de la nation doivent avoir la police du lieu de leur assemblée, et lui demander que les troupes aient à se retirer des environs de la salle des États libres et généraux, attendu que leur présence est incompatible avec la liberté de l'Assemblée ; et que si le roi ne les écarte pas, l'Assemblée nationale se verra forcée de se transférer ailleurs. Cette proposition fut vivement appuyée par la majorité de l'Assemblée.

Mirabeau, alors, se levait pour se plaindre du garde des sceaux, quand il fut interrompu par l'arrivée d'une partie du clergé, qui, au nombre de cent cinquante et un, venait définitivement siéger au sein de l'Assemblée nationale. Cette victoire se complétait, le lendemain, d'une autre députation qui combla de joie les amis de la paix et de l'ordre public, huit nouveaux membres du clergé et quarante-sept députés de la noblesse : MM. Latour-Maubourg, Lusignan, Sillery, Genlis, d'Aiguillon, Castellane, Latouche, de La Rochefoucault, d'Aguesseau, de Luynes, les frères Crillon, de Montcalm, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, de Toulongeon, Montmorency, Montesquiou, Fezensac et le duc d'Orléans.

Ces tronçons de la caste privilégiée ne s'étaient pas séparés sans difficultés du faisceau orgueilleux. Vous réunir au tiers, vous ne l'oserez pas, s'était écrié Cazalès ; et un autre, le duc de Caylus, dans le feu de la discussion et à bout d'arguments, avait mis la main sur la garde de son épée. Toujours cette vieille pantomime qui nous fait tant rire aujourd'hui. L'épée ne fut pas sortie du fourreau, et les quarante-sept obéirent à leur conviction.

Le 26 juin, M. de Juigné, archevêque de Paris, jugea prudent d'imiter ses collègues. Jusque-là il s'était montré ardent contre le tiers-état. Le 24, comme il sortait dans Paris, sa voiture est reconnue par la foule qui, aussitôt, l'entoure et menace de lui faire un mauvais parti. L'archevêque s'échappe et se réfugie dans l'hôtel de la Mission. Le peuple assiégé l'hôtel, et on ne sait jusqu'à quel excès il se portera lorsque M. de Colbert, évêque de Rhodez, et un des cinq prélats qui s'étaient réunis à l'Assemblée nationale, se présente, apaise le peuple, et est bientôt lui-même aussi acclamé et fêté que le malheureux archevêque de Paris a été maltraité.

C'est que déjà alors la nation pesait d'un poids énorme dans les décisions des pouvoirs. Le temps n'était plus où, ignorante et indifférente, elle se laissait gouverner par des maîtres iniques et criait encore : Vive le roi ! La nation acceptait bien encore la monarchie, mais elle ne la voulait plus despote, tyrannique et absolue. Elle avait les hommes qui la représentaient, c'était à ceux-là qu'elle adressait ses plaintes et ses espérances. Elle prenait l'engagement de les soutenir et de verser pour eux son sang le plus pur.

De tous les centres actifs de la France arrivaient des adresses à l'Assemblée.

Le Dauphiné fit la sienne, Paris ne resta pas en arrière, et du Palais-Royal partit une députation que reçut l'Assemblée. Tous les jours, les tribunes étaient envahies par une foule nombreuse qui applaudissait aux travaux de l'Assemblée, acclamant déjà de préférence les quelques hommes qu'elle remarquait comme devant plus spécialement marquer dans la révolution et y jouer un rôle populaire.

Il était évident que la nation tout entière était avec l'Assemblée. La cour et la noblesse s'isolaient donc de la masse du peuple, et cette conduite était de nature à faire naître des haines qui, longuement et lentement amassées, pouvaient être fatales un jour à la monarchie. Louis XVI comprit le danger, ou du moins Necker,

rentré au pouvoir, parvint à le convaincre de la nécessité de le prévenir, et le président de l'ordre de la noblesse fut appelé devant le roi.

Le duc de Luxembourg trouva la cour en alarmes. Un bruit sinistre planait sur Versailles. On ne parlait de rien moins que d'un massacre général qui devait avoir lieu. Cent mille rebelles, disait-on, étaient en marche sur Paris et sur Versailles.

Monsieur, dit le roi, je prie la noblesse de se réunir aux deux autres ordres. Si ce n'est pas assez de prier, j'exprime ma volonté : je veux.

A quelques jours d'intervalle, le même roi parlait, comme on le voit, un langage bien différent de celui que nous avons entendu. Il suffisait d'un bruit de mort pour changer ainsi ses résolutions. Malheur aux rois qui ne trouvent de la bonté dans leur cœur et de l'amour pour leurs sujets que dans les orages de la peur !

Les peuples ne tiennent compte que des actes spontanés, et toute concession arrachée par la force des circonstances, n'a pour résultat que d'amener d'autres concessions.

Les craintes de la cour étaient exagérées, et la noblesse, qui s'habituait à considérer le roi comme un homme hésitant et incapable, et qui portait plus volontiers ses regards vers le comte d'Artois, homme ignorant et tout confit de dévotion, et sur la reine, femme nerveuse, sujette à l'épouvante et au désespoir, mais pleine de colère et de haine, ne se pressa pas d'obéir aux injonctions de Louis XVI.

La cour, dont les craintes ne cessaient pas, et qui, à la vue du progrès de la révolution, donnait à la nation le spectacle de la terreur dans le calme, se fit plus insistante près de la noblesse.

Cette fois, le comte d'Artois écrivit de sa main qu'il fallait céder.

Cédons donc, puisqu'il le faut, dirent les députés de la noblesse, mais montrons que c'est malgré nous et avec l'espoir d'une prompte réparation.

Le 27 juin fut la journée choisie par la noblesse pour sa soumission. Nous venons pour donner au roi une marque de respect et à la nation une preuve de patriotisme, dit le duc de Luxembourg, au nom de la majorité de l'ordre.

La famille est complète, dit Bailly, nous pourrons désormais nous occuper sans relâche et sans distractions de la régénération du royaume et du bonheur public.

La révolution législative était achevée, l'Assemblée constituée. Comme avait dit Bailly, les députés pouvaient se livrer aux travaux que leur commandaient leurs cahiers ou leurs mandats.

Ces cahiers devaient servir de base à une nouvelle constitution. Ils contenaient la pensée générale du pays tout entier. Nous en citerons seulement les parties les plus saillantes.

Ceux du clergé étaient les plus modérés ; et si la noblesse ne faisait aucune part à la révolution, on peut dire que celle que consentait le clergé était bien minime.

CAHIER DU CLERGÉ : Il s'élève contre les mariages mixtes et contre la liberté de la presse. Aucun ouvrage ne pourra être imprimé dans le royaume, dit-il, à moins qu'au préalable il n'ait été permis.

Il sera établi, surtout dans la capitale, un comité ecclésiastique chargé de veiller à l'exécution de ces lois, et autorisé à dénoncer légalement ces sortes d'ouvrages.

Sur la question de l'enseignement, la majorité des cahiers vote pour qu'il soit soumis à l'autorité du clergé, et que les places de maître d'école lui soient données.

Toutefois, il faisait ses réserves quant à son intérêt personnel. Il demandait que sa dette fût réunie à la dette publique, et n'entendait nullement se dépouiller de ses immunités, rang, séance, ordre et prééminence, tous droits qu'il disait avoir acquis par quatorze siècles de possession.

Il ajoutait que les capitulaires de nos rois ayant affecté à la dîme tous les fruits de la terre, et imposé aux cultivateurs l'obligation civile de la payer, elle devait être regardée comme un droit inviolable et de fondation nationale, etc.

CAHIER DE LA NOBLESSE : Plusieurs proposent qu'il ne soit plus distingué que deux ordres en France, la noblesse et le tiers état, et que le clergé soit réparti jans l'un ou dans l'autre suivant sa naissance. D'autres insistent pour qu'il soit créé un ordre de paysans. D'autres enfin demandent que nul acte public ne soit réputé loi, nul impôt établi, sans le consentement des États-généraux.

D'accord sur ce point avec le clergé et le tiers état, la noblesse proscrit les lettres de cachet.

Celle de Paris demande la suppression de la Bastille.

La noblesse accepte sa part des charges publiques ; mais, disent les uns, l'impôt ne sera jamais que temporaire, et il ne pourra être perçu au-delà du terme fixé par les États-généraux ; et, disent les autres, la taille qui nous sera appliquée, sera appelée taille noble, afin de distinguer et conserver la ligne de démarcation si nécessaire dans une monarchie.

A l'égard de la dette, plusieurs cahiers déclarent que la noblesse ne consent à s'en charger que par pure considération pour la personne du roi.

Quant à ses droits féodaux, à l'exception du droit de chasse, elle y renonce, moyennant rachat qui devra être fait, dit un cahier, au plus haut prix, et payable dans dix ans.

Ailleurs, elle exprime le vœu que les dîmes soient abolies, et que la dette du clergé soit laissée entièrement à sa charge.

A côté de quelques concessions provisoires, la noblesse ne manquait pas de placer ses vieilles prétentions. Toutes révélaient plus ou moins son invincible attachement à ses droits de caste. On conservera aux seigneurs, disaient certains cahiers, la propriété des justices inhérentes la glèbe de leurs fiefs — et patrimoniales comme eux —, ainsi que le droit de commettre des officiers pour les dessertir en leur nom, et celui d'en recueillir les profits ; on les maintiendra encore dans la jouissance pleine et entière de toutes les perceptions et droits utiles, fixes ou casais, autorisés soit parles coutumes, soit par des titres authentiques.

Toutes les places de sous-lieutenants demeureront réservées, aux nobles et anoblis, parce que, d'après l'esprit national, ajoutaient-ils, la profession des armes est essentiellement l'apanage de la noblesse.

Dans d'autres, elle prescrivait à ses députés de s'opposer à tout ce qui pourrait porter atteinte aux propriétés utiles et honorifiques de ses terres, et réclamait le maintien du droit exclusif de porter l'épée, insistant pour qu'on établit des peines contre les non-nobles qui s'arrogeraient Jette prérogative.

Dans d'autres encore, sollicitant une distinction comme croix, cordon ou écharpe, elle voulait que cette distinction fût portée par les femmes et les filles nobles, et qu'il fût également permis aux femmes de porter les marques des grades militaires de leurs époux, et tous les ordres dont ils étaient décorés.

Un grand nombre demandait l'établissement d'un tribunal héraldique chargé de vérifier les titres, et voulait que les États-généraux déterminassent les professions qui n'emporteraient point la dérogeance. D'autres enfin, proposaient de multiplier les chapitres en faveur des filles nobles, ainsi que les commanderies d'hommes, etc.

Dans les cahiers du tiers état seulement les vœux de la nation étaient exprimés. Les autres contenaient les pensées des privilégiés ; dans les derniers, ces pensées se lisaient clairement et se traduisaient avec une éloquence et un enthousiasme qui prouvaient jusqu'à quel point tous les esprits étaient surexcités.

CAHIER DU TIERS ÉTAT : Il prescrivait à ses représentants de se refuser à tout ce qui pourrait offenser la dignité de citoyens libres qui viennent exercer les droits souverains de la nation.

Il se récriait contre la violation de la foi publique dans les lettres confiées à la poste et contre tous les privilèges exclusifs.

Il déclarait : que nul impôt ne pouvait être établi que par la nation.

Et encore tout citoyen, de quelque ordre et de quelque classe qu'il soit, peut exercer librement telle profession, tel art, métier et commerce qu'il jugera à propos.

Les maîtrises et jurandes, qui étouffent l'émulation et enchaînent les talents, seront abolies.

On établira dans tout le royaume l'uniformité des poids et mesures.

Il faut solliciter une loi qui assure aux cultivateurs le fruit de la terre en faisant détruire une trop grande quantité de gibier que les seigneurs se plaisent à multiplier sur leurs terres.

On demande la suppression des enrôlements forcés, et de l'ordonnance militaire qui exige des preuves de noblesse.

Le haut clergé sera tenu à la résidence, et le sort des curés et des vicaires amélioré.

L'éducation publique sera réformée, ou plutôt .établie de manière à former des citoyens utiles à toutes les professions.

Divers cahiers demandent la liberté de la presse, la liberté du commerce, l'établissement d'une caisse nationale et commerciale, soit de secours, soit d'assurance.

Il sera établi dans les villes des maîtres de dessin, de géométrie pratique et de mathématiques pour les enfants du peuple. Les laboureurs, artistes et artisans qui excelleront dans leur art, qui perfectionneront les machines et ustensiles de

l'agriculture et du commerce, recevront des distinctions et des récompenses publiques.

Tout citoyen a le droit d'être admis à tous les emplois, professions et dignités.

La liberté naturelle, civile, religieuse de chaque homme, sa sûreté personnelle, son indépendance absolue de toute autre autorité que celle de la loi, excluent toutes recherches sur ses opinions, ses discours, ses écrits, ses actions, en tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public, et ne blessent pas les droits d'autrui.

Il demandait : l'institution d'un code agraire, du jugement par jurés, des justices de paix ; la suppression des prisons d'État, des aides, des gabelles.

D'autres réclament le partage égal des biens entre les enfants, la responsabilité des ministres et agents du pouvoir, la conservation de l'Université dans le seul but de maintenir l'unité et la solidité des études ; l'institution d'un concours pour toutes les chaires. En ce qui touche le clergé, plusieurs cahiers voulaient que les fonctions ecclésiastiques fussent données par l'élection du peuple.

Quant à la noblesse, les uns veulent qu'il n'en soit plus question, d'autres qu'elle soit seulement à vie ; d'autres enfin, qu'elle soit laissée aux chances d'extinction que la mort apporte dans les familles.

Enfin, dit le cahier du tiers état de Paris, la constitution qui sera faite dans les États-généraux actuels, sera la propriété de la nation, et ne pourra être changée ou modifiée que par le pouvoir constitutif, c'est-à-dire par la nation elle-même ou par ses représentants.

La charte de la constitution sera gravée sur un monument public élevé à cet effet ; la lecture en sera faite au-roi à son avènement au trône, sera suivie de son serment, et la copie insérée dans le procès-verbal de la prestation du serment.

Tous les dépositaires du pouvoir exécutif, soit civil, soit militaire, les magistrats des tribunaux supérieurs et inférieurs, les officiers de toutes les municipalités du royaume, avant d'entrer dans l'exercice des fonctions qui leur sont confiées, jureront l'observation de la charte nationale. Chaque année, et au jour anniversaire de sa sanction, elle sera lue et publiée dans les églises, dans les tribunaux, dans les écoles, à la tête de chaque corps militaire, et sur les vaisseaux ; et ce jour sera un jour de fête solennelle dans tous les pays de la domination française.

C'était toute une constitution à faire, un grand peuple à consolider ; il fallait à la fois satisfaire une nation qui avait trempé les lèvres à la coupe enivrante des libertés, et ne pas trop mécontenter les castes privilégiées hostiles à tout progrès et assez fortes, avec l'aide de la cour et de l'autorité militaire, pour jeter le pays dans les orages de la guerre civile et, qui sait, le replonger dans les ornières du passé.

Un comité, composé des membres les plus actifs et les plus intelligents, fut nommé pour préparer l'immense travail de la constitution.

La joie éclata dans tous les cœurs et se peignit sur tous les visages. Le club breton qui, transporté à Paris, allait prendre le titre de Jacobins, et avoir à sa tête les membres les plus influents de la révolution et qui comptait alors Sieyès, Pélion, Le Chapelier, Glaizen, Barnave, fit entendre des cris d'enthousiasme. Le peuple, dans son délire, confondit ses amis et ses ennemis. Ses applaudissements s'adressaient au roi, à la reine, au comte d'Artois, aussi bien qu'au duc d'Orléans et à ses députés. Pas une goutte de sang encore, pas un

meurtre, et si la monarchie et la noblesse, oubliant leurs vieilles prérogatives, le voulaient, la révolution était accrue. Il n'y avait plus qu'à suivre la route tracée et a arborer franchement le drapeau des libertés publiées.

De Paris à Versailles ce fut une procession d'hommes et de femmes qui crièrent vive le roi ! vive la nation ! Le roi avait sa cour, ses armées, la nation avait ses représentants. on voyait clair dans l'avenir, la paix était assurée. on attendit le lendemain avec calme, confiant sur la foi des traités, de la sincérité de la cour et de la modération du peuple.

LIVRE TROISIÈME

Sombres préoccupations de la cour. — Elle s'entoure de soldats étrangers. — Mandats impératifs. — Agitation dans Paris. — Les troupes fraternisent au Palais-Royal avec le peuple. — Gardes françaises enfermées à la prison de l'Abbaye. — Elles sont délivrées par le peuple. — La famine. — Dispositions de l'armée. — Adresse de Mirabeau pour le renvoi des troupes. — Le roi refuse. — Necker est renvoyé. — Nouveau ministère. — Paris menacé. — La cour espère étouffer la révolution. — Le peuple s'agite. — Camille Desmoulins au Palais-Royal. — Des armes ! — Journée du 14 juillet. — Les prisons et les prisonniers. — La Bastille ! — Elle est attaquée et prise par le peuple. — Les vainqueurs et les vaincus. — Châtiments. — Mort de Delaunay, de Flesselles. — Clémence du peuple. — Louis XVI à l'Assemblée. — Sa présence à Paris.

I

La révolution politique de la France paraissait désormais devoir s'accomplir sans obstacles. Tous les ordres réunis devaient travailler au bonheur de la nation ; les simples, les cœurs droits le croyaient du moins. Mais dans les conciliabules de la cour on arrêtait la projet de dissoudre l'Assemblée nationale. De plus en plus on continuait à se défier de Louis XVI et on le laissait à l'écart. Marie-Antoinette et le comte d'Artois se chargeaient à eux seuls de mener les événements. Ils avaient dons le cœur assez de haine contre le peuple, dans leur âme vaine assez d'amour des prérogatives royales, dans leur esprit étroit assez de folles idées pour concevoir un attentat contre Paris, contre la nation.

Ainsi, dès le 23 Juin, une batterie était dressée dans les écuries de la reine, en face de l'Assemblée, prête à foudroyer les représentants du peuple.

Les soldats qui avaient du sang français dans les veines étaient suspects au pouvoir ; et comme on voulait envelopper Paris, dont on craignait l'esprit révolutionnaire, on faisait venir des régiments étrangers, des Suisses, des Allemands, des pandours qui allèrent camper au Champ-de-Mars et dans la plaine Saint-Denis.

La cour comptait sur la fidélité de ces troupes qui offraient le spectacle d'une invasion. Paris, en entendant les noms farouches des régiments qui l'enfermaient dans un cercle de baïonnettes, se demandait si celle qu'on appelait déjà l'Autrichienne avait livré la France aux soldats de son pays !

Trente-cinq mille hommes étaient échelonnés entre Versailles et la capitale ; on en attendait encore vingt mille, A leur arrivée on était sûr d'écraser la révolution.

> Il y a des sentinelles sur le pont de Sèvres, dit le *Moniteur*, il y en a de tous côtés à Saint-Cloud : où n'y en a-t-il pas ?...

> Si cependant, dans les circonstances actuelles, il arrivait de ces événements funestes dont la France a été si longtemps le théâtre, à qui la faute ? au ministère. Les précautions que l'on prend insultent à la nation ; elles l'aigrissent. Le roi doit plus compter sur le cœur de ses sujets que sur des troupes mercenaires. Ce rassemblement de troupes, qui se grossit chaque jour, produit une vive sensation dans Paris.
>
> Le Palais-Royal est continuellement rempli d'une foule immense d'hommes qui discutent sur les dangers de la capitale et sur les moyens de les faire cesser ; la fermentation est à son comble.

Pendant ce temps, quelques députés de la noblesse, plus orgueilleux que réellement esclaves de leur serment, se réfugiant derrière les prétendues limites de leur mandat, déposèrent à l'Assemblée nationale des protestations contre la réunion des trois ordres et le vote par tête.

Ces députés inventèrent le système du *non possumus*, tant employé de nos jours, abri commode derrière lequel se retranche honorablement le mauvais vouloir,

II

Ces résistances n'étaient pas faites pour calmer Paris qui, le soir même, en apprend la nouvelle. On était au 30 juin. La foule qui se presse au Palais-Royal va faire aussi elle sa protestation. On insulte à la dignité du tiers état ; on soufflette solennellement, en pleine Assemblée, ce peuple qui est l'égal des plus grands, car il renferme tout ce qui fait la grandeur : génie, puissance, vertu !

On dit : Dieu est patient, parce qu'il est éternel.

Le peuple est patient, parce qu'il est fort !

Il a cette bonhomie redoutable du lion qui caresse un frêle compagnon et écrase un ennemi !

Déjà il se dresse, et nous allons le voir à l'œuvre.

Mais, disons-le d'abord : toute la nation sentait le besoin de lutter contre le passé : bourgeois, ouvriers, paysans, soldats, tous souffraient de la détestable organisation de la monarchie.

Tous étaient affiliés aux idées nouvelles.

Les gardes françaises avaient refusé, dans la journée de 23juin, de tirer sur leurs concitoyens. On consigna ces troupes dans leurs casernes ; ce qui ne les empêcha pas de se rendre en nombre, mais sans armes, au Palais-Royal, où elles furent acclamées et saluées par les applaudissements de la foule. On s'empressa de leur apporter des rafraîchissements. Les soldats mêlèrent leurs voix à celles de la multitude et crièrent : *Vive le tiers !* Le soir, ils rentrèrent dans leurs quartiers, sans qu'on eût à regretter le moindre désordre.

Le pacte de fraternité est conclu ; tous les jours voient se renouveler ces scènes patriotiques. Toutes les troupes qui passent dans Paris sont conduites au Palais-

Royal. On y fête des Suisses, des hussards, des dragons, des artilleurs ; on les presse, on les entoure ; on leur demande s'ils auront jamais le triste courage de tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens, de leurs amis, de leurs frères !

Les mêmes tyrans qui oppriment la nation ont fait au soldat une barrière de mépris que ni le courage ni le mérite ne sauraient franchir. Il faut qu'il suive une misérable, carrière sous des chefs supérieurs dont la nullité est aussi grande que l'orgueil, ou que, désespéré, il abandonne la profession des armes, comme firent d'abord Kléber, Jourdan.

Qu'étaient les Hoche, les Marceau, avant l'écroulement du régime aristocratique ?

Qu'aurait-on fait de nos sublimes héros ? Que serait devenu le génie militaire de la France ? Où en serait notre gloire, notre histoire nationale ? 0 révolution ! combien tu as fait la France grande et belle !

III

Les événements vont tout à coup manifester la communion de sentiments qui existait entre le peuple et le soldat.

Nous en empruntons la relation au *Moniteur*, que la plupart des historiens n'ont fait que copier :

> Le 30 juin, sur les sept heures du soir, un commissionnaire remit au café de Foi une lettre dans laquelle on donnait avis aux citoyens que onze gardes françaises étaient détenues dans les prisons de l'Abbaye-Saint-Germain pour avoir refusé de tourner leurs armes contre leurs concitoyens, et que cette nuit même ils devaient être transférés à Bicêtre, lieu destiné à de vils scélérats et non à de braves gens comme eux.
>
> Un jeune homme sort du café, monte sur une chaise, et lit cette lettre à haute voix ; aussitôt plusieurs jeunes gens se détachent de la foule en criant : A l'Abbaye ! à l'Abbaye ! Beaucoup d'autres répètent le même cri, les joignent, et tous ensemble s'avancent vers le lieu désigné. La troupe grossit chemin faisant ; des ouvriers l'augmentent, vont se munir d'instruments chez un ferrailleur, et à la tête de six mille personnes, se pré sentent devant la prison. A sept heures et demie, la première porte était déjà enfoncée ; les autres éprouvent bientôt le même sort. A huit heures, neuf soldats aux gardes, six soldats de la garde de Paris et quelques officiers, qui se trouvaient enfermés pour divers motifs, en étaient sortis.
>
> Les coups redoublés de haches, de pics, de maillets, déchargés dans l'intérieur, retentissaient au loin, malgré le bruit occasionné par un peuple immense rassemblé dans ce lieu et dans les rues adjacentes.

> A huit heures et demie, lorsque l'expédition fut achevée, une compagnie de dragons suivie d'un détachement de hussards, se présente le sabre à la main. Le peuple, sans s'émouvoir, va à leur rencontre, saisit les rênes des chevaux et interpelle amicalement les soldats ; ceux-ci remettent aussitôt leurs sabres dans les fourreaux, plusieurs même ôtent leur casque en signe de paix. On apporte à l'instant du vin, et tous ces braves gens boivent à la santé du roi et de la nation. Les prisonniers délivrés sont conduits en triomphe par leurs libérateurs au Palais-Royal. Ils soupent dans le jardin, et l'on dispose des lits de camp dans la salle des Variétés, où ils couchent sous la sauvegarde des citoyens qui, pendant la nuit, veillent à leur sûreté. On les loge le lendemain à l'hôtel de Genève ? où des paniers, suspendus aux fenêtres par des rubans, reçoivent les offrandes gue les citoyens s'empressent d'apporter à ces guerriers patriotes.
>
> On fit reconduire dans les prisons un soldat prévenu de crime, le peuple ayant déclaré qu'il ne voulait prendre sous sa protection que ceux qui étaient victimes de leur patriotisme.
>
> Le soir, il y eut illumination dans la rue de la prison, qui n'offrait qu'une promenade de citoyens paisibles qui se félicitaient de la délivrance de leurs défenseurs. Les dragons et les hussards prirent part à la joie publique et partagèrent les *bravos*, les *vive la nation !* répétés d'un concert unanime.

Le lendemain matin une députation de jeunes gens se présente à l'Assemblée nationale, demandant son intercession en faveur des gardes qu'on avait la veille arrachés à leur prison.

L'Assemblée consacra toute une séance à l'examen de cette proposition. La mesure qu'elle adopta ne fut pas, certes, bien révolutionnaire, et la cour avait grand tort de se défier des représentants de la nation. En effet, on se borna à rédiger une adresse au roi pour invoquer sa clémence. Quelques députés étaient de cœur avec les soldats que le peuple de Paris venait de délivrer. Vous savez, écrivait Robespierre, quelle preuve de patriotisme les gardes françaises ont donnée à la nation, non-seulement en refusant de servir la tyrannie, mais encore en faisant souscrire à d'autres corps militaires l'engagement de ne pas tourner leurs armes contre le peuple.

Une députation de seize membres de l'Assemblée, ayant à leur tête l'archevêque de Paris, se rendit chez le roi. Louis XVI répondit qu'il ferait grâce dès que l'ordre serait rétabli. Les soldats délivrés durent donc être réintégrés à l'Abbaye ; mais le lendemain, ainsi qu'il avait été promis, ils furent rendus à la liberté.

Les troubles auraient dû conseiller à la cour plus de prudence et moins d'orgueil. Ils avaient pu s'accomplir en présence des troupes qui pouvaient les empêcher et qui demeurèrent immobiles. Du reste, l'esprit d'insubordination gagne toute l'armée. Une compagnie des gardes du corps se fait casser à Versailles ; à Béthune, dans une émeute causée par la disette, un régiment pose les armes et refuse de tirer sur les habitants. Aucun lien d'affection ne lie le soldat au chef.

Les nobles ont tous les grades ; au peuple le partage de l'héroïsme et de l'humiliation.

Mais la cour était résolue à se porter aux derniers attentats. La reine, le comte d'Artois, les courtisans, la plupart des ministres, une partie de la noblesse qui conspirait chez le duc de Luxembourg, tentaient d'effrayer l'esprit du roi pour le pousser aux résolutions extrêmes.

Déjà des ordres sont donnés ; des camps sont tracés, des points et des éminences sont désignés pour les batteries ; on s'empare de toutes les communications, tous les passages sont interceptés ; les chemins, les ponts, les promenades, deviennent des postes militaires. Ces mouvements de troupes, les ordres multipliés, les contre-ordres précipités, tous ces sinistres préparatifs frappent tous les regards, et enflamment tous les cœurs d'indignation, Cet immense et menaçant attirail de guerre est préparé contre Paris et contre l'Assemblée nationale.

Mirabeau a été le premier à dénoncer les complots de la cour. Il est à la' tribune, il s'écrie :

> Ainsi, ce n'était pas assez que le sanctuaire de la liberté eût été troublé par des troupes ! ce n'était pas assez qu'on eût donné le spectacle inouï d'une assemblée nationale Astreinte à des consignes militaires et soumise à une force armée ! ce n'était pas assez qu'on joignît à cet attentat toutes les inconvenances, tous les manques d'égards, et, pour trancher le mot, la grossièreté de la police orientale. Il a fallu] déployer tout l'appareil du despotisme et montrer à la nation, 1er jour où le roi lui-même l'a convoquée pour lui demander des conseils et des secours, plus de soldats menaçants qu'une invasion de l'ennemi n'en rencontrerait peut-être !

IV

Le discours de Mirabeau est couvert d'applaudissements. Camus, Sieyès, Le Chapelier, l'abbé Grégoire, approuvent la motion de l'orateur. On vote qu'une adresse sera envoyée au roi pour le prier d'éloigner les troupes et l'attirail militaire qui porte atteinte à la liberté des délibérations.

Mirabeau est chargé de la rédaction de l'adresse, qui est acceptée le lendemain avec enthousiasme.

Le fond ne manquait pas de fermeté ni de hardiesse ; mais il était enveloppé dans une forme d'adulation et d'humilité respectueuse qui ne convenait guère à une assemblée nationale.

Nous reproduisons celte pièce célèbre, qu'on a trop admirée et trop blâmée en même temps.

Nous qui faisons la part du temps et des circonstances, qui savons qu'une révolution ne se dresse pas tout armée, et qu'elle se fait peu à peu dans les esprits et dans les mœurs, qu'elle accélère sa marche en raison de la résistance qu'elle éprouve, nous dirons que si le moment- est proche, la ruine de la royauté n'est encore arrêtée ou prévue que par peu de personnes. On en est encore à

rêver le bonheur du peuple et l'amour du monarque. Le .roi et la nation sont liés dans la pensée de l'Assemblée par un trait d'union sentimental qui. fait encore illusion à des hommes comme Pétion, Barère, Buzot, Robespierre, car ils font partie de la députation qui va présenter à Louis XVI l'humble supplique des États-généraux !

Voici cette pièce :

SIRE,

Vous avez invité l'Assemblée nationale à vous témoigner sa confiance, c'était aller au-devant du plus cher de ses vœux.

Nous venons déposer dans le sein de Votre Majesté les plus vives alarmes ; si nous en étions l'objet, si nous avions la faiblesse de craindre pour nous-mêmes, votre bonté daignerait encore nous rassurer, et même, en nous blâmant d'avoir douté de vos intentions, vous accueilleriez nos inquiétudes ; vous en dissiperiez la cause ; vous ne laisseriez point d'incertitude sur la position de l'Assemblée nationale.

Mais, sire, nous n'implorons point votre protection ; ce serait offenser votre justice. Nous avons conçu des craintes, et, nous l'osons dire, elles tiennent au patriotisme le plus pur, à l'intérêt de nos commettants, à la tranquillité publique, au bonheur du monarque chéri qui, en nous aplanissant la route de la félicité, mérite bien d'y marcher lui-même sans obstacle.

Les mouvements de votre cœur, sire, voilà le vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts, que des camps se forment autour de nous, que la capitale est investie, nous vous demandons avec étonnement : le roi s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples ? S'il avait pu en douter, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels ? Que veut dire cet appareil menaçant ? Où sont les ennemis de l'État et du roi qu'il faut subjuguer ? les rebelles, les ligueurs qu'il faut réduire ?... Une voix unanime répond dans la capitale et dans l'étendue du royaume : Nous chérissons notre roi ; nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans son amour.

Sire, la religion de Votre Majesté ne peut être surprise que sous le prétexte du bien public.

Si ceux qui ont donné ces conseils à notre roi avaient assez de confiance dans leurs principes pour les exposer devant nous, ce moment amènerait le plus beau triomphe de la vérité.

L'État n'a, rien à redouter que des mauvais principes qui osent assiéger le trône même, et ne respectent pas la conscience du plus pur, du plus vertueux des princes. Et comment s'y prend-on, sire, pour vous faire douter de l'attachement et de l'amour de vos sujets ? Avez-vous abusé de la justice ? Le peuple vous impute-t-il ses malheurs ?

vous nomme-t-il dans ses calamités. Ont-ils pu vous dire que le peuple est impatient de votre joug, qu'il est las du sceptre des Bourbons ? Non, non, ils ne l'ont pas fait, la calomnie du moins n'est pas absurde, elle va chercher un peu de vraisemblance pour colorer ses noirceurs.

Votre Majesté a vu récemment tout ce qu'elle peut sur son peuple ; la subordination s'est rétablie dans la capitale agitée ; les prisonniers mis en liberté par la multitude, d'eux-mêmes ont repris leurs fers ; et l'ordre public, qui peut-être aurait coûté des torrents de sang si on eût employé la force, un seul mot de votre bouche l'a rétabli. Mais ce mot était un mot de paix ; il était l'expression de votre cœur, et vos sujets se sont fait gloire de n'y résister jamais. Qu'il est beau d'exercer cet empire ! C'est celui de Louis IX, de Louis XII, de Henri IV ; c'est le seul qui soit digne de vous !

Nous vous tromperions, sire, si nous n'ajoutions pas, forcés par les circonstances : cet empire est le seul qu'il soit aujourd'hui possible en France d'exercer. La France ne souffrira pas qu'on abuse le meilleur des rois, et qu'on l'écarté par des vues sinistres du noble plan qu'il a lui même tracé. Vous nous avez appelés pour fixer, de concert avec vous, la constitution, pour opérer la régénération du royaume, L'Assemblée nationale vient vous déclarer solennellement que vos vœux seront accomplis, que vos promesses ne seront point vaines, que les pièges, les difficultés, les terreurs ne retarderont point sa marche, n'intimideront point son courage.

Où donc est le danger des troupes ? affecteront de dire nos ennemis... Que veulent leurs plaintes, puisqu'ils sont inaccessibles au découragement ?

Le danger, sire, est pressant, est universel, est au-delà de tous les calculs de la prudence humaine.

Le danger est pour le peuple des provinces : une fois alarmé sur notre liberté, nous ne connaissons plus de frein qui puisse le retenir. La distance seule grossit tout, exagère tout, double les inquiétudes, les aigrit, les envenime.

Le danger est pour la capitale. De quel œil le peuple, au sein de la disette et tourmenté des angoisses les plus cruelles, se verra-t-il disputer les restes de sa subsistance par des soldas menaçants ? La présence des troupes échauffera, ameutera, produira une fermentation universelle ; et le premier acte de violence ; exercé sous prétexte de police, peut commencer une suite horrible de malheurs.

Le danger est pour les troupes. Des soldats français, approchés du centre des discussions, participant aux passions comme aux intérêts du peuple, peuvent oublier qu'un engagement les a faits soldats, pour se souvenir que la nature les fit hommes.

Le danger, sire, menace les travaux qui sont notre premier devoir, et qui n'auraient un plein succès-, une véritable permanence, qu'autant que les peuples les regarderont comme entièrement libres.

Il est d'ailleurs une contagion dans les mouvements passionnés ; nous ne sommes que des hommes : la défiance de nous-mêmes, la crainte de paraître faibles, peuvent nous entraîner au-delà du but ; nous serons obsédés de conseils violents, démesurés ; et la raison calme, la tranquille sagesse ne rendent pas leurs oracles au milieu du tumulte, des désordres et des scènes factieuses.

Le danger, sire, est plus terrible encore, et jugez de son étendue par les alarmes qui nous amènent devant vous. De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes ; plus d'une entreprise fatale aux nations et aux rois s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable.

Ne croyez-pas ceux qui vous parlent légèrement de la nation, et qui ne savent que vous la représenter selon leurs vues, tantôt insolente, rebelle, séditieuse ; tantôt soumise, docile au joug, prompte à courber la tête pour le recevoir. Ces deux tableaux sont également infidèles. Toujours prêts à vous obéir, sire, parce que vous commandez au nom des lois, notre fidélité est sans bornes comme sans atteinte.

Prêts à résister à tous les commandements arbitraires de ceux qui abusent de votre nom, parce qu'ils sont ennemis des lois ; notre fidélité même nous ordonne cette résistance, et nous nous honorerons toujours de mériter les reproches que notre fermeté nous attire.

Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire ; renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés ; renvoyez cette artillerie, destinée à couvrir nos frontières ; renvoyez surtout les troupes étrangères, ces alliés de la nation que nous payons pour défendre et non pour troubler nos foyers. Votre Majesté n'en a pas besoin.

Eh ! pourquoi un monarque adoré de vingt-cinq millions de Français, ferait-il accourir à grands frais autour du trône quelques milliers d'étrangers ? Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par leur amour.

Les députés de la nation sont appelés à consacrer avec vous les droits éminents de la royauté sur la base immuable de la liberté du peuple ; mais lorsqu'ils remplissent leur devoir, lorsqu'ils cèdent à leur raison, à leurs sentiments, les exposeriez-vous au soupçon de n'avoir cédé qu'à la crainte ? Ah ! l'autorité que tous les cœurs vous défèrent est la seule pure, la seule inébranlable ; elle est le juste retour de vos bienfaits, et l'immortel apanage des princes dont vous serez le modèle.

Comment ce bon roi, ce roi idolâtré, reçut-il cette adresse qui mettait la nation à ses pieds ?

Louis XVI se montra hautain envers la députation. Il fit répondre par le garde des sceaux que les troupes assemblées étaient nécessaires à la sûreté de sa personne et au maintien de l'ordre dans la capitale. Il voulait, disait-il, assurer et protéger même la liberté qui devait régner dans les délibérations des États-généraux.

Si pourtant, ajoutait le roi, la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande des États-généraux, à les transférer à Noyon ou à Soissons, et alors je me rendrais moi-même à Compiègne, pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi.

Des murmures non équivoques accueillirent ce refus.

Toutefois, la protestation que proposa énergiquement Mirabeau ne fut pas appuyée et, dit le *Moniteur*, la discussion tomba d'elle-même.

L'Assemblée nationale pouvait-elle faire davantage ? Nous ne le croyons pas. La réunion du clergé et de la noblesse avait nécessairement diminué la force révolutionnaire que possédait le tiers état. D'un autre côté, on se trouvait isolé entre une cour hostile et une armée de soldats étrangers. Certainement Paris était là, prêt à appuyer les représentants de la nation ; mais l'Assemblée connaissait-elle bien la force et l'esprit de Paris ? Ne devait-elle pas craindre de compromettre le salut de la révolution par une guerre civile qui aurait alors abouti à la victoire définitive du despotisme ?

L'Assemblée fut digne, ferme, prudente ! Il faut lui en savoir gré ; elle laissa mûrir les événements qui éclatèrent sous l'action du peuple, à qui seul il appartient de faire une révolution durable et profonde.

Chacun, du reste, avait pris son parti.

Affiliés de la cour et partisans du peuple, attendent sans doute du choc des événements le triomphe de leur cause.

V

Mais quel était, dans ce vaste rassemblement de troupes, le but de Louis XVI ? La pensée de Marie-Antoinette était mauvaise, chacun le sait ; la reine eût fait volontiers mitrailler Paris et pendre l'Assemblée nationale. Mais ce gros bon roi, sur qui la légende s'est plue à attirer les larmes et la pitié, que voulait-il faire de ces cinquante mille mercenaires qui affamaient Paris, en attendant de le livrer aux flammes et de l'inonder de sang ? Ignorait-il complètement les horribles desseins de son entourage ? On ne nous le fera jamais croire.

Tandis que la lutteuse prépare, la famine étend ses ravages. La disette, augmentée par la présence des troupes, allait toujours croissant.

La population ne se procurait qu'avec peine un pain dur, noir, amer, que l'on se disputait littéralement à la porte des boulangers. Ce pain, dévoré avec larmes, était quelquefois arrosé du sang de celui à qui on l'avait arraché.

VI

Dans la rédaction de l'adresse dont il avait été chargé, et que nous avons reproduite, Mirabeau avait formulé la demande qu'il fût établi une garde bourgeoise, chargée de maintenir l'ordre et la sécurité dans Paris.

L'Assemblée n'avait pas donné son assentiment à cette partie de l'adresse, qui avait été supprimée.

Mais l'idée avait été trouvée bonne par les électeurs de Paris, et ils se chargèrent d'en obtenir l'application.

Une fois mis en possession de leurs droits, les électeurs avaient senti l'avantage d'en prolonger l'exercice. Ils voulurent demeurer en relation d'idées et de sentiments avec les députés qu'ils avaient choisis ; pour cela il fallait continuer des réunions que le ministère leur interdisait.

Enhardis par l'exemple que l'assemblée des communes avait donné le 23 juin, ils se rendent le 25, rue Dauphine, dans une salle de restaurant, qui venait d'être occupée par une noce. Ce fut leur Jeu de Paume, à eux, dit Michelet.

Ils s'engagent au nom de Paris tout entier, qu'ils représentent, à soutenir les décisions de l'Assemblée nationale. Puis, sur le conseil de Thuriot l'un d'eux, ils se rendent à l'Hôtel de ville, et demandent à établir leurs séances dans la grande salle Saint-Jean. On n'ose pas la leur refuser.

Là, diverses propositions sont immédiatement acceptées. Il fut décidé que l'on demanderait l'organisation d'une garde bourgeoise ; là constitution prochaine d'une vraie commune élective.

De cette délibération date l'origine de la garde nationale et de cette commune de Paris qui exerça une influence si considérable sur la marche des événements.

Mais pendant que la cour conspire, que le peuple effaré, s'émeut et s'agite, que les électeurs veillent, le parti qui fomente l'ambition du duc d'Orléans tient des conciliabules dans lesquels on arrête les mesures à prendre, en prévision des éventualités qui pourraient surgir. Ces réunions, tenues secrètement à Montrouge, sont présidées par Choderlos de Laclos, un des hommes les plus spirituels du XVIIIe siècle ; aimable et de mœurs simples, trop calomnié par ses ennemis, mal apprécié, il traîne attaché à son nom ce fameux roman : les *Liaisons dangereuses*, le plus profond des livres impurs, dit Louis Blanc. Cet historien, en jouant sur le titre du roman de Choderlos, ajoute : qu'il était pour ses amis la plus dangereuse des liaisons. Mais si le duc d'Orléans eut un moment de popularité, il le dut à l'ardeur, à l'habileté, au talent de ces hommes qui, comme Choderlos, comme Sillery et Latouche, l'entraînèrent vers le parti de la révolution.

Quelques écrivains ont dit sans preuves que Mirabeau, Sieyès, etc., furent mêlés à ces intrigues, qui devaient faire passer la couronne de la tête de Louis XVI sur celle du duc d'Orléans. Mirabeau méprisait trop ce prince, et Sieyès, esprit profond, savait déjà que l'arbre tout entier de la royauté était destiné à être

abattu, qu'il n'avait plus ni sève ni racines, et que, dès lors, il ne s'agissait plus de couper une branche pour en faire fleurir une autre.

VII

Tandis que s'ourdissent les trames du Palais-Royal, les patriotes veillent au salut de la révolution. Le club breton où se rassemblent toutes les belles intelligences de l'Assemblée nationale, tous- les cœurs ardemment épris de liberté : Robespierre, Buzot, l'abbé Grégoire, etc., s'apprête à renverser les criminels projets de la cour. Il a des partisans partout, auprès de Necker, auprès du roi ; des gens vigilants, des oreilles attentives recueillent les bruits, les gestes, les ordres, les secrètes espérances, les joies imprudentes, manifestés chez la reine ou dans les appartements du comte d'Artois. La révolution est partout. A la cour, les secrétaires dévoués aux idées nouvelles décachètent les lettres, et en prennent une copie qu'ils envoient, soit au comité de Montrouge, soit au club breton. C'est de cette façon que l'on connut les plans de la réaction dont la reine était l'âme et l'inspiratrice.

Ce plan infernal que déjoua le génie protecteur de la France, le voici tout entier, tel que Le révèle le Moniteur :

> Cinquante mille hommes, cent pièces de canon, et six princes dirigeant ; leurs coups, allaient renverser sur ses ministres le sanctuaire de la liberté, et bouleverser l'empire français de fond en comble.
>
> L'Assemblée nationale devait être dispersée, ses arrêtés déclarés séditieux, ses membres proscrits, le Palais-Royal et les maisons des patriotes livrés au pillage, les électeurs et les députés aux bourreaux. Tout était prêt pour consommer ce crime. Des brigands armés de haches, de torches et de poignards, attendaient leur proie ; la Bastille et les gibets leurs victimes.
>
> La nuit du 14 au 15 juillet avait été fixée, dit-on, pour l'invasion de Paris. Les invalides devaient faire résistance et s'opposer à l'enlèvement des armes et des canons, en faisant feu sur le peuple. Au même instant, les brigades campées au Champ de Mars, composées des régiments de Salis-Samade, Château-Vieux et Diesbach, Suisses, des hussards de Bercheny, Esterhazy et Royal-Dragons, accourraient au secours des invalides avec l'artillerie, tandis qu'un autre corps de troupes légères attaquant l'Hôtel de ville enlèverait les magistrats et les échevins.
>
> Au premier coup de canon, le prince de Lambesc se serait transporté dans la rue Saint-Honoré avec le régiment Royal-Allemand, et les autres régiments de cavalerie, le sabre à la main, avec ordre de charger tout ce qui se présenterait, et de s'emparer de la place de Grève. Ce coup de canon étant le signal pour toutes les troupes qui investissaient Paris, Provence et Vintimille seraient accourus de Neuilly, Royal-Cravate, Helmstadt et Royal-Pologne, de Sèvres et Meudon,

> et auraient été suivis de quatre régiments de chasseurs destinés pour la porte Saint-Antoine ; trois régiments allemands avec leurs canons se seraient rendus à la porte d'Enfer ; six mille brigands auraient parcouru la ville, forçant et bouleversant les maisons des bons citoyens, et le pillage du Palais-Royal aurait été la récompense des hussards. L'incendie de l'hôtel de Bretonvilliers et de quelques maisons de la ferme aurait augmenté le désordre. Dans le même temps, les régiments de Besançon et de La Fère auraient foudroyé Paris des hauteurs de Montmartre avec cinquante pièces d'artillerie.
>
> Cette abominable expédition faite, les troupes se seraient retirées à toutes les barrières pour s'en emparer, et des batteries y auraient été dressées pour intercepter toute communication avec les provinces.
>
> Le lendemain matin, le roi se serait transporté à l'Assemblée nationale pour la dissoudre, et les satellites delà tyrannie auraient chargé de fers les défenseurs de la liberté.

Deux hommes avaient été choisis par la reine pour faire triompher ses coupables desseins : le baron de Breteuil et le vieux maréchal de Broglie.

Celui-ci arrivait avec un nom illustré par la guerre de Sept-Ans. Tout enivré de ses exploits un peu oubliés pourtant par les jeunes soldats qu'il devait commander, il se croyait sûr de la victoire. Il prenait des poses fanfaronnes et des airs rodomonts qui faisaient sourire ceux qui avaient conscience de la force et de l'énergie du peuple. Un nombreux état-major l'entourait et portait ses ordres multipliés de bataillon en bataillon. C'était un mouvement, un va et vient stérile qui trahissaient plus de zèle que de talent, plus de présomption que de réelle puissance.

La bruyante confiance du maréchal de Broglie n'avait de rivale que dans l'aveugle sécurité du baron de Breteuil. Plein de mépris pour les agitations populaires, le ministre était, du reste, résolu à se porter aux mesures les plus extrêmes. S'il faut brûler Paris, disait-il, on brûlera Paris.

Mais pour s'assurer de la fidélité et exciter l'élan des troupes, il faut de l'argent, du vin ; des caresses. L'or manque ; la reine fait fabriquer des billets ; les dames de la cour parcourent les rangs des soldats, leur prodiguant leurs sourires et faisant distribuer de nombreuses rations.

Tout est prêt ; le signal sera donné bientôt.

VIII

Que fait l'Assemblée nationale ? Elle écoute un rapport de Mounier, sur la constitution, et un projet de déclaration des droits de l'homme que lit Lafayette.

Et le peuple ?

Un stratagème que Louis Blanc attribue à Duport, et qui fut inventé par Choderlos de Laclos, prouve soudainement la situation qui se trouve faite contre

tout événement. Des émissaires, envoyés dans toute la France, crient de village en village ce mot sinistre : Voici ies brigands ! En quarante-huit heures la France fut debout.

Mais pour que la conspiration de la cour puisse aboutir, il faut des ministres dévoués. Necker est suspect, il sera renvoyé. Déjà on le tient à l'écart ; le roi, qui s'est jeté tout entier dans le parti de la violence, n'a pour le ministre populaire que des paroles dédaigneuses et glacées : Si je ne puis, lui dit Necker, écarter des nuages qui rendent inutile tout ce que je voudrais tenter pour le service de Votre Majesté, j'oserais lui demander une fois encore ma démission. Je me retirerai hors du royaume, et j'aurai soin de dissimuler mon départ de manière que cet événement n'amène point de catastrophe terrible.

Je prends votre parole, se hâta de lui répondre le roi.

Le renvoi du ministre était fixé à la nuit du 14 au 15 juillet. Mais brûlant de hâter les événements, le comte d'Artois et le baron de Breteuil précipitèrent sa disgrâce, et le 11 le roi signa l'ordre de son renvoi. Le roi lui commandait de sortir du royaume dans les vingt-quatre heures, — avec tout le secret et la célérité possibles.

Lorsque M. de la Luzerne lui apporta la lettre du roi, Necker était à table. Il s'attendait sans doute à ce message. Il lut la lettre sans laisser paraître sur son visage la moindre émotion. Sans adieu, nous nous reverrons, ce soir, au conseil, dit-il à son collègue ; et il continua à s'entretenir librement avec les convives qui l'entouraient. Vers cinq heures, il prétexta le besoin d'une promenade et sortit avec madame Necker. Ils montèrent en voiture. Dès qu'ils eurent atteint l'extrémité de l'avenue de Saint-Cloud, le ministre ordonna à son cocher d'aller ventre à terre jusqu'à Saint-Ouen, où se trouvait sa maison de campagne. Il y passa la nuit à faire ses préparatifs de départ, et, le lendemain matin, à six heures, il gagna la frontière par la voie la plus courte. Il arriva à Bruxelles, et c'est alors seulement qu'il instruisit de son exil sa fille, madame de Staël, en présence de qui pourtant le ministre avait reçu la lettre du roi.

Il y avait là, de la part de Necker, plus d'habileté que de dévouement. Plus qu'un bruyant départ, cette fuite mystérieuse devait frapper les esprits. Lafayette avait fait dire au ministre : Si l'on vous renvoie, trente mille Parisiens vous ramèneront à Versailles. Mais lui voulait se maintenir possible à la cour, sachant qu'il deviendrait bientôt indispensable.

Quatre autres ministres, ses amis, MM. de Montmorin, de la Luzerne, de Saint-Priest et de Puységur, avaient dû se retirer. Ils furent remplacés par MM. de Breteuil, de Broglie, de la Galaizière, de la Vauguyon, Foulon et de Laporte, tous partisans du pouvoir absolu.

IX

Tandis que la royauté s'apprêtait à égorger Paris et la démocratie, que faisaient ces hommes dont la calomnie à si souvent défiguré le caractère ?... Marat prêchait alors la prudence et la modération : Citoyens, décriait-il, les ministres, les aristocrates, soufflent la sédition ; vous déconcerterez leurs perfides manœuvres. Soyez paisibles, tranquilles, soumis au bon ordre, et vous vous jouerez de leur horrible fureur. Si vous ne troublez pas cette précieuse harmonie,

la révolution la plus salutaire, la plus importante se consomme irrévocablement, sans qu'il en coûte ni sang A la nation, ni larmes a l'humanité.

Beau rêve impossible !

La royauté, l'aristocratie devaient des expiations ! A la révolution il fallait des martyrs ! Le sang du peuple, le sang de ses ennemis, féconderont le champ de l'avenir !

Paris est dans l'anxiété, Paris est dans l'attente. En ce moment, Paris est au Palais-Royal.

Qu'était-ce que ce lieu d'où doit partir le signal de la résistance ?

Ce magnifique jardin, dit Thiers, entouré des plus magnifiques magasins de l'Europe, et formant une dépendance du palais du duc d'Orléans, était le rendez-vous des étrangers, des débauchés, et surtout des plus grands agitateurs !

Il est mieux que cela !

Le Palais-Royal, écrit Camille Desmoulins dans *la Lanterne aux Parisiens*, est le foyer du patriotisme, le rendez-vous de l'élite des Français, qui ont quitté leurs provinces pour assister au magnifique spectacle de la révolution de 1789, et n'en être pas spectateurs oisifs. Pour les Parisiens même, il pst plus court d'aller au Palais-Royal. On n'a pas besoin de demander la parole à un président, d'attendre son tour pendant deux heures. On propose sa motion : si elle trouve des partisans, on fait monter l'orateur sur une chaise. S'il est sifflé, il s'en va. Ainsi faisaient les Romains, dont le Forum ne ressemble pas mal à notre Palais-Royal.

Ce lieu de plaisirs est donc transfiguré.

Le Palais-Royal n'était plus le Palais-Royal, écrit à son tour Michelet ; le vice, dans la grandeur d'une passion si sincère, à la flamme de l'enthousiasme, devenait pur un instant. Les plus dégradés relevaient la tête et regardaient dans le ciel. Leur passé, ce mauvais songe, était mort au moins pour un jour. Honnêtes ?... ils ne pouvaient pas l'être, mais ils se sentaient héroïques, au nom des libertés du monde.

Ce changement tenait à ce feu sacré, l'amour de la liberté qui purifie tout ce qu'il traverse.

X

Le 12 juillet, la foule encombrait comme d'habitude les allées et les galeries de ce palais dont nous venons d'esquisser la physionomie. Une sombre préoccupation se lisait sur tous les visages. La menace planait dans l'air ; on était dans l'attente de quelque sinistre événement.

Dès le matin, on avait affiché par ordre du roi, au coin des rues, de grands placards pour exhorter la population à rester chez elle, et pour la prévenir que l'arrivée des troupes, dans les environs de Paris et de Versailles, n'était qu'une simple précaution contre les brigands.

Tout Paris était dans les rues ou sur les places publiques, inquiet, anxieux.

Vers midi, un homme arrive de Versailles, se rend au Palais-Royal, et annonce le renvoi de Necker. Le peuple, qui met tout son espoir dans ce ministre, ne veut pas ajouter foi à cette nouvelle ; il croit qu'on le trompe. Mais la fatale nouvelle

est confirmée. Tous les fronts se couvrent de pâleur, et les cœurs s'emplissent d'indignation. Il était midi ; le canon du palais retentit soudain ; chacun frissonne, comme si c'était le signal de la lutte qui va s'ouvrir. Ce coup de canon semble sonner l'heure de la famine, de la banqueroute et de la guerre civile. L'époque des grands désastres est arrivée !

Mais le peuple est prêt au combat. Bientôt il va faire explosion ; un mot, suprême étincelle, peut embraser l'indignation qui couve et la faire éclater.

Un jeune homme, peut-être des plus hardis de la révolution, Camille Desmoulins sort du café Foy, s'élance sur une table et s'écrie : Amis, il n'y a pas un instant à perdre, j'arrive de Versailles ; M. Necker est renvoyé. Ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes. Ce soir même, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de Mars pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes !

A ces paroles, la foule électrisée répond à l'orateur par des acclamations enthousiastes.

Le signal est donné, reprend Camille Desmoulins ; voici les espions et les satellites de la police qui me regardent en face ; je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains.

Et il tire de sa poche deux pistolets, en ajoutant : Que tous les citoyens m'imitent. Le cri aux armes retentit de toutes parts. Camille a proposé de prendre une cocarde verte comme signe de ralliement. En un instant les arbres sont dépouillés, et leurs feuilles parent tous les chapeaux des couleurs de l'espérance.

Ce 12 juillet était un dimanche. Mais ce jour de fête est devenu jour de deuil ; on fait fermer les théâtres, les salles de danse. Et pour mieux témoigner le sentiment qui l'oppresse, le peuple se rend chez le statuaire Curtius, se fait livrer les bustes de Necker et du duc d'Orléans, les couvre d'un crêpe funèbre, et l'es porte par les rues en signe d'affliction publique. Ce cortège, formé d'hommes armés de bâtons, de haches', de pistolets, gagne le boulevard par la rue Richelieu, descend jusqu'à Ja Halle, par les rues Saint-Denis et Saint-Martin, et se dirige vers la place Vendôme en suivant la rue Saint-Honoré. Il était attendu là par un détachement de dragons. Les soldats, le sabre à la main, fondent sur ces citoyens paisibles, brisent le buste de Necker, blessent plusieurs personnes, et tuent un garde française désarmé, qui n'avait pas voulu fuir.

Cependant Bezenval occupait la place Louis XV, à la tête de forts détachements de dragons, de gardes suisses, et six pièces de canon étaient braquées contre les Champs-Elysées et contre le jardin des Tuileries. C'était l'heure où beaucoup d'habitants de Paris, après avoir passé la plus grande partie de la journée à la campagne, regagnaient paisiblement leurs foyers. A la vue des troupes rangées en bataille, ils s'étonnent, se troublent, et vont encombrer tumultueusement le jardin des Tuileries. Une foule hostile, menaçante, s'amasse autour des soldats de Bezenval. Celui-ci, qui se rappelle sans doute, avec un farouche orgueil, les exploits qu'il a accomplis lors de l'émeute Réveillon, fait barrer toutes les issues et ordonne au prince de Lambesc de pousser la multitude dans le jardin des Tuileries par le seul passage du Pont-Tournant, qu'il a laissé libre. Le colonel du Royal-allemand, prévoyant les suites effroyables de cette' mesure insensée, hésite et n'agit que lorsque l'ordre d'avancer lui a été répété. Alors il se produit un tumulte inexprimable. Les soldats sont accueillis par des huées et par une grêle de pierres. Le prince de Lambesc perd la tête, s'élance dans les Tuileries

avec ses cavaliers, renverse des femmes, des enfants, blesse d'un coup de sabre un pauvre vieillard inoffensif. Des coups de fusil sont tirés çà et là ; le canon retentit ; le désordre est à son comble ; on entend les cris de désespoir des mères dont la foule épouvantée étouffe, écrase les enfants. Mais le cri : Aux armes ! aux armes ! s'élève de toutes parts. Des épées brillent ; le tocsin sonne dans toutes les paroisses ; on court à l'Hôtel de ville, on se rassemble, on demande des fusils de la poudre, des piques ; des boutiques d'armuriers sont enfoncées ; des gardes françaises quittent leurs casernes, se mêlent au peuple, régularisent le mouvement et donnent quelque solidité aux bandes populaires. Ils arrivent en force près du dépôt, sur le vieux boulevard, attaquent un détachement du Royal-allemand, et a la première décharge mettent hors de combat trois cavaliers. Les soldats de Lambesc n'osant se mesurer avec ces forces insurrectionnelles, se replient sur la place Louis XV et rejoignent le gros de leurs escadrons. La nuit arrive, enveloppant la ville d'un sombre voile de terreur.

Vers onze heures du soir, les gardes françaises, au nombre d'environ douze cents, se rendent au Palais-Royal, se concertent entre eux, jurent de protéger le peuple et de' venger leurs compagnons, qui ont péri sous le fer étranger. Sans officiers, sans artillerie, appuyés seulement de quelques citoyens mal armés, mais encouragés par ja foule qui encombre les Tuileries, ils se portent sur la place Louis XV, déterminés à en chasser les troupes de Bezenval. Des flambeaux éclairent leur marche et leur prêtent un aspect étrange.

A peine voient-elles paraître les premiers rangs de cette petite armée, que les troupes royales jugent prudent de déloger, et leur exemple est suivi par toutes celles qui occupent la capitale.

Paris est livré à lui-même, dit Lacretelle.

Paris n'avait rien à craindre de lui-même. En ce' moment, le sentiment national envahit tous les cœurs et élève toutes les consciences. Il y a là cent mille hommes en haillons, mourant de faim, qui, durant toute cette nuit d'angoisses, vont parcourir les rues, sans pain, sans discipline, en l'absence de toute police.

Et le lendemain, lorsque les bourgeois effarés, les mères éplorées demanderont en frissonnant le récit de cette nuit d'épouvante, ils apprendront que pas un vol n'a été commis, pas une goutte de sang n'a été versée.

Paris est livré à lui-même !

La réaction criera que des bandits, c'est-à-dire le peuple, ont brûlé les barrières.

Mais peut-on faire un crime de ce stérile incendie à de malheureux ouvriers que le prix exorbitant des denrées a exaspérés, et qui attribuent, non sans raison, une partie de leur misère à l'inique établissement de la ferme.

XI

Les conjurés partagèrent d'une autre façon ces terreurs de la bourgeoisie :

> Les suppôts de la cour, au contraire, s'applaudissaient de leur victoire, ils se réjouissaient de la consternation et des larmes des bons citoyens ; ils dansaient au bruit d'une musique allemande, et insultaient, dans des chansons lascives et grossières, les amis de la liberté.

Mais leurs chants de triomphe furent bientôt interrompus. Une fausse alerte les fait trembler à leur tour. Les communications avec la capitale sont interrompues ; ni les courriers de la poste, ni les gens de pied, ni les voitures ne peuvent franchir les barrières.

Le chemin de Versailles est aussitôt couvert de troupes, les gardes du corps eux-mêmes passent la nuit en bataille, le pont de Sèvres est gardé avec du canon, et l'ordre est donné de le rompre si l'on ne peut le défendre avec avantage. Un faux avis de l'attaque de ce pont vient encore augmenter l'alarme du parti des conjurés royaux.

Le lendemain, un bruit sourd se répand jusqu'au chef-lieu du complot, de la prochaine arrivée de cent mille citoyens armés, pour saisir les chefs et les complices. Les conjurés éperdus ne savent plus quel parti prendre ni quel ordre donner. L'exil précipité du ministre, l'équipée du prince de Lambesc, l'insurrection de Paris, l'indignation générale, la crainte de la défection des troupes, déconcertent les mesures et arrêtent toutes leurs espérances. Ils s'agitent néanmoins et se livrent avec plus de fureur encore à l'espérance du succès.

XII

La préoccupation du peuple, pendant cette journée du 12 juillet, fut de se procurer des armes. L'Hôtel de ville fut envahi par la foule. Elle demande impérieusement de la poudre et des fusils. Les électeurs, instruits de ce tumulte, se hâtent de se rendre dans la grande salle, pour tâcher de calmer l'effervescence des passions ; pendant quelque temps ils parviennent à maintenir le peuple dans l'enceinte réservée au public. Mais de tous côtés s'élèvent des voix retentissantes qui demandent des armes et l'ordre de sonner le tocsin. Sur la place de l'Hôtel de ville, la multitude est compacte et mille cris répondent à ceux du dedans. Une compagnie du guet est désarmée ; la foule abandonne l'enceinte réservée, pousse les électeurs jusque sur leur bureau, et les somme de lui délivrer un ordre en vertu duquel les citoyens soient autorisés à s'armer pour repousser le danger qui menace Paris.

Les électeurs ordonnent au concierge de délivrer les armes qui peuvent se trouver dans l'Hôtel de ville. Cet ordre s'exécute avec lenteur ; sans doute on veut amuser le peuple. Mais lui se hâte, cherche lui-même, finit par découvrir — le dépôt des armes des gardes de la ville. Les portes sont enfoncées, et l'on fait main basse sur tous les instruments de défense que l'on rencontre.

Un instant après, on vit un homme en chemise, pieds nus, le fusil sur l'épaule, monter fièrement la garde à la porte de la salle des électeurs.

Ceux-ci, après avoir donné cette satisfaction au peuple, purent délibérer avec plus de calme. Ils s'établirent en municipalité, nommèrent un comité permanent, confirmèrent la nomination du prévôt des marchands et des échevins, et arrêtèrent que les districts seraient immédiatement convoqués.

XIII

Le contre-coup des agitations de Paris s'était produit à Versailles. Le soir, vers sept heures, six cents membres de l'Assemblée nationale étaient réunis dans la salle des séances. En l'absence du président, l'abbé Grégoire, un des secrétaires, occupait le fauteuil. Une foule de spectateurs se pressaient dans les vastes galeries. Sur tous les visages se peignait le reflet des sombres inquiétudes qui agitaient tous les esprits. Grégoire, après avoir fait remarquer que l'Assemblée n'est pas en nombre, que la séance est indiquée pour le lendemain, et que si la délibération se continuait, les ennemis de l'Assemblée ne manqueraient pas de crier à l'illégalité, propose de suspendre tout débat. Du reste, ce n'est pas la peur qui l'inspire, et il sait braver ceux qui conspirent le malheur du peuple. *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinœ !*

L'Assemblée s'empresse d'approuver les sages conseils de son président et se répare.

Le lendemain, à l'ouverture de la séance, un député se lève pour annoncer l'exil de Necker, la disgrâce des autres ministres, qui avaient mérité la confiance publique. Il peint les troubles qui ont ensanglanté Paris. Il invite l'Assemblée à prendre une résolution sage, mais énergique. Mounier dénonce à son tour les funestes intrigues de la cour et ses horribles projets. Lally-Tollendal, ami de Necker, fait un touchant éloge du ministre disgracié. Il demande à l'Assemblée une solennelle protestation contre le décret qui prive l'État du puissant concours d'hommes aussi éminents par leurs lumières que par leur zèle et leur dévouement à la cause du peuple.

Ce discours est couvert d'applaudissements. En ce moment, des bruits sinistres circulent dans l'Assemblée.

On y raconte, dans tous leurs détails, les événements dont Paris a été le théâtre, tout semble présager les événements les plus affreux.

Quelques députés de la noblesse cherchent à justifier la conduite du roi. Mais l'abbé Grégoire s'élève avec énergie contre les fatales mesures qui ont compromis la sûreté de l'État et flétrit les ennemis de la nation.

> Le ciel, s'écrie-t-il, marquera le terme de leurs scélératesses ; ils pourront éloigner la révolution, mais, certainement, ils ne l'empêcheront pas. Des obstacles nouveaux ne feront qu'irriter notre résistance ; à leurs fureurs nous opposerons la maturité des conseils et le courage le plus intrépide. Apprenons à ce peuple qui nous entoure que la terreur n'est pas faite pour nous.
>
> Oui, Messieurs, nous sauverons la liberté naissante qu'on voudrait étouffer dans son berceau, fallût-il pour cela nous ensevelir sous les débris fumants de cette salle !

Il demande, en outre, la nomination d'un comité pour dénoncer tous les ministres coupables, tous les conseillers perfides du roi.

En ce moment, Guillotin annonce qu'il est chargé par les électeurs de Paris de présenter à l'Assemblée nationale l'arrêté qu'ils ont pris le 12, et dont voici la substance :

> L'assemblée des électeurs de Paris, sensiblement touchée des émeutes populaires, et voyant avec le plus grand regret que les moyens pris pour rétablir l'ordre sont précisément ceux qui fomentent le désordre, supplie l'Assemblée nationale de concourir, autant qu'il est en elle, à établir une milice bourgeoise.

Tous les cœurs, toutes les espérances se portent déjà vers l'Assemblée ; c'est qu'elle représente la nation, et que le roi, soumis aux influences d'une cour qui veut être tout, et d'une aristocratie qui veut tout conserver, même au prix de l'extermination du peuple, est désormais considéré comme un ennemi public.

Quatre-vingts députés sont nommés, chargés de représenter au roi les dangers de la capitale, la nécessité d'une garde bourgeoise et l'éloignement des troupes.

Je vous ai fait connaître, répondit Louis XVI, mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre ; c'est à moi seul de juger leur nécessité, et je ne puis, à cet égard, apporter aucun changement.

Cette réponse excite l'indignation de la majorité de l'Assemblée. Une proposition énergique est adoptée sur-le-champ ; elle témoigne de la force, de la fermeté et du patriotisme qui régnaient parmi les députés. En voici les termes ; l'histoire est tenue de les enregistrer :

> L'Assemblée, interprète de la nation, déclare que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets.
>
> Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises.
>
> Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale.
>
> Déclare que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de cette Assemblée.
>
> Déclare que les ministres actuels et conseils de Sa Majesté, de quelque sang et état qu'ils puissent être, ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre.
>
> Déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté française, et la nation ne se refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *banqueroute*, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique sous quelque forme et dénomination que ce puisse être.
>
> Enfin, l'Assemblée nationale déclare qu'elle persiste dans ses précédents arrêtés, et notamment dans ceux du 17, du 20 et du 23 juin dernier.

> Et la présente délibération sera remise au roi par le président de l'Assemblée, et publiée par la voie de l'impression.
>
> L'Assemblée arrête de plus que M. le président écrira à M. Necker et aux autres ministres qui ont été éloignés, pour les informer de l'arrêté qui les concerne.
>
> L'Assemblée se déclare en outre en permanence. Une partie des députés est désignée pour passer la nuit, l'autre devra la relever le matin.

Lafayette, nommé vice-président à l'unanimité, siégera alternativement avec l'archevêque de Vienne.

L'Assemblée arrête enfin qu'elle reprendra ses travaux préparatoires de la constitution.

XIV

Cet acte de vigueur légitimait la résistance du peuple : la cour est désormais hors la loi. Que la défense s'organise et sus aux ennemis de la nation.

Aussi le 13, dès six heures du matin, le tocsin sonne dans toutes les églises, Quelques électeurs accourent à l'Hôtel-de-Ville et trouvent la place déjà envahie par la foule, qui demande la formation de la milice. Une garde dérisoire de douze mille hommes a été organisée. On sent qu'elle est destinée à protéger la bourgeoisie autant contre le peuple que contre la cour.

Enfin le comité permanent dont, le soir, l'assemblée générale de la commune approuva les résolutions, décida que la garde bourgeoise serait de quarante-huit mille hommes, formant seize légions. Chaque district devait nommer ses officiers ; mais la municipalité se réserva le choix des officiers supérieurs : elle se défiait de la démocratie.

La cocarde verte, couleur de l'insurrection, faisait peur aux bourgeois. On adopta les couleurs de la ville, et la milice porta la cocarde bleue et rouge, La garde nationale est fondée.

On proposa au duc d'Aumont le commandement en chef de ces troupes. Comme il hésitait, on l'offrit au marquis de La Salle, esprit libéral, cœur patriotique s il accepta sur-le-champ. Le commandement en second fut donné au chevalier de Saudray,

Mais à cette milice il fallait des armes. La nuit s'est passée à forger des piques, à couler des balles. Mais il faut des fusils pour atteindre des ennemis qui ne se laisseront pas approcher.

Des armes ! des armes !

Ce cri gronde comme un tonnerre autour des électeurs ; on leur demande de livrer celles qui se trouvent à l'Hôtel-de-ville. Ceux-ci répondent que Flesselles, le prévôt des marchands, peut seul en disposer. Qu'il vienne alors ! crie-t-on de toutes parts.

Cependant divers groupes se sont formés et parcourent la ville. Ce généreux peuple de Paris, tout préoccupé de liberté, est désolé par la famine. Des agitateurs, vendus à la cour, espérant tuer la révolution par le désordre et la noyer dans le crime, répandent le bruit que les religieux de Saint-Lazare cachent dans leur couvent de grands amas de grains et de farines.

La foule, indignée, se porte en tumulte vers le couvent, les portes sont enfoncées à coups de hache ; on envahit la maison ; cinquante-deux charrettes sont chargées de la farine qu'on y trouve, et on les dirige immédiatement vers la Halle. Le peuple ne vole rien : du pain et du fer, voilà ce qu'il désire en ce moment. Et pour qu'on ne l'accuse pas, il fait justice des voleurs ; l'un d'eux, pris en flagrant délit, est fusillé ; quelques ivrognes, qui avaient envahi les caves du couvent, sont traînés dans la cour et pendus à des lances que des hommes, potences vivantes, maintiennent sur leurs épaules. Justice expéditive, terrible, mais que font excuser les circonstances et la susceptibilité inflammable de la foule jalouse de son honneur !

D'autres exécutions sommaires s'accomplissent dans d'autres lieux, théâtres de faits semblables.

Partout où passe le peuple, il laisse l'empreinte de son honnêteté, de sa générosité, de sa justice !

La prison de la Force enfermait tout une population de malheureux dont le seul crime était d'être pauvres. L'usure implacable, armée d'une loi barbare qui va enfin, disparaître de notre Code, les tenait là sombres, affamés, désespérés ! Le voleur, le faussaire, subissaient des détentions moins longues, moins amères, que celle des infortunés débiteurs.

Dans la législation criminelle, la torture, système atroce, arrachait des aveux à des innocents soupçonnés de forfaiture.

Dans la législation commerciale, l'emprisonnement, variété de torture, était un moyen d'arracher de l'argent à d'honnêtes pères de famille, victimes du destin, qui souvent n'avaient pas de pain à laisser à leurs enfants.

La foule, qui a d'admirables instincts de réprobation, se porte en masse vers la prison de la Force, enfonce les portes, délivre les prisonniers, auxquels elle prodigue des soins et des secours. Il y avait là un vieillard qui avait blanchi, loin des siens, dans les cachots. Il pleurait de joie, conduit par le peuple, ses frères en souffrance.

Ils sont libres.... Mais reverront-ils ceux qui leur furent chers ? La misère, la douleur les a tués peut-être ! Retrouveront-ils leur jeunesse perdue, leur position détruite ? Aigris, exténués, moroses, ils regardent d'un œil terne l'avenir, cette conquête des cœurs ardents !

Ah ! applaudissons à l'élan de ce peuple qui a conquis nos institutions !

Nos libertés, nos joies, notre dignité, notre grandeur, ont été pétries avec les larmes et le sang de nos pères.

Mais si, pendant cette journée du 12, durant laquelle la foule est souveraine, le peuple brise des arrêts barbares, il fait énergiquement respecter ces lois protectrices de la société qui réfrènent la perversité et punissent le crime.

Des hommes, justement condamnés, veulent profiter des troubles qui agitent Paris, pour franchir les murs qui contiennent leurs mauvaises passions. Le seuil

de la prison franchie, ils porteront dans la ville le vol, le pillage et le meurtre. Ils seront ces bandits promis par la réaction ; mais le peuple veille, le peuple protecteur des sages lois et des justes répressions.

Les prisonniers du Châtelet comptaient sur la pitié ou la générosité du peuple. Ils veulent mettre à profit cette journée de troubles ; tout paraît permis. Ils s'insurgent, dépavent les cours, enfoncent les guichets intérieurs ; ils vont être libres. Mais les geôliers appellent au secours une foule de gens armés qui passent. Ceux-ci, indignés, font feu sur les rebelles, les repoussent dans la prison et ne quittent les lieux que quand l'ordre est rétabli.

Tels étaient les vrais sentiments qui guidaient la population parisienne.

Le matin un groupe s'était présenté au garde-meuble de la couronne, avait enlevé les armes, des canons, des armures d'un grand prix ; mais après la victoire du peuple tout fut restitué.

Vers trois heures on découvrit au port Saint-Nicolas un bateau rempli de poudres ; il fut déchargé et mis sous la sauvegarde des bourgeois. Un électeur distribua au peuple ces munitions.

Un secours d'un autre genre arriva aux défenseurs de la liberté. Le soir, un convoi considérable, destiné aux troupes du Champ de Mars, fut arrêté ; il ajouta aux provisions de bouche qui devenaient indispensables.

Les Parisiens, résolus pu combat, s'étaient d'abord soulevés pour se défendre. L'ennemi était à Versailles. Quelques groupes résolurent de marcher contre la cour. Mais l'Assemblée nationale était au pouvoir des ennemis de la nation, bloquée, en quelque sorte, par les mercenaires des conspirateurs. Les députés de la France n'avaient d'autre appui que leur courage, d'autre asile que la salle qu'ils occupaient, Vautre force que leur caractère. Ils n'osaient plus coucher chez eux. Craignant que la cour ne mît la main sur leurs archives, ils les confèrent à Grégoire, l'un des secrétaires. Celui-ci les cacha, sous scellés, dans une maison de Versailles. Ce ne fut pas sana raison que les Parisiens tremblèrent pour la personne des patriotes de l'Assemblée, qui se trouvaient sous le glaive des aristocrates et des perfides conseillers du monarque.

XV

Cependant Flesselles avait été mandé à l'Hôtel de ville sur la place de laquelle s'étaient rendus bourgeois, ouvriers, clercs du Châtelet, du Palais, élèves en chirurgie, soldats du guet, gardes françaises, tous offrant leurs services et demandant des armes.

L'insidieux Flesselles en traversant cette foule avait l'air d'en épouser tous les sentiments : Oui ! mes enfants, répondait-il à tous les cris, vous serez satisfaits ; vous savez bien que je suis votre père.

Dévoué à la cour, lié de cœur et d'opinion avec le nouveau ministère, le prévôt des marchands trompait le peuple. Homme de plaisirs, léger, incertain, sans profondeur de vues, sans énergie, il crut être maître de la révolution en temporisant. Il espérait voir bientôt s'affaisser de lassitude le mouvement révolutionnaire qui s'opérait. Il pensait qu'il en est de ces soulèvements populaires comme de ces inondations qui s'écoulent vite lorsque le ciel a épuisé ses cataractes. Mais ici il y avait à épuiser cet océan de haine, de réprobation, de

colère, de vengeance, amassé goutte à goutte .pendant des siècles par vingt-cinq millions de misérables serfs, qui enfin se sentaient forts et qui voulaient être libres !

Comme beaucoup d'autres, il s'obstinait à ne voir dans l'effervescence générale, qu'un désordre partiel facile à châtier. Avec le maréchal de Broglie, il espérait que quelques coups de fusil dissiperaient l'insurrection ; tout son espoir reposait sur les troupes du baron de Bezenval. Il servait les intrigues de la cour, et, en attendant que les régiments suisses et Allemands vinssent le délivrer, il affectait le langage d'un démocrate.

Aux voix impérieuses qui réclamaient des armes, le prévôt avait répondu qu'il avait passé un marché avec un armurier inconnu. Le jour même, il promettait douze mille fusils, et trente mille pour les jours suivants. Le soir, des chariots chargés de caisses étiquetées artillerie, paraissent sur la place de Grève. Ce sont les armes promises par de Flesselles. La commune ordonne d'en faire au peuple la distribution. On ouvre les coffres et on les trouve remplis de chiffons ! Furieux, le peuple s'indigne et crie à la trahison. Flesselles, qui espérait voir arriver les soldats de l'absolutisme avant la découverte de son mensonge, jure qu'on l'a trompé et conseille à la foule de se rendre au couvent des Chartreux où sont, dit-il, cachés de grands amas d'armes et de munitions.

Tous ces cœurs droits, inspirés de patriotisme, se laissèrent persuader par l'astucieux magistrat. La foule se rend en tumulte au couvent des Chartreux. Les religieux étonnés on beau protester qu'ils ne possèdent pas une seule arme ; on visite de fond en comble leur maison. On ne trouve rien. Le peuple, indigné, se précipite comme un ouragan vers l'Hôtel de ville.

Les soldats de la tyrannie ne sont pas encore arrivés, et Flesselles est cette fois sérieusement menacé. Son assurance chancelle ; il balbutie qu'on l'a trompé, et pour calmer la tempête qui se forme autour de lui, il ordonne la confection de cinquante mille piques.

Tous les ateliers où l'on façonne le fer sont sur-le-champ transformés en fabriques d'armes. En quelques heures l'ordre du prévôt sera exécuté.

Le prévôt espère encore. De quelle force seront ces piques contre les canons de Bezenval ? La mitraille aura raison de ce fer impuissant. La cour peut massacrer Paris : Flesselles garde soigneusement les clefs des magasins où sont enfermées les armes et les canons de la cité !...

Et le peuple a pardonné sur une stérile promesse.

Mais si le peuple pardonne au coupable Flesselles, ceux pour qui il trahit la plus sainte des causes ne lui pardonneront pas d'être dépositaire de dangereux secrets !

Du reste, en ce moment, toute haine, toute vengeance, se dirige contre la cour, foyer des attentats contre la nation. Au Palais-Royal une liste de proscription circule de main en main. Une récompense est promise à qui apportera au café du Caveau la tête des Polignac, des d'Artois, des Condé, des de Broglie, des Breteuil, des Lambesc, des Berthier, des Foulon, etc.

Terribles représailles dont la responsabilité retombe sur ceux qui les ont justifiées !

La nuit est venue, menaçante comme la veille. Le patriotisme a hérissé Paris de barricades ; on craint une surprise de la part des mercenaires qui cernent la ville.

Les hommes les attendent en armes ; les femmes veillent assises sur des monceaux de projectiles entassés dans les appartements : meubles, dalles, pierres, pavés, pleuvant des fenêtres et du bord des toits, écraseront les soldats de la tyrannie, s'ils osent se présenter. Mais cette attitude, pleine d'énergie et d'audace, déconcerta les troupes qui n'osèrent se hasarder hors de leur campement.

Dans les rues, sur les places, la garde bourgeoise veilla, prête à réprimer tout désordre.

XVI

Jusqu'à ce moment, le peuple a demandé des armes.

Le quatorze, au matin, il s'éleva un cri immense, unanime : A la Bastille ! à la Bastille !

L'élan du peuple avait désormais un but, une direction ; sa haine se précisait, son enthousiasme allait battre ce sombre tyran de pierre, rempli d'effroyables mystères, enveloppé d'une popularité sinistre, redoutable, et qui s'élevait au milieu du quartier populeux de Saint-Antoine.

C'est la notoriété terrible de la Bastille qui lui a attiré les premières fureurs de la multitude.

Est-ce un sentiment chevaleresque, un élan de générosité, qui ont entraîné les Parisiens vers l'aristocratique prison ? Qu'importe ! Pas de distinction pour qui veut anéantir le despotisme. La Bastille est la prison d'État par excellence. Qu'on la détruise, et on frappe la royauté à la tête. Louis XVI avait une prédilection marquée pour cette forteresse, et il se sentait fort sous son ombre. Il y avait bien Vincennes, Bicêtre, Charenton, Saint-Lazare. Mais ces lieux de torture, de larmes, ces tombeaux funestes n'avaient pas l'affreuse renommée des oubliettes de la prison Saint-Antoine.

La Bastille, c'était toute la tyrannie. Ces épaisses murailles, ces hautes tours, ces cachots infects dont le passant apercevait les étroites et sombres ouvertures, disaient tous les jours à l'ouvrier des faubourgs les souffrances ensevelies là depuis des siècles, les châtiments immérités, les désespoirs éternisés, ouvrage de l'arbitraire et du bon plaisir. La légende faisait planer des horreurs au-dessus de ce noir monument. Ces murs humides suintaient les larmes. Les bruits lugubres qui s'en exhalaient étaient composés de soupirs, de gémissements, de sanglots ! S'il s'y mêlait un éclat de rire, c'était le rire de la folie.

Que la Bastille s'écroule et s'abîme ! Tel avait été le cri général à la convocation des États généraux.

Le peuple avait imposé ce mandat à ses députés ! Il allait l'accomplir luimême !

C'était une chose affreuse qu'un gouvernement sous lequel un caprice pouvait plonger à jamais un honnête homme dans les fers de la Bastille.

La lettre de cachet, cette pourvoyeuse de l'abominable prison, follement distribuée sous le dernier règne, était encore facilement délivrée sous Louis XVI.

> Grands, petits, riches, pauvres, tous sont menacés, s'était écrié Mirabeau, en 1782. Ô mes aveugles compatriotes, il

n'est pas plus difficile d'effacer du rôle des citoyens votre nom que le mien, comprenez bien cette effrayante vérité. Malheur ! malheur à la nation où ceux qui ne sont point outragés ne haïssent pas autant, ne poursuivent pas aussi âprement l'oppresseur que l'opprimé lui-même pourrait le faire.

Les lettres de cachet, lisons-nous dans l'excellent ouvrage de M. Ch. L. Chassin, *le Génie de la Révolution*, les lettres de cachet s'employaient contre tout le monde et à propos de tout.....

Il n'était point de haine privée, de basse convoitise, qui ne pût être assouvie à l'aide d'une lettre de cachet, obtenue par privilège, par intrigue ou à prix d'argent.

Le célèbre mot de Malesherbes était profondément vrai. Aucun homme, en France, ne devait, se croire assez grand pour braver la vengeance d'un ministre, ou assez petit pour se dérobera l'inimitié d'un commis. Le cardinal de Fleury se vantait de n'avoir expédié que quarante mille lettres de cachet. On comptait par cinquantaine de mille celles distribuées durant le ministère de La Vrillière ; sa maîtresse la comtesse de Langeac, en tenait boutique ouverte à Versailles, avec succursale à Paris, au prix de vingt-cinq louis ! Ailleurs, faute de pouvoir s'en procurer assez vite de vraies, on en fabriquait de fausses.

Monsieur, disait Voltaire au lieutenant de police Hérault, que fait-on à ceux qui fabriquent de fausses lettres de cachet ? — On les pend. — C'est toujours bien fait, en attendant qu'on traite de même ceux qui en signent de vraies.

Linguet, dans ses *Mémoires*, avait déjà depuis six ans, dévoilé au monde les iniquités de la Bastille. Écoutons les cris indignés du prisonnier dévoilant les horreurs de cette prison d'État :

Si, dans les relations de ces voyages qu'une effervescence passagère a tant multipliés ces dernières années, nous lisions qu'aux terres australes, dans quelques-unes des îles que la nature semblait y avoir cachées au reste du monde, il existe une nation légère, douce, frivole même par essence, dont le gouvernement n'est point sanguinaire ; où les affaires les plus sérieuses prennent toujours une tournure plaisante, et dans la capitale de laquelle cependant on conserve avec soin un abîme où tous les Citoyens, sans exception, peuvent être, à chaque instant précipités ; où, en effet, on en précipite journellement quelques-uns, sur des ordres dont il n'est possible ni d'éviter le coup, ni d'espérer l'examen, ni souvent de pénétrer le motif ou le prétexte ;

Que l'infortuné ainsi évanoui se trouve alors séparé du monde entier ; plus éloigné de ses parents, de ses amis, et surtout de la justice, que s'il était transféré dans une autre

planète ; que ses réclamations sont étouffées sans ressource, ou du moins n'ont qu'un seul canal pour se produire au dehors, et c'est précisément celui qui est toujours intéressé à les supprimer, en raison de ce que leur motif, c'est-à-dire l'oppression qui les nécessite, est plus grave et plus palpable ;

Qu'il est abandonné, sans livres, sans papiers, sans communication avec qui que ce soit, au tourment d'ignorer ee qui se passe au dehors, ce que deviennent sa famille, sa fortune, son honneur, et de quoi on l'a accusé, et de quoi on l'accusera, et quel sort on lui réserve ;

Qu'il n'a d'autre caution de la sûreté de sa vie que la délicatesse de ses gardiens ; gardiens qui, malgré le signe d'honneur attaché à leur vêtement, étant capables, pour de l'argent, de s'avilir jusqu'à se rendre, sur un ordre arbitraire, de lâches satellites, ne répugneraient pas sans doute à se charger d'un ministère plus lâche encore et plus barbare, si on l'exigeait d'eux au même titre ; qu'ainsi, il peut très-raisonnablement voir la mort dans chaque aliment qu'on lui sert ; qu'à chaque fois qu'on ouvre sa porte, le cri lugubre des verrous qui la chargent peut lui paraître le précurseur d'un arrêt de mort et le signal de l'arrivée des muets destinés à l'exécuter, sans que le sentiment de son innocence ou l'équité du prince soient pour lui un motif de tranquillité, puisque la première surprise faite à celle-ci peut être suivie d'une seconde ; puisqu'on a sur sa vie le même droit que sur sa liberté ; puisque les mêmes mains qui se prêtent à l'assassiner moralement mille fois par jour en vertu d'une lettre de cachet, ne se refuseraient pas sans doute à le tuer physiquement une fois, d'après la même autorisation ; et que, dans un lieu où tout est douleur et mystère, il n'y a pas d'attentats qui ne puissent être commis et cachés avec la même facilité ;

Que sa cendre sera privée des derniers tributs payés par la tendresse aux objets qu'elle a perdus ; que sa fin sera peut-être ignorée, que sa femme, ses enfants abusés, feront encore des vœux et des efforts pour sa délivrance, longtemps après que le tombeau où il a été enseveli vivant ne conservera plus que ses ossements décharnés.

Si un pareil tableau se trouvait dans les voyages de Cook ou de l'amiral Anson, quelle impression produirait-il ? Ne prendrions-nous pas le peintre pour un imposteur ? ou bien, en nous applaudissant de vivre dans des contrées exemptes de pareilles servitudes, ne concevrions-nous pas un mépris mêlé d'horreur pour un gouvernement si barbare et une nation si avilie ?

Hélas ! c'est celui de la Bastille, et qu'il est encore au-dessous de la vérité !

> Dans les vues de l'instituteur primitif du régime de la Bastille, cette effroyable politique avait un objet : c'était de se défaire sans bruit et sans éclat des hommes pour l'assassinat de qui le bourreau lui aurait refusé son ministère.....
>
> Mais la Bastille, comme la mort, égalise tous ceux qu'elle engloutit : le sacrilège qui a médité la ruine de la patrie, et l'homme courageux qui n'est coupable que d'en avoir défendu les droits avec trop d'ardeur, et le lâche qui a trafiqué des secrets de l'État, et celui qui a dit aux ministres des vérités utiles, mais contraires à leurs intérêts, et celui qu'on enchaîne de peur qu'il né déshonore sa famille par des crimes, et celui dont on ne redoute que les talents, sont tous plongés dans les mêmes ténèbres.....
>
> Toutes les loges des prisonniers sont pratiquées dans des tours dont les murs ont au moins douze pieds d'épaisseur, et dans le bas trente et quarante.
>
> Chacune a un seul soupirail pratiqué dans le mur, mais traversé par trois grilles de fer, l'une en dedans, l'autre au milieu de la muraille, la troisième en dehors.
>
> Il y en a une partie, et la mienne était de ce nombre, qui donnent directement sur le fossé où se dégorge le grand égout de la rue Saint-Antoine ; de sorte que, quand on le nettoie, ou en été dans les jours de chaleur un peu continuée, ou après chaque inondation, accident assez commun au printemps et en automne, dans ces fossés creusés au-dessous du niveau de la rivière, il s'en exhale une infection pestilentielle. Une fois engouffrée dans ces boulins que l'on appelle des chambres, elle ne se dissipe que très-lentement.

Plus le prisonnier était innocent, plus on se plaisait à rendre sa détention longue et cruelle.

Ces misérables bastilleurs redoutaient les révélations de leurs victimes. Ils cherchaient à étourdir leurs remords aux cris de rage et de désespoir de ceux qu'ils tourmentaient.

Le plus souvent, froidement impitoyables, ils s'amusaient de leurs souffrances.

Leur devise, dit encore Linguet, est le mot qu'adressait à ses bourreaux Caligula, quand il leur commandait un assassinat : Frappez de façon qu'il se sente mourir.

Mais que sont toutes ces persécutions en présence du tableau navrant qu'on va lire ?

Les trente-cinq ans de torture qu'endura Latude ne forment pas une légende, c'est une histoire lamentable, horrible.

Voici le rapport que fit sur cet infortuné le chirurgien Dejean, chargé de constater son état :

Par vos ordres, j'ai été voir plusieurs fois un prisonnier à la Bastille. Il a été pendant quarante mois les fers aux pieds et aux mains dans un cachot. Dans de pareilles situations la nature souffre. Il est impossible de pouvoir éviter de pleurer dans de si grands maux. L'hiver de 1756 et 1757 fut extrêmement rude, la Seine fut gelée comme l'hiver dernier ; précisément dans ce temps-là ce prisonnier était au cachot, les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture ; dans son cachot il y avait deux meurtrières de cinq pouces de large et d'environ cinq pieds de hauteur, sans vitres ni panneaux pour les fermer. Jour et nuit le froid et le vent lui donnaient sur le visage, il n'y a rien de si nuisible à la vue qu'un vent glacé, et surtout quand on dort. Le froid lui fit fendre la lèvre supérieure jusqu'au-dessous du nez, alors ses dents se trouvèrent découvertes, le froid les lui fit fendre toutes ; la racine des poils de sa moustache fut brûlée ; il devint tout chauve. J'ai examiné ces quatre parties avec beaucoup d'attention, elles sont encore aujourd'hui très-visibles.

A la fenêtre de ce prisonnier il y avait quatre grilles de fer : les barreaux sont fort épais, croisés de manière que, quand on veut regarder un seul objet, on en voit trente de même : à la longueur, cela divise tous les rayons visuels, cela fait beaucoup de mal à la vue. Les murs de la Bastille ont neuf à dix pieds d'épaisseur, par conséquent les chambres doivent être fort humides, l'humidité relâche toutes les parties du corps, et amollit tous les esprits vitaux et animaux.

Ce prisonnier, ne pouvant supporter ses maux, résolut de se faire mourir ; pour cet effet, il resta cent trente-trois heures sans boire ni manger : on lui ouvrit la bouche avec des clefs, et on lui fit avaler de la nourriture de force : se voyant rappelé à la vie malgré lui, il prit un morceau de verre et se coupa les quatre veines ; pendant la nuit, il perdit tout son sang, il n'en resta peut-être pas six onces dans tout son corps. Il resta plusieurs jours sans connaissance ; cette grande perte de sang a épuisé toutes ses forces.

Voilà quinze années qu'il souffre sans relâche ; sept ans qu'il est privé du feu, de la lumière, de l'air et du soleil ; en outre, comme j'ai dit ci-dessus, il a été cinquante-huit mois au cachot, et quarante mois les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille sans couverture.

Ce sont des situations, assurément, où la nature s'épuise à force de pleurer ou de souffrir ; quand ce prisonnier baisse sa tête sur le devant, où qu'il est à lire ou à écrire, il sent des secousses à la partie supérieure du cerveau, comme si on lui donnait de grands coups de poing, et en même temps il perd la vue pendant une ou deux minutes.

Le sang se glace, disent les Mémoires de Latude, au récit de pareils forfaits ; mais quel sentiment nouveau éprouvera-t-on quand on saura que les conseils salutaires de ce

> chirurgien, la peinture horrible qu'il faisait de ma situation ne firent aucune impression sur l'esprit de mes persécuteurs, et que je restai dans mon cachot.

Le *Moniteur* a fait une effrayante description de tous les maux, de toutes les tortures auxquels étaient soumis les prisonniers ; le cœur se brise à ce récit.

Ah ! si plus tard le peuple, pour vaincre et conserver la victoire, se livra à de sanglants expédients, qu'on n'accuse que le despotisme ; durant dix-huit siècles, la tyrannie lui a appris qu'on n'est fort. que par la terreur !

> Toutefois, dit Louis Blanc, parmi les habitants de la Bastille on en comptait qui, non-seulement n'avaient pas été étouffés par elle, mais lui avaient communiqué, au contraire, un grand éclat historique. Aux visiteurs favorisés qui allaient chercher dans cette forteresse maudite des sujets de méditation, des souvenirs, on pouvait montrer la plate-forme réservée aux promenades mélancoliques du cardinal de Rohan ; le cachot où, pour étouffer les hurlements du comte de Lally, Pasquier lui fit mettre un bâillon à la bouche ; la porte par laquelle, après trois ans d'une captivité cruelle, La Bourdonnaie sortit réhabilité, mais inconsolable et mourant. Une des tours avait fait expier au maréchal de Bassompierre la peur qu'il causait à Richelieu ; une autre tour reçu l'homme au masque de fer, enseveli l'épouvantable secret de sa destinée. Les portes d'une troisième s'étaient fermées sur le prévôt de Beaumont, coupable d'avoir connu le pacte sacrilège qui affamait le peuple. Au fond de l'arrière-cour, désignée sous le nom caractéristique de *Cour du Puits*, le maréchal de Biron avait eu la tête tranchée, et les crocs qui fixèrent au mur son échafaud se voyaient encore.

XVII

La Bastille, ce morne sépulcre, était composé de huit grosses tours rondes, reliées par d'épais massifs de maçonnerie. L'entrée se trouvait à droite de l'extrémité de la rue Saint-Antoine. Un fossé large et profond environnait la sombre forteresse, une des plus redoutables de l'Europe. Mais avant d'arriver à ce tombeau où il allait s'ensevelir, pâle et hurlant, le prisonnier avait tant de portes, de corps de garde, de pont-levis, d'obstacles â franchir, qu'il devait renoncer à cette secrète espérance de fuite qui soutient tous les condamnés. En effet, une première porte, au-dessus de laquelle était un grand dépôt d'armes, conduisait dans une première cour extérieure munie de gardes et de sentinelles. Là se trouvaient les casernes des invalides, les écuries et remises du gouverneur. De là on franchissait une nouvelle porte défendue par un corps de garde, un fossé, un pont-levis, qu'on appelait le pont de l'Avenir, et l'on arrivait dans la cour du Gouvernement, où se trouvait l'hôtel de l'administration. Une longue avenue conduisait au grand fossé sur lequel s'abaissait un pont-levis. Au delà, un troisième, corps de garde, puis une grosse grille de fer. On arrivait enfin dans la grande cour intérieure, formée par les tours dites de la Liberté, amère dérision ! de la Bertaudière, de la Baginière, qui devaient leur appellation à deux

prisonniers de ce nom, de la Comté, du Trésor et de la Chapelle. Elle était séparée de la cour du Puits par les bâtiments où logeaient les officiers de l'état-major. Cette étroite cour du Puits, dominée par la tour de ce nom et par la tour du Coin, profond étouffoir qui ne laissait voir qu'une petite échappée du ciel, servait de lieu de promenade aux prisonniers ; ils venaient chercher là un peu d'air pur, après avoir respiré pendant vingt-trois heures les abominables émanations du grand égout Saint-Antoine.

Telle était cette formidable citadelle que Condé assiégea vainement pendant vingt-trois jours ; elle allait subir l'assaut d'une population héroïque, qui n'avait que son élan et son enthousiasme pour battre ces inébranlables murailles 1 De Launay s'attendait à voir assaillir la Bastille, et il s'occupait sans relâche de ses préparatifs de défense. Quinze pièces de canon bordaient les tours et menaçaient les quartiers environnants. Dans la grande cour, en face de la porte d'entrée, trois pièces de campagne étaient en batterie, prêtes à écraser les assaillants.

Les munitions ne manquaient pas. Elles se composaient de quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, trois mille cartouches, de boulets de calibre et de deux cent cinquante barils de poudre que les Suisses de Salis-Samade avaient apportés de l'Arsenal dans la nuit du 12 au 13. Trois jours auparavant, il avait fait monter sur les tours six voitures de pavés, de vieux ferrements et des boulets qui n'étaient pas de calibre, pour défendre les approches du pont dans le cas où les munitions viendraient à manquer et où les assiégeants s'approcheraient assez pour que le canon ne pût les atteindre. Les embrasures des créneaux avaient été taillées dans la nuit d'un pied et demi, on avait pratiqué des meurtrières, réparé tous les ponts-levis, enlevé tous les garde-fous qui pouvaient favoriser le passage du fossé lorsque les ponts seraient levés.-Le logement du gouverneur avait été mis en défense et présentait six ouvertures propres à recevoir le canon d'un fusil. Comme complément de tout ce vaste appareil de guerre, de Launay avait tiré de ses magasins douze fusils de rempart, *dits amusettes du comte de Saxe*, portant chacun une livre et demie de balles.

A l'abri de ces épaisses murailles de la Bastille, il suffisait de quelques défenseurs pour tenir en échec une armée entière. La garnison se composait de quatre-vingts soldats invalides, deux canonniers, et trente-deux Suisses du régiment de Salis-Samade commandés par M. Louis de Flue, lieutenant de grenadiers. Ces troupes, faibles en apparence, pouvaient impunément mitrailler d'innombrables assaillants.

Toutefois, s'ils n'avaient pas à craindre les coups du dehors, ces soldats pouvaient redouter la famine, car le gouverneur avait négligé les provisions de bouche.

Mais le siège ne pouvait être long. Si la Bastille résistait au premier élan des Parisiens, de Launay était sûr d'être bientôt secouru par les troupes de la cour. Comme déjà il savourait la joie de voir toute- cette multitude qui le menaçait, prise entre la mitraille de la forteresse et la fusillade des régiments étrangers.

Qu'on nous permette ces détails sur cette grande journée qui vit la première bataille du peuple et sa première victoire !

XVIII

Le 14 juillet, Paris offrait un singulier spectacle. Le *Moniteur* nous a conservé la physionomie terrible que la capitale présentait ce jour-là :

> Des batteries sont dressées dans les postes les plus exposés à l'attaque et les plus favorables à la défense, des faux tranchantes, des lames acérées sont fixées au bout de longues perches ; des haches pesantes, de lourdes massues arment des bras nerveux ; dans les rues, dans les promenades et sur les places publiques, des guerriers de tous âges, des machines de mort de toutes formes ; l'ardeur impétueuse de la jeunesse, les clameurs menaçantes du peuple, une foule de citoyens se portant avec une curiosité inquiète des districts à l'Hôtel de ville, de l'Hôtel de ville aux districts ; dans toutes les assemblées, le tumulte, la méfiance, l'agitation et l'incertitude ; au Palais-Royal, les motions les plus violentes se succédant avec une effrayante rapidité, les orateurs les plus véhéments, montés sur des tables, enflammant l'imagination de leurs auditeurs qui se pressent autour d'eux et se répandent ensuite dans la ville comme la lave brûlante d'un volcan ; dans l'intérieur des maisons, l'affliction des épouses, la douleur des mères, les pleurs des enfants ; au milieu de cette confusion universelle-le tocsin sonnant sans interruption dans la cathédrale, au Palais et dans toutes les paroisses, des tambours battant la générale dans tous les quartiers, de fausses alertes, des cris répétés : *Aux armes ! aux armes !* Partout l'appareil de la guerre, la désolation, des mouvements convulsifs et le sombre courage du désespoir : tel est l'horrible tableau que Paris offrait le 4 juillet.

Toute la nuit, l'abbé Lefèvre avait fait, au péril de sa vie, la distribution de la poudre déposée à l'Hôtel de ville.

A chaque instant des députations, avides de combattre, accouraient demander qu'on distribuât les armes qui se trouvaient dans les dépôts publics.

Plusieurs citoyens, sortis du Palais-Royal, font entendre le cri :

Aux Invalides ! aux Invalides !

On venait d'apprendre qu'il y avait dans cet édifice un vaste dépôt d'armes. Plus de trente mille hommes s'y rendent sous la conduite d'Éthis de Corny, procureur de la ville. L'abbé Fauchet, curé de Saint-Étienne-du-Mont, conduit l'avant-garde formée de ses paroissiens.

M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, refuse de recevoir la foule qui se présente et de livrer les armes confiées à sa garde.

Le peuple force la grille ; d'autres groupes franchissent les fossés. Bientôt l'hôtel est envahi, par la multitude. Les armes ont été la veille mises en lieu sûr. On cherche, et l'on finit par découvrir le dépôt principal. On se précipite avec ardeur

dans le souterrain qui les recèle ; on se presse, on étouffe, on s'écrase. Mais on a enlevé vingt-huit mille fusils, des sabres, des pistolets, vingt pièces de canon.

Le peuple est armé !

La veille, une voix s'était écriée : Il n'y aura jamais de liberté tant que la Bastille sera debout.

Cette parole fut comme une traînée de poudre. Le lendemain, tous les cœurs enflammés brûlèrent de se mesurer avec l'infâme citadelle.

Un des premiers, Camille Desmoulins avait signalé aux coups du peuple ce repaire de la tyrannie. Lui aussi s'était armé aux Invalides. Nous sommes libres ! s'était écrié le valeureux jeune homme en frappant la terre de la crosse de son fusil. Il a entraîné ses amis du Palais-Royal, et avec leur concours il a excité la foule contre la Bastille.

M. de Launay avait fait prendre les armes à la garnison le lundi 13, à deux heures du matin, et l'avait fait rentrer dans l'intérieur. Il établit des factionnaires à tous les postes, et douze hommes furent chargés d'observer du haut des tours ce qui se passait au dehors.

Une grande partie de l'état-major était d'avis de céder au peuple ; mais excité par les conseils du commandant des Suisses, par les promesses de de Flesselles, par les ordres de Bezenval, le gouverneur résolut d'opposer la violence.

Toutefois, quelques députations s'étant présentées, dès le matin, pour demander des armes, avaient été assez bien reçues. Mais la direction des canons placés sur les tours jeta l'alarme dans tout Paris.

Le comité de l'Hôtel de ville fait parvenir de sévères observations au gouverneur. D'un autre côté, Thuriot de la Rozière, délégué du district Saint-Louis-dela-Culture, vient sommer de Launay, au nom de la patrie, de faire descendre les canons.

Le député s'adresse aussi aux officiers et aux soldats, et les engage à se rendre. Tous jurent de ne pas faire usage de leurs armes si on ne les attaque pas. Thuriot monte ensuite sur les tours avec le gouverneur pour s'assurer de la position des canons. Parvenus au sommet de celle qui dominait l'Arsenal, ils découvrent une foule immense accourant de toutes parts, et le faubourg Saint-Antoine qui s'avançait comme une avalanche. De Launay pâlit, et saisissant Thuriot par le bras : Qu'avez-vous fait, Monsieur ? Vous avez abusé d'un titre sacré pour me trahir ! — Et vous, Monsieur, répond le député, si vous continuez sur le même ton, je vous déclare que l'un de nous va bientôt rouler dans le fossé ! Le gouverneur se tut.

Avant de descendre, le député démasquait les canons et faisait observer que, bien qu'on les eût retirés de quatre pieds des embrasures, leur direction était la même.

Au bas, la foule grondait et se préparait à attaquer la forteresse. Une sentinelle supplie Thuriot de se montrer ; celui-ci s'avance sur le rebord de la tour. Le peuple applaudit ; il croit sans doute que la Bastille va se rendre. Le député descend avec le gouverneur, revient auprès des troupes rangées en bataille. Je vais faire mon rapport, dit Thuriot aux soldats, j'espère que le peuple ne se refusera pas à fournir une garde bourgeoise qui garde là Bastille avec vous.

Puis il se montre à une fenêtre du Gouvernement, et de là, haranguant le peuple, il cherche à calmer ses emportements.

Thuriot trahissait-il le peuple ? Espérait-il obtenir la forteresse par une sorte de capitulation, en introduisant dans ses murs les soldats de la bourgeoisie ? La foule, furieuse, cria à la trahison, et Louis Blanc accuse les intentions de cet homme en qui flamboient deux dates terribles : le 14 juillet et le 9 thermidor ? Faut-il, avec Michelet, admirer son audace, son énergie, son sang-froid, et lui faire honneur de la destruction de la Bastille ? Nous ne croyons pas aux hommes événements. Et si Thuriot ne fut pas un traître, il ne faut pas lui attribuer l'inspiration qui demanda la ruine de l'exécrable prison. La haine était dans tous les cœurs, et d'une voix unanime le peuple s'écria : Plus de Bastille ! qu'elle disparaisse à jamais !

Au moment où Thuriot sortait de la Bastille, une foule inoffensive s'était élancée sur le pont-levis baissé, demandant des armes. De Launay avait fait immédiatement relever le pont et avait dirigé un feu meurtrier contre ces citoyens qui ne peuvent ni fuir ni se défendre. Un immense cri de fureur s'élève du sein des assiégeants. On accuse de trahison le gouverneur et ses soldats ; on demande vengeance. Les plus timides courages s'exaltent ; hommes, femmes, enfants, tous seront des héros !

XIX

Pendant ce temps, l'Hôtel de ville, inspiré par le traître de Flesselles, tendait de plus en plus à paralyser l'action des assiégeants.

> Les deux députations, dit un historien, envoyées au gouverneur de la Bastille, l'une par le comité permanent, l'autre par le district de Saint-Louis-de-laCulture, se rendirent à l'Hôtel de ville avec beaucoup de difficulté, à travers la foule et les voitures qui encombraient la place de Grève, et la multitude turbulente qui embarrassait les salles de l'Hôtel. Ce ne fut qu'après deux heures d'attente que ces citoyens purent être entendus. Ils firent tour à tour l'exposé de leur conduite auprès du gouverneur de la Bastille, et transmirent sa promesse de ne point faire feu à moins qu'il ne fût attaqué.
>
> Aussitôt le comité arrête qu'il sera fait une proclamation dans la place de Grève, portant que le gouverneur de la Bastille avait promis de ne point tirer si on ne l'attaquait pas.
>
> En conséquence, Éthis de Corny, procureur de la ville, Boucher, électeur, et Thuriot, descendirent sur le perron de l'Hôtel de ville pour exécuter l'arrêté. La trompette allait réveiller l'attention publique, lorsqu'un coup de forte artillerie, parti du côté de la Bastille, suspendit le son de l'instrument, consterna la multitude et empêcha la proclamation.
>
> Bientôt une foule immense se précipite sur la place de Grève, en criant à la trahison, à la perfidie, et amenant un homme blessé au bras par un coup de fusil tiré à la Bastille.

On porte sur un brancard un soldat aux gardes françaises près d'expirer.

On annonce que quinze à vingt blessés étaient déposés dans des maisons de la rue de la Cerisaie.

On accuse le gouverneur de Launay d'avoir fait baisser le premier pont de la forteresse pour engager le peuple à entrer dans la première cour ; que la foule, étant entrée avec confiance, avait essuyé aussitôt une décharge de toute la mousqueterie de la forteresse.

Du sein de la foule qui pressait l'inexpugnable prison s'élevait un cri sans cesse répété : Nous voulons la Bastille !

Déjà le peuple avait commencé le siège ; deux hardis citoyens, Dessain et Davanne, avaient pu gagner le toit du premier corps de garde et ensuite la cour qui se trouvait au delà du premier pont-levis. Ils sont suivis par deux anciens soldats, Aubin Bonnemer et Louis Tournay. Alors ces quatre hommes intrépides se mettent à frapper à coups de hache les chaînes qui retenaient le pont. Celui-ci tombe bientôt avec fracas, et dans sa chute écrase un homme et en meurtrit un autre. Le peuple s'élance dans la cour du Gouvernement par la voie qui vient de lui être ouverte et arrive en tumulte au second pont-levis. Là il reçoit une furieuse décharge de mousqueterie qui le force à reculer le long de l'avenue, après avoir laissé nombre des siens sur la place.

La confusion est telle, que la plupart ignorent l'acte audacieux des quatre citoyens qui ont coupé les chaînes du premier pont. On croit que de Launay a livré lui-même passage pour attirer le peuple dans un guet-apens. On crie à la trahison, et des bandes indignées en vont répandre la nouvelle par toute la ville.

En même temps les assaillants ripostent au feu de la Bastille ; mais leurs projectiles viennent s'aplatir contre les murs épais de la forteresse. Elle est protégée par un corps de bâtiments ; le peuple y met le feu, tandis que des habitations voisines une vive fusillade balaie les plates-formes.

Pour arrêter l'effusion de sang, l'Hôtel de ville envoie plusieurs députations au gouverneur de la Bastille. Elles ne peuvent se frayer un passage à travers les combattants, ou sont accueillies par le feu de la forteresse. Tout à coup Éthis de Corny s'avance, précédé d'un tambour, et arbore un pavillon blanc. Il est aperçu par le gouverneur et le feu cesse de part et d'autre. Des pourparlers s'engagent.

Un drapeau blanc paraît sur la Bastille ; les soldats renversent leurs fusils, le canon en bas, la crosse en haut ; les chapeaux sont agités en signe de paix. Soudain les envoyés de l'Hôtel de ville voient pointer sur la tour de l'Orme une pièce d'artillerie. Au même moment, une décharge de mousqueterie étend à leurs pieds trois combattants qui avaient déposé les armes.

Cette nouvelle trahison exalte la fureur du peuple ; désormais toute capitulation est impossible ; les assaillants ne quitteront le monstre de pierre qui se dresse devant eux que lorsqu'ils l'auront abattu.

On amène trois voitures de paille, on incendie le Gouvernement, le corps de garde avancé, les cantines. Les Suisses, demeurés dans la cour, font contre les assaillants un feu nourri, avec les fusils de rempart, qui portent le ravage et la mort dans les rangs du peuple.

De nouveaux combattants arrivent, ceux-ci pleins de courage, ceux-là-animes d'une sombre exaltation. Un garde des impositions royales s'élance à cheval : Venez, mes amis, dit-il à la foule qui encombre la place de Grève, nous allons sauver Paris ! Voici les gardes françaises, les grenadiers de la compagnie de Ruffeville, les soldats de la compagnie de Lubersac ; les sergents Wargnier et Labarte sont à leur tête. L'intrépide Hullin, directeur de la buanderie de la reine, s'avance à la tête de deux mille hommes. Deux canons, pris sur la place de Grève, roulent devant lui : Je vous ramènerai victorieux ou vous me ramènerez mort ! a-t-il dit à ses compagnons.

Journée d'héroïsme ! tous sont admirables.

Les tourbillons de fumée qui s'élevaient de la paille enflammée et des bâtiments incendiés avaient été quelque temps favorables aux assaillants qu'ils dérobaient à la vue de leurs ennemis. Mais les trois charrettes dont nous avons parlé obstruaient l'entrée de la seconde cour et coupaient le passage aux assiégeants. Élie, officier de fortune au régiment de la reine, suivi de trois pu quatre autres citoyens, s'avance hardiment au milieu du feu et parvient à en écarter une ; la seconde résiste à tous les efforts. Le courageux Réole, marchand mercier près de Saint-Paul, retire lui seul cette voiture brûlante, après avoir vu tomber morts à ses côtés deux de ses braves camarades. Deux canons sont aussitôt braqués en face du grand pont et l'attaque recommence avec une nouvelle furie. L'hôtel de la régie des poudres et des salpêtres vient d'être enfoncé. Les munitions ne manqueront pas. Clouet, le régisseur, est arrêté ; son uniforme le fait prendre pour de Launay ; il va être massacré. Un citoyen, M. Cholet, le sauve au péril de ses jours ; on l'entraîne à l'Mel de ville, où il ne doit encore la vie qu'au dévouement de M. de Sandray. Un autre épisode vient s'ajouter aux faits émouvants de ce grand jour. Des combattants s'emparent d'une jeune personne d'une grande beauté ; on croit que c'est la fille du gouverneur : Qu'il rende la place, s'écrient des voix furieuses, ou qu'il voie sa fille expirer dans les flammes. Une paillasse va lui servir de bûcher ; on y met le feu ; l'infortunée s'évanouit. M. de Montigny, le père de celle que les flammes menacent, voit du haut des tours sa fille prête à être brûlée vivante. Mais les dévouements ne firent pas défaut, durant cette journée de valeureuses actions. Aubin Bonnemer, ce grand cœur, à la vue de l'odieux attentat qui se prépare, quitte son poste, enlève la victime, la met en lieu sûr, et revole au combat.

En 1790, un sabre d'honneur sera la récompense de ce beau dévouement, et mademoiselle de Montigny posera elle-même la couronne civique sur le front de son sauveur. La gloire de cet immortel 14 juillet ne sera pas souillée. Il y aura des erreurs sanglantes, des vengeances terribles, mais pas d'infamie !

Cependant le découragement était général dans la forteresse. Les Suisses veulent combattre encore ; mais l'état-major et les bas officiers excitent le gouverneur à rendre la place. Les vivres manquent ; les assaillants avaient amené leurs canons en face du second pont ; la Bastille ne pouvait donc tarder d'être réduite soit par la force, soit par la famine. Les secours promis par Bezenval et par Flesselles n'arrivaient pas. Incertain, flottant entre la crainte et l'espérance, de Launay ne savait quel parti prendre et laissait écouler le temps de ces résolutions énergiques qui peuvent sauver une position.

> Trompé dans son attente, dit la *Gazette nationale*, effrayé des efforts incroyables et de l'acharnement de la multitude, tourmenté de remords, il ne prend plus conseil que de son désespoir, et au moment où un porte-clefs distribuait du vin

aux soldats, de Launay saisit la mèche d'une des pièces de canon de la cour intérieure, et va droit à la sainte-barbe pour y mettre le feu. Un bas-officier, M. Ferrand, lui présente sa baïonnette et le repousse. Il descend alors à la tour de la Liberté, où l'on avait mis en dépôt une partie des poudres qu'il avait fait venir dans la nuit du 12 au 13 ; mais M. Béquard, autre bas-officier, l'oblige de se retirer, en prévenant un acte de démence qui aurait coûté la vie à des milliers de citoyens, fait sauter, la Bastille, les maisons voisines et une partie du faubourg Saint-Antoine.

Le gouverneur hors de lui-même, supplie qu'on lui accorde un seul baril de poudre. Enfin, il s'adresse à la garnison, et lui demande s'il ne vaut pas mieux se faire sauter que de s'exposer à être égorgés par le peuple à la fureur duquel on ne pouvait plus espérer échapper. Remontons, dit-il, sur les tours, et, s'il faut mourir, rendons notre mort funeste à nos ennemis, écrasons-les sous les débris de la Bastille.

Mais les soldats lui répondent qu'ils aiment mieux mourir que de faire périr un si grand nombre de leurs concitoyens, et qu'une plus longue résistance étant désormais impossible, il faut faire monter, le tambour sur la plate-forme pour rappeler, arborer un drapeau blanc et capituler. On bat donc la chamade, et on arbore le drapeau blanc sur la tour de la Bazinière. C'était trop tard. Le peuple, irrité de la lâche trahison du gouverneur qui avait fait tirer sur ses députés, ne voit qu'un nouveau piège dans ces démonstrations de paix, et s'avance toujours, faisant des décharges, jusqu'au pont de l'intérieur.

L'officier suisse, adressant la parole aux assaillants à travers une espèce de créneau qui se trouvait auprès du pont-levis, leur demande à sortir avec les honneurs de la guerre. — Non, non ! lui crie-t-on. Il fait passer alors par la même ouverture un papier que l'éloignement empêchait de lire, en criant que l'on voulait bien se rendre, si on promettait de ne pas massacrer la troupe.

Un combattant court chercher une planche, on la pose sur le parapet, plusieurs personnes se mettent dessus pour faire le contrepoids ; le brave inconnu s'avance ; il est prêt à saisir le papier, mais il tombe dans le fossé, frappé, selon quelques-uns, d'un coup de fusil, et meurt victime de son zèle. M. Maillard, fils d'un huissier au Châtelet, sans s'effrayer de la mort du premier, s'avance courageusement sur cette planche longue et étroite, prend le papier et le remet entre les mains de M. Hullin, qui le lut à haute voix. En voici le contenu : *Nous avons vingt milliers de poudre, nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez pas la capitulation*. — *Foi d'officier, nous l'acceptons*, dit M. Hullin ; baissez vos ponts. Mais le peuple furieux se récrie au seul mot de capitulation, et fait avancer trois pièces de canon.

On allait tirer, déjà les rangs s'ouvraient pour laisser passer les boulets, lorsque l'ennemi, voyant que l'on voulait abattre le grand pont, fait baisser le petit pont-levis de passage qui est sur la gauche de l'entrée de la forteresse. Malgré le nouveau danger qui naissait de cette manœuvre, MM. Élie, Hullin, Maillard, Reole, Humbert, Tournay, François, Louis Morin et plusieurs autres le remplissent à l'instant, après l'avoir fixé en fermant les verrous.

Les gardes françaises, conservant leur sang-froid au sein du péril, forment une barrière de l'autre côté du pont pour empêcher que la foule des assiégeants ne s'y porte ; acte de prudence qui sauva la vie à des milliers de personnes qui se seraient précipitées dans les fossés.

Les vainqueurs font à l'instant baisser le grand pont ; il n'était point encore à son repos, que le brave Arné s'y élance au risque de se briser les jambes, pour faire contre-poids et empêcher qu'on ne le relevât.

Les invalides étaient rangés à la droite et les Suisses à la gauche ; leurs armes étaient déposées le long du mur. Ils ôtèrent leurs chapeaux, battirent des mains et crièrent bravo aux assiégeants qui accouraient en foule dans le fort. Les premiers entrés abordent les vaincus avec humanité, sautent au cou des officiers de l'état-major en signe de paix et de réconciliation, et prennent possession de la place comme rendue par capitulation. Mais ceux qui les suivent, ne respirant que carnage et vengeance, la traitent comme prise d'assaut.

Quelques soldats placés sur les plates-formes, ignorant leur défaite, ayant en ce moment fait quelques décharges, le peuple transporté de fureur se jette sur les invalides et les accable de mauvais traitements. Un d'entre eux est massacré ; le malheureux Béquart, ce brave officier qui avait si bien mérité de la ville de Paris en arrêtant le bras du gouverneur lorsqu'il voulait faire sauter la Bastille, et qui n'avait pas même tiré une seule fois dans cette journée, est percé de deux coups d'épée et frappé d'un coup de sabre qui lui abat le, poignet.

On porte en triomphe, dans toutes les rues de la ville, cette même main à qui tant de citoyens doivent leur salut ; lui-même est arraché du fort et traîné à la Grève. La multitude aveuglé, qui le prend pour un canonnier, l'attache à un gibet, où il expire avec le nommé Asselin, victime comme lui de cette fatale méprise.

On fait prisonniers tous les officiers de l'état-major, on se jette en foule dans leur logement, on en brise les meubles, les portes, les croisées. Dans ce désordre général, ceux qui étaient dans la cour tirent sur ceux qui sont dans les appartements et sur les plates-formes ; plusieurs même sont tués. Le vaillant Humbert reçoit un coup de fusil sur la

plate-forme : un de ses amis est tué dans ses bras. Alors le brave Arné, élevant sur sa baïonnette son bonnet de grenadier, se présente au bord du parapet, et s'expose lui-même à recevoir la mort pour faire cesser le feu.

Qu'on n'accuse pas trop ce premier élan de vengeance. Durant l'assaut, les assiégés, abrités derrière les murs de la forteresse, n'avaient eu qu'un seul homme mis hors de combat. Le peuple, exposé à la fusillade et à la mitraille, avait eu quatre-vingt-dix-huit morts et soixante-treize blessés.

Il y avait là les pères, les frères, les enfants, les amis, les épouses de ces malheureux, couchés sur le pavé sanglant. La mort appelle la mort. Une fureur aveugle éclatait dans bien des cœurs désespérés.

XX

Le gouverneur de la Bastille, de Launay, l'auteur de tous ces meurtres inutiles, l'atroce geôlier dont l'avarice sordide avait été si longtemps le tourment des prisonniers, le fou furieux qui voulait détruire un tiers de Paris et s'ensevelir sous des monceaux de ruines et de cadavres, a-t-il mérité le châtiment dû aux grands misérables ?

Il est reconnu, il est pris. Maillard, Cholet, Arné et plusieurs autres des vainqueurs se disputent l'honneur de l'avoir arrêté. Il n'était point en uniforme ; il portait un frac gris orné d'un ruban ponceau. Il était armé d'une canne à épée, dont il voulait se traverser la poitrine. Arné la lui arracha. Hullin, Élie et quelques autres le prirent sous leur garde et parvinrent à le faire sortir de la Bastille. Autour d'eux grondait la foule qui voulait la mort du traître et du geôlier.

L'escorte prit le chemin de l'Hôtel de ville. La multitude suivait. Élie, en uniforme, ouvrait la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée. Après lui venaient Legris, garde aux impositions royales, un des héros de la journée, Maillard portant le drapeau, le gouverneur tenu par Hullin et Arné. La marche était fermé par de l'Épine et Morin, deux valeureux combattants.

Les violences, les outrages pleuvent autour du cortège. En vain Élie et Hullin font des efforts désespérés pour sauver de Launay. Le malheureux, pâle, défait, après avoir vu s'épuiser les forces dé ses protecteurs, tombé enfin sous les coups des vengeurs qui le poursuivent. Sa tête, horrible trophée, est mise au bout d'une pique ! affreuse justice du peuple ! De Launay était coupable !

Mais d'autres sur qui tomba la colère de la foule méritaient la pitié ou le respect. Person, Miray, l'infortuné de Losne furent victimes de l'égarement de la multitude.

Mais parmi les éclairs de ces jours de tumulte, de fracas et de tempêté, faut-il s'étonner que la justice se trompe ? Ici c'était la haine qui jugeait, et la haine est aveugle !

Non, ces meurtres isolés n'ont pas souillé la victoire du peuple. D'ailleurs, le voilà revenu à ses vrais sentiments humains. Grâce pour les enfants ! s'est-on écrié. Et tous les cœurs s'émeuvent. Les ennemis sont frères ; vainqueurs et vaincus sont dans les bras les uns des autres. Tout est pardonné.

Tout est pardonné ! Et pourtant il y a encore un traître à punir.

Une lettre écrite par le prévôt des marchands, de Flesselles, a été trouvée sur de Launay. Cette lettre disait au gouverneur de la Bastille : J'amuse les Parisiens avec des promesses et des cocardes ; tenez bon jusqu'au soir, vous aurez du renfort.

A la vue de cette lettre, les électeurs Francatay, de La Poëze et Jozon-Coulon s'indignent et adressent à de Flesselles les plus vifs reproches. Le prévôt pâlit, balbutie. Puis, descendant de son estrade : Messieurs, dit-il, puisque je suis suspect, je me retire. Quelques personnes voulurent se saisir de lui et le garder comme otage, d'autres l'écrouer au Châtelet ; mais la plupart s'écrièrent qu'il fallait le conduire au Palais-Royal pour l'y faire juger. Eh bien ! Messieurs, reprit vivement de Flesselles, allons au Palais-Royal. Messieurs, ajouta-t-il dans l'escalier, vous verrez chez moi quelles ont été mes raisons ; quand vous serez à la maison je vous expliquerai tout cela. La multitude le pressait, mais il put gagner la place sans être l'objet d'aucune violence. Comme on arrivait au quai Pelletier, un jeune homme demeuré inconnu s'élance vers lui : Traître, s'écria-t-il, tu n'iras pas plus loin ! Et il l'abattit d'un coup de pistolet. La foule se jeta sur son cadavre, le traîna dans la boue, le mutila. Sa tête, comme celle de de Launay, fut promenée au bout d'une pique au Palais-Royal et dans les rues adjacentes.

A qui imputer ce meurtre, qui, du reste, fut une expiation ?

La foule laissait passer le coupable. La vengeance l'épargnait !

Il est des secrets qui tuent. Flesselles pouvait faire bien des révélations. Le peuple, ce vainqueur, paraissait redoutable à ses ennemis cachés.

Qui pourrait dire que le coup qui frappa Flesselles ne lui vint pas de ses complices ?

XXI

Mais les vainqueurs de la Bastille eurent d'autres préoccupations que celles de punir les traîtres ou de protéger les vaincus.

Dans la sombre prison, il y avait enchaînées, pleurantes, les victimes de l'arbitraire. Il faut se hâter de briser les chaînes de ces malheureux qui désespèrent de la liberté.

On se précipite dans les cachots, on enfonce les portes, on brise les chaînes, on arrache à leurs fers les prisonniers, que l'on traîne à la liberté. Les infortunés croyaient marcher à la mort. Ils prenaient leurs libérateurs pour des bourreaux.

Pour quelques-uns la délivrance vint trop tard.

L'esclavage les quittait, la folie les prit.

Un autre était depuis si longtemps enfoui dans ce sépulcre de la Bastille, qu'il ne retrouva ni famille, ni fortune, ni amis.

Quel était son crime ? On n'en savait rien.

La nuit vint enfin couvrir tout ce tumulte, toutes ces agitations ; mais le calme et le repos ne descendirent pas sur la ville. Les mercenaires qui entouraient Paris pouvaient à chaque instant venir arracher au peuple sa victoire et lui faire payer cher de l'avoir un instant possédée.

Mais le patriotisme des citoyens veillait.

Dans cette nuit d'angoisses, voici paraître Marat, cet œil soupçonneux de la Révolution constamment ouvert !

A l'entrée de la nuit du 14 juillet, il fit avorter le projet de surprendre Paris, où l'on devait introduire plusieurs régiments de dragons et de cavalerie allemande.

> Un nombreux détachement, dit Marat, y était déjà reçu aux acclamations ; il venait de reconnaître le quartier Saint-Germain, lorsque je le rencontrai sur le Pont Neuf, où il fit halte, pour permettre à l'officier qui était à sa tête de haranguer la foule.
>
> Le ton de l'orateur me parut suspect. Il annonça comme une bonne nouvelle la prompte arrivée des dragons, de tous les hussards et du royal-allemand cavalerie, qui devraient se réunir aux citoyens pour combattre avec eux. Un piège aussi grossier n'était pas fait pour réussir. Et quoique l'orateur se fût attiré les acclamations d'une foule immense dans tous les quartiers où il avait débité sa nouvelle, je ne balançai pas un instant à le regarder comme Un perfide. Je m'élançai du trottoir, fendis la feule jusqu'à la tête des chevaux ; j'arrêtai sa marche triomphale, le sommai de faire mettre pied à terre à sa troupe, et de rendre les armes pour les recevoir ensuite des mains de la patrie. Son silence ne me laissa plus de doute ; je pressai le commandant de lai garde bourgeoise qui conduisait ces cavaliers de s'assurer d'eux, Il me traita de visionnaire, je le traitai d'imbécile, §t ne voyant plus d'autre moyen de faire avorter leur projet, je les dénonçai au public comme traîtres qui venaient pour nous égorger dans la nuit. L'alarme que je répandis à grands cris imposa au commandant ; la menace que je fis d'aller le dénoncer lui-même le détermina. Il fit faire volte-face aux cavaliers et les présenta à la Ville, où on leur proposa de mettre bas les armes ; ils refusèrent ; on les renvoya à leur camp sous bonne escorte.

XXII

Le soir de ce même jour qui avait vu le triomphe du peuple, la nouvelle de la prise de la Bastille arriva à Versailles. La cour refusait d'y croire. Mais dans la nuit, lorsqu'on apprit tous les détails des événements de la journée, un sombre découragement s'empara de tous les conspirateurs.

Voici venir l'heure des défaillances et des lâchetés.

Bientôt les terribles conseillers qui ont poussé le monarque à la violence vont déserter la cour, leur cause, abandonner leur souverain, qui n'était pour eux qu'un instrument.

Louis XVI ignorait tout.

Le duc de Larochefoucauld-Liancourt, grâce à sa charge de grand maître de la garde-robe, approchait le roi à toute heure. Il se décida à l'éclairer sur les dangers qui entouraient sa personne, sa famille, son trône. Il lui raconta les événements de ce jour si plein de choses, la formation d'une garde civique de cent cinquante mille hommes, la fraternisation des troupes avec le peuple, la prise de la Bastille, de cette Bastille qu'aimait Louis XVI et derrière laquelle il semblait s'abriter.

— Mais c'est donc une émeute ! s'écria le roi.

— Sire, c'est une révolution ! lui répondit le duc.

L'Assemblée nationale, établie en permanence, délibérait avec calme entre la révolution qui éclatait à Paris et la terrible réaction que préparait la cour.

Le vicomte de Noailles arrive dans la salle des députés et raconte la bataille qui vient de se livrer dans la capitale. Deux députés de l'Hôtel de ville viennent confirmer cette nouvelle et font un effrayant tableau de la situation de Paris.

L'Assemblée a envoyé au roi plusieurs députations et n'a rien pu obtenir. On veut de nouveau le supplier. Non, dit Clermont-Tonnerre ; laissons-lui la nuit pour conseil ; il faut que les rois, ainsi que les autres hommes, achètent l'expérience.

Le 15, dès le matin, une cinquième députation, comptée de vingt-quatre membres, est chargée d'aller exposer à Louis XVI les calamités qu'entraînerait un plus long refus.

Mirabeau se lève et adresse à la députation cette terrible apostrophe :

> Eh bien, dites au roi que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents ; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale ; dites-lui que, dans son palais même, des .courtisans ont mêlé leurs danses aux sons de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy.
>
> Dites-lui que ce Henri, dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser chemin les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé !

Les membres de la députation se disposaient à sortir, lorsque M. de Liancourt dit qu'il est autorisé à annoncer à l'Assemblée nationale que le roi, de son propre mouvement, s'est déterminé à venir au milieu des représentants de la nation.

A ces mots, la salle retentit de cris de joie et d'applaudissements. Mais Mirabeau fait observer qu'il ne faut pas s'abandonner à des espérances prématurées. Attendons, dit-il, que Sa Majesté nous fasse connaître les bonnes dispositions qu'on nous annonce de sa part. Le sang de nos frères a coulé à Paris. Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque par les représentants d'un peuple malheureux : le silence du peuple est la leçon des rois.

L'Assemblée reprend son attitude calme et silencieuse.

Le roi entre avec ses deux frères ; il n'a ni gardes, ni escorte ; il fait quelques pas dans la salle. Debout, en face de l'Assemblée, il prononce le discours suivant :

> Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'Etat. Il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus sensiblement mon cœur que les désordres affreux qui règnent dans la capitale.
>
> Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants, leur témoigner sa peine, et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a donné d'injustes préventions ; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu ? Eh bien ! c'est moi, qui ne suis qu'un avec ma nation, c'est moi qui me fie à vous ! Aidez-moi, dans cette circonstance, a assurer le salut de l'État ; je l'attends de l'Assemblée nationale ; le zèle des représentants de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en est un sûr garant ; et comptant sur la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. Je vous autorise, et je vous invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements.

Une simple démarche du monarque lui avait regagné tous ces cœurs.

L'enthousiasme est universel. Les députés se lèvent en masse pour accompagner Louis XVI jusqu'à son château. Les acclamations du peuple de Versailles se joignent à celles de l'Assemblée ; la reine et le dauphin paraissent au balcon ; ils reçoivent leur part des vivats. C'est un jour de grande réconciliation.

Mais les perfides conseillers de la cour sauront bientôt briser cette entente.

XXIII

Cependant l'Assemblée envoie une députation à la municipalité de Paris pour lui porter les promesses du roi, et lui apprendre l'heureuse réconciliation qui vient de s'opérer. Bailly, Lafayette, Lally-Tollendal, sont à la tête. Robespierre est aussi désigné. La joie fut immense à Paris, et la sécurité succéda tout à coup à la crainte.

La marche de cette députation ressemble à un triomphe.

> Les commissaires nommés par l'Assemblée nationale, dit Mounier, pour contribuer au rétablissement du calme dans la ville de Paris, sont partis hier de Versailles à trois heures après midi. Dans le lieu même de leur départies acclamations, les applaudissements commencèrent, et dès ce moment ils ne cessèrent plus.
>
> Pendant toute la route, le peuple se rendait en foule sur leur passage, les comblait 'de bénédictions et se livrait à tous les transports de la plus vive allégresse. Les militaires partageaient les mêmes sentiments. Officiers et soldats, étrangers et Français, tous paraissaient animés du même esprit. Tous les regards exprimaient l'attendrissement, toutes les bouches le patriotisme et l'humanité. Nous marchions au milieu d'une foule immense, mais nous ne pouvions y avoir que des amis et des frères.
>
> Arrivés à la place Louis XV, nous descendons de nos voitures. Une garde nombreuse nous escorte : un peuple innombrable s'offre de tous côtés à nos regards. Les bourgeois et les soldats armés sont rangés en haie sur notre passage. Les spectateurs tâchent de donner essor au sentiment qui les oppresse, par tous les signes de la plus vive affection. C'est pour eux une vive jouissance que de serrer les mains d'un des membres de l'Assemblée nationale. L'air est incessamment frappé des applaudissements, des cris de joie auxquels se joint le bruit des tambours et des instruments de musique. Les citoyens se félicitent, s'embrassent réciproquement. Tous les yeux sont mouillés de larmes ; partout se montre l'ivresse du sentiment. De toutes parts on s'écrie : *Vive le roi ! vive la nation ! vivent les députés !*
>
> Jamais fête publique ne fut aussi belle, aussi touchante ; jamais on ne vit des milliers de citoyens se presser ainsi sur les pas de leurs représentants, pour contempler, dans cette marche auguste et solennelle, l'image de la liberté. L'histoire n'offre point de pareil exemple. L'histoire ne parviendra jamais à retracer ce que nous avons vu et surtout ce que nous avons senti.
>
> Arrivés à l'Hôtel de ville, quel beau spectacle se présente ! La place est couverte d'une foule prodigieuse de citoyens armés et non armés. Les mêmes acclamations que nous avions entendues sur notre passage sont sans cesse répétées. Entrés dans la salle principale, la foule est si nombreuse, elle est si transportée de joie, que le silence s'obtient avec peine. Enfin, M. le marquis de Lafayette annonce que le roi est venu au milieu de l'Assemblée nationale, sans pompe, sans appareil. Il leur fait lecture du discours que le roi a prononcé.

> On répond par de nombreux applaudissements et des cris de vive le voit Ensuite M. le comte de Lally-Tollendal prend la parole. Après avoir donné au patriotisme, à la fermeté des Parisiens, un juste tribut d'éloges ; après avoir exprimé la douleur qu'avaient éprouvée les représentants de la nation en apprenant les malheurs de la capitale ; après avoir décrit les scènes touchantes de Versailles, il parle de la liberté et de la patrie ; il parle du roi, de ses vertus, des devoirs des Français, avec un ton si noble, si propre à émouvoir, avec une éloquence si persuasive, que la foule des auditeurs est entraînée, que l'ivresse est au comble. L'amour de la patrie, l'amour du roi exaltent toutes les âmes. L'orateur est pressé dans les bras de ceux qui l'entourent : une couronne de fleurs lui est offerte ; sa modestie la repousse ; il en fait hommage à l'Assemblée nationale. Malgré ses efforts, elle est placée sur sa tête. On veut ensuite le présenter au peuple assemblé sur la place. Il résiste en vain ; il est porté vers une fenêtre, d'où il reçoit les applaudissements du peuple.

Dans ce jour de confiance et d'abandon, où le peuple abdiquait après la victoire, il était dû pourtant une garantie à la cause de la liberté.

Lafayette, le héros de la guerre d'Amérique, était l'homme de la situation. D'un vœu unanime il fut appelé à commander la garde bourgeoise, à laquelle il donna le nom de garde nationale.

La mort de Flesselles avait laissé vacant l'emploi de chef de la municipalité. Bailly est désigné par tous les suffrages. Mais ce n'est pas un prévôt des marchands qu'il faut désormais, c'est un maire de Paris. Bailly prend ce titre, mais n'accepte pas sans une secrète mélancolie la charge qu'on lui offre.

Gouverner Paris, conduire et modérer la révolution, rude tâche !

Doux, simple, ferme, tel était Bailly.

Fort d'une immense popularité, courageux, dévoué, mais sans audace et sans génie, voilà Lafayette.

Le torrent des événements emporta ces deux hommes : l'un sera épave et l'autre naufragé !

Une cérémonie religieuse vint clore les fêtes de cette journée.

Une autre fête se préparait. Louis XYI avait promis de se rendre à Paris, au milieu de son peuple.

Il partit, le 19 juillet, de son palais de Versailles ; malgré les craintes, les larmes et les supplications de la reine.

La conscience de Marie-Antoinette n'était pas tellement tranquille qu'elle n'eût à craindre quelque révélation ou un mauvais retour du peuple !

XXIV

Robespierre a écrit la relation du voyage du roi à Paris, nous la reproduisons d'après l'histoire du célèbre tribun par M. E. Hamel :

> Le roi était monté dans une voiture très-simple où se trouvaient avec lui le duc de Villeroi et de Villequier. Elle s'avançait lentement au milieu de deux files de députés, escortée seulement par un détachement de la garde bourgeoise de Versailles. A Sèvres, le cortège s'accrut d'une masse considérable de citoyens venus à sa rencontre et faisant partie de la garde nationale — c'était le nom nouveau consacré désormais, dont avait été baptisée la milice parisienne —. Arrivé à la porte de la Conférence (barrière de Passy), le roi fut reçu par Lafayette et par Bailly, lequel, en lui remettant les clefs de la ville, commença sa harangue par cette phrase restée célèbre : Ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple ; ici c'est le peuple qui a reconquis son roi.
>
> L'affluence des citoyens armés et non armés, amoncelés sur tous les points, couvrant les faîtes des maisons, les moindres éminences, les arbres même, et surtout ces femmes qui décoraient les fenêtres des édifices, et dont les battements de mains et les transports patriotiques ajoutaient autant de douceur que d'éclat à cette fête nationale, impressionnèrent singulièrement Robespierre. Il ne peut se défendre d'une profonde émotion en rencontrant des moines revêtus des couleurs nationales, et en voyant sur le portail des églises les prêtres en costume portant sur leurs étoles la cocarde tricolore.
>
> Mais ce qui émerveillait le député d'Arras devait moins plaire à Louis XVI, et pour le roi la première partie de ce voyage fut assez triste ; car, si les acclamations de l'innombrable foule étaient vives, elles n'avaient rien de sympathique à sa personne ; et la scène, pour être grandiose, n'était pas de nature à offrir beaucoup d'attraits à un cœur habitué aux adulations des courtisans. Il est impossible, écrit Robespierre, d'imaginer un spectacle aussi auguste et aussi sublime, et encore plus les sensations qu'il excitait dans les âmes capables de sentir. Figurez-vous un roi au nom duquel on faisait trembler, la veille, toute la capitale et toute la nation, traversant, dans l'espace de deux lieues, une nuée de citoyens rangés sur trois files dans toute l'étendue de cette route, parmi lesquels il pouvait reconnaître ses soldats, entendant partout le peuple criant : *Vive la nation ! vive la liberté !* cri qui frappait pour la première fois ses oreilles.
>
> Lorsqu'à la porte de l'Hôtel de ville le roi descendit de voiture, le nouveau prévôt des marchands, M. Bailly, à qui ses concitoyens venaient de déférer cette charge, à laquelle le gouvernement nommait auparavant, continue

Robespierre, lui adressa encore quelques mots en lui offrant la cocarde tricolore, que Louis XVI s'empressa d'attacher à son chapeau. Alors les cœurs semblèrent s'ouvrir pour lui et de bruyantes acclamations éclatèrent. Ému et rassuré, il monta, toujours accompagné de la députation de l'Assemblée nationale, et sous un berceau d'épées entrelacées, l'escalier de l'Hôtel de ville. Dans la grande salle l'attendait le corps électoral dont le président, Moreau de Saint-Merry, lui adressa *ces paroles libres dans un discours flatteur* : Vous deviez votre couronne à la naissance, vous ne la devez plus qu'à vos vertus et à la fidélité de vos sujets.

D'unanimes applaudissements retentirent alors, et Louis XVI devint l'objet des démonstrations les plus expressives de joie et de tendresse. Timide de son naturel, trop émotionné pour parler, il pria le maire de répondre en son nom, il ajouta seulement ces mots : Vous pouvez toujours compter sur mon amour. En revenant, il trouva sur son passage la population beaucoup mieux disposée ; la cocarde nationale lui tint lieu de talisman. En le voyant décoré de ce signe de la liberté, le peuple cria à son retour : *Vive le roi et la nation !*

Grande était l'inquiétude à Versailles. Aussi, quand, vers neuf heures du soir, Louis XVI arriva au château, la reine, à qui ses méfiances inspirèrent tant de déplorables résolutions, le serra-t-elle avec emportement dans ses bras, comme s'il venait d'échapper à de terribles dangers.

La révolution eût été alors accomplie, sans la haine des grands et la résistance de la cour. Mais à peine eurent-ils entendu le canon de la Bastille, que les uns parlèrent d'émigrer et les autres de se venger. Je ne croyais pas avoir épousé un roturier, avait dit Marie-Antoinette apercevant la cocarde révolutionnaire au chapeau du roi. Elle voulait bien être reine de France, cette femme, reine des grands seigneurs, elle rte voulait point l'être de la bourgeoisie ni du peuple.

L'émigration commença : le duc et la duchesse de Polignac, la duchesse de Guiche, leur fille, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien, le prince de Conti, le prince de Condé, et enfin le frère même de Louis XVI, le comte d'Artois, quittèrent subitement la France et coururent aux frontières former le noyau de la trahison.

Louis XVI, isolé de ses amis, qui l'abandonnaient après l'avoir compromis, se trouva sans force, sans énergie, sans intelligence et sans courage en face des nouveaux obstacles qui surgissaient autour de lui. Roi malheureux et sans valeur, il en vint à espérer dans les secours de l'étranger. Les concessions qu'il fit ouvertement, il les condamna dans son cœur ; il espérait lasser la patience du peuple et enter la pitié des cours étrangères ; il attendit donc avec confiance pensant bien qu'un jour viendrait, où, impuissant à se faire justice lui-même, il verrait les rois ses alliés mettre son peuple à la raison et lui rendre tout le pouvoir et tout le prestige du trône.

Les cours étrangères, dit un historien, à la nouvelle du trône de France n'avaient pourtant pas encore formé le vaste complot dont la révolution fit la matière de

ses triomphes, mais comme on écoute le bruit lointain d'un orage qui ne sera pas évité, les rois écoutaient déjà du fond de leurs palais, le bruit de notre grande querelle. Ils semblaient pressentir que, désormais, la France allait être définitivement chargée des affaires générales de l'humanité. Pressentiment glorieux pour nous, et que n'a point trompé la fortune ! Car, aujourd'hui même, tel est l'ascendant souverain de la France, qu'en se remuant elle ébranle l'Europe, et qu'elle l'inquiète encore, rien qu'en se tenant immobile.

Le roi parut donc se soumettre, il renvoya ses nouveaux ministres, ordonna le retour de Necker, et M. de Liancourt, ami de ce ministre, fut élu président de l'Assemblée.

Le peuple, qui avait pris la Bastille, était plus malheureux que le roi, et ne s'en tirait pas avec une concession. Il avait perdu beaucoup de monde dans la lutte et ceux qui restaient se trouvaient sous le coup d'une affreuse misère. L'ouvrage manquait, les subsistances n'arrivaient pas à destination. Les farines même étaient arrêtées par les troupes à Saint-Denis et à Sèvres.

Il fallait bien pourrir l'armée, disaient les royalistes ; sans doute, mais le peuple, qui le nourrirait, lui ? L'histoire est là qui prouve qu'à cette époque il mourait littéralement de faim. Qu'on ose donc encore l'accuser de haine contre la royauté, quand cette royauté le combattit par les armes, par la trahison et par la famine.

Depuis plusieurs mois le pain de quatre livres était à quinze sous ; l'assemblée des électeurs le réduit à douze sous. Bienfait dérisoire, dit Louis Blanc, la question était de pouvoir se procurer du pain à ce prix, et les pauvres ne le pouvaient pas, parce qu'on leur masquait d'une main barbare les sources de la vie ; parce que des accapareurs, que nul n'avait le courage de dénoncer, manœuvraient à l'aise dans leur infamie et épuisaient le crime de leur conspiration d'assassins. Or, à ces maux trop réels, des bruits, faussement répandus, ajoutaient l'émotion de périls imaginaires. On crut que l'abbesse de Montmartre avait consenti à faire de son couvent un arsenal mystérieux ; on crut que le complot avait été formé d'empoisonner les gardes françaises de la caserne de l'Oursine, en mêlant à leur nourriture des drogues nuisibles. De sorte que le peuple se voyait, se sentait entouré d'ennemis.

Mais l'ennemi le plus terrible c'était toujours la famine ; dans un gouvernement c'est une science, un grand art ; par la famine on fait rendre gorge aux plus malheureux, parla famine on arrête le progrès de l'humanité, on repousse un grand peuple qui marche dans l'avenir et on le rejette dans l'abîme.

Ce peuple, qui avait faim, comprit qu'on travaillait encore à augmenter sa misère ; il jeta les yeux autour de lui pour découvrir des coupables, et son regard les rencontra.

Nous verrons, au livre suivant, comment manœuvra la cour et comment se conduisit le peuple.

Il y eut de grands torts des deux côtés.

L'histoire doit un compte impartial à la postérité. Nous sommes placés assez loin des événements pour oser les rapporter avec sincérité. Entre un peuple opprimé, menacé, poussé parla famine, et une classe riche, opulente, puissante et fière, orgueilleuse et insolente, les petits-fils de 89 jugeront en dernier ressort.

LIVRE QUATRIÈME

La famine. — Misère du peuple et sa vengeance s'exerçant sur Foulon et Berthier. — Enthousiasme des provinces. — Retour de Necker. — Clémence du peuple. — Physionomie de l'Assemblée. — Les partis en présence. — L'abbé Maury. — Cazalès. — Mounier, — Barnave. — Les deux Lameth. — Duport. — Sieyès. — Mirabeau. — Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. — Trahison de l'aristocratie et complot de Brest. — Commission nommée par l'Assemblée sur la proposition de Duport. — Meurtre de Pinet, secrétaire du roi. — Les brigands. — Terreur des campagnes. — Erreur de la bourgeoisie. — Nuit du 4 août. — Abolition des droits féodaux et des privilèges. — Louis XVI proclamé restaurateur de la liberté française. — Réticences du lendemain. — Abolition des dîmes. — Le veto. — Déclaration des droits de l'homme. — Rapport de Necker sur les finances. — Emprunt de trente millions voté par l'Assemblée. — Décret qui assure le maintien de la tranquillité publique. — Résolution prise dans la nuit du 4 août formulée par un décret.

I

La famine grandissait.

Chaque jour elle devenait plus menaçante et plus terrible. La cour complotait, le peuple mourait de faim. Dans la rue on rencontrait des hommes à figure pâle, traînant par les ruisseaux un corps fatigué et enveloppé d'un haillon. Quelquefois ces pâles figures s'animaient ; on sentait le désir de la vengeance qui brillait dans ces yeux caves rayonnant d'un feu sombre et couvant un morceau de pain.

Les femmes surtout avaient une attitude effrayante. L'homme est plus résigné ; la femme ne pardonne pas la souffrance. Elle est née faible, elle a droit à la nourriture commune que la nature prodigue à la terre, elle est fille, elle est mère ; pour son enfant elle volera, elle tuera, il faut que son enfant mange. Et elles erraient par les rues, ces femmes, cherchant à satisfaire une faim dévorante et tombant épuisées sur le pavé.

La reine Marie-Antoinette versait des larmes, mais c'étaient des larmes de rage.

Elle pleurait le prestige du trône évanoui.

La femme du peuple pleurait aussi, mais c'étaient des larmes de désespoir.

Nos femmes sanglotaient de misère et de pitié pour les petits enfants qui s'éteignaient dans leurs bras.

Qu'on n'essaie pas de nous apitoyer avec les larmes d'une reine. Nos femmes dans leurs guenilles valaient mieux que cette femme orgueilleuse venue d'Autriche et qui n'aimait pas la France.

Nos mères ont eu faim ; nous ne pleurerons pas pour un trône perdu.

Mais, dans son désespoir et dans sa douleur, le peuple cherchait les auteurs de la famine. Il n'eut pas de peine à les rencontrer. Le premier qui. lui tomba sous la main fut Foulon, ancien intendant des armées, un ministre d'un jour, un ami de Broglie, et un des hommes qui avaient voix à la cour. Ce financier, accapareur de grains, s'était enrichi du désordre du dernier règne, et il espérait bien refaire une. nouvelle fortune des misères de celui-ci.

En 1756, il avait déshonoré sa patrie en Westphalie et dans la Hesse par ses concussions, et avait donné des preuves d'une nature cupide, avide, non-seulement âpre au gain, mais dure, sauvage et cruelle. On citait de lui des propos infâmes : On devrait faucher Paris comme on fauche un pré ; moi, si j'étais ministre, je ferais manger du foin aux Français. Patience, disait-il encore, ils ont faim, ils brouteront l'herbe. Un tel homme était peu fait pour captiver la pitié de ceux qu'il insultait après les avoir dépouillés.

Il avait un gendre nommé Berthier, qu'il avait choisi pour lui et à sa convenance. C'était un homme de cinquante ans, actif, travailleur, mais d'un libertinage qui touchait à la démence. Nommé intendant de Paris, il profitait de sa position pour se livrer à tous les excès d'une imagination dépravée. Il achetait, disait-on, des petites filles de douze ans, et prenait à peine le soin de dissimuler ses honteuses passions. Les Parisiens le détestaient à l'égal de son beau-père et nourrissaient contre eux une haine qui n'eut plus de limites quand ils apprirent que ces deux misérables travaillaient depuis plusieurs mois à la banqueroute de la France et faisaient fabriquer secrètement dès armes et des cartouches pour les faire massacrer.

La prise de la Bastille ruina les espérances de Foulon et de Berthier. Voyant leur complot découvert, ils s'isolèrent, Foulon déclarant qu'il ne voulait plus du ministère et faisant courir le bruit qu'il venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie, Berthier fuyant vers le nord et passant quatre nuits sans dormir.

La supercherie du premier, qui s'était donné de magnifiques funérailles, ne trompa personne, et il fut arrêté en même temps que Berthier qu'on découvrit à Compiègne.

Foulon s'était réfugié à Viry, dans une terre appartenant à M. de Sartines, ancien préfet de police, et qui était resté son ami. Il espérait échapper à la fureur populaire. Mais il avait compté sans la haine des propres vassaux de son hôte. Surpris par ceux-ci, il fut arrêté et conduit sous bonne escorte à Paris. Amené à l'Hôtel de ville, un bouquet de chardons, un collier d'orties et une botte de foin derrière le dos, il fut aussitôt interrogé par le comité.

Cet homme était coupable, à plus d'un titre, et le peuple résolut d'en faire immédiatement justice. Le comité résista, et voulut envoyer le prisonnier à l'abbaye pour donner le temps à son procès de s'instruire.

Bailly, l'homme sage et modéré que la nation révérait alors, parla dans ce sens ; mais ses paroles avaient la mollesse de ses convictions et ne firent aucune impression sur la foule qui demandait la tête de son ennemi. Lafayette s'adresse à son tour au peuple : Citoyens, dit-il, je ne puis blâmer votre colère et votre indignation contre cet homme ; je ne l'ai jamais estimé ; je l'ai toujours regardé comme un grand scélérat, et il n'est aucun supplice trop rigoureux pour lui. Vous voulez qu'il soit puni, nous le voulons aussi, et il le sera ; mais il a des complices, et il faut que nous les connaissions. Je vais le faire conduire à l'abbaye Saint-Germain ; là nous instruirons son procès, et il sera condamné, selon les lois, à la mort infâme qu'il n'a que trop méritée.

On applaudit à ce discours plus patriote que celui de Bailly ; mais malheureusement pour lui, Foulon fit comme la foule et battit des mains. Ils sont de connivence, crie-t-on, ils veulent le sauver. Cette parole fut fatale à l'intendant. Saisi, traîné sous un réverbère, on lui ordonne de se mettre à genoux, et, sa prière faite, malgré ses cris, ses supplications, la corde lui est passée autour du cou et il est hissé au fatal réverbère.

II

Berthier, qui était alors intendant de Paris, ne fut pas plus heureux ; il s'était rendu odieux au peuple par ses rapines et ses vexations. Dans son portefeuille, qui avait été saisi, on avait trouvé le signalement de plusieurs citoyens reconnus zélés pour la cause publique. On lui reprochait d'avoir eu la direction du camp de Saint-Denis ; on le chargeait d'avoir fait à ses agents secondaires la distribution de sept à huit mille cartouches, d'un grand nombre de balles, et de douze cents livres de poudre. Il s'était donné de grands mouvements pour l'approvisionnement de la capitale ; mais il était connu depuis longtemps pour ses spéculations sur les grains, pour des accaparements, des monopoles. Quelques personnes le soupçonnèrent même d'avoir eu part à la coupe des blés en vert, qui avait servi à la fois de prétexte pour le rassemblement des troupes près Paris, et de moyen pour faire hausser le prix du grain. Opération à laquelle il avait eu un très grand intérêt. Donc de quelque côté qu'on examine sa conduite, il était coupable, sa mort fut jurée comme celle de son beau-père. Le malheur voulut qu'il arrivât le soir même de l'exécution de ce dernier. Il était escorté de plus de cinq cents cavaliers en armes ; des soldats de divers corps, des bourgeois, des femmes, le précédaient et le suivaient, lui montrant le poing et lui prédisant la mort.

Tristes scènes que nous voudrions pouvoir effacer de l'histoire de notre grande révolution. Elles furent l'œuvre, du reste, d'un certain nombre d'hommes que nous retrouverons à l'heure de bien d'autres catastrophes. La nation n'est pas plus responsable d'un crime isolé qu'un général d'armée ne l'est de la trahison de quelques soldats.

Il était entré par la porte Saint-Martin. A la fontaine Maubuée on lui montra la tête de son beau-père. Il devint pâle et chancela. Il se remit cependant et continua sa route. *A l'Abbaye !* criait-on ; mais la multitude, irritée et toujours grossissante, menaçait de ne pas le laisser arriver jusque là.

Arrivé à l'Hôtel de ville, il est saisi et transporté sous le réverbère. Lafayette et Bailly implorent en vain pour lui ; leurs voix sont couvertes par les vociférations de la foule. Berthier alors retrouve son courage ; il arrache un fusil et de la crosse se défend contre les nombreux ennemis qui l'entourent. Il tombe frappé de cent coups de baïonnette. Sa vie fut celle d'un criminel, sa mort fut celle d'un soldat. Un dragon, un misérable, qui l'accusait d'avoir fait mourir son père, lui arracha le cœur et le porta à l'Hôtel de ville. La foule, saisie d'horreur, se recula de cet homme, qui mit le cœur de Berthier au bout d'un coutelas, et, au milieu de quelques forcenés, le promena par la ville. Le soir même, les mânes de Berthier et la nation furent vengées d'un acte aussi atroce. Tout son régiment s'était levé contre l'homme au sanglant trophée, et ses camarades lui ayant déclaré qu'ils se battraient tous avec lui jusqu'au dernier, il fut tué en duel dans la nuit.

III

Ces deux vengeances du peuple, qui un moment avaient effrayé les citoyens paisibles, n'eurent pas de suites à Paris. Du reste, un sentiment d'amour et de concorde régnait dans tous les cœurs, et dans tout citoyen, le peuple, confiant et crédule, ne vit bientôt plus qu'un ami.

A Rennes, l'étendard de la liberté fut levé ; les régiments d'Artois et de Lorraine et les dragons d'Orléans refusèrent de tirer sur le peuple qui avait pris les armes.

A Saint-Malo, la jeunesse donna le même exemple de patriotisme et de dévouement à la cause de la liberté.

A Bordeaux, les bourgeois se mêlèrent avec l'armée ; des membres du parlement se firent inscrire comme soldats dans les compagnies de la milice bourgeoise ; le commandant du Château-Trompette, loin d'imiter le gouverneur de la Bastille et de tirer sur le peuple, envoya présenter les clefs de la forteresse aux quatre-vingt-dix électeurs des communes. Bordeaux donna l'exemple du civisme et de la modération, et, la joie éclatant dans tous les cœurs, un piédestal fut dressé au buste de Necker, qui, placé au bas de la statue de Louis XV, fut couronné de lauriers et de fleurs.

A Grenoble, à Lyon, ce fut le même patriotisme et le même enthousiasme. Tous les cœurs battaient à l'unisson ; d'un bout de la France à l'autre la même pensée agitait tous les esprits : tous les citoyens d'une même nation faisaient le serment de combattre pour la patrie et les lois, et de verser tout leur sang pour assurer la vie, la liberté des représentants de la nation. Partout on arbora la cocarde ; partout on espéra dans l'avenir, et on promit d'oublier le passé. Nul sentiment de vengeance dans le cœur du peuple : pour un meurtre isolé, le pardon universel !

Du reste, Necker arrivait, et sa présence à Paris était un gage de réconciliation entre le roi et son peuple. Messieurs, dit-il en réponse à un discours que Bailly lui fit à l'Hôtel de ville, plus de jugements, de proscriptions, plus de scènes sanglantes ; généreux Français, respectez, même dans vos moments de calamité et de crise, ce caractère de bonté, de justice et de douceur qui distingue votre nation.

Il plaida la cause de l'humanité et fut entendu parce qu'il fut compris. Il demanda une amnistie générale ; électeurs et représentants de la commune, le peuple tout entier lui aurait accordé alors le pardon de son plus grand ennemi.

Quelques jours après cependant, la puissance de Necker recevait un échec et l'Assemblée nationale déclarait persister dans ses précédents décrets relatifs à la responsabilité des ministres et agents du pouvoir exécutif. Elle arrêtait en outre que la commune n'avait le droit ni de condamner, ni d'absoudre, et qu'elle avait outrepassé ses pouvoirs en promettant la mise en liberté de Bezenval ; celui-ci, malgré l'intervention de Necker, dut rester prisonnier.

Il y eut encore un meunier, nommé Sauvage, qui périt victime des soupçons du peuple. Un fermier, du nom de Thomassin et noté comme accapareur, fut bientôt aussi désigné à la vindicte publique et poursuivi à outrance. Enfermé dans la prison de Poissy, que la foule déjà entourait, sa tête fut demandée par les plus furieux. L'Assemblée nationale apprit le danger que courait Thomassin ; elle envoya aussitôt une députation pour l'arracher, s'il était possible, à la fureur

populaire. L'évoque de Chartres harangua la foule et parvint à l'apaiser. Ils n'ont pas essayé de protéger Sauvage, parce qu'il était pauvre, dit une voix ; ils veulent-sauver Thomassin, parce qu'il est riche. Cette parole amena un nouvel arrêt de mort contre Thomassin. La prison fut envahie et le malheureux, saisi et garrotté, fut considéré comme perdu. Mais l'évêque de Chartres ne perdit pas espoir : il se jeta à genoux, et les députés l'imitant, ils tendirent vers le peuple des mains suppliantes. Cette fois la foule fut émue, les armes disparurent, toute colère tomba et Thomassin fut rendu à la liberté.

Le peuple avait prouvé qu'il connaissait aussi la clémence, car Thomassin n'était pas une victime choisie au hasard, mais un accapareur dl3 grains, un de ces misérables qui, de concert avec la cour, avaient amené la famine et provoquaient la guerre civile.

IV

Dans ce moment, en effet, les partis commençaient à se prononcer davantage. Les parlements, la noblesse, le clergé, la cour, menacés tous de la même ruine, avaient confondu leurs intérêts. Une sorte de consternation, mêlée de désespoir, régnait dans l'aristocratie, ajoute un historien. N'ayant pu empêcher ce qu'elle appelait le mal, elle désirait maintenant que le peuple en commît le plus possible, pour amener le bien par l'excès même de ce mal. Ce système, mêlé de dépit et de perfidie, qu'on appelle le pessimisme politique, commence chez les petits dès qu'ils ont fait assez de pertes pour renoncer à ce qui leur reste, dans l'espoir de tout recouvrer. L'aristocratie se mit dès lors à l'employer, et souvent on la vit voter avec les membres les plus violents du parti populaire.

Quelques membres espérèrent encore arrêter la marche de la révolution, de ce nombre fut Lally-Tollendal. Il raconta en pleine assemblée le meurtre de Berthier et chercha à gagner la pitié de son auditoire : Vous ne savez que sentir, lui cria Mirabeau, lorsqu'il ne faut que penser. — Qu'est-il donc arrivé ? s'était déjà écrié Robespierre, dans une autre séance de l'Assemblée nationale, alors que ce même Lally-Tollendal sonnait le tocsin de la terreur. On parle d'émeute ! cette émeute, Messieurs, c'est la liberté ! Ne vous y trompez pas ; le combat n'est point à sa fin. Demain, peut-être, se renouvelleront des tentatives funestes ; et qui les repoussera, si d'avance nous déclarons rebelles ceux qui se sont armés pour notre salut ?

Le geste absolu de Robespierre, dit Louis Blanc, le feu couvert qui brillait dans ses yeux, le mouvement convulsif de ses lèvres minces, son visage d'une pâleur formidable, l'appel menaçant et bref qu'il faisait à la force du peuple, tout cela fit sur l'Assemblée une impression profonde sans doute, car tout à coup la scène changea d'aspect.

Mais à côté des Glaizen, des Blésau, des Buzot, de Mirabeau, de Robespierre, et de tant d'autres pour lesquels nous nous réservons, se dressait un parti qui comptait dans son sein des hommes remarquables par le talent et par l'habileté.

Les chefs de ce parti, disent Ferrant et Lamarque, étaient deux hommes d'un talent supérieur : Maury et Cazalès. L'abbé Maury, orateur brillant et lucide, ne possédait pas cette éloquence entraînante qui maîtrise une assemblée et lui impose des convictions. Doué d'une faconde intarissable, il apportait à la tribune les habitudes de la chaire et les traditions de l'Académie. Rhéteur et sophiste, il

ne craignait d'aborder aucune question, sauf à ne pas la comprendre et à donner des citations et des saillies pour des arguments. Il attaquait avec audace, se défendait avec adresse, tenait tête aux débats les plus orageux, et ne se laissait pas déconcerter même par l'évidence. Malheureusement, comme il n'avait jamais que des convictions chancelantes et un jugement peu ferme, il ne pouvait ni persuader l'Assemblée, ni être utile à son parti. Tout au rebours, ce qui distinguait Cazalès, c'était la rectitude de son esprit, la rapidité de son coup d'œil, une élocution facile, à la fois précise et animée, quoique sans pompe et sans déclamation. Organe de la noblesse, il mettait un rare talent au service d'une cause perdue.

Venait ensuite un parti modéré dont Necker était le chef. Ce parti rêvait la constitution anglaise et voulait une transaction entre la royauté et le peuple. Des orateurs éloquents, tels que : Mounier, Lally-Tollendal, Malouet et Clermont-Tonnerre secondaient les vues de Necker.

La gauche alors était occupée par un triumvirat composé de trois jeunes gens : Barnave et les deux Lameth. Ce parti s'était formé dans le club breton, et plus tard il devint la Société des Amis de la constitution.

Barnave était un jeune avocat de Grenoble, doué d'une grande éloquence et d'une âme tendre. Il était réellement l'orateur dé cette jeune pléiade qui avait Duport pour penseur et les Lameth comme hommes d'exécution.

Duport, du reste, était le fondateur de ce club breton qui, avant d'être transporté à Versailles, avait d'abord été établi rue du Chaume, au Marais.

Mirabeau n'alla qu'une fois chez Duport, dit Michelet ; il appelait Duport, Barnave et Lameth, le *Triumgueusat*. Sieyès y alla aussi et n'y voulut pas retourner : C'est une politique de caverne, disait-il ; ils prennent des attentats pour des expédients. Il les désigne ailleurs plus durement encore : On peut se les représenter comme une troupe de polissons méchants, toujours en action, criant, intriguant, s'agitant au hasard et sans mesure ; puis riant du mal qu'ils ont fait... On peut leur attribuer la meilleure part dans l'égarement de la Révolution. Certes, Sieyès avait raison, ces hommes n'étaient point de taille à comprendre le grand mouvement qui se préparait. Aussi furent-ils bientôt devancés et leur étoile pâlit et s'éteignit devant celle des Robespierre, des Danton, des Saint-Just et des Camille Desmoulins.

Mais il serait injuste de leur refuser un certain enthousiasme pour la liberté, un commencement d'amour pour la cause de l'humanité. S'ils ne furent pas les héros de la Révolution, ils en furent l'avant-garde. Saluons en passant tous ces hommes, Mirabeau à leur tête, qui, pour n'avoir pas été à la hauteur des questions redoutables qui allaient se débattre, ont néanmoins préparé la voie de la Révolution et jeté, dans le sol ingrat des préjugés funestes, le premier germe de l'indépendance.

Mais au-dessus de ces hommes dominait toujours Mirabeau. Son éloquence foudroyante entraînait les décisions de l'Assemblée. Peu à peu, soutenue par les inflexions de l'esprit et du savoir, dit un contemporain, sa voix s'élevait et, tout à coup, elle montait avec souplesse au ton plein, varié, solennel, des pensées que développait son génie. Sa laideur disparaissait, sa vigueur avait des grâces, tant son âme le transformait tout entier. Souvent trivial dans ses plaisanteries, toujours sublime dans ses mouvements d'indignation, il étonnait, charmait et subjuguait l'Assemblée. Une discussion venait-elle à se prolonger au delà des limites ordinaires, impatienté, il tranchait d'un mot le nœud d'une question

difficile. Malheur à ceux qui osaient l'interrompre mal à propos ou le harceler ! d'un geste ou d'un regard il les faisait rentrer dans le silence, et il les écrasait de sa parole au bruit des applaudissements de l'Assemblée et des acclamations des tribunes. On n'était jamais rassasié de l'entendre, et quand il se levait pour parler, tous les yeux se tournaient vers lui, comme s'il allait monter à la tribune pour, la dernière fois. Supérieur à tous ses rivaux, il découvrait, par des répliques accablantes, le défaut de leurs armes ; mais sa plus grande force était dans sa colère.

Nul alors n'osait l'attaquer si ce n'est, dit madame de Staël, ceux des aristocrates qui, ne se servant pas de la parole, lui envoyaient défi sur défi pour l'appeler en duel.

Mirabeau, du reste, était alors redoutable aux partis de l'aristocratie qu'il avait tour à tour attaqués et caressés. De l'avis des conseillers de Louis XVI, des propositions lui avaient été faites pour soutenir le roi contre la Révolution dont le flot grandissant menaçait de saper le trône dans sa base. Mirabeau, dévoré de besoins et flatté d'une alliance avec la cour, n'avait point su résister. Mais Marie-Antoinette n'avait point voulu d'un tel auxiliaire. Elle détestait trop le tribun pour savoir oublier ses rancunes et faire taire ses colères. Elle ne jugeait pas sa chute encore assez imminente pour dissimuler avec l'homme qu'elle avouait mépriser de toute son âme.

Mirabeau, furieux, ne se releva de cette humiliation, qu'il avait subie dans l'ombre, qu'avec plus de colère et plus d'éloquence. Ce fut le lion déchaîné qui s'élance par bonds et secoue sa crinière hérissée. Il voulait être maire de Paris, il ne fut pas nommé, et sa rage n'en acquit que plus de force et de haine.

Mais à côté de ces différents partis se dressait la véritable puissance populaire. Le peuple se retournait déjà vers cette figure ardente et réfléchie à la fois d'un homme qui allait un jour marcher à la tête de la Révolution devant Robespierre. Le peuple, écoutant la voix de Mirabeau qui tonnait à l'Assemblée, s'étonnait déjà, et prêtait une oreille plus attentive à la parole âpre et mordante de Camille Desmoulins, à la voix rugissante de Danton.

V

Mais laissons d'abord parler les événements. La nation était alors dans une situation périlleuse. Menacée dans son sein, elle l'était déjà à ses frontières. Tout ce qui était riche fuyait ; tout ce qui était pauvre souffrait. Aux noms de ceux qui avaient pris la route de l'étranger il fallait en joindre beaucoup d'autres. Le duc de Luxembourg, le duc de Coigny, le marquis de Sérens, le comte de Vaudreuil, le prince de Lambesc, le comte du Cayla, la princesse de Beauffremont : tous fuyaient, tous partaient, abandonnant le peuple à la famine et la cour à l'incertitude et aux désordres qui allaient naître. Tous avaient des millions dans les coffres de leur voiture. Était-ce pour ne revenir jamais ? Non, disait le peuple, c'est pour former une armée à nos frontières et mitrailler un jour Paris.

La nation fit bonne garde à ses barrières. Le baron de Bachmann, major du régiment des gardes suisses, fut arrêté au moment de son départ. Cazalès, qui fuyait aussi, fut obligé de revenir prendre son poste à l'Assemblée nationale. A Péronne, l'abbé Maury, qui avait noué ses cheveux et rejeté son rabat sur sa tête, fut reconnu et ramené à Paris. Au Havre, il en fut de même pour le duc de

La Vauguyon, ambassadeur de France en Espagne, ex-gouverneur de Louis XVI, et pour son fils le duc de Garency.

Mais à ces embarras de la nation vinrent se joindre bientôt d'autres préoccupations plus terribles : *La grande conspiration, la grande trahison des aristocrates*, criait-on par les rues ; et partout le bruit se répandait que la cour avait eu le dessein de livrer le port de Brest aux Anglais.

Était-ce la cour ou seulement ses satellites qui avaient eu cette odieuse pensée ? Était-ce l'Anglais qui avait voulu allumer le scandale et semer la discorde entre les partis déjà irrités ? Toujours est-il qu'une lettre du duc Dorset, adressée à Mi de Montmorin, était lue en pleine Assemblée.

Cette lettre disait : Votre Excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec elle au commencement du mois de juin dernier, le complot affreux qui avait été proposé relativement au port de Brest, l'empressement que j'ai eu à mettre le roi et ses ministres sur leurs gardes, la réponse de ma cour, qui correspondait si fort avec mes sentiments et qui repoussait avec horreur la proposition qu'on lui faisait. Vous sentez combien il est essentiel pour moi qu'on rende justice à ma conduite et à celle de ma cour.

Cette lettre était très-grave : elle tombait de haut, elle devait produire une profonde agitation. Dans la séance du 18 juillet, Duport demanda la parole. Sur la proposition de Volney, un comité de trente membres, investi de la mission de recevoir, d'examiner les Mémoires, plaintes et requêtes, avait été institué. Duport voulait une commission de quatre membres pour entendre le rapport et les indices sur le complot de Brest et autres semblables. Combattu assez violemment dans l'assemblée, ce projet fut néanmoins appuyé. La commission fut nommée, mais de douze membres au lieu de quatre. Les commissaires choisis furent Duport, l'évêque de Chartres, le duc de La Rochefoucauld, de Glaizen, Fréteau, Tronchet, Rewbell, d'André, Bouche, Pétion, Yvernault et le comte de Virieu.

Telles furent les premières bases du fameux tribunal révolutionnaire, qui joua un si grand rôle dans les événements qui vont suivre.

VI

A ces soupçons, à ces craintes de chaque jour, se mêla bientôt la terreur des brigands. Chacun croyait avoir près de soi des démons exterminateurs, dit Michelet. Le matin, on courait aux champs voir s'ils n'étaient pas dévastés. Le soir, on s'inquiétait, craignant de brûler dans la nuit. Au nom des brigands, les mères erraient, cachaient leurs enfants. Les troupes du roi, qui en d'autres temps eussent paru une protection, étaient justement ce qui faisait peur. Qui voyait-on à leur tête ? Les plus insolents des nobles, ceux qui cachaient le moins leur haine. L'homme devait compter sur soi, sur nul autre. La France fut armée en huit jours. L'Assemblée nationale apprit coup sur coup les progrès miraculeux de cette révolution, elle se vit en un moment à la tête de l'armée la plus nombreuse qui fût depuis les croisades. Chaque courrier qui arrivait l'étonnait, l'effrayait presque. Un jour, on venait lui dire : — Vous avez deux cent mille hommes ! Le lendemain, on lui disait : — Vous avez cinq cent mille hommes ! D'autres arrivaient : — Un million d'hommes sont armés cette semaine, deux millions, trois millions !...

L'ancienne armée avait disparu, elle était rentrée sous terre, ses chefs n'ayant ni le courage ni la force, ses soldats n'ayant ni l'enthousiasme ni la conviction. L'armée c'était la nation. Partout elle était puissante. Le peuple des villes et celui des campagnes veillait, prêt à lutter contre le despotisme du passé et la nuée de brigands envoyés par ses ennemis.

La fureur de la noblesse égalait l'assurance et le calme du peuple. Les magistrats eux-mêmes ne parlaient plus que de combattre. On plaignait le roi et on ne plaignait pas ceux qui mouraient de faim. On raconte qu'à Quimper un membre du parlement de Bretagne, traversant la place publique où le peuple était réuni, disait, désignant les uns et les autres du doigt et les nommant par leur nom : Je les jugerai sous peu, et laverai mes mains dans leur sang !

En Franche-Comté, M. Mommay de Quincey fit mieux : exalté par un odieux fanatisme qui lui faisait voir un ennemi de la société dans tout homme ami du progrès, il fit savoir à Vesoul et dans les campagnes environnantes, qu'en réjouissance de la nouvelle de la prise de la Bastille, il était dans l'intention de donner une grande fête... Et on accourt, bourgeois, ouvriers, paysans, soldats, tous prennent place à une grande table et fêtent l'ère de la régénération des peuples. Tout à coup la terre s'entr'ouvre, une mine éclate, et de tous les joyeux convives il ne reste plus sur le sol que des membres sanglants, des corps mutilés, des têtes fracassées. L'Assemblée nationale s'indigna, le peuple, qui n'obtint pas justice et n'eut jamais le dernier mot de cette affaire, comprit de plus en plus que ses ennemis les plus puissants et les plus acharnés étaient dans la noblesse. La terreur s'en répandit plus grande dans les campagnes ; mais paysans et bourgeois jurèrent désormais de veiller au salut de la nation.

VII

Dans le même moment arriva le meurtre ou le suicide de Pinet, et de nouveau l'opinion publique fut alarmée. Celui-ci était agent de change et secrétaire du roi. C'était un homme généralement estimé, dit Prud'homme ; il avait des mœurs douces, une âme bienfaisante, et mettait à remplir ses engagements une exactitude presque religieuse. Néanmoins, il était devenu riche en très-peu de temps, et cette grande fortune n'avait pas été sans laisser tomber sur lui quelques soupçons. Il n'était ni joueur, ni amateur de loteries, payait des intérêts énormes à ceux qui lui confiaient des fonds, et faisait face à des dépenses excessives.

Après la mort de Foulon et de Berthier, il parut atteint d'une tristesse morne, et le 29 juillet, après la lecture d'une lettre qui lui fut remise, il disparut entre six à sept heures du soir et ne reparut plus. Le lendemain, à l'entrée du bois du Vésinet, près de Saint-Germain, un homme fut trouvé presque mort et couvert de sang. C'était Pinet. Transporté aussitôt au Pecq, dans une auberge, un chirurgien fut appelé qui lui donna les premiers soins. Rappelé à lui, il déclara ne rien concevoir à son état, ni comment il se faisait qu'on l'avait rencontré dans un endroit aussi écarté, ni comment il avait été blessé ; il se rappelait seulement que sa tête avait porté sur un tronc d'arbre et que depuis il avait perdu connaissance. Ce n'est point un tronc d'arbre qui vous a fait cette blessure, dit le chirurgien, mais un coup de feu. Pinet, à ces mots se troubla, et fit comprendre qu'il voulait garder le silence. Trois jours après, il avouait secrètement qu'il avait été assassiné et bientôt il expirait.

L'agent de change avait parlé d'un certain portefeuille rouge qu'il avait recommandé. Ce portefeuille ne fut pas retrouvé. Mais, deux mois après, Pinet était déclaré en faillite et son passif s'élevait au chiffre de cinquante-quatre millions. C'était la ruine de plus de quinze cents familles.

On n'en sut jamais davantage. La mort de Pinet restera un mystère dans l'histoire. Ce qui parut le plus plausible alors, et semblerait encore le plus certain aujourd'hui, c'est que Pinet était le banquier du monopole des grains, le caissier de l'accaparement, et il continuait à servir le pacte de famine. Jamais autrement il n'eût pu payer jusqu'à 75 pour 100 d'intérêt, et, dans un temps de trouble et de misère, réaliser des bénéfices si immenses. Contentons-nous de la réflexion que Loustalot écrivit dans son journal : Cet événement doit produire de grands éclaircissements sur la révolution actuelle, mais le nombre des coupables, leur rang, leur crédit, leur richesse, empêcheront la vérité d'éclater.

VIII

Il y eut alors dans le peuple un redoublement de crainte et de colère. La cherté du pain augmenta, et des émeutes violentes eurent lieu. A Caen, le major Belzunce, qui s'était posé en ennemi déclaré de la Révolution et avait donné des preuves de son dédain et de son mépris, fut attaqué dans sa caserne, traîné à l'hôtel de ville et tué d'un coup de fusil.

C'est alors qu'on vit surtout paraître ce que l'histoire appelle les brigands. Ils s'étaient montrés jusqu'alors en groupes isolés ; ils apparaissaient cette fois par bandes nombreuses. Brigands étranges !... Ils partaient la nuit, une torche à la main et un glaive de l'autre, traversant les villages au pas de course, et, alors que le tocsin d'alarme sonnait à leur approche et que, tout tremblants, les femmes et les enfants fuyaient fermant la porte au verrou, ils criaient ; précipitant leur marche : N'ayez point peur, bonnes gens, nous n'en voulons qu'à vos ennemis.

Mais s'ils respectèrent les chaumières, ils brûlèrent les châteaux ; s'ils se détournèrent du champ du pauvre, ils pillèrent la propriété du riche. Ce ne fut pas aux personnes qu'ils s'attaquèrent, mais aux pierres insolentes qui rappelaient le long despotisme qui planait depuis des siècles sur les provinces. Les grands, les riches, les seigneurs des provinces ont si longtemps, si cruellement écrasé le peuple, qu'il y a une ancienne haine presque ineffaçable, dit une brochure de l'époque. On a pris à ce peuple sa subsistance pour la foudre en argent, pour la porter en redevances à des seigneurs tyranniques ; tantôt, c'étaient des corvées, tantôt des procès injustes, tantôt des violences. La vengeance s'amasse pendant un siècle dans des cœurs ulcérés, et aussitôt qu'elle peut agir, c'est un torrent qui ne connaît plus de frein.

Cependant la pitié sut encore se faire jour dans le cœur de ces brigands. Le château de Mezin ne fut pas détruit, parce qu'une femme malade y fut trouvée. Le marquis de Montfermeil, accusé d'accaparement, fut, après enquête, déclaré bienfaiteur de la contrée et porté en triomphe.

Mais on faisait peur à la bourgeoisie ; on lui disait : Après nous, ce sera votre tour ; et les brigands décimeront vos maisons comme ils ont renversé nos demeures seigneuriales. La bourgeoisie crut souvent ce qu'on avait intérêt à lui faire accroire, et placée entre l'ancien régime qu'elle détestait et la crainte du

pillage, dans son erreur elle prêta souvent main forte à ses ennemis les plus terribles parce qu'ils étaient les plus anciens, les plus avides et les plus despotes.

IX

En face d'un tel état de choses, l'Assemblée nationale sentit qu'elle ne pouvait pas plus longtemps rester spectatrice. Il fallait réprimer les désordres et rendre au pays la tranquillité et la sécurité dont il avait tant besoin, raturer le passé et lui assurer la liberté.

L'Assemblée comprit son devoir, et, dans une nuit à jamais célèbre, donna l'exemple du courage, de la force, de la grandeur et du sublime. C'était un mardi. Il était huit heures du soir environ. La séance s'ouvrit. Nous autres, petit-fils de la Révolution, souvenons-nous de cette séance mémorable, de cette nuit du 4 août, à laquelle nous devons d'être ce que nous sommes, et de pouvoir faire surtout de nos fils ce que nous en ferons. Le Chapelier présidait. Tous les fronts étaient soucieux. Sur les bancs de la noblesse, les députés paraissaient agités ; plusieurs s'interrogeaient en silence, et l'un d'eux, désignant la place que devait occuper Mirabeau, s'étonna de son absence.

Target se leva et lut un rapport qui concluait au respect pour les personnes et les propriétés. A peine avait-il terminé que le vicomte de Noailles s'élance à la tribune : Messieurs, s'écrie-t-il, on veut protéger les personnes, garantir les propriétés, mais comment peut-on espérer d'y parvenir sans connaître quelle est la cause de l'insurrection qui se manifeste dans le royaume, et comment y remédier sans appliquer le remède au mal qui l'agite ? Les communes ont fait des demandes. Ce n'est pas seulement une constitution qu'elles ont désirée, mais que les droits d'aides fussent supprimés ; qu'il n'y eût plus de subdélégués ; que les droits seigneuriaux fussent allégés ou échangés. Ces communes voient, depuis plus de trois mois, leurs représentants s'occuper de ce que nous appelons, et de ce qui est en effet, la chose publique ; mais la chose publique leur paraît être surtout la chose qu'elles désirent et qu'elles souhaitent ardemment d'obtenir. Elles ont vu des personnes puissantes qui s'y opposaient. Qu'est-il arrivé dans cet état de choses ? Elles ont cru devoir s'armer contre la force, et aujourd'hui elles ne connaissent plus de frein. Aussi, en ce moment, le royaume flotte entre l'alternative de la destruction de la société ou d'un gouvernement qui sera admiré et suivi de toute l'Europe.

Comment l'établir ce gouvernement ? par la tranquillité publique ; comment l'espérer cette tranquillité ? en calmant le peuple, en lui montrant qu'on ne lui résiste que dans ce qu'il est intéressant pour lui de conserver.

> Pour parvenir à cette tranquillité si nécessaire, je propose :
>
> 1° Qu'il soit dit, avant la proclamation projetée par le comité, que les représentants de la nation ont décidé que l'impôt sera payé par tous les individus du royaume, dans la proportion de leurs revenus ;
>
> 2° Que toutes les charges publiques seront à l'avenir supportées également par tous ;
>
> 3° Que tous les droits féodaux seront rachetables par les communautés, en argent, ou échangés sur le prix d'une

juste estimation, c'est-à-dire d'après le revenu d'une année commune, prise sur dix années de revenu ;

4° Que les corvées seigneuriales, les mains-mortes et autres servitudes personnelles seront détruites sans rachat.

Grande fut l'émotion des députés .de l'extrême gauche. Ces sentiments que venait d'exprimer le vicomte de Noailles, ils étaient ceux du club Breton, ce futur club des Jacobins, et avaient été confiés, la veille, au duc d'Aiguillon qui en faisait partie. C'était à celui-ci à prendre la parole ; il se leva, et le fit en termes éloquents.

Messieurs, dit-il, dans ce siècle de lumières où la saine philosophie a repris son empire, à cette époque fortunée où, réunis pour le bonheur public et dégagés de tout intérêt personnel, nous allons travailler à la régénération de l'État, il me semble, messieurs, qu'il faudrait, avant d'établir cette constitution si désirée que la nation attend, il faudrait, dis-je, prouver à tous les citoyens que notre intention, notre vœu est d'aller au-devant de leurs désirs, et d'établir le plus promptement possible cette égalité de droits qui doit exister entre tous les hommes, et qui peut seule assurer leur liberté. Je ne doute pas que les propriétaires de fiefs, les seigneurs de terres, loin de se refuser à cette vérité, ne soient disposés à faire à la justice le sacrifice de leurs droits. Ils ont déjà renoncé à leurs privilèges, à leurs exemptions pécuniaires, et dans ce moment, on ne peut pas demander la renonciation pure et simple à leurs droits féodaux.

Ces droits sont leurs propriétés. Ils sont la fortune de plusieurs particuliers ; et l'équité défend d'exiger l'abandon d'aucune propriété sans accorder une juste indemnité au propriétaire, qui cède l'agrément de sa convenance à l'avantage public.

D'après ces puissantes considérations, Messieurs, et pour faire sentir aux peuples que vous vous occupez efficacement de leurs plus chers intérêts, mon vœu serait que l'Assemblée nationale déclarât que les impôts seront supportés également par tous les citoyens, en proportion de leurs facultés, et que désormais tous les droits féodaux des fiefs et terres seigneuriales seront rachetés par les vassaux de ces mêmes fiefs et terres, s'ils le désirent ; que le remboursement sera porté au denier fixé par l'Assemblée ; et j'estime, dans mon opinion, que ce doit être au denier 30, à cause de l'indemnité à accorder.

C'est d'après ces principes, Messieurs, que j'ai rédigé l'arrêté suivant, que j'ai l'honneur de soumettre à votre sagesse, et que je vous prie de prendre en considération :

L'Assemblée nationale, considérant que le premier et le plus sacré de ses devoirs est de faire céder les intérêts particuliers et personnels à l'intérêt général ;

> Que les impôts seraient beaucoup moins onéreux pour les peuples, s'ils étaient répartis également sur tous les citoyens, en raison de leurs facultés ;
>
> Que la justice exige que cette exacte proportion soit observée ;
>
> Arrête que les corps, villes, communautés et individus qui ont joui jusqu'à présent de privilèges particuliers, d'exemptions personnelles, supporteront à l'avenir tous les subsides, toutes les charges publiques, sans aucune distinction, soit pour la quotité des impositions, soit pour la forme de leur perception.
>
> L'Assemblée nationale, considérant en outre que les droits féodaux et seigneuriaux sont aussi une espèce de tribut onéreux, qui nuit à l'agriculture, et désole les campagnes ;
>
> Ne pouvant se dissimuler néanmoins que ces droits sont une véritable propriété, et que toute propriété est inviolable :
>
> Arrête que ces droits seront à l'avenir remboursables, à la volonté des redevables, au denier 30, ou à tel autre denier qui, dans chaque province, sera jugé plus équitable par l'Assemblée nationale, d'après les tarifs qui lui seront a présentés.
>
> Ordonne enfin, l'Assemblée nationale, que tous ces droits seront exactement perçus et maintenus comme par le passé, jusqu'à leur parfait remboursement.

Le duc d'Aiguillon, qui venait de parler, était le petit-neveu de Richelieu. Après le roi, c'était le plus riche seigneur en propriétés féodales. Membre du club Breton, il avait été à même de juger les hommes du parti populaire et adoptait avec enthousiasme les idées de la Révolution. On s'étonna de l'entendre parler ainsi ; mais, vaincus par sa parole entraînante, quelques nobles applaudirent.

C'est alors qu'un nouveau député monta à la tribune. Celui-là c'était un Bas-Breton, en costume de son pays. Il se nommait Le Guon de Kerengal. Personne ne le connaissait. Jamais il n'avait parlé et jamais on ne l'entendit depuis. Son visage était austère, presque sombre ; son geste rude, presque brutal. On regarda cet homme étrange et on prêta une oreille attentive :

> Messieurs, s'écria-t-il, vous eussiez prévenu l'incendie des châteaux, si vous aviez été plus prompts à déclarer que les armes terribles qu'ils contenaient, et qui tourmentent le peuple depuis des siècles, allaient être anéanties par le rachat forcé que vous en alliez ordonner.
>
> Le peuple, impatient d'obtenir justice et las de l'oppression, s'empresse à détruire ces titres, monuments de la barbarie de nos pères.
>
> Soyons justes, Messieurs, qu'on nous apporte ici les titres qui outragent, non-seulement la pudeur, mais l'humanité même. Qu'on nous apporte ces titres qui humilient l'espèce

humaine, en exigeant que les hommes soient attelés à une charrette comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs.

Qui de nous, Messieurs, dans ce siècle de lumières, ne ferait pas un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins, et ne porterait pas le flambeau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public ?

Vous ne ramènerez, Messieurs, le calme dans la France agitée, que quand vous aurez promis au peuple que vous allez convertir en prestations en argent, rachetables à volonté, tous les droits féodaux quelconques ; que les lois que vous allez promulguer anéantiront jusqu'aux moindres traces dont il se plaint justement. Dites-lui que vous reconnaissez l'injustice de ces droits acquis dans des temps d'ignorance et de ténèbres.

Pour le bien de la paix, hâtez-vous de donner ces promesses à la France ; un cri général se fait entendre ; vous n'avez pas un moment à perdre ; un jour de délai occasionne de nouveaux embrasements ; la chute des empires est annoncée avec moins de fracas. Ne voulez-vous donner des lois qu'à la France dévastée ?

X

Au Bas-Breton succéda un Franc-Comtois, et les archives du régime féodal sont déchirées : des pages de sang se déroulent devant l'Assemblée ; il semble que tout un passé s'écroule, découvrant à nu les misères, les horreurs de plusieurs siècles de despotisme et de barbarie.

Peindre fidèlement l'ivresse sainte, l'indomptable ivresse dont cette nuit du 4 août 1789 signala le mystérieux empire, les écrivains qui en furent témoins l'ont eux-mêmes tenté vainement, dit Louis Blanc. Ce fut une fièvre de générosité, ce fut un délire d'abnégation auxquels les annales d'aucun autre peuple n'eurent jamais rien de comparable. Le marquis de Foucault s'étant plaint de l'abus des pensions de la cour, les ducs de Guiche et de Mortemart s'empressèrent de déclarer que la haute noblesse serait fière de renoncer, pour l'avantage commun, aux bienfaits du roi. Le vicomte de Beauharnais, de proclamer tous les citoyens admissibles aux fonctions publiques ; le comte de Custine, de mettre le prix du rachat des droits féodaux à un taux moins élevé que le denier trente, indiqué par M. d'Aiguillon ; le duc de La Rochefoucauld, de délivrer les noirs des colonies ; M. Cotin, de supprimer les justices seigneuriales ; M. de Richer, d'abolir la vénalité des offices.

L'émotion allait croissant. Une impatience qui ne différait pas de l'héroïsme ; confondait les vœux en rapprochant les âmes. Le nombre des offres généreuses était si considérable, le concours des motions expiatoires si véhément, que les secrétaires n'en pouvaient suivre sur le papier l'énumération trop rapide. Un conseiller du parlement réclama la destruction des privilèges de la magistrature.

Barère fit don à ses concitoyens du prix de sa charge. Ceux qui n'avaient aucun sacrifice personnel à faire prenaient la parole pour exprimer leur douleur : Je suis comme Catulle, dit le comte de Virieu, je n'ai qu'un moineau : je l'offre. — Il est ici, répondit quelqu'un, plus d'une Lesbie prête à l'accepter. C'était la grâce dans l'enthousiasme.

Seul, dans ce grand tournoi d'idées généreuses, le clergé ne partagea pas l'enivrement de l'Assemblée. Interpellé par le président Le Chapelier, l'évêque de Nancy n'émit que des vœux puérils ; l'évêque de Chartres fut plus adroit sans être plus généreux ; il sacrifia les droits de chasse insignifiants pour le clergé et très-importants pour la noblesse.

Les nobles se regardèrent ; mais le feu était aux poudres, ils ne reculèrent pas, appuyèrent la renonciation, et, se vengeant en homme d'esprit, le duc du Châtelet proposa que les dîmes en nature fussent converties en redevances pécuniaires rachetables à volonté.

Ceci touchait plus directement le clergé. Il se défendit comme il le put et avec son adresse habituelle : Je voudrais avoir une terre, dit l'évêque d'Uzès, il me serait doux de la remettre entre les mains des laboureurs ; mais nous ne sommes que dépositaires.

Il faudrait cependant s'entendre sur ce mot : si votre dépôt est à Dieu, il n'en a que faire ; s'il est aux pauvres, vous le leur retenez arbitrairement et injustement, car ils en ont grand besoin.

L'évêque nous ôte la chasse, avait dit le duc du Châtelet, je vais lui ôter ses dîmes. Il ignorait qu'on n'ôte rien au clergé, puisqu'il se refuse à lui-même le droit de se dépouiller.

Les évêques de Montpellier et de Nîmes ne furent pas plus généreux. Seul, le bas clergé fut à la hauteur de la situation : plusieurs, n'ayant rien à offrir, parlèrent de céder leur casuel.

L'attendrissement, l'exaltation étaient montés, de proche en proche, à un point extraordinaire, dit un historien. Ce n'était dans toute l'Assemblée qu'applaudissements, félicitations, expressions de bienveillance mutuelle. Les étrangers présents à la séance étaient muets d'étonnement ; pour la première fois, ils avaient vu toute la richesse de cœur de la France. Ce que des siècles d'efforts n'avaient pas fait chez eux, elle venait de le faire en peu d'heures par le désintéressement et le sacrifice. L'argent, l'orgueil immolé, toutes les vieilles insolences héréditaires, l'antiquité, la tradition même. Le monstrueux chêne féodal abattu d'un coup, l'arbre maudit, dont les branches couvraient la terre d'une ombre froide, tandis que ses racines infinies allaient dans les profondeurs chercher, sucer la vie, l'empêcher de monter à la lumière.

La France peut tomber sous le despotisme, elle ne tombera jamais sous le coup des privilèges arbitraires. Par une de ces catastrophes qu'on ne peut prévoir, et dont Dieu nous préserve, notre nation peut avoir à courber la tête sous un joug tyrannique, elle ne la courbera jamais sous la rigueur des lois de l'ancienne monarchie.

La France peut perdre une à une toutes ses libertés, elle vivra toujours sous l'empire de l'égalité.

XI

Puis, après les privilèges des classes, vinrent ceux des provinces. Le Dauphiné ouvrit la voie, et bientôt les Bourguignons, les Lorrains, les Normands, les Provençaux, les Languedociens, les Auvergnats, les Francs-Comtois, les Alsaciens, les Bretons mêmes, tous suivirent. Les pays d'Etat furent supprimés, les barrières abattues, les privilèges particuliers anéantis ; il n'y eut plus qu'une seule famille, qu'une seule nation, qu'un seul peuple, qu'un seul pays la France !

Et il avait fallu une nuit, une seule nuit, pour abattre erreurs, barbarie, privilèges, préjugés, despotisme, plusieurs siècles de féodalité !

Alors ce ne fut plus de la joie, de l'enthousiasme, du délire, ce fut le feu du génie qui éclata sur tous ces visages comme transportés dans un autre monde.

Oui Dieu descendit au milieu de cette Assemblée pour leur déciller les yeux et leur montrer du doigt l'avenir ; dans cette heure solennelle, ils ne furent pas des hommes ordinaires, mais des êtres inspirés. L'injustice du passé se découvrit à eux, et par une force invincible ils se sentirent appelés à reconstituer la société. Ils s'oublièrent eux-mêmes pour ne songer qu'à l'avenir du peuple. Triste génération que nous sommes, à l'heure présente, nous, qui n'avons dans l'âme que le sentiment de la vertu, sans avoir la force de l'accomplir ; qui, avides de richesses et d'honneurs, ne savons plus distinguer le véritable mérite ; qui, dans notre ignorance, condamnons les actes glorieux de nos pères et leurs sublimes convictions, et qui, dans notre abaissement, jetant la bave du rire sur tout ce qui est grand et sacré, ne sommes plus de taille à comprendre cette nuit mémorable. Mais souvenons-nous au moins de ce qu'en disaient nos pères, étudions-en les conséquences, et, avouant ce que nous leur devons, on nous pardonnera peut-être de rire si nous ne renions pas notre dette.

Voici ce qui venait d'être déclaré :

> Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe ;
>
> Faculté de rembourser les droits seigneuriaux ;
>
> Abolition des juridictions seigneuriales ;
>
> Suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes ;
>
> Taxe en argent représentative de la dîme ; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit ;
>
> Abolition de tous privilèges et immunités pécuniaires ; Égalité des impôts ;
>
> Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires ;
>
> Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices ;
>
> Abandon des privilèges particuliers des provinces et des villes ;

Suppression du droit de déport et vacat, des annales, de la pluralité des bénéfices ;

Destruction des pensions obtenues sans titres ;

Réformation des jurandes.

Le duc de Liancourt propose d'éterniser par une médaille le souvenir de la nuit du 4 août ; l'archevêque de Paris réclame un *Te Deum* : Et le roi, Messieurs, le roi ! s'écrie Lally-Tollendal qui, un instant auparavant, faisait passer au président un billet qui disait : Méfiez-vous de l'entraînement de l'Assemblée, levez la séance. — Le roi ? dit-on, que voulez-vous pour lui ? — Messieurs, reprend Lally-Tollendal, c'est au milieu des États-généraux que Louis XII a été proclamé le Père du peuple ; je propose qu'au milieu de cette Assemblée nationale, la plus auguste, la plus utile qui fût jamais, Louis XVI soit proclamé le *Restaurateur de la liberté française* !

L'œuvre était terminée, il était deux heures du matin, on se sépara le visage transformé, l'ivresse dans le cœur, se serrant les mains et pleurant de joie. La foudre eût frappé tous ces hommes du même coup, que tous eussent béni la mort qui les atteignait : ils venaient d'accomplir un grand acte, ils sentaient qu'ils avaient acquis dans une nuit des droits à l'immortalité et qu'ils étaient vraiment les pères de la liberté française.

XII

Pourquoi revenir sur un acte accompli ? pourquoi couvrir d'un voile de tristesse cette nuit sublime qui doit être le signal de l'abnégation et de la liberté ? Il n'est que trop vrai cependant que le lendemain, lorsque le jour parut, que l'enthousiasme fut passé, il y eut des craintes et des regrets.

L'abolition des droits féodaux était chose convenue, mais il restait à rédiger les décrets ; et ici ce fut à qui retiendrait une bribe des privilèges qu'il avait, la veille, si généreusement abandonnés. La majorité de l'Assemblée réunit ses efforts et malgré les restrictions de la noblesse et la colère du clergé, elle sut faire respecter une première décision. Elle abolit les services personnels, elle abolit les redevances, elle supprima les servitudes, elle déclara achetables toutes les rentes perpétuelles, elle anéantit les justices seigneuriales, et, arrivée au droit exclusif de chasse, elle soutint la discussion, lutta avec énergie et toutes les capitaineries furent détruites.

Mais c'est quand arriva l'article des dîmes que le débat devint des plus violents. L'Assemblée voulait les abolir sans rachat en ajoutant qu'il serait pourvu par l'État à l'entretien du clergé. C'était un pas immense fait vers la justice ; il était en effet profondément injuste que l'impôt du culte ne s'exerçât que sur une classe du peuple. La dîme valait plus de cent trente millions et n'imposait que le laboureur, impôt lourd, exécrable, montant souvent jusqu'au tiers de la récolte d'un pays, mettant le laboureur sous les pieds du prêtre, faisant de la terre la vassale de l'Église. C'était un impôt sur le soleil, sur la pluie, sur le pain et sur la sueur du pauvre, sur le bien-être et sur la misère de la nation. L'impôt proposé était plus juste puisque, chargeant sur l'État il devenait un impôt général : Mais

c'est un vol à la masse de la nation que vous commettez, s'écria Sieyès, de lui faire supporter une dette qui ne doit peser que sur les propriétaires fonciers. Et il ajouta : Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être justes.

Quoique Sieyès ne crût pas qu'il fût possible de répondre à cette objection, la réponse était facile. La dette du culte est celle de tous, dit Thiers, convient-il de la faire supporter aux propriétaires fonciers plutôt qu'à l'universalité des contribuables ? c'est à l'État à en juger. Il ne vole personne en faisant de l'impôt la répartition qu'il juge la plus convenable. La dime, en écrasant les petits propriétaires, détruisait l'agriculture ; l'État devait donc déplacer cet impôt ; c'est ce que Mirabeau prouva avec la dernière évidence. Le clergé, qui préférait la dîme parce qu'il prévoyait bien que le salaire adjugé par l'État serait mesuré sur ses vrais besoins, se prétendit être propriétaire de la dîme par des concessions immémoriales ; il renouvela cette raison si répétée de la longue possession, qui ne prouve rien, car tout, jusqu'à la tyrannie, serait légitimé par la possession. On lui répondit que la dîme n'était qu'un usufruit ; qu'elle n'était point transmissible, et n'avait pas les principaux caractères de la propriété ; qu'elle était évidemment un impôt établi en sa faveur, et que cet impôt, l'État se chargerait de le changer en un autre.

Certes rien n'était plus odieux que la dîme, et nous ne sommes pas avec Sieyès qui la défendait. Mais nous ne trouvons pas non plus parfaitement juste de dire que la dette du culte est celle de tous. La dette est une chose essentiellement personnelle, elle appartient à celui qui la contracte ; or, nous ne voyons pas pourquoi l'on nous oblige à payer des hommes qui ne sont pour nous d'aucune utilité et un luxe dont nous ne jouissons pas et que, le plus souvent, nous blâmons. Mais d'autres en jouissent, nous dira-t-.on ; il faut des églises, des prêtres, de l'encens. Soit, nous sommes de ceux qui voulons la tolérance la plus large, mais nous nous adressons ici au plus simple bon sens : Si vous pratiquez la religion catholique, pratiquez-la à votre aise, mais payez-en les frais. L'impôt du culte ne devrait nécessairement exister que sur ceux qui l'emploient. L'Église s'enrichirait moins vite peut-être, mais elle l'est si puissamment déjà qu'elle pourrait sans péril ne plus augmenter son capital.

Mais alors déjà elle se révoltait de l'idée qu'elle allait recevoir un salaire de l'État. Elle s'en plaignit amèrement et demanda à qui on l'assimilait : Ne vous emportez pas ! s'écria Mirabeau, dans une société je ne connais que trois moyens d'exister : être ou voleur, ou mendiant, ou salarié. Il fallut se soumettre. Le clergé le fit avec colère, ne cédant que ce qu'il ne pouvait retenir : Quand vous nous avez invités à venir nous joindre à vous au nom du Dieu de paix, fit entendre la voix d'un curé, c'était donc pour nous égorger. L'abolition de la dîme fut décrétée, sous la condition que l'État se chargerait des frais des cultes, mais qu'en attendant la dîme continuerait d'être perçue. Clause inutile : le peuple déjà ne voulait plus payer ; le régime féodal, que l'Assemblée nationale abattait, n'était déjà plus qu'une vieille tour qui s'écroulait d'elle-même.

Le 13 août, le roi, à qui tous les articles furent présentés, accepta le titre de Restaurateur de la Liberté française et assista à un Te Deum chanté à cette occasion. La nuit du 4 août avait porté ses fruits, la réforme était couronnée.

XIII

Mais la France continuait à avoir faim ; la famine était constamment à l'ordre du jour ; les uns entassaient, — les autres ne parvenaient pas à saisir la moindre subsistance. Les farines avaient de la peine à arriver jusqu'à Paris ; il en fallait pour Versailles, et Versailles était grand mangeur. Trente mille hommes iront demain chercher nos farines si Versailles ne nous les rend pas, écrivit un jour Bailly à Necker. C'était là le grand engin de guerre pour la cour, c'était par la famine qu'on espérait vaincre le peuple de Paris. Le peuple se défendait comme il le pouvait, et il trouvait des hommes très-inspirés pour le seconder : le malheur est qu'on n'aboutissait pas assez vite. L'Assemblée nationale animée des meilleurs sentiments, mais composée de trop d'éléments divers, subissait des hésitations mortelles. Depuis la nuit du 4 août, où elle avait fait preuve de patriotisme, elle semblait fatiguée et avoir hâte de repos. Souvent elle rétrogradait au lieu d'avancer. Elle faisait de la politique ; Bailly de l'administration ; Necker avait le souci des finances ; — aucun n'était assez hardi pour enterrer une bonne fois le passé, jeter la nation dans les idées nouvelles et arborer l'ère des libertés publiques.

L'Assemblée s'occupait alors du veto, c'est-à-dire si le roi aurait le droit absolu d'empêcher ce qu'elle aurait décidé ou le droit seulement d'ajourner. C'était insensé ; à quoi bon la prise de la Bastille, la nuit du 4 août, si le roi conservait le droit de dire : Cette Bastille, je la relève ; ces droits féodaux que vous avez abolis, je les maintiens ?

Sieyès, que son intérêt avait emporté dans la discussion des dîmes, fut superbe ici de justice et de profondeur. Il établit qu'aux empiétements réciproques des pouvoirs le remède n'était pas dans l'arbitrage du pouvoir exécutif, mais dans celui du pouvoir constituant qui est dans le peuple. Une assemblée peut se tromper ; mais combien un roi dépositaire inamovible d'un pouvoir héréditaire n'a-t-il pas plus de chances de se tromper ! Il a tout contre lui pour être juste. Le veto c'est une simple lettre de cachet lancée par un individu contre la volonté générale. On ne pouvait mieux définir cette chose absurde qui dévorait un temps précieux que l'Assemblée nationale eût dû employer à secourir le peuple et à consolider la Révolution.

Le veto fut néanmoins accordé au monarque, mais- le veto suspensif, le droit d'ajourner jusqu'à la seconde législature qui suivrait celle qui proposerait la loi.

Cette assemblée décidément vieillissait, alors que la France commençait seulement à naître. Dans cette question il y eut un homme qui donna tristement à réfléchir : Mirabeau y fit un discours long, diffus, prolixe, sur le veto absolu, et comprenant bientôt toute la faiblesse de sa cause, il l'abandonna avant d'avoir tout fait, tout essayé pour la faire triompher.

XIV

Le 12 août, il fut arrêté qu'une déclaration des droits de l'homme serait faite et placée en tête de l'acte constitutionnel. La rédaction de ces droits de l'homme prit beaucoup de temps et amena de vives discussions. Néanmoins l'Assemblée nationale en sortit avec honneur, et nous avons cette magnifique page placée en tête de la constitution de 91 :

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

ARTICLE IER. — Tous les hommes ont un penchant invincible vers la recherche du bonheur ; c'est pour y parvenir, par la réunion de leurs efforts, qu'ils ont formé des sociétés et établi des gouvernements. Tout gouvernement doit donc pvoir pour but la félicité publique.

ART. II. — Les conséquences qui résultent de cette vérité incontestable sont que le gouvernement existe pour l'intérêt de ceux qui sont gouvernés, et non de ceux qui gouvernent ; qu'aucune fonction publique ne peut être considérée comme la propriété de ceux qui l'exercent ; que le principe de toute souveraineté réside dans la nation, et que nul corps, nul individu ne peut avoir une autorité qui n'en émane expressément.

ART. III. — La nature a fait les hommes libres et égaux en droits ; les distinctions sociales doivent donc être fondées sur l'utilité commune.

ART. IV. — Les hommes, pour être heureux, doivent avoir le libre et entier exercice de toutes leurs facultés physiques et morales.

ART. V. — Pour s'assurer le libre et entier exercice de ses facultés, chaque homme doit reconnaître et faciliter dans ses semblables le libre exercice des leurs.

ART. VI. — De cet accord exprès ou tacite résulte entre les hommes la double relation des droits et des devoirs.

ART. VII. — Le droit de chacun consiste dans l'exercice de ses facultés, limité uniquement par le droit semblable dont jouissent les autres individus.

ART. VIII. — Le devoir de chacun consiste à respecter le droit d'autrui.

ART. IX. — Le gouvernement, pour procurer la félicité générale, doit donc protéger les droits et prescrire les devoirs. Il ne doit mettre au libre exercice des facultés humaines d'autres limites que celles qui sont évidemment nécessaires pour en assurer la jouissance à tous les citoyens, et empêcher les actions nuisibles à la société. Il doit surtout garantir les droits imprescriptibles qui appartiennent à tous les hommes, tels que la liberté personnelle, la propriété, la sûreté, le soin de son honneur et de sa vie, la libre communication de ses pensées, et la résistance à l'oppression.

ART. X. — C'est par des lois claires, précises et uniformes pour tous les citoyens, que les droits doivent être protégés, les devoirs tracés, et les actions nuisibles punies.

ART. XI. — Les citoyens ne peuvent être soumis à d'autres lois qu'à celles qu'ils ont librement consenties par eux ou par

leurs représentants ; et c'est dans ce sens que la loi est l'expression de la volonté générale.

ART. XII. — Tout ce qui n'est pas défendu par la loi est permis ; et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

ART. XIII. — Jamais la loi ne peut être invoquée pour des faits antérieurs à sa publication ; et si elle était rendue pour déterminer le jugement des faits antérieurs, elle serait oppressive et tyrannique.

ART. XIV. — Pour prévenir le despotisme et assurer l'empire de la loi, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire doivent être distincts. Leur réunion dans les mêmes mains mettrait ceux qui en seraient les dépositaires au-dessus de toutes les lois, et leur permettrait d'y substituer leurs volontés.

ART. XV. — Tous les individus doivent pouvoir recourir aux lois, et y trouver de prompts secours pour tous les torts ou injures qu'ils auraient souffertes dans leurs biens ou dans leurs personnes, ou pour les obstacles qu'ils éprouveraient dans l'exercice de leur liberté.

ART. XVI. — Il est permis à tout homme de repousser la force par la force, à moins qu'elle ne soit employée en vertu de la loi.

ART. XVII. — Nul ne peut être arrêté ou emprisonné qu'en vertu de la loi, avec les formes qu'elle a' prescrites, et dans le cas qu'elle a prévus.

ART. XVIII. — Aucun homme ne peut être jugé que dans le ressort qui lui a été assigné par la loi.

ART. XIX. — Les peines ne doivent point être arbitraires, mais déterminées par les. lois, et elles doivent être absolument semblables pour tous les citoyens, quels que soient leur rang et leur fortune.

ART. XX. — Chaque membre de la société ayant droit à la protection de l'État, doit concourir à sa prospérité et contribuer aux frais nécessaires dans la proportion de ses biens, sans que nul puisse prétendre aucune faveur ou exemption, quel que soit son rang ou son emploi.

ART. XXI. — Aucun homme ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses, pourvu qu'il se conforme aux lois et ne trouble pas le culte public.

ART. XXII. — Tous les hommes ont le droit de quitter l'État dans lequel ils sont nés, et de choisir une autre patrie, en renonçant aux droits attachés dans la première à leur qualité de citoyen.

ART. XXIII. — La liberté de la presse est le plus ferme appui de la liberté publique. Les lois doivent la maintenir en la conciliant avec les moyens propres à assurer la punition de

ceux qui pourraient en abuser pour répandre des discours séditieux ou des calomnies contre des particuliers.

Suivaient les principes du gouvernement français, dont nous ne donnons ici que quelques extraits : Le gouvernement français est monarchique ; il est essentiellement dirigé par la loi ; il n'y a point d'autorité supérieure à la loi. Le roi ne règne que par elle ; et quand il ne commande pas au nom de la loi, il ne peut exiger l'obéissance.

Le pouvoir judiciaire ne doit jamais être exercé par le roi ; et les juges auxquels il est confié ne peuvent être dépossédés de leur office pendant le temps fixé par la loi, autrement que par les voies légales.

Aucune taxe, impôt, charge, droit ou subside ne peuvent être établis sans le consentement libre et volontaire des représentants de la nation.

Les ministres, les autres agents de l'autorité royale, sont responsables de toutes les infractions qu'ils commettent envers les lois, quels que soient les ordres qu'ils aient reçus ; et ils doivent en être punis sur les poursuites des représentants de la nation.

Les citoyens de toutes les classes peuvent être admis à toutes les charges et emplois, et ils auront la faculté d'acquérir toute espèce de propriété territoriale, sans être tenus de payer à l'avenir aucun droit d'incapacité ou de franc-fief.

Aucune profession ne sera considérée comme emportant dérogeance.

Les emprisonnements, exils, contraintes, enlèvements, actes de violence en vertu de lettres de cachet ou ordres arbitraires seront à jamais proscrits.

Puis venaient une quantité d'articles qui garantissaient la personne du roi, l'inviolabilité de sa famille, ses pouvoirs et ses privilèges.

Ceci fait, il ne restait plus qu'à commencer les travaux de la constitution.

Mais nous n'entrerons pas dans les vaines et puériles discussions qui suivirent, puisque, comme l'a avoué M. Thiers, un historien peu entaché de libéralisme, la république était dans les opinions sans y être nommée, et, sans le savoir, l'on était déjà républicain.

Le peuple l'était plus que l'Assemblée. Si sa joie avait été grande le lendemain de la nuit du 4 août, il éprouva comme une terreur universelle le jour où il apprit que l'Assemblée accordait au monarque le veto suspensif.

Pourquoi pas le veto absolu ? dit ce peuple, qui avait longtemps ignoré ce que ce mot absurde.de veto signifiait ; le roi eût pu décréter que la Révolution n'existait pas.

XV

Mais la ruine menaçait l'État. Un emprunt voté récemment par l'Assemblée n'avait pas réussi. L'émigration emportait nos capitaux à l'étranger. Necker, désespéré, se présenta une fois encore à l'Assemblée, proposant une contribution nouvelle représentant le quart du revenu de chaque particulier. Trois jours furent consacrés à examiner ce plan.

Les trois jours expirés, il fut débattu et menaça de disparaître dans l'explosion des sentiments multiples de l'Assemblée.

Mirabeau répétait sans cesse : Je n'approuve pas les plans de Necker ; mais, puisque l'opinion lui décerne la dictature, il faut les approuver de confiance.

S'apercevant que la discussion s'égarait et que le plan allait être rejeté, il remonta une troisième fois à la tribune :

> Au milieu de tant de débats tumultueux, s'écria-t-il, ne pourrais-je donc pas ramener à la délibération du jour, par un petit nombre de questions bien simples ? Daignez, Messieurs, daignez nie répondre. Le premier ministre ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de votre situation actuelle ? Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril, qu'un jour, une heure, un instant pouvait le rendre mortel ? Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose ? Oui, a crié quelqu'un dans l'Assemblée. Je conjure celui qui répond oui de considérer que son plan n'est pas connu, qu'il faut du temps pour le développer, l'examiner, le démontrer... Et moi aussi, je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs possibles ; mais le ciel me préserve, dans une situation si critique, d'opposer les miens aux siens. Vainement je les tiendrais pour préférables. On ne rivalise pas en un instant avec une popularité prodigieuse conquise par des services éclatants, une longue expérience, la réputation du premier talent financier connu, et, s'il faut tout dire, des hasards, une destinée telle qu'elle n'échut en partage à aucun mortel.
>
> Il faut donc en revenir au plan de M. de Necker.
>
> Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien ! voici la liste des propriétaires français, choisissez parmi les 'Plus riches afin de, sacrifier moins de citoyens, mais choisissez ; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple ? Allons, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit ; ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume ; frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes.
>
> Vous reculez d'horreur, hommes inconséquents, hommes pusillanimes !
>
> Eh ! ne voyez-vous. pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel ; car enfin cet horrible sacrifice ferait au moins disparaître le déficit. Mais croyez-vous, parce que vous n'avez pas payé, que vous ne devez plus rien ? Croyez-vous que les milliers, que les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contrecoups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur

> unique moyen de se sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime ?...
>
> Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances !
>
> Voilà où nous marchons.
>
> J'entends parler de patriotisme, d'élans de patriotisme, d'invocations au patriotisme. Ah ! ne prostituez pas ces mots de patriotisme et de patrie ! Il est donc magnanime l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède ? Eh ! messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est notre intérêt le plus grossier que j'invoque. Votez donc ce subside extraordinaire ; puisse-t-il être suffisant ! Votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens — doutes vagues et non éclaircis —, vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur votre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Votez-le, parce que les circonstances ne souffrent aucun retard et que nous serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps. Le malheur n'en accorde jamais...
>
> Eh ! Messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection, qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise toi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : Catilina est aux portes de. Rome, et l'on délibère ! Et, certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome.
>
> Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là, elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur et vous délibérez !

Ce fut un cri d'enthousiasme, des applaudissements frénétiques. Le plan de Necker fut adopté.

XVI

Le 20 septembre de cette année mémorable de 1789, l'Assemblée nationale présentait au roi les articles votés durant la nuit du 4 août. Louis XVI, quelques jours après, répondit qu'il en approuvait l'esprit, mais ne donnait à quelques-uns qu'une adhésion conditionnelle, dans l'espoir qu'on les modifierait en les faisant exécuter.

> Si l'on combat notre puissance constituante, s'écria encore Mirabeau, on nous obligera à la déclarer. Qu'on en agisse

> franchement et sans mauvaise foi. Nous convenons Ides difficultés de l'exécution, mais nous ne l'exigeons pas.
>
> Ainsi nous demandons l'abolition des offices, mais en indiquant pour l'avenir le remboursement et l'hypothèque du remboursement ; nous déclarons l'impôt qui sert de salaire au clergé destructif de l'agriculture, mais en attendant un remplacement, nous ordonnons la perception de la dîme ; nous abolissons les justices seigneuriales, maison les laissant exister jusqu'à ce que d'autres tribunaux soient établis.
>
> Il en est de même des autres articles ; ils ne renferment tous que des principes qu'il faut rendre irrévocables en les promulguant ; d'ailleurs, fussent-ils mauvais, les imaginations sont en possession de ces arrêtés, on ne peut plus les leur refuser. Répétons ingénument au roi ce que le fou de Philippe Il disait à ce prince si absolu : Que ferais-tu, Philippe, si tout le monde disait oui quand tu dis non ?

Aussi, se reconnaissant peu satisfait de la réponse du roi, le président de l'Assemblée dut-il retourner vers le roi pour lui demander sa promulgation. Cette démarche le farouche tribun en avait eu l'initiative. Il était écrit qu'il réussirait tout ce qu'il entreprendrait ; qu'il suffirait que sa parole éloquente se fit entendre, pour que ceux qui l'attaquaient se rendissent, pour que ceux qu'il défendait triomphassent, pour que toute question qu'il soulevait devint la question à l'ordre du jour.

Cet homme fut vraiment extraordinaire : il eut toute la puissance du génie et toutes les faiblesses de l'homme.

LIVRE CINQUIÈME

Agitation de Paris pour la question du veto. — Troubles au Palais-Royal. — Mesures arbitraires de Lafayette. — Intrigues de la cour. — Complot divulgué. — Le peuple se prépare à la résistance. — Repas des gardes du corps à Versailles. — La cocarde tricolore foulée aux pieds. — Nuit du 4 octobre. — Journée du 5. — Les femmes envahissent l'Hôtel de ville. — Maillard se met à leur tête et les conduit à Versailles. — Hésitation de Lafayette. — Ordre du maire de Paris. — Lafayette à la tête du peuple se rend à Versailles. —Les femmes devant l'Assemblée, — Maillard expose la situation de Paris. — Attitude hostile du président Mounier. — L'Assemblée décrète que l'on ira chez le roi. — Émotion de Louison Chabry. — Fureur des femmes. — Indécision de la cour. — Attaque du château par le peuple et défense des gardes du corps. — Effroi de la reine. — Le roi prisonnier. — Réconciliation du roi avec son peuple. Retour à Paris. — Nouvelle émigration. — Les biens du clergé. — Nécessité de secourir le peuple.

I

La question du veto avait fort agile Paris. Si le veto triomphait, c'était en effet l'anéantissement de la souveraineté du peuple. C'était un impôt, et le plus funeste de tous ; il livrait à la volonté d'un seul, non pas seulement l'argent du peuple, mais son sang et sa vie, dit un historien, qui se faisant l'écho d'un homme du peuple ajoute : Le roi dit ; répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. C'était bien cela en effet, et le comte de Virieu ne prévoyait pas qu'un jour le monde, parvenu à l'âge de raison, mettrait fort au-dessus des savants sophistes, partisans du veto, cette vive image, cette saillie à la fois si originale et si profonde du bon sens populaire.

Ce fut surtout au Palais-Royal que la plus grande agitation se produisit. Ce jardin n'était pas alors ce que nous le voyons aujourd'hui. Le duc d'Orléans, en 1788, y avait fait construire une enceinte revêtue d'un treillage, couronnée d'une terrasse et ayant la forme d'un immense bosquet orné de fleurs et rafraîchi par des eaux jaillissantes. C'était dans ce jardin, bordé par des galeries dans lesquelles se pressait une foule compacte et élégante, que les hommes les plus dévoués à la Révolution se réunissaient. Le café de Foy surtout était le rendez-vous des principaux ; c'était là que se retrouvaient Camille Desmoulins, le baron de Tinstot, Loustalot, le marquis de Saint-Huruge.

D'autres groupes se formaient d'un bout à l'autre du jardin, et d'écho en écho les propositions qui étaient faites au Palais-Royal se répandaient bientôt dans tout Paris :

> Je sais que la promenade du Palais-Royal est étrangement mêlée, que des filous y usent fréquemment de la liberté de la presse, et que maint zélé patriote a perdu plus d'un mouchoir dans la chaleur de l'émotion, *dit Camille*

Desmoulins dans son discours de la Lanterne. Cela ne m'empêche pas de rendre un témoignage honorable aux promeneurs du lycée et du portique.

C'est du Palais-Royal que sont partis les généreux citoyens qui ont arraché des prisons de l'Abbaye les gardes françaises détenus ou présumés tels pour la bonne cause. C'est du Palais-Royal que sont partis les ordres de fermer les théâtres et de prendre le deuil du 12 juillet. C'est au Palais-Royal que le même jour, on a crié aux armes et pris la cocarde nationale. C'est le Palais-Royal qui, depuis six mois, a inondé la France de toutes ces brochures qui ont rendu tout le monde, et le soldat même, philosophe. C'est au Palais-Royal que les patriotes, dansant en rond avec la cavalerie, les dragons, les chauffeurs, les Suisses, les canonniers, les embrassant, les enivrant, prodiguant l'or pour les faire boire à la santé de la nation, ont gagné toute l'armée, et déjoué les projets infernaux des véritables Catilina.

II

C'était le 30 août, un dimanche. La foule envahissait le Palais-Royal, et dans cette foule il fut décidé qu'on irait à Versailles visiter l'Assemblée et lui déclarer que le peuple n'acceptait pas le veto.

Le soir même, quelques centaines d'hommes se mirent en marche, ayant à leur tête le marquis de Saint-Huruge. Malgré son titre de marquis, celui-ci était un ennemi juré de l'ancien régime. Marié à une jolie femme, puissante à la cour, il s'était vu, en 1787, chassé de France, jeté en Angleterre sans forces et sans moyens d'action contre la femme qui le jouait et la cour qui la protégeait. La Révolution lui avait permis de rentrer en France ; mais il y était revenu avec la rage dans le cœur et une haine invétérée contre la noblesse. Homme de peu de portée, il était fait néanmoins pour commander à la foule. Doué d'une force corporelle peu commune et d'une voix de stentor, il avait une tête énorme sur un corps trapu et savait s'imposer et prendre le ton du commandement. Aux Champs-Elysées, des gardes nationaux, envoyés par Lafayette, lui barrèrent le passage et le forcèrent de revenir sur ses pas.

Le lundi matin, 31 août, un jeune homme, Loustalot, harangua la foule au Palais-Royal ; il démontra que le remède n'était pas d'aller à Versailles, mais de se présenter à l'Hôtel de Ville, d'obtenir la convocation des districts et, dans ces assemblées, de poser ces trois questions :

1° Paris croit-il que le roi ait le droit d'empêcher ?

2° Paris convoque-t-il ou révoque-t-il ses députés ?

3° Si l'on nomme des députés, auront-ils un mandat spécial pour refuser le veto ?

4° Si l'on confirme les anciens, ne peut-on obtenir de l'Assemblée qu'elle ajourne la discussion ?

Cette mesure, si révolutionnaire qu'elle pût paraître, répondait si bien aux besoins du moment, qu'un membre de l'Assemblée la reproduisit quelque temps après. Elle n'en fut pas moins très-mal reçue, et la députation du Palais-Royal très-mal accueillie par l'Hôtel de ville. Une lettre, adressée au président et signée Saint-Huruge, compromit celui-ci qui fut arrêté. 11 nia être l'auteur du délit, mais on le garda prisonnier.

L'autorité municipale défendit les réunions du Palais-Royal, et le café de Foy fut fermé.

Lafayette était l'auteur de ces mesures arbitraires : Républicain de cœur, toute sa vie il rêva la république, et servit la royauté, dit Michelet. Une royauté démocratique ou démocratie royale, lui apparaissait comme une transition nécessaire. Pour en revenir, il ne lui fallut pas moins de deux expériences. La cour amusait Necker et l'Assemblée ; elle ne trompait pas Lafayette. Pourtant il la servait, il lui contenait Paris. L'aurore des premières violences populaires, du sang versé, le faisait reculer devant l'idée d'un nouveau 14 juillet. Mais la guerre civile que la cour préparait eût-elle coûté moins de sang ?

La guerre civile n'attendait plus que l'heure d'éclater. On devait mener le roi à Metz, s'emparer de Montargis, faire cerner Paris par dix-huit régiments, lui faire rendre gorge par la famine ; le baron de Vioménil, homme d'exécution, gagné à la cour, devait diriger l'opération ; le baron de Breteuil, de concert avec l'ambassadeur d'Autriche, conduire les mousquetaires et les gendarmes de la maison du roi sur Versailles. Pendant que le peuple faisait des cocardes au Palais-Royal, on voit que la cour ne s'endormait pas. Malheur alors à la réaction ! On mitraillait Paris, on massacrait tous les patriotes, on ramenait le régime féodal dans toute sa barbarie, on voyait reparaître les supplices de l'inquisition, toutes les tortures du moyen âge ; la noblesse, le clergé, le roi, la reine, tous prenaient leur revanche ; le peuple écrasé, mutilé, bâillonné, recommençait, plusieurs siècles peut-être encore, à creuser la terre avec ses ongles et à courber le dos sous le fouet du maître !

III

Du 13 au 16, le mystère fut dévoilé ; mais la cour, qui se croyait forte, n'abandonna point pour cela ses projets. Une seule chose l'avait inquiétée d'abord : ce n'était point le peuple, mais l'argent. Elle était rassurée. Un pacte avait été fait avec le clergé, qui s'était engagé à procurer au roi toutes les sommes qui lui seraient nécessaires. La reine avait fait le calcul. Elle pouvait être sûre déjà de quinze cent mille francs par mois. Qu'on songe un instant que le peuple de Paris mourait littéralement de faim, et qu'on ose l'accuser si à une certaine heure il oublia que l'homme est plus grand par la clémence que par de terribles représailles !

> M. de Lafayette, qui se croyait fort, trop fort, dit Michelet, voulait d'une part contenir la cour en lui faisant peur de Paris, et d'autre part contenir Paris, en réprimer l'agitation par ses gardes nationales. Il usait, abusait de leur zèle, pour faire taire les colporteurs, imposer silence au Palais-Royal, empêcher les attroupements ; il faisait une petite guerre de police, de vexations, à une foule soulevée par les craintes qu'il avait lui-même ; il connaissait le complot, et il dissipait,

> arrêtait ceux qui parlaient du complot. Il fit si bien, qu'il créa la plus funeste opposition entre la garde nationale et le peuple. On commença à remarquer que les chefs, les officiers étaient des nobles, des riches, des gens considérables. Les gardes nationaux en général, réduits en nombre, fiers de leurs uniformes, de leurs armes nouvelles pour eux, apparurent au peuple comme une aristocratie. Bourgeois, marchands, ils souffraient beaucoup du trouble, ne recevaient rien de leurs biens ruraux, ne gagnaient rien ; ils étaient chaque jour appelés, fatigués et surmenés ; chaque jour ils voulaient en finir, et ils témoignaient leur impatience par quelque acte de brutalité qui mettait la foule contre eux.

Le peuple ne savait plus que penser, il accusait la garde nationale, il accusait Lafayette. Personne n'était réellement coupable que la cour, qui appelait tous les jours à Versailles de nouveaux régiments et une foule d'officiers de tous grades, qui semblaient venir d'avance occuper un poste et se préparer à une bataille.

L'amiral d'Estaing, attaché au roi par les liens du passé, mais comprenant la Révolution, et voulant concilier le sentiment de son cœur avec celui de sa raison, écrivit à Marie-Antoinette qu'il connaissait les projets de la cour et qu'il les condamnait. La reine ne répondit même pas, ou pour réponse, elle fit doubler les gardes du corps et y adjoignit un détachement de dragons et de chasseurs.

Le peuple s'émut tout à fait, il comprit qu'on allait le traquer comme une bête fauve et se prépara à la résistance. L'Assemblée discutait, le roi se taisait, la reine manœuvrait, un cordon de troupes serrait Paris, une journée de plus peut-être, et c'en était fait d'une population courageuse et dévouée : de Paris il ne resterait plus que des maisons, et dans ces maisons des femmes, des enfants, des vieillards, des soldats et des courtisanes. C'est alors que les districts se partagèrent les poudres arrivées d'Essonne, et qu'ils s'emparèrent d'une quantité de fusils déposés au bureau militaire de la ville. Le peuple voulut des canons et les choisit à l'Arsenal ; chaque district prit deux fortes pièces et un grand nombre de petites. Toute cette artillerie fut transportée au bruit des tambours et à travers des flots de citoyens.

Tous les ateliers de la ville, depuis trois semaines, semblaient métamorphosés en autant d'arsenaux ; on n'y forgeait que des glaives ; les armuriers travaillaient tous les fusils, et raccommodaient les armes des citoyens ; les comités]des districts veillaient à la confection de tout ce qui pouvait servir à armer les citoyens.

La capitale offrait déjà une milice de trente mille hommes ; elle devait avoir, dans le courant de ce mois, cent mille fusils pour armer autant de citoyens ; ajoutez à cela au moins trente mille piques ou lances, dont l'aspect seul, étrange et sauvage, pouvait épouvanter les plus intrépides guerriers ; deux cent cinquante bouches à feu, et la justice de notre cause ; car, dans une pareille situation, les forces morales doublent la valeur des forces matérielles.

Cent cavaliers du régiment de Royal-Cravate, un de ceux qui composaient l'armée de Broglie, et qui, depuis le mois d'avril, était cantonné à l'Arsenal, mais qui avait quitté Paris au moment de la révolution, arrivèrent avec armes et bagages, et vinrent offrir leurs services à la nation.

Un détachement de Royal-Bourgogne, que nous avions déjà reçu parmi nous, commençait à former un régiment de cavalerie, qui devait bientôt être uni à la garde nationale, et faire le service à cheval avec quelques dragons qui avaient aussi abandonné leurs drapeaux pour venir défendre la patrie.

Qu'on ne s'étonne pas de voir un peuple veillant à sa propre conservation et organisant lui-même sa défense. Le roi n'était plus alors le chef de la nation, mais un ennemi retranché dans son sein et à la veille de lui déclarer la guerre. Ce roi, qui avait perdu beaucoup à l'émancipation du peuple, montrait par son caractère hostile et les menées souterraines de la cour, qu'il était de nature à vouloir ressaisir ses privilèges et sa puissance évanouis. Il ne pouvait évidemment réussir que par des moyens violents, il était donc tout naturel que la nation prît ses précautions et veillât à son propre salut.

Ce n'était plus un peuple qui se révoltait contre son roi, c'était toute une nation qui se mettait en garde contre les oppresseurs et prenait la résolution de se gouverner elle-même.

IV

Ce fut cependant la cour qui donna, cette fois encore, le signal de nouveaux désordres.

Depuis quelques jours la réaction relève une tête plus superbe. On rencontre des cocardes noires et des uniformes dans les rues fréquentées par l'aristocratie. Le régiment de Flandre, nouvellement appelé, est reçu au château, fêté, caressé ; les soldats sont admis au jeu de la reine. Le tu octobre, un grand repas est donné aux officiers du régiment de Flandre, des gardes suisses, de la prévôté, de la maréchaussée, des cent-suisses, de l'état-major, des dragons de Montmorency au nom des gardes du corps. On fait plus : quelques officiers de la garde nationale de Versailles sont invités.

Ce repas de corps pouvait se donner dans l'orangerie ou dans quelque autre salle du château. Le roi fait ouvrir la magnifique salle de théâtre, qui n'avait point été ouverte depuis la visite de l'empereur Joseph II. Une table en fer à cheval, somptueusement servie, réunit plus de trois cents convives. Les tribunes ont été réservées pour la noblesse : des courtisans chamarrés d'or, des femmes couvertes de diamants s'y pressent et applaudissent des mains à la gaieté des officiers. La salle est éclatante de lumières, des fleurs y prodiguent leurs parfums, la musique des gardes et celle du régiment de Flandre y exécutent des morceaux d'opéra et entonnent des hymnes de guerre.

Les peintures, l'or des bas-reliefs, les statues de marbre, les colonnes de porphyre, le luxe des glaces, les brillants uniformes, les femmes splendides de beauté, les fleurs, les milliers de bougies, tout cela n'est rien ; les vins pétillent et coulent à flots dans les coupes de cristal, les visages s'animent, les physionomies parlent, les têtes se perdent : c'est une gaieté folle, c'est de l'ivresse, du délire. tous ces hommes se croient rejetés un siècle en arrière. Un toast est porté au roi, à la reine, à toute la famille royale. Une voix égarée parle d'un toast à la nation. on rit, on raille, et des épées menaçantes sortent du fourreau à ce seul nom évoqué. Il s'agit bien, du reste, d'une nation alors épuisée par la famine ! Ils sont là trois cents officiers qui la mettront demain à la raison. La musique des gardes du corps se fait de nouveau entendre. Le délire

n'a plus de bornes. Chaque convive accompagne les airs de Grétry : *Ô Richard ! ô mon roi, t'univers t'abandonne !* Cette phrase s'échappe de toutes les lèvres et électrise toute la salle. Les portes s'ouvrent, on fait silence : c'est le roi, c'est la reine. Louis XVI est en habit de chasse ; la reine en robe bleue et or, son visage est rayonnant de joie, elle porte dans ses bras son enfant. Derrière elle suivent madame Élisabeth et Madame royale, depuis duchesse d'Angoulême.

A cette vue l'ivresse redouble : c'est une femme, c'est une mère, c'est une reine ; elle soutient d'une main chancelante un trône qui s'ébranle et porte de l'autre l'avenir de la royauté. Cette femme a pour elle tous les prestiges ; elle le sait et se flatte du triomphe.

Elle tombera un jour, mais sa chute fera d'elle une martyre, et, alors que tout devrait se réunir pour accuser cette fille de Marie-Thérèse, qui complota la ruine de la France, tous les cœurs semblent encore la plaindre, tant est grand, en effet, le prestige de la femme et de la mère !

L'épée nue d'une main, le verre de l'autre, on présente la santé au roi. La reine fait le tour des tables et adresse à chacun un salut protecteur et un sourire complaisant, l'orchestre joue : *Peut-on affliger ce qu'on aime*. Des larmes d'attendrissement coulent. La cocarde tricolore est foulée aux pieds : les uns arborent la cocarde blanche, celle du-roi ; les autres la cocarde noire, celle de la reine, mais celle aussi de l'Autriche, la plus terrible ennemie de la France, alors, depuis, toujours !

Le roi se retire. On joue la marche des *Hullans*. On sonne la charge ; les hommes sont ivres, ils sont fous : les loges sont escaladées, c'est un siège qu'ils exécutent dans leur rêve insensé, celui de Paris peut-être !

Bientôt il faut de l'air à ces têtes égarées, la salle est trop petite pour contenir tant d'ivresse, les portes sont ouvertes, l'orgie va s'ébattre au dehors. La cour de marbre est illuminée ; les femmes sont au balcon coupant des rubans de leur robe, les arrachant de leurs cheveux, les distribuant aux soldats : Prenez, disent-elles, cette cocarde, c'est la bonne. Elles exigent de ces nouveaux chevaliers le serment de fidélité ; à ce titre, ceux-ci obtiennent la faveur de leur baiser la main. Jeunes filles innocentes, semant, sans le savoir et d'une main imprudente, le germes de la guerre civile ; et femmes coquettes et perfides, méditant la mort du peuple qu'elles redoutent, mais dont elles ne connaissent ni les amères tendresses, ni les douloureuses mélancolies.

Le lendemain, les mêmes scandales se renouvelèrent, un nouveau déjeuner eut lieu où la reine ne craignit pas de se montrer et de se déclarer satisfaite de la journée de la veille.

> Mais la nouvelle de l'orgie se répand à Paris et fait pâlir les citoyens, dit Esquiros ; Marat vole à Versailles, revient comme l'éclair ; fait lui seul autant de bruit que les quatre trompettes du Jugement dernier, et crie : Ô morts, levez-vous ! Danton, de son côté, sonne le tocsin aux Cordeliers, Camille agite la crécelle.
>
> La fermentation s'accroît d'heure en heure. Le bateau qui apportait les farines des moulins de Corbeil, arrivait matin et soir dans le commencement de la Révolution, il n'est arrivé dans la suite qu'une fois par jour, puis il n'arrive plus que du matin au lendemain soir. Ces retards semblent présager le

moment où il ne viendra plus du tout, Ne serait-il pas temps de prévenir les projets sinistres de l'ennemi, et de commencer l'attaque ? Dans ces conjonctures difficiles, les femmes (c'est-à-dire l'initiative) se chargent du salut de la patrie. Ève ne délibère pas ; elle cueille !

V

Dans la nuit du 4, et malgré les efforts de la garde nationale, des attroupements nombreux s'étaient formés sur tous les points de Paris, Dès le 5, au matin, les femmes se pressaient aux portes des boulangers, Il y avait alors une quantité de femmes dans Paria qui n'avaient pas mangé depuis trente heures. Le fait est irrécusable. Cependant la réponse des boulangers fut celle-ci : Pas de pain ! Des femmes pleurèrent, s'arrachèrent les cheveux de désespoir : Et nos enfants ! s'écrièrent-elles ; qui les nourrira ? La femme, c'est une grande créature quand elle est aux prises avec le besoin : aucune ne pensa pour elle ; mais l'idée que l'enfant qui jeûnait depuis la veille allait encore jeûner cc jour-là, les révolta. Si quelques-unes pleuraient, d'autres s'indignaient : *A Versailles ! à Versailles !* crièrent elles. Une jeune fille s'empara d'un tambour et parcourut les rues en battant la générale. Une femme, âgée de trente-six ans, paraissant appartenir plus à la bourgeoisie qu'au peuple, court du quartier Saint-Denis au Palais-Royal, traverse la foule, se fait écouler d'elle et jette l'exaltation dans les cœurs. Bientôt un groupe nombreux se forme et marche sur Versailles. Elles sont cinq cents, elles sont deux mille, elles sont cinq mille, elles arriveront dix mille.

Déjà elles ont essayé d'attaquer l'Hôtel de ville. Un homme énergique s'est placé devant elles et a empêché de nouveaux malheurs. C'est Stanislas Maillard, un des vainqueurs de la Bastille. Elles l'écoutent et l'acceptent pour chef. Beaucoup sont armées ; elles traînent deux pièces de canon ; plusieurs sont à cheval ; d'autres tiennent dans leurs mains fiévreuses des torches allumées. Il y a des femmes de toutes les conditions dans cette foule, et, au milieu de figures hâves, amaigries par la misère, assombries par la douleur, quelques visages enthousiastes, des enfants, des têtes candides de seize ans, rayonnant d'ivresse et respirant la liberté. C'est : Louison Chabry, la jolie bouquetière du Palais-Royal, que les femmes mettent à leur tête ; c'est Rose Lacombe, actrice qui descend des tréteaux dans la rue et veut un rôle dans le grand drame qui se prépare ; c'est Théroigne de Méricourt, assise sur l'affût d'un canon, et qui prophétise la ruine des ennemis de la nation : Le peuple a le bras levé, s'écrié-t-elle, malheur à ceux sur qui tombera sa colère !

C'est de l'exaltation, du délire, du fanatisme, mais c'est aussi de l'enthousiasme ; tout cela a une cause, une raison d'être ; l'orgie de Versailles a semé la terreur dans le cœur du peuple : Les hommes ne vont pas assez vite, disent les femmes, faisons nous-mêmes la besogne, sachons à quoi nous en tenir, voyons le roi.

Dans une halte aux Champs-Elysées, Maillard conseille d'abandonner les armes, et les femmes obéissent. Lafayette arrive trop tard à l'Hôtel de Ville et ne sait quel parti prendre : Menez-nous à Versailles ! lui crient les gardes françaises. Mon général, lui dit l'un d'eux, nous sommes députés vers vous par les six compagnies de grenadiers ; nous ne vous croyons pas un traître, mais il nous semble que le gouvernement trahit la nation. Il est temps que tout ceci finisse ; nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre des femmes qui nous

demandent du pain. Le comité des subsistances malverse ou est incapable d'administrer son département ; dans les deux cas, il faut changer. Le peuple est malheureux ; la source du mal est à Versailles, il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris ; il faut exterminer le régiment de Flandre et les gardes du corps, qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale. Si le roi est trop faible pour porter la couronne, qu'il la dépose ; nous couronnerons son fils ; on nommera un conseil de régence, et tout ira mieux.

A ces paroles, Lafayette pâlit ; il n'ose encore prendre un parti et essaye de rentrer à l'Hôtel de ville. On le retient par la bride de son cheval, on lui crie : A Versailles ! Bailly lui-même est environné, conjuré parles uns, menacé par les autres, on veut qu'il ordonne à Lafayette de conduire le peuple à Versailles. Bailly, jugeant alors toute résistance inutile, écrivit : Vu les circonstances et le désir du peuple, et sur la représentation de M. le commandant général, disant qu'il est impossible de s'y refuser, la commune autorise M. le commandant, et même lui ordonne de se rendre à Versailles. Quatre commissaires sont nommés pour accompagner le général. Des cris de joie retentissent ; garde nationale, artisans de toutes les professions se mettent en marche au son du tambour, et Lafayette, faisant bonne contenance, prend la tête de ce nouveau cortège, qu'il semble diriger et dont il subit les lois.

VI

Cependant les femmes étaient déjà loin, et aucun pillage n'avait marqué la trace de leur passage. Au Cours, un homme en habit noir est rencontré. Le peuple est devenu défiant, il voit un ennemi partout, des espions dans tous les hommes. Qu'allez-vous faire à Versailles dans un pareil moment ? dit-on à celui-ci. — Je suis député de Bretagne. — Votre nom ? — Le Chapelier. A ce nom du député qui avait présidé l'Assemblée nationale dans la nuit du 4 août, des vivats se font entendre. Des hommes se détachent du cortège et montent devant et derrière sa voiture pour l'escorter. Aux portes de Versailles le peuple accourt au-devant des femmes et crie : Vivent les Parisiennes ! Celles-ci entrent dans la ville et se présentent sans armes, ainsi qu'elles en ont fait promesse à leur chef improvisé. Elles arrivent près de l'Assemblée nationale et veulent toutes être introduites. Maillard s'y oppose et n'en laisse pénétrer qu'un certain nombre. Grande fut l'émotion de l'Assemblée à la vue de ce cortège de femmes. Du pain ! du pain ! criaient-elles toutes ensemble. On questionna Maillard, qui raconta alors l'horrible situation de Paris, les convois interceptés et la trahison de la cour.

Un seul député dans cette circonstance osa prendre la parole en faveur du peuple, ce fut Robespierre. Mounier, qui présidait, se montra dur envers les délégués du peuple ; mais voyant bientôt qu'il n'avait rien à gagner à l'attitude qu'il avait prise, il chercha des moyens de conciliation. Cela ne suffit pas, dit Maillard, qui ne bougea pas. Mais, sur la proposition d'un député, l'Assemblée ayant décrété la nécessité d'aller représenter au roi la position malheureuse de Paris, les femmes ne se sentirent plus de joie, environnèrent les députés, les embrassèrent, et Mounier, entouré, étouffé, comblé de caresses qu'il ne savait comment repousser, prit mélancoliquement la route du château :

> Nous étions à pied dans la boue, avec une forte pluie, écrit-il dans son exposé justificatif, une foule considérable d'habitants de Versailles bordait de chaque côté l'avenue qui

> conduit au château. Les femmes de Paris formaient divers attroupements entremêlés d'un certain nombre d'hommes, couverts de haillons pour la plupart, le regard féroce, le geste menaçant, poussant d'affreux hurlements ; ils étaient armés de quelques fusils, de vieilles piques, de haches, de bâtons ferrés ou de grandes gaules, ayant à leur extrémité des lames d'épées ou de couteaux, de petits détachements des gardes du corps faisaient des patrouilles et passaient au grand galop à travers les cris et les huées.
>
> Une partie des hommes armés de piques, de haches et de bâtons, s'approchent de nous pour escorter la députation. L'étrange et ambitieux cortège dont les députés étaient assaillis est pris pour un attroupement. Des gardes du corps courent au travers : nous nous dispersons dans la boue ; et l'on sent bien quel excès de rage durent éprouver nos compagnons, qui pensaient qu'avec nous ils avaient plus de droit de se présenter. Nous nous rallions et nous avançons ainsi vers le château. Nous nous trouvons rangés sur la place des gardes du corps, le détachement de dragons, le régiment de Flandre, les gardes suisses, les invalides et la milice bourgeoise de Versailles. Nous sommes reconnus, reçus avec honneur ; nous traversons les lignes, et l'on eût beaucoup de peine à empêcher la foule qui nous suivait de s'introduire avec nous. Au lieu de six femmes auxquelles j'avais promis l'entrée du château, il faite en introduire douze.

Quand ces femmes sortirent du Château, elles étaient gagnées, sinon à la royauté, du moins au roi. Ce qui s'était passé était bien simple : Louis XVI revenait de la chasse ; des femmes étaient accourues à lui et lui avaient demandé du pain. Mais l'émotion de l'une d'elles avait été si forte qu'elle s'était évanouie. Le roi l'avait fait secourir, l'avait relevée avec bonté et l'avait embrassée. Près du cœur d'une femme il n'en fallait pas plus pour gagner la plus mauvaise des causes. Les autres femmes, qui attendaient au dehors et qui n'avaient pas assisté à cette scène paternelle, ne devinrent que plus furieuses et accusèrent Louison Chabry de s'être fait payer. Celle-ci se défend comme elle peut, et est délivrée par d'autres femmes et deux gardes du corps, d'un groupe trop nombreux qui voulait lui faire un mauvais parti.

Cependant grand était le tumulte dans l'intérieur du château. Necker voulait que Louis XVI se rendît aux vœux du peuple et annonçât son départ pour Paris. M. de Saint-Priest demandait que la reine partît pour Rambouillet et que le roi repoussât l'émeute par la force. Le roi ne savait à quoi se décider ; il ajourna le conseil et consulta la reine. Elle était pour le départ ; des ordres furent donnés ; mais déjà il était trop tard, le roi était prisonnier.

Dans la soirée, Lafayette arrive à la tête de la milice bourgeoise. Le commandant de la place, l'amiral d'Estaing, donne l'ordre aux gardes du corps de se retirer. La nuit est noire et pluvieuse. Les troupes s'éloignent, mais dans les ténèbres quelques coups de feu sont tirés et l'irritation gagne tous les partis. Fatiguée, épuisée, trempée jusqu'aux os, les pieds dans la boue, toute cette multitude campe au hasard, attendant les premières lueurs du jour pour se plaindre au roi.

Dès la pointe du jour, en effet, le peuple se répand dans les rues. Un garde du corps est aperçu à une des fenêtres de l'aile droite du château ; on le provoque, il répond par un coup de fusil. La foule, ivre de colère, se précipite, escalade la grille et envahit le château. L'attaque a lieu, la défense s'organise. Un Parisien reçoit un coup de couteau d'un garde du corps ; le garde du corps est tué. Des coups de feu se font entendre du côté de l'appartement de la reine. Celle-ci a peur, passe un jupon et veut aller chez le roi, mais la porte est fermée au verrou. Un coup de pistolet part, puis un coup de fusil : Mes amis, mes chers amis, crie-t-elle, fondant en larmes, sauvez-moi et mes enfants. La porte s'ouvre et sa fuite est protégée.

Mais les gardes du corps, refoulés, s'étaient barricadés dans l'Œil de bœuf ; ils avaient entassé meubles sur meubles ; mais les portes éclataient, ils allaient tomber dans les mains de leurs ennemis : Ouvrez ! dit une voix du dehors. Les gardes du corps ne bougent : Ouvrez donc, répète la voix, messieurs les gardes du corps ; nous n'avons pas oublié que les vôtres nous sauvèrent à Fontenoy, nous autres gardes françaises. Celui qui parlait ainsi était un tout jeune sergent-major aux gardes françaises ; c'était le futur général Hoche, dont le nom retentira plus tard avec tant d'éclat dans les guerres de la République. Les gardes françaises, c'est la garde nationale, la garde nationale c'est le peuple ; le peuple sauve la noblesse ; l'émeute est terminée.

Dans l'intérieur du château il ne restait plus que les pillards et les voleurs. Ceux-là se fourrent partout ; aucun parti n'en est responsable. Les grenadiers en tuèrent quelques-uns, chassèrent les autres, et Lafayette arrivant, le calme parut s'établir.

VII

Brisé, harassé, Lafayette, la veille au soir, voyant tout tranquille et les postes occupés, s'était dirigé vers l'hôtel de Noailles et s'était jeté sur un lit. La fatigue Pavait vaincu et il avait dormi. Le matin, ce fut l'émeute qui le réveilla ; il arriva quand tout était terminé. Il y avait encore quelque chose à faire cependant qu'il fit : la réconciliation de la cour avec le peuple. Ce dernier avait salué le roi et demandé la reine à grands cris. La reine ne brillait pas alors comme dans le fameux banquet des gardes du corps. Elle s'effaçait, craignant les regards de la foule irritée. Lafayette la prend par la main, s'avance avec elle sur le balcon et lui baise la main devant le peuple. L'attendrissement gagna les cœurs : on applaudit et on oublia ; cette reine est une femme, cette reine est une mère : elle avait son fils et sa fille à côté d'elle. Marie-Antoinette connut une heure de popularité. Ne ferez-vous rien pour les gardes ? dit le roi à Lafayette. — Volontiers, dit celui-ci, qui en amena un sur le balcon, lui fit prêter serment, lui attacha la couarde nationale au chapeau et l'embrassa : Vivent les gardes du corps ! cria je peuple.

VIII

Le roi avait confirmé les décrets de l'Assemblée ; on ne lui demandait plus que de quitter Versailles et de venir habiter Paris. Cette décision coûtait beaucoup à Louis XVI, encore plus à la reine ; mais il n'y avait plus moyen de résister : le roi n'était plus le roi ; il devait obéissance au peuple devenu souverain.

Il se décida enfin ; et quand la foule, qui criait : Le roi à Paris ! le roi à Paris ! le vit se résoudre à venir habiter la capitale, elle cria : Vive le roi ! Le cortège s'ébranla. Étrange cortège ! les hommes, les femmes, les enfants, couraient devant, derrière, entourant sa voiture. Les femmes de la halle surtout se montraient joyeuses : Nous avons le bon papa avec nous ! criaient-elles. Il semblait que, le roi à Paris, elles étaient assurées contre la famine. Elles avaient confiance dans le bonhomme-roi : C'est sa femme qui lui a tourné la tête, disaient-elles, mais nous veillerons sur lui. Ailleurs, elles criaient : Faites place, nous ramenons à Paris le boulanger, la boulangère et le petit mitron. Les femmes riaient, les hommes chantaient ; au son du tambour se mêlaient quelques coups de fusil déchargés dans l'air. Toute cette foule tumultueuse s'en revenait à Paris à pied, à cheval, en carrosse, en fiacre, sur des charrettes, d'autres couchés sur l'affût d'un canon. Mais on avançait lentement, tant la route était mauvaise. Il pleuvait depuis la veille ; il pleuvait alors à torrents. Le roi et la reine étaient sombres ; le visage de cette dernière surtout respirait l'injustice et l'aigreur : Arriverons-nous ? demanda-t-elle à Lafayette. — Oui, Madame, répondit le général, qui lui-même n'était pas très-rassuré.

Il n'y avait aucun danger cependant. Le roi, mal conseillé, avait seul amené par ses réticences le mouvement populaire du 6 octobre. De sa conduite désormais allait dépendre sa destinée et celle de la France. Le peuple ne voulait alors ni sa mort ni celle de la reine ; il voulait tout simplement du pain, l'anéantissement des privilèges et une constitution libérale.

IX

Marat avait eu sa part dans cette expédition d'octobre, qui mit la Révolution entre les mains de Paris, et la concentra dans ce foyer fécondant qui pouvait seul lui faire porter des fruits : Marat vole à Versailles, écrit Camille Desmoulins, revient comme l'éclair, fuit lui seul autant de bruit que toutes les trompettes du Jugement dernier et nous crie : *Ô morts, levez-vous !*

En effet, tout Paris fut debout !

Le lendemain, 7 octobre, il fut fêté par le peuple de Paris ; il fallut qu'il se montrât au balcon, qu'il descendît au jardin, qu'on le vît de près, tant on était avide de lui montrer de l'amour et du dévouement. Le roi éloigné de Versailles, on croyait plus en lui. Ce qu'on détestait dans la royauté ce n'était pas le roi, mais les courtisans ; on eût pardonné à la reine si elle eût su répudier son entourage.

Les courtisans comprirent cette haine du peuple, car une grande quantité prirent la fuite. Nous avons cité les noms des premiers émigrés, il faudrait y ajouter une liste formidable. Plus de cent cinquante députés, oubliant le plus sacré des devoirs et méconnaissant leur mandat, abandonnèrent leur poste ; Mounier et Lally-Tollendal furent du nombre.

> Vous avez appris, sans doute, écrit à son père Camille Desmoulins, la grande révolution qui s'est faite : *Consummatum est*. Le roi, la reine, le dauphin, sont à Paris. Cinquante mille hommes, dix mille femmes ont été les chercher avec vingt-deux pièces de canon. Il y a eu sept gardes du corps tués, six gardes nationaux, une femme et

> six bourgeois. A l'arrivée de la famille royale, j'ai cru voir six familles de Perses derrière le char de Paul-Émile. Le roi et la reine devaient fondre en larmes. Ils ne sont entrés que la nuit. On criait : Nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron.
>
> Hier, aux Tuileries, la reine s'est montrée à la fenêtre ; elle a causé avec les poissardes, elle en a invité à dîner ; il s'est tenu à la croisée des espèces de conférences entre les dames de la cour et les dames de la halle. La reine a demandé grâce pour le comte d'Artois et le prince de Condé. Les dames de la halle ont accordé la grâce, scène infiniment ridicule. Aujourd'hui, elles sont allées chercher l'Assemblée nationale, qui vient aussi à Paris.

En attendant, l'*Ami du peuple* prévenait Paris contre tout entraînement inconsidéré qui eût pu lui faire perdre le fruit de sa victoire.

> Le roi, la reine et le petit dauphin, disait-il, sont arrivés, dans la capitale, vers les sept heures du soir. C'est une fête pour les bons Parisiens de posséder leur roi. Sa présence va faire bien promptement changer les choses de face, le pauvre peuple ne mourra plus de faim. Mais ce bonheur s'évanouirait bientôt comme un songe, si nous ne fixions au milieu de nous la famille royale jusqu'à ce que la constitution soit complètement consacrée. L'*Ami du peuple* partage la joie de ses chers concitoyens, mais il ne se livrera pas au sommeil.

X

Cependant des questions redoutables s'agitaient alors. La misère continuait terrible et implacable, la population mourait de faim. Des plaintes nombreuses s'élevèrent ; des larmes coulèrent, des supplications se firent entendre ; c'était à l'Assemblée nationale à prendre un parti décisif.

Mais que faire ? les biens du clergé ? N'était-ce pas une honte, à une époque où la France épuisée dépérissait par la famine, de voir la richesse de l'Église, richesse insolente, insultante dont elle jouissait seule, ne songeant pas à en distraire une obole pour le pauvre.

La royauté avait été trouver le clergé ; des millions avaient été promis à un roi coupable ; et le peuple n'avait aucun espoir à fonder sur cette immense fortune dont la source ne venait que de lui.

> Cependant, il ne faut pas que le peuple meure, dit Michelet. Il a une ressource, après tout, un patrimoine en réserve, auquel il ne touche pas. C'est pour lui, pour le pourrir, que nos charitables aïeux s'épuisèrent en fondations pieuses, fêtèrent du meilleur de leurs biens les dispensateurs de la charité, les ecclésiastiques. Ceux-ci ont si bien gardé, augmenté le bien des pauvres, qu'il a fini par comprendre le

cinquième des terres du royaume, cinquième estimé quatre milliards.

Le peuple, ce pauvre si riche, vient aujourd'hui frapper à la porte de l'Eglise, sa propre maison, demander part dans un bien qui lui appartient tout entier. *Panem ! propter Deum !*... Il serait dur de laisser ce propriétaire, ce fils de la maison, cet héritier légitime, mourir de faim sur le seuil.

Si vous êtes chrétiens, donnez ; les pauvres sont les membres du Christ. Si vous êtes citoyens, donnez ; le peuple c'est la patrie vivante. Si vous êtes honnêtes gens, rendez ; car ce bien n'est qu'un dépôt.

Rendez... et la nation va vous donner davantage. Il ne s'agit pas de vous jeter dans l'abîme, pour le combler ; on ne vous demande pas que, nouveaux martyrs, vous vous immoliez pour le peuple : il s'agit tout au contraire de venir à votre secours, de vous sauver vous-mêmes.

Pour comprendre ceci, il faut savoir que le corps du clergé, monstrueux de richesse par rapport à la nation, était un monstre en soi, d'injustice, d'inégalité. Ce corps énorme, à la tête crevant dé graisse et de sang, était, dans ses membres inférieurs, maigre, sec et famélique. Ici, le prêtre avait un million de rente, et là deux cents francs.

Dans le projet de l'Assemblée, qui ne parut qu'au printemps, tout cela était retourné. Les curés et les vicaires de campagne devaient recevoir de l'État environ soixante millions, les évêques, rois seulement. De là la religion perdue, Jésus en colère, la Vierge pleurant dans les églises du Midi, de la Vendée, toute la fantasmagorie nécessaire pour pousser les paysans à la révolte, aux massacres.

L'Assemblée voulait encore donner trente-trois millions de pension aux moines et religieuses, douze millions de pension aux ecclésiastiques isolés ; etc. Elle eût porté le traitement général du clergé à la somme énorme de *cent trente et trois millions* ! qui, par les extinctions, fut réduite à la moitié ; c'était faire largement les choses. Le moindre curé devait avoir (sans compter les logements, presbytères, jardins) au moins douze cents livres par an. Pour dire vrai, tout le clergé (moins quelques centaines d'hommes) eût passé de la misère à l'aisance, en sorte que ce qu'on appela la spoliation du clergé en était l'enrichissement.

Les prélats firent une belle défense, héroïque. Il fallut s'y reprendre à trois fois, livrer trois batailles (octobre, décembre, avril) pour tirer d'eux ce qui n'était que justice et restitution. On peut voir parfaitement où ces hommes de Dieu avaient leur vie et leur cœur : *la propriété* ! Ils la défendirent comme les premiers chrétiens avaient défendu la foi !

Avec leur propriété ils défendirent leurs odieux privilèges. Le clergé avait encore des serfs. Ils défendirent les couvents, leurs cloîtres où se passaient des scènes atroces, où la jalousie jet la haine enfantaient les plus noires vengeances. On parlait du roi ; mais le pouvoir ecclésiastique avait des cachots plus profonds ; des in puce plus ténébreux que les oubliettes de la Bastille.

Le 8 octobre, commença la discussion sur les biens ecclésiastiques.

LIVRE SIXIÈME

Le duc d'Orléans et Mirabeau. — Départ du duc. — L'Assemblée nationale à Paris. — Troubles dans Paris occasionnés par la famine. — Meurtre du boulanger François. — La loi martiale. — Énergique opposition de Robespierre. — Indignation de Marat. — Critique de Loustalot. — Le comité des recherches. — Le Châtelet. — Discussion sur les biens du clergé. — Ils sont déclarés nationaux. — Suppression des vœux monastiques. — Représentation de Charles XI, tragédie de J.-M. Chénier. — Son effet sur le peuple. — Les parlements. — Leur résistance. — Ils sont suspendus. — Nouvelle division territoriale de la France.

I

Les journées d'octobre avaient épouvanté les courtisans. Les ennemis du duc d'Orléans profitèrent de l'effroi qu'elles avaient causé autour du trône, pour le calomnier et le perdre. On l'accusa hautement d'avoir semé l'or pour exciter la révolte et l'assassinat. Il espérait, disait-on, que le roi trouverait la mort au milieu de cette émeute.

On aurait volontiers sévi contre le duc ; sa popularité le protégeait.

Il faisait peur ; son éloignement fut résolu et Lafayette offrit de s'employer à précipiter le départ du prince.

Le général en chef de la milice parisienne avait ses raisons pour partager les craintes de la cour. Il redoutait la popularité rivale du duc d'Orléans, et craignait surtout d'être, un jour ou l'autre, forcé de lui céder son commandement.

Lafayette alla trouver le duc, lui exposa les accusations formulées contre lui et le pressa de les démentir en s'éloignant de Paris. Le langage du général fut impératif et hautain. Toutefois, il essaya de colorer par une mission cette espèce de fuite qui, loin de couper court aux calomnies, devait leur offrir une base.

Le prince dut partir pour Londres avec la mission singulière d'y rechercher les auteurs des troubles.

Vous y êtes plus intéressé qu'un autre, lui dit durement Lafayette, car personne n'y est autant compromis que vous.

Toutefois, on chercha dans cette occasion à détourner de la France l'ambition du duc en dirigeant ses vues vers un trône étranger. Les instructions qui lui furent données étaient de nature à lui faire concevoir de brillantes espérances :

> M. le duc d'Orléans, disait-on dans le *Mémoire* qui lui fut remis, n'ignore pas la fermentation extrême qui règne dans les provinces belgiques, l'esprit d'insurrection qui s'est manifesté parmi les habitants et les dispositions où ils paraissent être de se soustraire à l'obéissance de l'empereur.

> Si les provinces belgiques doivent changer de domination, le roi aimera de préférence qu'elles aient un souverain particulier ; mais la difficulté sera dans le choix. M. le duc d'Orléans concevra lui-même que le roi doit y influer, et qu'il importe que le prince sur qui ce choix tombera lui soit agréable. M. le duc d'Orléans sentira sûrement d'autant plus combien cette mission est délicate et combien elle exige de dextérité de sa part, que, d'un côté, les vues que la cour de Londres pourra manifester détermineront ou l'opposition du roi ou son assentiment, et, de l'autre, qu'il est possible que le résultat tourne à l'avantage personnel du duc d'Orléans.

Cette perspective n'était pas sérieuse.

Cependant le prince partit, malgré l'avis que Mirabeau lui fit tenir par le duc de Biron.

Mirabeau, furieux, s'écria : C'est un Jean f.... qui ne mérite pas la peine qu'on s'est donnée pour lui.

Ce départ inattendu produisit une véritable émotion dans Paris. L'opinion publique se trouva un instant déconcertée. Quelques partisans du prince l'accusaient de trahison. La cour saisit ce moment propice pour lancer contre lui les libelles les plus odieux. Trop de bruit pour rien. Il ne méritait certes ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

II

Tandis que s'accomplissaient ces intrigues de cour, l'Assemblée nationale, demeurée à Versailles, continuait ses travaux de régénération.

Elle déclara que l'impôt serait librement voté par la nation.

Que les ministres et les agents de l'autorité seraient responsables.

La sûreté individuelle fut garantie.

Elle supprima en même temps les lieux privilégiés servant de retraite aux accusés.

L'uniformité du sceau fut ordonnée pour toutes les parties de l'empire.

Elle changea l'ancien protocole des rois et proscrivit comme insolentes et contraires à la loi certaines formules employées par le souverain.

Enfin il n'y eut plus un roi de France et de Navarre.

Louis XVI fut appelé *roi des Français*.

Cependant le roi ayant annoncé à l'Assemblée qu'il fixait son séjour à Paris, les députés quittèrent Versailles à leur tour. L'Assemblée nationale tint sa première séance à Paris, le 19 octobre, dans une des salles de l'archevêché. Elle siégea ensuite dans l'ancien manège des Tuileries ; cette nouvelle résidence qui occupait à peu près l'emplacement sur lequel sont situées les maisons n° 216 et 218 de la rue de Rivoli, facilitait les relations de la Chambre avec le château.

L'Assemblée avait déchiré qu'elle était inséparable de la personne du roi. L'Assemblée et le roi, dit Esquiros, formaient alors, dans les idées constitutionnelles, les deux moitiés du souverain.

Le vrai souverain, c'était le peuple.

III

A mesure que le roi, la cour perdaient le pouvoir, les divers partis tentaient de le saisir.

L'aristocratie battue, la bourgeoisie essaya de la domination. -

La classe moyenne, écrit l'historien que nous venons de citer, avait intérêt à croire la révolution terminée : elle venait de prendre dans l'État toute la place que la défaite de l'aristocratie avait laissée vide. Ici se dresse devant elle un nouveau réclamant qu'on n'attendait pas : le peuple. La bourgeoisie avait bien voulu du peuple pour prendre la Bastille et pour porter tout dernièrement un coup mortel à la domination de la cour ; mais à présent que le succès était obtenu, elle refusait de partager les fruits de la victoire. On se sert en pareil cas d'un mot qui couvre tous les envahissements : l'ordre. La bourgeoisie voulait modérer la révolution pour l'organiser à son profit. Elle commença par diviser la nation en deux classes de citoyens, les uns *actifs*, les autres qui ne l'étaient point. Les citoyens actifs faisaient partie de la garde nationale, étaient pourvus des droits et des fonctions publiques ; les autres non.

On appelait citoyen *actif* celui qui payait un impôt équivalent à trois journées de travail.

Ainsi, ce n'était rien de donner à la patrie son intelligence, son bras, son cœur, son sang. Conquérir des libertés, affranchir la nation, prendre et renverser la Bastille, ce n'était rien. Être la masse de la nation, en être la force et l'énergie, ce n'était rien. Défendre Je pays contre les conspirations du dedans et les attaques du dehors, être prêt à courir aux frontières, cela ne comptait pas.

Il y avait trois ordres avant la Révolution.

Les classes privilégiées de la noblesse et du clergé se trouvaient remplacées par la bourgeoisie ; le peuple restait en bas.

Mirabeau, Robespierre., Marat combattirent violemment cette distinction inique.

Camille Desmoulins tailla sa plume la plus acérée, la plus ardente.

> Il n'y a qu'une voix dans la capitale, s'écria-t-il, il n'y en aura qu'une dans les provinces contre le décret du marc d'argent : il vient de constituer en France un gouvernement aristocratique, et c'est la plus grande victoire que les citoyens aient remportée à l'Assemblée nationale. Pour faire sentir toute l'absurdité de ce décret, il suffit de dire que J.-J. Rousseau, Corneille, Mably, n'auraient pas été éligibles. Pour vous, ô prêtres méprisables, ô bonzes fourbes et stupides, ne voyez-vous pas que votre Dieu n'aurait pas été éligible ? Jésus-Christ, dont vous faites un Dieu dans les chaires, dans la tribune, vous venez de le reléguer parmi la canaille ! et vous voulez que je vous respecte, vous, prêtres d'un Dieu

> prolétaire et qui n'était pas même un citoyen actif ! Respectez donc la pauvreté qu'il a ennoblie. Mais que voulez-vous donc avec ce mot de citoyen actif tant répété ? Les citoyens actifs sont ceux qui défrichent les champs, tandis que les fainéants du clergé et de la cour, malgré l'immensité de leurs domaines, ne sont que des plantes végétatives pareilles à cet arbre de votre Évangile qui ne porte point de fruits et qu'il faut jeter au feu.

L'occasion se présenta bientôt à la classe bourgeoise d'assurer sa puissance.

La fit-on naitre ? demande Louis Blanc.

IV

La présence de la cour à Paris avait paru y ramener l'abondance, mais la disette ne tarda pas à se faire de nouveau cruellement sentir.

Le pain devenait rare ; les boulangers étaient accusés de le cacher. Des attroupements menaçants se formaient aux abords de leurs boutiques. L'un d'eux, nommé François, est dénoncé comme accapareur. La foule se rue dans sa maison.

On découvre dans son arrière-boutique quelques pains réservés pour sa famille et ses employés. Cela suffit aux yeux de la foule affamée pour établir la culpabilité x du malheureux. On s'empare de sa personne et on le traîne à l'Hôtel de Ville.

Là, comme dans toutes les émeutes, on vit agir ces instigateurs de désordres aux gages de la contre-révolution.

A l'Hôtel de ville, François n'eut pas de peine à prouver son innocence. Mais, au dehors, les meneurs excitaient la foule que la faim rendait implacable. Les femmes surtout se faisaient remarquer par leur fureur. Le malheureux boulanger est arraché des mains de ceux qui veulent protéger sa vie, traîné sur la place de Grève. Un homme sinistre, au visage repoussant, arrivé là par un ordre secret, tenait déjà la corde qu'on devait passer au cou de la victime et en essayait le nœud coulant. Bientôt le cadavre du boulanger se balançait à la lanterne.

Qui était coupable de cc meurtre ? La misère et les traîtres qui voulaient anéantir la révolution ou la faire rouler dans une boue sanglante.

Qui donc cachait le pain du peuple ? Quelles mains mystérieuses affamaient la France ?

Déjà le 16 septembre, Marat avait dénoncé les odieuses menées de la contre-révolution.

Aujourd'hui, écrit-il, les horreurs de la disette se sont fait sentir de nouveau, les boutiques des boulangers sont assiégées, le pain manque au peuple ; et c'est *après la plus riche récolte, au sein même de l'abondance*, que nous sommes à la veille de périr de faim ! Peut-on douter que nous ne soyons environnés de traîtres qui cherchent à consommer notre ruine ? Serait-ce à la rage des ennemis

publics, à la cupidité des monopoleurs, à l'impéritie ou à l'infidélité des administrateurs que nous devons cette calamité ?

Là est l'excuse des meurtriers du boulanger François.

Toutefois, celui qui avait étranglé ce malheureux fut arrêté, jugé et exécuté dans les vingt-quatre heures.

V

Les membres de la commune de Paris qui rêvaient le despotisme bourgeois, se hâtèrent d'envoyer à l'Assemblée nationale deux députés chargés de prier la Chambre de vouloir bien décréter immédiatement la loi martiale.

Le meurtre que l'on lui dénonça, commis à quelques pas du lieu de ses séances, l'impressionna vivement. Barnave, toutefois, s'éleva avec vivacité contre les mesures anti-libérales que l'on réclamait de l'Assemblée. Il n'hésita pas à attribuer la mort de François à des mouvements contre-révolutionnaires.

Robespierre prit à son tour la parole :

Ils ont prévu, dit-il, que les substances manqueraient ; qu'on vous montrerait au peuple comme Sa seule ressource ; ils ont prévu que des situations terribles engageraient à vous demander des mesures violentes, afin d'immoler à la fois, et vous et la liberté. On demande du pain et des soldats, c'est-à-dire le peuple attroupé veut du pain ; donnez-nous des soldats pour immoler le peuple. On vous dit que les soldai refusent de marcher. Eh ! peuvent-ils se jeter sur un peuple malheureux dont ils partagent le malheur ? Ce ne sont donc pas des mesures violentes qu'il faut prendre, mais des décrets sages pour découvrir la source de nos maux, pour déconcerter la conspiration qui, peut-être, dans le moment où je parle, ne nom laisse plus d'autre ressource qu'un dévouement illustre. Il faut nommer un tribunal vraiment national.

Le tribunal dont Robespierre demandait la création devait être destiné à réprimer les crimes de tentation. Il devait, selon lui, être composé de membres pris dans je sein même de l'Assemblée nationale. Il fallait surtout ne pas laisser le procureur du roi du Châtelet remplir les fonctions de procureur général de la nation. Il fallait gommer la municipalité de remettre toutes les pièces qu'elle avait entre les mains et qui pouvaient amener d'utiles révélations sur les menées contre-révolutionnaires. Mirabeau, qui penchait déjà vers la cour, demanda et la loi martiale et l'institution d'un tribunal national. Mais, pour ne pas trop compromettre sa popularité, il insista pour qu'on s'occupât aussi d'assurer les subsistances de la capitale. Que serait, disait-il, une loi martiale, si le peuple attroupé s'écrie i Il n'y a pas de pain chez les boulangers.

Les mesures violentes parurent à. l'Assemblée les plus propres à ramener la tranquillité. Les lois excessives irritent les multitudes ; la clémence et la douceur peuvent seules apaiser les esprits.

Les députés, ce jour-là, oublièrent les sages préceptes de la raison.

Le roi, dit un jeune historien, si lent à adhérer aux lois libérales, s'empresse de sanctionner la loi martiale. Et cependant le pouvoir exécutif ne tenait pas compte des décrets sur les subsistances : le comité élu dans son sein pour veiller à la nourriture du peuple, voyait ses opérations entravées par le gouvernement ; le

comité de police de la commune notait pas même en relation avec le ministère ! Ainsi donc, arborer le drapeau rouge, faire feu sur les citoyens assemblés, après trois sommations, voilà la réponse de l'Assemblée aux réclamations du peuple. Quant à la commune, établir un comité des recherches, promettre jusqu'à mille louis à tous les bons citoyens qui pourront découvrir la trace d'un complot, et la grâce de tout auteur et complice d'une conspiration qui s'en fera le dénonciateur, tel est le système inquisitorial sur lequel elle espère fonder sa puissance. Et les conspirateurs dénoncés tomberont dans les mains des juges du Châtelet, de ces mêmes magistrats dont l'indulgente lenteur sait bien sauver les Bezenval, tandis que, pour les malheureux pris dans les émeutes, les formes judiciaires empruntent à la législation militaire toute sa rigueur et toute sa rapidité.

La journée du 22 octobre fut employée tout entière à la proclamation de la loi martiale.

Cette cérémonie eut quelque chose de lugubre et de menaçant. Dès le matin, un cortège imposant sortit de l'Hôtel de ville. Il était précédé d'un corps d'infanterie marchant sur deux files. En tête se trouvaient les tambours à pied et les trompettes à cheval de la municipalité. Après ces troupes, s'avançaient, à cheval et en manteau, les huissiers de l'Hôtel de ville, escortés chacun d'un sergent et de quatre gardes des villes, revêtus de leur ancien costume. Ils étaient entourés d'un détachement de cavalerie. A chaque carrefour, le cortège s'arrêtait, trompettes et tambours sonnaient et battaient, et l'huissier, à haute voix, proclamait la loi martiale.

L'effet de cette proclamation fut désastreux. Une sombre terreur plana sur la ville ; mais la colère et l'indignation étaient dans tous les cœurs.

Marat s'éleva avec énergie contre cette loi, arme terrible que l'on mettait entre les mains de la municipalité. Il émit cette opinion audacieuse que le peuple ne se soulève que lorsque la tyrannie l'a poussé à bout. Si la vengeance du peuple est quelquefois aveugle, dit-il, elle est, au fond, toujours juste. La loi ne doit être ferme et rigide que lorsque les institutions sont assises.

Loustalot, sans se montrer aussi énergique, fit voir le danger que présentait pour la liberté cette mesure inspirée par la peur, et où le sens vague des mots donnait à la commune un pouvoir mal défini, et dont elle pouvait, par conséquent, facilement abuser. Cette loi, écrivait-il, dont le nom seul devait choquer des hommes qui viennent d'éprouver toutes les horreurs du gouvernement militaire, a paru destinée à favoriser les menées, les projets des aristocrates, et à forcer le peuple à tendre les mains à de nouveaux fers.

Mais ces critiques, cette réprobation ne devaient pas arrêter la marche de la réaction.

Le comité des recherches, dont nous avons parlé plus haut, fut établi le 22 octobre par les représentants de la commune. Il fut composé de six membres qui furent : Agier, Oudart, Perron, Lacretelle aîné, Garran de Coulon et Brissot.

Cette institution était la plus odieuse mesure qu'on pût prendre contre la liberté des citoyens.

Un homme qui dès lors commence à paraître, Danton, sentit le coup terrible porté au peuple. La tyrannie bourgeoise était établie, consacrée, armée.

Danton présidait le district des Cordeliers, où il était tout-puissant. Il fit prendre à l'Assemblée l'initiative d'un arrêté qui affirmait la souveraineté du peuple, et menaçait de sa justice les représentants déclarés responsables de leurs actes.

Les membres du district des Cordeliers, lisons-nous dans le *Moniteur*, à l'instigation de leur président, y est-il dit, crurent devoir exiger de leurs députés à la commune qu'ils jurassent et promissent de s'opposer à tout ce que les représentants de la commune pourraient faire de préjudiciable aux droits généraux des citoyens constituants ; qu'ils jurassent de se conformer scrupuleusement à tous les mandats particuliers de leurs constituants, qu'ils reconnussent qu'ils sont révocables à la volonté de leurs districts après trois assemblées tenues consécutivement pour cet objet.

Que le lecteur veuille bien remarquer cette inflexibilité de principes qui se manifeste chez ces quatre hommes qui furent les physionomies les plus saillantes des Jacobins : Danton, Camille Desmoulins, Robespierre et Marat.

Ils ont épousé la révolution qui s'incarne en eux. Ils la poussent de toutes leurs forces dans sa voie. Ils entrevoient le but ; ils savent le chemin ; il ne faut pas qu'elle dévie.

Pas d'hésitation, en avant ! l'oreille au guet, l'œil ouvert, le cou tendu, l'arme prête, ils défendent la liberté et l'égalité ! Le péril est immense, l'œuvre est colossale ! la mort sera le prix de cette lutte acharnée ! Mais, qu'importe ! ils auront fait accomplir au peuple une de ces grandes évolutions qui transforment l'humanité. A eux quatre, ils résument le peuple.

Camille en fut le cœur résolu, la grâce touchante, l'esprit indicible !

Danton, l'âme ardente, l'audace, la force mystérieuse et profonde, la puissance magnétique et vertigineuse.

Marat en fut la conscience révoltée, l'âme aigrie et soupçonneuse ; il résuma les misères insurgées, les souffrances qui crient vengeance.

Robespierre, lui, fut la loi populaire. Il était l'homme-raison, le peuple-autorité, juste, rigide, implacable ! Il était la dure loi ; mais il était la loi !

VI

Il faut que ces vaillants apôtres de la Révolution veillent à son salut, car de toutes parts elle est assaillie.

Un décret de l'Assemblée nationale vient de conférer au Châtelet l'information et le jugement des crimes dits de lèse-nation. Ce tribunal d'exception qui doit connaître de crimes mal définis, est l'institution la plus contraire à la liberté. Tous les membres, du reste, qui le composaient étaient dévoués à l'ancien ordre des choses. Aussi, devaient-ils fermer les yeux sur les menées des ennemis du peuple, et réprimer cruellement tout mouvement révolutionnaire.

Bientôt Marat s'éleva contre ces injustices ;

Le moment d'attaquer ce tribunal, écrit-t-il dans l'*Appel à la Nation*, me paraissait favorable. Alarmé des efforts continuels de ses membres pour opprimer les amis de la liberté, et sauver les traîtres à la patrie, je brûlais de les dénoncer au public... L'odieuse partialité des greffiers, des rapporteurs, des

juges, dans l'affaire de Bezenval, dans celle de MM. Martin et Duval de Stain, dans les interrogatoires du chevalier de Rutlège et du marquis de Favras, me saisirent d'indignation. J'oubliai ma propre colère pour celle du public, et, comptant pour rien les dangers que je courais, j'invitai les bons citoyens à se porter en foule au Châtelet, à exiger que l'instruction de la procédure se fît à haute voix, et à faire valoir leurs droits.

A qui s'en prend-il, l'imprudent ? Le Châtelet mettra tout en œuvre pour étouffer cette voix accusatrice. Tous les pouvoirs qui ont à craindre cet œil vigilant, se prêteront mutuellement main-forte pour briser celui qui dit : je suis l'*Ami du Peuple*. Ils étaient tous suspects à cet agitateur ombrageux. Rejetez, sans balancer, s'écriait-il, tout homme aux gages du gouvernement, tout pensionnaire royal, tout conseiller, tout commissaire, tout membre du Parlement, tout suppôt du despotisme ou de l'aristocratie ; leurs maximes sont celles de la servitude et de l'oppression ; ils vendraient vos intérêts, sacrifieraient vos droits, et ne travailleraient qu'à vous perdre. Rejetez pareillement tout entrepreneur, tout monopoleur, tout accapareur ; vils esclaves de la fortune, ils ne cherchent que la protection des hommes en places, ou des hommes en faveur. Et comment vos intérêts seraient-ils en sûreté dans des mains qui ne travaillent qu'à se charger de vos dépouilles.

La municipalité, le Châtelet, La Fayette, Bailly, tout ce qui représentait l'aristocratie de la Révolution, se trouvèrent à l'instant même soulevés contre l'audacieux journaliste.

VII

Les embarras financiers renaissaient sans cesse plus redoutables malgré les expédients et l'habileté de Necker. L'Assemblée avait adopté tous les moyens provisoires que ce ministre lui avait proposés. Les emprunts du 9 et du 27 août n'avaient amené que peu d'argent dans les coffres de l'État. Les impôts étaient en retard, les services publics étaient en souffrance et la banqueroute menaçait de couvrir la France de ruine et de honte.

Il fallut recourir à un moyen énergique.

Le clergé possédait des biens immenses ; on évaluait leur prix à 4 milliards.

Là était le salut de l'État.

Que le gouvernement pût disposer de ces biens, ses finances entraient tout à coup dans une ère de prospérité.

Voilà le résultat immédiat.

Mais il y avait un autre résultat bien autrement profond, radical, immense.

On mettait en circulation pour une valeur énorme des propriétés qui depuis des siècles s'immobilisaient dans les mains du clergé.

C'était la régénération de la propriété en France.

Le 10 octobre, M. Talleyrand, évêque d'Autun, exposa le tableau des besoins de l'État :

> La nation, dit-il, peut premièrement s'approprier les biens des communautés religieuses à supprimer, en assurant la

> subsistance des individus qui les composent ; secondement, s'emparer des bénéfices sans fonctions ; troisièmement, réduire dans une portion quelconque les revenus actuels des titulaires, en se chargeant des obligations dont ces biens ont été frappés dans le principe.
>
> La nation deviendra propriétaire de la totalité des fonds du clergé, et des dîmes dont cet ordre a fait le sacrifice ; elle assurera au clergé les deux tiers des revenus de ces biens. Le produit des fonds monte à 70.000.000 au moins ; celui des dîmes à 80, ce qui fait 150.000.000, et pour les deux tiers, 100.000.000, qui par les bonifications nécessaires, par les vacances, etc., peuvent se réduire dans la suite à 80 ou 85.000.000. Ces 100.000.000 seront assurés au clergé par privilège spécial ; chaque titulaire sera payé par quartier et d'avance, au lieu de son domicile, et la nation se chargera de toutes les dettes de l'ordre.
>
> Il existe en France quatre-vingt mille ecclésiastiques dont il faut assurer la subsistance, et parmi eux on compte quarante mille pasteurs qui ont trop mérité des hommes, qui sont trop utiles à la société, pour que la nation ne s'empresse pas d'assurer et d'améliorer leur sort ; ils doivent avoir en général au moins 1200 livres chacun, sans y comprendre le logement. D'autres doivent recevoir davantage.

Cette proposition produisit une sensation profonde et fut couverte d'applaudissements.

Mirabeau formula immédiatement la motion suivante qui fut mise à l'ordre du jour.

> Qu'il soit déclaré : 1° que tous les biens du clergé sont la propriété de la nation, sauf à pourvoir d'une manière convenable à la décence du culte et à la subsistance des ministres des autels ;
>
> 2° Que les appointements des curés ne seront pas au-dessous de 1200 livres, non compris le logement.

Attaquée avec violence, cette loi fut défendue avec une logique et une éloquence qui devaient, autant que les exigences de la situation, en assurer le triomphe.

La discussion commença le 13 octobre.

Il s'agissait de savoir à qui appartenaient les biens ecclésiastiques.. M. de Montlosier affirma qu'ils n'appartenaient ni au clergé ni à la nation. Il les déclara propriété des établissements et des institutions à qui ils avaient été donnés. Après lui, Camus, l'abbé de Rastignac, demandèrent vivement le rejet de la proposition de Mirabeau. L'abbé Dillon, au contraire, l'appuya avec un grand sentiment d'abnégation.

Quelque étendue qu'on ait voulu donner à la question, dit à son tour Barnave, je pense qu'elle peut être réduite à celles-ci : Le clergé est-il propriétaire ? La distribution des fonds assignés au service divin n'appartient-elle pas à la nation ? Le clergé n'est et ne peut être qu'une profession ; il existe pour le service et l'utilité de la nation. Les biens du clergé ont deux sources : la .première, les biens donnés par la nation, qui sont vraiment le salaire de leurs fonctions ; ensuite, ceux qui viennent des fondateurs, et, sans doute, il est aisé de montrer qu'ils appartiennent à la nation.

Les fondations sont dans les mains du clergé des dépôts pour un service public ; si c'est à la nation à soulager les pauvres, à payer le service public, il est certain que les biens donnés à la décharge de la nation ne sont qu'un dépôt dans les mains des officiers chargés de ce service public. Le clergé existe par la nation, la nation pourrait le détruire ; il résulte évidemment de ce principe que la nation peut retirer des mains du clergé des biens qui n'ont pas été affectés et donnés pour elle ; autrefois les domaines étaient affectés à des officiers publics pour leur servir de gage et de salaire, il en est de même des bénéfices du clergé : les domaines appartenant à la nation, comme les bénéfices donnés par elle pour le service public.

. . . . . .

Il est certain que ces fondations ont pour objet unique le soulagement des pauvres, le culte divin et l'entretien des ministres de ce culte ; mais il n'est pas moins certain que si la nation se charge de ces objets, elle rentre dans la propriété des biens qui y étaient destinés. On n'ignore pas que souvent cette propriété a été reconnue : dans des besoins extrêmes on a cru pouvoir faire vendre des biens ecclésiastiques ; sur de simples arrêts d'enregistrement des cours, le roi a supprimé des monastères. Comment la nation et l'Assemblée nationale ne pourraient-elles pas faire ce qu'a fait le roi ?

Le pétulant abbé Maury s'agitait sur son siège. Il s'élança enfin à la tribune : La ruine absolue du clergé séculier et régulier, s'écria-t-il, semble être décidée dans cette assemblée ; mais si c'est la force des raisonnements qu'il faut combattre, nous pouvons ne pas désespérer de notre cause.

Et il se lança dans une série de sophismes, pour prouver que le clergé est propriétaire des biens fonds qu'il possède.

Les richesses ont fait beaucoup de mal à la religion, répond i'abbé Gouttes, se sont elles qui ont introduit dans le clergé des sujets qui n'avaient d'autre vocation que l'amour d'un bénéfice.

La suite de la discussion fut renvoyée au 23 octobre. Dans l'intervalle, le débat continua violemment dans les brochures, et l'opulence, le luxe, les mœurs du clergé furent fouillés, exposés aux yeux du public. La cause était désormais

jugée dans les esprits. Toutefois, le 23 et le 30, l'assaut fût rude à l'Assemblée nationale. Maury, le fougueux athlète de l'église, cria au scandale, à la spoliation. Pour effrayer les propriétaires, il affirma que le droit de propriété était sapé dans sa base. Le clergé, du reste, pour parer le coup qui le menace, semble appeler tous les intérêts les moins élevés. Il fait peur aux riches, et il soutient les pauvres.

Puis, rappelant les services de l'Eglise :

> Le clergé, dit-on, ne peut acquérir ni aliéner. Lui a-t-ton disputé sa propriété lorsqu'il a payé la rançon de François Ier, payé les dettes de Charles IX ï Le clergé paya les dettes de Charles IX !

C'était sans doute le prix de la Saint-Barthélemy, le prix du sang des protestants.

Le reproche n'était pas juste, Charles IX et le clergé étaient quittes.

Mais l'orateur se laisse emporter par la colère, on le sent, lorsqu'il s'écrie :

> La suppression des biens ecclésiastiques ne peut être prononcée que par le despotisme en délire. Voudrait-on nous les prendre comme des épaves, ou bien par droit de confiscation ? C'est l'idée la plus immorale ; car il n'a jamais été permis de succéder à un corps à qui l'on a donné la mort. C'est ainsi que Crébillon faisait parler Rhadamiste : *Ah ! peut-on hériter de ceux qu'on assassine ?*

Il vantait ensuite l'utilité des possessions ecclésiastiques :

> On dit qu'il importe de multiplier les mutations ; est-il des propriétés qui changent plus rapidement de mains ? Tous les vingt ans il y a mutation. On prétend favoriser l'agriculture ; est-il des terres mieux cultivées que les nôtres ? On assure que l'on augmenterait, qu'on doublerait les revenus des hôpitaux, des collèges, etc., en vendant leurs biens au denier 30. Eh ! qui voudra acheter si vous mettez pour 2.000.000.000 de biens en circulation ? Les capitalistes trouvent plus de profit au mouvement de leurs fonds que dans l'acquisition des terres.
>
> Comparez les provinces où l'église possède des biens, vous verrez qu'elles sont les plus riches ; comparez celles où les ecclésiastiques ont peu de propriétés, vous verrez que la terre s'ouvre à regret, pour récompenser les bras languissants de ceux qui la cultive sans amour.

Ces allégations ne prouvent qu'une chose, c'est que l'église s'entendait à merveille à fixer ion choix. Elle l'établissait dans les provinces les plus fécondes, et ne cherchait à acquérir que les meilleures terres.

M. Boisgelin, archevêque d'Aix, fut plus habile. Il parla avec art, des intérêts de la nation, des devoirs et des droits de l'Eglise.

Pétion, qui répond à M. Boisgelin, termine son discours en disant : Ce sont les immenses richesses des ecclésiastiques qui ont perdu leurs mœurs.

Les cris : *à l'ordre !* se font entendre du côté droit de l'Assemblée.

Je ne puis pas mettre à l'ordre un orateur, dit Camus qui préside la séance, lorsqu'il dit des choses qui sont imprimées partout.

M. de Balore, évêque de Nîmes, vint réfuter Pétion ; il commence son exorde en ces termes : Les pères de l'Eglise ont dit : La piété a engendré les richesses, celles-ci ont étouffé leur mère.

L'orateur aurait dû s'arrêter là. Le procès était jugé !

Chapelain renferma la discussion dans les deux proposions suivantes :

> Les gens de mainmorte, respectivement à la nation, n'ont jamais eu de propriété.
>
> Le clergé n'a donc jamais été propriétaire, mais seulement administrateur.

Mirabeau développa à peu près les mêmes idées, et suivit pas à pas toutes les observations opposées par l'abbé Maury :

> Vous allez décider une grande question, dit-il à l'Assemblée. Elle intéresse la religion et l'Etat ; la nation et l'Europe sont attentives, et nous nous sommes arrêtés jusqu'à présent à de folles, à de puériles objections.
>
> C'est moi, messieurs, qui ai eu l'honneur de vous proposer de déclarer que la nation est propriétaire des biens du clergé.
>
> Ce n'est point un nouveau droit que j'ai voulu faire acquérir à la nation ; j'ai voulu seulement constater celui qu'elle a, qu'elle a toujours eu, qu'elle aura toujours ; et j'ai désiré que cette justice lui fût rendue, parce que ce sont les principes qui sauvent les peuples, et les erreurs qui les détruisent.

Après avoir examiné la question de droit, il expose la situation qui serait faite à l'Eglise, entretenue aux frais du gouvernement.

> Vous imaginez-vous qu'il soit impossible de supposer le clergé respectable, stipendié par l'Etat comme sa magistrature, son gouvernement, son armée, et même comme ses rois, ayant des revenus et non des propriétés, dégagé du soin des affaires terrestres, mais assuré d'une existence aussi décente que doivent le comporter ses honorables fonctions ?

Presque tous les partisans du décret projeté, déclarèrent que le clergé n'était pas propriétaire des biens qu'il détenait, et qu'il n'en était que l'usufruitier et le dispensateur.

Nous croyons, nous, que là n'était pas la véritable question.

Le premier devoir, le premier droit de l'Etat est de se défendre et d'assurer son salut.

Tout est soumis à cette condition vitale : la force et le salut de l'Etat.

En ce moment se dressèrent deux ennemis, l'un redoutable, l'autre presque invincible :

> 1° Le clergé omnipotent, tant à cause de ses richesses qu'à cause de son caractère sacré.
>
> 2° La banqueroute.

D'un seul coup on abattait ces deux ennemis.

La banqueroute déshonorait, ruinait la nation.

L'immobilisation d'immenses propriétés entre les mains d'un corps puissant oppressaient la nation.

Le droit de celle-ci était donc absolu.

Au point de vue moral, la proposition de Mirabeau venait détruire un grand scandale. Une foule d'ecclésiastiques vivent loin de leur siège dans un luxe outrageant, tandis que de pauvres curés avaient à peine le nécessaire.

Rien n'était donc rempli de ce qui avait été le but des donations faites à l'Eglise, sa dignité et sa splendeur ne gagnaient rien au luxe de quelques abbés débauchés, et le culte n'avait rien à gagner à ce que les deniers destinés aux pauvres, servissent à payer les plaisirs de quelques prêtres privilégiés.

Nous le répétons, ces richesses du clergé étaient un danger pour l'Etat.

Elles n'étaient pas le produit du travail.

L'Etat pouvait et devait en disposer, du moment qu'il s'engageait à assurer le service du culte.

Enfin l'heure a sonnée, où le bien mal acquis ne profitera pas au clergé.

Mirabeau, pour ne pas effaroucher les consciences timorées, a modifié la rédaction du décret ; mais le fond reste le même.

Voici la nouvelle proposition :

> Qu'il soit déclaré, premièrement : que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une [minière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces. Secondement : que, selon les dispositions à faire pour les ministres de la religion, il ne puisse être affecté à la dotation des curés, moins de douze cents livres, non compris le logement et jardins en dépendant.

Ce fut au bruit des applaudissements que l'on déclara adoptée cette proposition, par 568 voix contre 346.

On remarqua, dit Louis Blanc, que ce décret avait été rendu le jour des Morts, par la motion d'un évêque, sous la présidence de Camus, membre du clergé, et dans le palais de l'archevêque de Paris.

VIII

Cependant, le décret se bornait à mettre à la disposition de la nation les biens du clergé, celui-ci continua à les administrer, espérant que le décret ne serait pas exécuté. Il avait, par l'organe de Maury et de Cazalès, proposé plusieurs moyens pour satisfaire d'un autre manière aux besoins du trésor. Il offrit même de remplir sur les biens ecclésiastiques un emprunt de 400 millions. Cette mesure ne répondit nullement aux exigences déjà situation, et le 19 novembre, il fut décrété qu'il serait vendu pour 400 millions de domaines ecclésiastiques.

Ce fut là une des plus grandes mesures de la Constituante. La France leur doit en grande partie la prospérité de son agriculture et une plus large répartition de la richesse foncière.

L'Assemblée fit plus encore : au point de vue moral, elle fit œuvre de justice.

Les usurpations séculaires du clergé méritaient ce dénouement.

La *Gazette nationale* fit paraître à cette époque un curieux et remarquable travail sur l'origine des biens ecclésiastiques. La plupart des historiens, nos prédécesseurs, ont puisé à cette source de précieux documents.

Nous allons citer quelques passages pour l'édification de certains esprits qu'ont effrayés notre grande Révolution :

> L'Eglise chrétienne, ignorée, pauvre, persécutée, offrit le modèle d'une politique et d'une morale pures, el du seul gouvernement peut-être qui n'ait eu pour objet que l'avantage des gouvernés, sans aucun égard à celui des chefs. Mais à peine commença-t-elle à acquérir quelque puissance sous les empereurs chrétiens, qu'elle perdit bientôt du côté des vertus ce qu'elle avait gagné du côté des richesses. Ses ministres, tourmentés de la soif de l'or, abusaient, pour l'assouvir, de l'ascendant que leur donnait leur caractère. Il fallut que l'autorité impériale vint au secours des familles qu'ils dépouillaient, et Valentinien fut obligé de rendre une loi qui déclarât nuls tous les legs faits par des femmes à des ecclésiastiques et a des moines. En vain plusieurs princes voulurent la faire exécuter ou la renouveler, le clergé sut lasser leur patience ou effrayer leur faiblesse, à l'aide des armées de mendiants qu'il tenait à sa solde, et se maintenir, à force de séditions dans ses pieux brigandages, jusqu'à ce qu'Isaac Comnène, plus ferme ou plus heureux, le laissant crier tant qu'il voulut à l'impiété, au sacrilège, réduisit les moines à leur strict nécessaire, et appliqua leur superflu au profit et aux besoins de l'Etat.
>
> Lorsque les Francs, devenus maîtres des Gaules, embrassèrent le christianisme, les prêtres trouvèrent bientôt le moyen d'entrer en partage avec les vainqueurs, et de se faire adjuger la meilleure part des dépouilles.
>
> On croyait, en ces siècles grossiers, que l'avarice était le premier attribut de la Divinité, el que les saints trafiquaient avec les hommes de leur crédit et de leur protection. De là le

bon mot de Clovis, que *saint Martin ne servait pas mal ses amis, mais qu'il se faisait payer trop cher de ses peines*.

Les prêtres ne manquaient pas de propager cette doctrine ; et, à force de mettre sous les yeux des puissants et des riches la rigueur des jugements de Dieu dans un autre monde, ils parvinrent à s'emparer de presque tous les biens dans celui-ci. Ils se seraient rendus maîtres de la France entière si Charles Martel ne les eût arrêtés dans le cours de leurs conquêtes, et ne les en eût dépouillés pour enrichir son armée. Ils le damnèrent après sa mort pour effrayer ses successeurs, et aplanirent le chemin du trône à Pepin-le-Bref, son fils, dans l'espoir qu'il les remettrait en possession de ce qu'ils venaient de perdre.

La cérémonie du sacre, que ce prince institua pour légitimer son usurpation aux yeux de ses sujets, augmenta la puissance d'opinion du clergé. Le prince, recevant la couronne de la main des évêques, ceux-ci crurent ou firent croire que c'étaient eux qui la donnaient au nom du ciel. L'impôt de la dîme répara bientôt la perte de leurs domaines ; et l'usage si commode pour les pécheurs, de s'affranchir des austérités de la pénitence en cette vie, et de la crainte de l'enfer dans l'autre, en transférant à l'Eglise la propriété de ses biens, dont on se réservait la jouissance pendant sa vie, et de dépouiller ainsi ses héritiers et ses enfants pour gagner le paradis, fit passer une seconde fois dans leurs mains presque tous les trésors de l'Etat.

Leur audace s'accrut avec leur pouvoir par l'établissement de la féodalité. Les prélats, devenus chasseurs et guerriers, joignirent toute la férocité de ces siècles barbares à l'orgueil pontifical, et, portant successivement le casque et la mitre, la crosse et l'épée : tuaient, massacraient, égorgeaient de la même main dont ils venaient de bénir le peuple au nom d'un Dieu de paix.

. . . . . .

Dépossédé de ses biens par les invasions des Normands qui avaient juré aux prêtres chrétiens une haine implacable, dépouillé d'une partie de la puissance à laquelle il s'était élevé en suivant le système d'usurpation de la cour romaine, le clergé de France sut trouver de nouvelles sources de richesses. Fort de la crédulité humaine, de l'ignorance générale, des espérances, des terreurs et des ténèbres de la superstition, il trafiqua des clés du paradis et de l'enfer, ouvrit le premier à ses bienfaiteurs et le dernier à ses ennemis, promit dans un autre monde le centuple de ce qu'on lui aurait donné dans celui-ci, et, vendant le ciel pour acheter la terre, canonisa le crime même pourvu qu'il fût libéral, dévoua à l'anathème ceux qui attaquaient ses possession, et les consacra à Dieu pour les mettre hors de l'atteinte des hommes. Une tradition généralement répandue du second avènement de Jésus-Christ, mille ans après son

ascension, et de la fin prochaine du monde annoncée dans toutes les chaires de vérité, causa une consternation universelle. On s'empressa d'acquérir des trésors pour l'autre vie, en faisant don aux églises de biens désormais inutiles : *appropinquante mundi termine*, disent presque toutes les chartes de donation. Cependant la fin du monde n'arriva point, et tous ces biens demeurèrent au clergé, qui en accrut la valeur par les privilèges de tout genre dont il s'environna, et l'habileté avec laquelle il sut en étendre les limites et les défendre.

Osait-on contester quelques -uns de ses prétendus droits, s'opposer à quelques-unes de ses usurpations, le téméraire était excommunié ; des villes entières, souvent même un royaume, étaient mis en interdit ; les églises étaient fermées, le service divin interrompu ; il n'était permis ni de se faire la barbe, ni de se saluer.

S'ils n'essayèrent plus de s'emparer du souverain pouvoir, comme ils avaient fait sous Louis-le-Débonnaire, ils parvinrent à s'attribuer une juridiction vraiment monstrueuse, et à attirer à eux seuls la connaissance de toutes les affaires. Parce qu'il y avait peu d'actions et de conventions humaines qui ne fussent susceptibles de péché, ils prétendaient que tout était de leur compétence, à raison de péché, dont personne de bon sens, disait le pape Innocent, ne peut ignorer que la connaissance appartient à notre ministère. Le mariage étant regardé comme un sacrement, toutes les causes matrimoniales furent portées devant eux. Ils jugèrent presque toutes les conventions civiles, sous prétexte qu'elles étaient accompagnées d'un serment. Tous les testaments étaient de leur ressort, parce qu'ils devaient contenir des legs à l'Église ; et tout homme qui avait l'insolence de mourir sans faire un de ces legs qu'on appelle pieux, était déclaré déconfès, c'est-à-dire sans religion ; sa damnation était présumée, il était privé de la sépulture ; son testament était cassé, l'Eglise en faisait un pour lui, et s'adjugeait ce que le mort aurait dû lui donner.

Ce n'est pas tout encore : ils mirent un impôt sur les cadavres, iJ fallut leur payer le droit de pourrir en terre bénite ; et l'on vit des curés s'opposer à la profession de ceux qui voulaient se faire moines, jusqu'à ce qu'ils eussent payé le droit de sépulture, disant que puisqu'ils mouraient au monde par la profession religieuse, il était juste qu'ils s'acquittassent de ce qu'ils auraient dû si on les avait enterrés. Ils mirent un impôt sur l'empressement de l'amour conjugal, et ce ne fut qu'en 1409, et par arrêt du Parlement, que les nouveaux mariés purent passer ensemble les trois premières nuits de leurs noces, et les maris habiter avec leurs femmes sans la permission de l'évêque.

Ils mirent un impôt sur la tendresse maternelle : des prêtres barbares liaient sur l'autel l'enfant qu'ils venaient de

baptiser, et ne le détachaient qu'après avoir reçu une riche offrande du parrain et de la marraine ; pour terminer le négoce. lieu digne de tels trafiquants et d'un le rachat, on le portail ensuite au cabaret, lieu digne de tels trafiquants et d'un

Ils mirent un impôt sur le repentir du coupable, et ce ne fut qu'à prix d'argent qu'il put obtenir des ministres d'une religion qui ne prêche que désintéressement et mépris des richesses ; la grâce d'une réconciliation que son divin auteur n'a fait dépendre que de la pratique des vertus et de la pureté des affections du cœur. Partout les brigands sacrés, les foudres de l'Eglise à la main, mettaient à contribution et l'enfance et la vieillesse, et le crime et la vertu, et la vie et la mort, effrayaient les peuples, faisaient taire les lois et trembler les souverains jusque sur leur trône.

Combien de sources non moins impures ne trouverait-on pas encore aux richesses du clergé ? Que ne pourrait-on pas dire de cette foule de fausses charges, de faux testaments, de fausses donations, imaginés pour couvrir ses rapines, depuis la donation de Constantin jusqu'à la fabrique de faux titres établie dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, où le faussaire Guernon se vanta, au lit de la mort, d'avoir ainsi enrichi à lui seul tous les monastères de son ordre ? Que ne pourrait-on pas dire de ces fausses légendes et de ces faux miracles inventés, suivant M. de Fleury même, soit pour attirer des offrandes par l'opinion des guérisons miraculeuses, soit pour conserver les biens des églises par la crainte des punitions divines ; et ce l'infâme trafic des dépouilles des morts, sous le nom de reliques, et de la manie des pèlerinages qui en fut la suite, et porta le dernier coup aux mœurs publiques et privées, en faisant expier les désordres d'une vie criminelle par les désordres d'une vie vagabonde ; et de la pieuse frénésie des croisades, qui précipita l'Europe sur l'Asie, dévasta ces deux parties du monde, et fit passer entre les mains du clergé, qui les acheta à vil prix, presque toutes les propriétés foncières de la France ? Il faudrait des volumes pour suivre dans tout son cours le plus incroyable système de rapines que les hommes aient jamais conçu.

Mais nous ne pouvons terminer ce tableau, dont nous sommes nous-mêmes effrayés, sans dire un mot du purgatoire et des indulgences, qui procurèrent aux prêtres l'une des mines les plus grandes qu'ils eussent exploitées. Que de pieuses fraudes, que de dévots stratagèmes furent mis en usage pour faire valoir ces nouvelles branches de revenus ! que de révélations, d'apparitions, de prodiges de tout genre pour égarer la crédulité des peuples et pomper leur sang et leur or !

. . . . . .

Partout il y eut des bureaux de conscience établis pour ce négoce des pardons, d'indulgences, d'absolutions, de dispenses : on délivrait argent comptant autant d'âmes du Purgatoire qu'on le voulait. On achetait la rémission, non seulement des péchés passés, mais même de ceux qu'on avait dessein de commettre. On a retrouvé dans les archives de Joinville une indulgence en expectative pour le cardinal de Lorraine et douze personnes de sa suite, laquelle remettait à chacun d'eux trois péchés à leur choix. Cette taxe apostolique fut arbitraire et illimitée jusqu'à Jean XXII. Ce pape eut l'impudence de la rédiger lui même comme un code du droit canon ; il y eut un prix fixé pour l'adultère, l'inceste, le meurtre, l'assassinat, le parricide, la bestialité. Le pape Léon X fit imprimer à Rome, le 18 novembre 1514, cet affreux tarif des crimes, sous le nom de Taxe de la sacrée chancellerie et de la sacrée pénitencerie apostolique. Bientôt ce voluptueux pontife afferma les indulgences comme une douane, et remplit l'Europe entière du scandale de ce trafic.

On a imprimé, en 1520, le tableau de ces honteuses taxes qui furent longtemps l'opprobre de la Rome pontificale. On ne lira pas sans horreur les extraits suivants du chapitre des absolutions, qui offre le juste prix auquel on pouvait, en toute paix de conscience, se livrer aux plus grands excès :

> L'absolution pour celui qui a connu charnellement sa mère, sa sœur ou quelque autre parente ou alliée, 6 livres ; pour celui qui a défloré une vierge, 7 livres 4 sous. Pour celui qui a tué son père, sa mère, son frère, sa sœur, sa femme ou quelque autre parent ou allié, laïc néanmoins, 6 livres. Si le mort était ecclésiastique, l'homicide serait obligé de visiter les saints lieux ; pour celui qui brûle la maison de son voisin, 7 livres 4 sous ; pour des habitants qui auraient tiré de l'église un meurtrier qui s'y serait réfugié, 86 livres 12 sous.

On y trouve aussi le prix fixé pour celui qui révèle la confession d'un pénitent, pour le faussaire, le parjure, le sacrilège, le concubinage, la sodomie, la bestialité, etc., etc. ; enfin, en un seul article, pour absoudre tous les crimes, 67 livres 18 sous.

Ne nous étonnons pas que l'Église possédât tant et de si immenses richesses !

Et voilà ces biens dont on divinisait l'origine et sanctifiait l'emploi !

Disons-le tout de suite et bien haut, la loi du 2 novembre n'était pas un acte de dépossession.

C'était un décret de restitution !

IX

Lorsqu'on voulût procéder à la vente des biens du clergé, on se trouva en présence d'une difficulté qui fut résolue au profit du progrès. Les premiers biens à aliéner furent les bâtiments que les religieux possédaient dans les villes. Il fallut statuer préalablement sur le sort de cette partie du clergé. On mit immédiatement en avant la suppression des ordres monastiques.

Plus que l'Espagne, plus que l'Italie, la France était couverte de couvents, de monastères, d'abbayes.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, aux époques d'invasion et de barbarie, les religieux avaient sauvé du naufrage les arts, les lettres, les sciences. Plus tard, on leur dût les progrès de l'agriculture.

Mais en cette heure les champs étaient défrichés, l'imprimerie avait conservé et propageait les lumières ; les établissements publics de charité remplissaient mieux que les ordres religieux les devoirs de la Société.

La paresse et la corruption s'étaient introduites dans les cloîtres. Des pratiques cruellement superstitieuses avaient remplacé les pieuses et douces occupations des premiers religieux.

Ce fut le 12 février 1790, que l'Assemblée nationale, sur le rapport que lui présenta Treilhard, discuta l'existence des ordres religieux.

Grégoire demanda l'abolition partielle des monastères. Petion déclara tous les ordres inutiles et dangereux. Une phrase de Garat souleva une tempête.

> Les établissements religieux, dit-il, étaient la violation la plus scandaleuse des droits de l'homme. Dans un moment de ferveur passagère, un jeune adolescent prononce le serment de ne reconnaître désormais ni père, ni famille, de n'être jamais époux, jamais citoyen ; il soumet sa volonté à la volonté d'un autre ; son âme à l'âme d'un autre ; il renonce à toute sa liberté dans un âge où il ne pouvait se dessaisir de la propriété la plus modique ; son serment est un suicide civil. Y eut-il jamais d'époque plus déplorable pour la nature humaine que celle où furent consacrées toutes ces barbaries.
>
> Voici ma profession de foi : Je jure que je n'ai jamais pu concevoir comment l'homme peut aliéner ce qu'il tient de la nature, comment il pourrait attenter à la vie civile plutôt qu'à la vie naturelle. Je jure que je n'ai jamais pu concevoir comment Dieu-pourrait reprendre à l'homme les biens et la liberté qu'il lui a donnés.

A ces mots, l'orateur est violemment interrompu par Maury de Juigné, etc., qui crient au blasphème. Le Président annonce une motion tendant à faire déclarer religion nationale la religion catholique, apostolique et romaine. C'était ajuster l'arme du fanatisme, Les esprits libéraux de l'Assemblée parèrent ce coup en éludant la question.

Il n'y a personne dans cette assemblée, s'écria Dupont, qui ne soit convaincu que la religion catholique est la religion nationale. On ne doit mettre en délibération que ce qui est douteux. Il ne faut donc pas faire délibérer sur la motion qu'on vient de présenter. Rœderer, Charles Lameth, appuient cette déclaration et l'on revient à l'ordre du jour.

Enfin, la proposition de l'abbé de Montesquieu, amandé par Thouret, est adoptée en ces termes :

ART. 1er L'Assemblée nationale décrète, comme articles constitutionnels, que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques et solennels des personnes de l'un

et de l'autre sexe, déclare, en conséquence, que les ordres et congrégations de l'un et l'autre sexe sont et demeureront supprimés en France, sans qu'on puisse à l'avenir en établir d'autres

ART. 2. Les individus de l'un et de l'autre sexe, existants dans les monastères pourront en sortir en faisant leurs déclarations à la municipalité du lieu. Il sera pareillement indiqué des maisons pour ceux ou celles qui préféreront ne pas profiter des dispositions du décret.

ART. 3. Déclare en outre l'Assemblée nationale, qu'il ne sera rien changé, quand à présent, à l'égard des ordres ou des congrégations chargés de l'éducation publique ou du soulagement des malades, jusqu'à ce que l'Assemblée ait pris un parti à ce sujet.

ART. 4. Les religieuses pourront rester dans les maisons où elles sont aujourd'hui, l'Assemblée les exceptant expressément des dispositions sur les ordres monastiques, dont elle ordonne la réunion en un petit nombre de maisons.

X

Le lendemain du jour où l'Assemblée nationale avait volé le décret qui mettait à la disposition de la nation les biens du clergé, le Théâtre-Français donnait la première représentation d'une tragédie qui flétrissait le fanatisme religieux, et qui était en même temps une leçon dialoguée d'indépendance et de liberté.

L'effet fut prodigieux.

C'était une idée hardie et neuve de mettre la Saint-Barthélemy sur la scène. Louis XVI régnait encore ; le clergé était tout-puissant ; et sur les planches, aux yeux de la foule surprise et haletante, un cardinal apparaissait, bénissant les poignards des assassins, et excitant les meurtriers à une vaste hécatombe.

Le peuple en masse vint applaudir cette œuvre, écho de la Révolution.

L'impression fut profonde, terrible.

Lorsqu'à la fin du quatrième acte, lisons-nous dans les *Mémoires* de Ferrières, une cloche lugubre annonçait le moment du massacre ; on voyait le peuple se recueillir avec un sombre rugissement et crier d'un ton de fureur : Silence ! Silence ! comme s'il eût craint que les sons de cette cloche de mort n'eussent pas retenti assez fortement dans son cœur.

Ce mois fut malheureux pour le clergé.

Les brochures, la tribune, révélaient ses excès, les sources impures de 20S scandaleuses richesses, la dépravation de ses mœurs.

Le théâtre soulevait les flots de sang qu'il avait répandu.

Tous les opprobres le couvraient à la fois.

Cette année de 1789 est l'époque des grandes et sinistres révélations.

La protection de Dieu s'est retirée de ces ministres qui ont compromis sa doctrine.

Le peuple prépare ses colères !

Cette tragédie de Chénier avait remué si profondément la multitude, que le Conseil de l'Hôtel-de-Ville en fut effrayé. Les représentations furent suspendues. Mais, sur une requête des comédiens Français, Bailly, maire de Paris, autorisa la reprise de la pièce, dont le succès grandit encore.

XI

Le décret qui assurait les droits de la nation sur les propriétés ecclésiastiques fut reçu avec enthousiasme. Tous les esprits éclairés voyaient dans ces vastes possessions une nouvelle source de prospérité nationale, un gage assuré de la dette de l'Etat et le salut de l'honneur français.

Il était immédiatement sanctionné par la conscience publique.

Mais ce coup porté à la puissance et à la richesse du clergé réveilla les craintes des autres corps privilégiés. Il y eut une furieuse explosion parmi eux. Les prélats, les nobles, les parlements, les pays d'Etals se réunirent pour fomenter une contre-révolution. Les évêques ordonnèrent des prières publiques, déclarant que la révolution qui s'opérait était la subversion de tout ordre. La tolérance fut déclarée impiété ; la liberté, révolte ; l'égalité, une monstrueuse chimère. L'évêque de Tréguier ordonnait aux prêtres de sonner le tocsin de l'insurrection.

A Toulouse, quatre-vingts gentilshommes et plusieurs membres du parlement se réunirent tumultueusement et adoptèrent un arrêté qui tendait à rétablir l'ancien ordre des choses. L'énergie de la municipalité, l'attitude patriotique et l'indignation d'autres cités, telles que Nîmes, Pézenas, Narbonne, firent avorter ces menées séditieuses.

Les Etats du Béarn, ceux du Dauphiné s'assemblèrent sous une forme réprouvée par la nouvelle Constitution. Le bureau renforcé des Etats du Cambrésis essaya de protester contre le décret sur les biens du clergé.

Vaines démonstrations ! On ne répondit à ces intrigues que par le mépris et l'indignation ; la fermeté et la sagesse de l'Assemblée nationale eurent raison de ces soulèvements.

Les parlements ne manquèrent pas, toutefois, d'entrer dans la ligue qui se formait contre l'Assemblée. Toujours jaloux du pouvoir suprême, ils asservirent la nation pour agrandir le pouvoir des rois ; puis ils opposèrent aux rois les droits de la nation, pour les contraindre à partager avec eux la souveraineté. Redoutant les Etats-Généraux, au nom desquels ils régnaient, ils parvinrent, à l'aide de la puérile formalité de l'enregistrement, à suspendre pendant des siècles la réunion de ces assemblées. Abattus par la force des lits de justice, humiliés sous la volonté des ministres, ils se vengèrent en demandant à grands cris la convocation des Etats-Généraux, qu'ils prétendaient représenter. Cette fois, ils avaient pour eux l'opinion publique, et la cour dut céder. Mais, effrayés de leur victoire, les parlements réunirent alors tous leurs efforts pour paralyser l'action de l'assemblée qu'ils avaient provoquée, et ce ne fut pas sans indignation que l'on vit celui de Paris, le jour même où il enregistra cette convocation, s'efforcer d'étouffer d'avance les résultats heureux qu'on devait en espérer. Dans ce but, il exigea que la convocation fût faite suivant le même mode que celle des stériles Etats de 1614.

En sorte que ces manœuvres n'aboutirent qu'à assurer le triomphe du peuple.

On savait que la plupart des tribunaux ne voyaient pas sans regret s'établir la Constitution. Désormais leur dangereuse influence, leur longue autorité étaient anéanties. Il y avait là un danger pour la Révolution qu'il fallait supprimer. Aussi l'Assemblée nationale, qui le comprit, s'empressa-t-elle de décréter que jusqu'à l'époque où elle s'occuperait de la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire, tous les parlements du royaume étaient déclarés en vacances, et que les chambres de vacation, ainsi que les autres tribunaux, rendraient la justice comme par le passé. Des courriers furent sur-le-champ expédiés à toutes les cours pour leur porter cette loi. Le parlement de Paris l'enregistra sans hésiter, et il s'engagea même à rendre gratuitement la justice.

Toutes les cours du royaume ne suivirent pas le noble exemple de celle de Paris. Le parlement de Rouen, celui de Metz intriguèrent contre l'Assemblée nationale. Mais leurs menées furent vigoureusement réprimées, et ils ne furent amnistiés qu'après avoir fait amende honorable.

XII

Malgré les obstacles opposés de toutes parts aux travaux de l'Assemblée nationale, celle-ci poursuivait résolument son œuvre régénératrice.

> La surface du royaume, lisons-nous dans un remarquable travail publié en 1789, était depuis plusieurs siècles morcelée en tous sens et d'autant de manières différentes qu'il y avait dans l'Etat de régimes ou de pouvoirs différents. On la divisait en provinces, dans l'ordre politique ; en gouvernements, dans l'ordre militaire ; en généralités, dans l'ordre administratif ; dans l'ordre ecclésiastique, en diocèses ; et dans l'ordre judiciaire, en bailliages ou sénéchaussées, et en ressort des parlements. C'était bien pis encore dans l'ordre des contributions ; ce serait fatiguer inutilement l'attention que de s'arrêter à cette inépuisable et fastidieuse nomenclature.
>
> Ces antiques divisions, qu'aucune combinaison politique n'avait déterminées, et qui n'avaient aucune proportion entre elles, ni sous le rapport de la population, ni sous celui de l'étendue du territoire, ne pouvaient servir de base à une opération dont l'objet était non-seulement d'établir une représentation proportionnelle, mais de rapprocher l'administration des hommes et des choses, et d'y appeler le plus grand nombre possible de citoyens, afin de porter sur-le-champ au plus haut degré les lumières et l'esprit public, c'est-à-dire la véritable force et la véritable puissance.
>
> D'autres considérations aussi pressantes ne permettaient pas de conserver l'ancienne distribution du royaume en provinces. En effet, il paraissait à craindre que des hommes pervers et ambitieux ne profitassent de l'effervescence générale et de la désorganisation momentanée de tous les pouvoirs, pour amener le démembrement et la dissolution de la monarchie, et entraîner les citoyens, par ces idées exagérées de liberté, dans un système de république

> fédérative que la situation politique de l'Europe, la position géographique de la France, et surtout le génie et les mœurs actuelles de la nation, lui auraient presque infailliblement rendu funeste.
>
> D'ailleurs, après avoir aboli les prétentions et les privilèges, il n'était pas de la prudence d'en laisser subsister le germe dans l'Etat, par une division qui, les rappelant sans cesse, pourrait offrir la tentation et les moyens de les rétablir.
>
> Après avoir détruit toutes les espèces d'aristocraties, il ne convenait pas de conserver de grandes administrations dans lesquelles l'autorité serait nécessairement concentrée en très-peu de mains, et qui pourraient se croire assez fortes pour entreprendre de résister au chef du pouvoir exécutif, et assez puissantes pour manquer impunément de soumission à la législature. C'était de plus une vue vraiment patriotique, que d'éteindre l'esprit de province, qui n'est qu'un esprit individuel, de ramener à l'unité politique tous les membres de l'État, et d'en subordonner les parties diverses au grand tout national.
>
> Enfin, dans un empire aussi vaste, il était de la plus grande importance, pour l'uniformité de l'administration, la facilité de la surveillance et l'intérêt des gouvernés, d'avoir des divisions de territoire à peu près égales et d'une étendue calculée sur celle qui convient au plus favorable exercice des différents pouvoirs.

Sieyès conçut l'idée de constituer l'unité administrative, l'unité française par une nouvelle division du territoire en départements à peu près égaux en population et en étendue. Ce projet présenté et développé par Thouret, donna lieu à de vifs débats, auxquels Mirabeau prit la plus grande part.

Adoptant le plan de Sieyès modifié en plusieurs de ses parties, l'Assemblée partagea la France en quatre-vingt-trois départements, subdivisés en districts, cantons et communes. Chaque département devait avoir trois, six on neuf districts, selon leur importance.

Chaque district devait être divisé en cantons de quatre lieues carrées.

Le département eut un conseil administratif composé de trente-six membres et un directoire exécutif composé de cinq. Un conseil et un directoire moins nombreux furent chargés de l'administration du district, sous la direction de ceux du département. Le canton comprenait cinq ou six paroisses. Il n'eut aucune juridiction, et il devait servir à rassembler les électeurs pour nommer leurs représentants et leurs magistrats. Un conseil général et une municipalité relevant des autorités du district furent chargés de l'administration des communes.

Tous ces pouvoirs devaient être le produit de l'élection.

Le département fixait d'abord la répartition de l'impôt ; les districts fixaient ensuite la quotité que devait fournir chaque commune.

Nous avons dit plus haut que les *citoyens actifs* avaient seuls droit de voter, et nous avons aussi exposé le soulèvement d'indignation qui réprouva ce système anti-libéral.

L'égalité des droits, plus que la liberté peut-être, était dans les vœux de la population.

On blessait par ce décret le premier et le plus vif sentiment de la France.

Une assemblée provisoire devait se réunir dans chaque canton. Elle était chargée de désigner les électeurs qui devaient se réunir en une seule assemblée pour nommer les députés à l'Assemblée nationale.

> Pour être éligible aux assemblées électorales et aux administrations de département et de district, dit le *Moniteur*, on fixa une contribution de dix journées de travail : pour l'être à l'Assemblée nationale, on exigea plus encore ; il fallut, pour y prétendre, être imposé à un marc d'argent et posséder une propriété quelconque.
>
> Cette condition d'éligibilité, appuyée par des raisonnements fondés sur l'avantage dont il pouvais être pour le bien commun de ne confier les fonctions publiques qu'à des hommes dont la fortune offrit un gage de leur gestion, soutenue par l'exemple d'un peuple voisin, et encore par le grand principe du respect pour les propriétés, éprouva de grandes difficultés ; elle prévalut cependant, malgré l'opposition et les vives réclamations de ceux qui soutenaient que les hommes, et non la terre, étant l'objet de la représentation nationale, c'étaient les qualités des hommes, et non la quantité de terre dont chacun est possesseur, qu'il fallait considérer, et que la confiance de la nation était le seul vrai titre à l'éligibilité.
>
> De toutes parts on s'éleva avec force contre une loi que l'on regardait comme contraire à la liberté et à l'égalité des citoyens.

Quoi qu'il en soit, le travail de l'Assemblée fut, sous beaucoup de rapports, digne des plus grands éloges, et c'est à lui peut-être que nous devons cette grande force de cohésion, ce grand caractère d'unité, de nationalité qui distingue la France.

Toutes les anciennes barrières disparurent ; la fusion des races s'opéra.

Il n'y eut plus qu'un grand peuple uni dans sa force, dans son génie, dans ses aspirations, dans ses destinées, dans sa gloire.

LIVRE SEPTIÈME

L'ordre judiciaire est réformé. — Nouvelle organisation militaire. — Le Châtelet et Marat. — Intervention de Danton. — Conspiration de Favras. — Monsieur est compromis. — Sa démarche à l'Hôtel-de-Ville. — Louis XVI à l'Assemblée nationale. — Serment civique. — Négociation de Mirabeau avec la Cour. — Son entrevue avec le roi et la reine. — Son marché. — Bouillé. — Les puissances étrangères et la révolution. — Les émigrés à Turin. — Guerre aux châteaux. — Catholiques et protestants. — Vente des biens ecclésiastiques. — Création des assignats.

I

La division administrative de la France venait d'être réglée.

Il s'agissait d'organiser la justice et de la mettre en accord avec les idées nouvelles. les nouveaux besoins et la récente division du royaume.

Les parlements suspendus étaient devenus impossibles ; d'ailleurs l'opinion publique les réprouvait.

Dans les nouvelles distributions de la justice, chaque département eut un tribunal criminel, où le jury fut admis ; chaque district un tribunal civil, et chaque canton un tribunal de paix. Une cour suprême fut en outre établie ; elle fut chargée de veiller à la conservation des formes judiciaires. La base de tout pouvoir était l'élection.

Les juges furent donc élus par le peuple.

La justice s'asseyait sur la confiance publique.

II

La révolution s'accomplissait dans toutes les branches de l'administration.

L'armée demandait des réformes radicales.

Son organisation reposait sur l'inégalité des rangs, et le soldat, capable de devenir le plus grand capitaine, ne pouvait franchir le grade de sergent, s'il n'était pas noble.

L'Assemblée admit d'abord le mode de recrutement par enrôlements volontaires, et rendit, le 13 février 1790, un décret qui déclarait les grades et l'avancement indépendants de la cour et des titres de noblesse.

Mais cela ne suffisait pas. Il fallait aussi abolir les privilèges de certains corps de troupes et ramener l'égalité entre les régiments, comme on l'avait décrétée pour tout le peuple.

A. Lameth fit sur la constitution de l'armée un rapport dont plusieurs passages sont remarquables, et dont l'Assemblée adopta en grande partie les généreuses idées.

> Vos intentions, messieurs, sont connues, dit-il, et je pense que le pouvoir exécutif aura soin de ne vous présenter que des mesures qui soient compatibles avec les diverses améliorations que vous avez résolu de faire.
>
> Vous avez aboli les privilèges, et vous ne souffrirez pas qu'il en subsiste parmi les corps militaires ; ainsi, les avantages et les préférences accordés jusqu'à ce jour à certains régiments disparaîtront devant les principes de justice et d'égalité qui doivent régner dans toutes les parties de l'organisation sociale.
>
> Des régiments entretenus par la nation et destinés à la défendre ne seront plus la propriété des particuliers, transmise de génération en génération et donnée en dot à leurs filles ; aucun citoyen, fût-il prince du sang, ne pourra prétendre aux grades sans en être reconnu digne par son mérite où l'ancienneté de ses services ; les chefs de régiment ne se feront plus un titre d'honneur d'être affranchis, — pendant la plus grande partie de l'année, du service militaire et de la surveillance des corps qui leur sont confiés ; le temps de leurs services sera le même que celui des autres officiers, et ils acquerront, par le même nombre d'années, la récompense honorable attachée à la valeur et à l'ancienneté.
>
> Une nouvelle organisation de l'armée augmentera sa force réelle en supprimant le luxe des places inutiles, qui, loin d'augmenter son activité, l'embarrasse et la surcharge d'un poids ruineux.
>
> Le même esprit de justice vous portera à assurer leur avancement et à ouvrir devant eux la carrière des .honneurs militaires, et à leur assurer, après de longs services, une retraite honorable. Enfin, messieurs, dans tout ce qui peut intéresser l'organisation de l'armée, vous ne perdrez jamais de vue tout ce que doit une grande nation à cette classe généreuse de citoyens qui lui consacre sa vie et une partie de son indépendance ; mais combien ce sentiment naturel ne sera-t-il pas fortifié par le souvenir de tout ce qu'ont fait dans ces derniers temps ces militaires citoyens, dont nous allons régler la destinée ! Combien nous avons dû à leur patriotisme, et combien tout ce que nous aurons fait pour eux nous sera-t-il rendu en actions de grâces par cette nation qu'ils ont si bien servie ! Ah ! sans doute, elle s'est montrée digne de sa destinée, quand on a vu les peuples de toutes paris s'armer pour la défense de ses représentants, et, pour ainsi dire, des bataillons sortir de la terre aux premières alarmes de la liberté ; mais il est aussi digne d'elle de reconnaître les services de ceux qui l'ont si bien secondée ; et d'accorder cet espoir, ce bien-être et cette

dignité qui doivent distinguer les guerriers d'une nation libre des satellites de despotes.

Ces questions passionnèrent vivement l'Assemblée et plusieurs orateurs firent applaudir des généreuses motions.

Enfin dans la séance du 28 février l'Assemblée rendit les décrets suivants :

Art. Ier. Le roi est le chef suprême de l'armée.

II. L'armée est essentiellement destinée à combattre les ennemis de la patrie.

III. Il ne peut être introduit dans le royaume, ni admis au service de l'Etat, aucun corps de troupes étrangères, qu'en vertu d'un acte du corps législatif sanctionné par le roi.

IV. Les sommes nécessaires à l'armée seront fixées par les législatures suivantes.

V. Les législatures suivantes ni le pouvoir exécutif ne pourront porter atteinte aux droits qu'a chaque citoyen d'être admissible à tous les emplois et grades militaires.

VI. Aucun militaire ne peut être destitué de son emploi que par un jugement légal.

VII. Tout militaire en activité conservera son domicile, nonobstant les absences nécessitées par son service ; il pourra exercer les fonctions de citoyen actif s'il a d'ailleurs les qualités requises par les décrets de l'Assemblée nationale, et si, au moment des élections, il ne se trouve pas en garnison dans le canton où est situé son domicile.

VIII. Tout militaire qui aura servi pendant seize ans, sans interruption et sans reproche, jouira de la plénitude des droits de citoyen actif, et sera dispensé de la nécessité d'avoir une propriété et de payer la contribution requise pour être éligible.

IX. Le 14 juillet de chaque année, tous les corps militaires prêteront le serment civique.

X. Le ministre de la guerre et autres agents militaires du pouvoir exécutif sont sujets à la responsabilité, dans les cas et de la manière qui sera établie par la Constitution.

L'Assemblée nationale décrète également comme article constitutionnel, qu'il appartient à chaque législature de statuer annuellement : 1° sur les sommes à donner pour la dépense de l'armée ; 2° sur le nombre d'hommes dont l'armée doit être composée ; 3° sur la solde de chaque grade ; 4° sur les régies d'admission et d'avancement de tous les grades ; 5° sur la forme des enrôlements et les conditions des engagements ; 6° sur l'admission des troupes étrangères au service de la nation ; 7° sur les lois relatives aux délits et aux peines militaires.

Décrète en outre, l'Assemblée nationale, que le comité de constitution sera chargé de lui présenter, le plus promptement possible, des projets de lois ; 1° sur l'emploi des forces militaires dans l'intérieur lu royaume et sur leurs rapports soit avec le pouvoir civil, soit avec les gardes nationales ; 2° sur l'organisation des tribunaux et les formes des jugements militaires ; 3° sur les moyens d'augmenter les forces militaires en temps de guerre, Cil supprimant le tirage de la milice,

Décrète, enfin, que le roi sera supplié de faire présenter incessamment à l'Assemblée nationale un plan d'organisation, pour mettre l'Assemblée en état de statuer et délibérer sans retard sur les différent objets qui sont du ressort du pouvoir législatif.

L'Assemblée nationale décrète de plus que la paye de tout soldat français, à dater du 1er avril prochain, sera augmentée de 32 d., en observant les proportions graduelles usitées jusqu'à présent dans les différentes armes et les différents grades. L'emploi et la distribution en seront faits ainsi qu'il sera déterminé par le pouvoir exécutif.

III

Tandis que l'Assemblée nationale jetait les bases de la nouvelle Constitution française, les ennemis delà Révolution poursuivaient avec acharnement les défenseurs de la cause populaire.

Nous avons fait connaître l'esprit réactionnaire qui animait le Châtelet.

Marat, rédacteur de l'*Ami du Peuple*, dénonçait dans son journal les menées des contre-révolutionnaires. La commune et le Châtelet s'appuyèrent sur un prétexte de calomnie pour décréter le journaliste de prise de corps.

Il fallut s'y prendre à deux fois, mettre sur pied une armée pour arrêter ce redoutable défenseur de la Révolution, qui parvint pourtant à échapper aux griffes de ses traqueurs acharnés.

La première tentative d'enlèvement eut lieu le 7 octobre.

Ce jour là le peuple était à Versailles et il ramenait victorieusement le roi à Paris. Le moment était mal choisi.

Marat demeurait alors rue du Vieux-Colombier. Dans la nuit, une nuée d'agents suivis d'une voiture se présentent au domicile du journaliste.

C'en était fait de moi, raconte Marat, s'ils fussent parvenus à forcer la porte qu'on refusait de leur ouvrir. Les ennemis publics me regardaient alors comme le premier moteur de l'insurrection qui venait de sauver la patrie. Ils mirent ma tête à prix el, pour couvrir l'assassinat, ils firent courir le bruit que j'étais dans les cachots du Châtelet. Que je m'acquitte ici d'un devoir cher à mon cœur envers tant de bons citoyens qui vinrent me presser de chercher mon salut dans la fuite. J'avais informé deux districts des dangers que je courais ; l'un fit faire de fréquentes patrouilles devant ma porte, l'autre m'envoya quelques officiers pour

me mettre en sûreté. Plusieurs amis, ne se fiant qu'à leur zèle, m'enlevèrent de chez moi et me conduisirent à Versailles. J'adressai mes réclamations à l'Assemblée. Ce serait manquer à la reconnaissance que de passer sous silence les efforts réitérés que fit M. Fréteau, son digne président, pour l'engager à les prendre en considération.

On avait enlevé les presses de Marat. La municipalité les lui rendit et l'*Ami du Peuple* vint s'installer rue de l'Ancienne-Comédie, n° 30.

La tentative d'arrestation, provoquée contre Marat, avait mis en garde contre les velléités despotiques de la réaction les nombreux amis de la liberté.

L'assemblée du district des Cordeliers, sur la motion de Danton, son président, prit ce célèbre arrêté qui déclarait qu'à l'avenir il serait nommé cinq commissaires, pris dans le sein du district, sans la signature collective desquels, on ne pourrait mettre à exécution aucun ordre dénaturé à priver un citoyen de sa liberté.

La mesure était hardie. Danton, avec son admirable flair révolutionnaire, avait senti qu'il fallait des garanties contre l'arbitraire qui régnait encore.

Voici les principaux considérants de cet arrêté. En les lisant on se rendra immédiatement compte de la situation des esprits et des choses :

> Le district des Cordeliers, considérant que, dans ces temps d'orage que produisent nécessairement les efforts du patriotisme luttant contre les ennemis de la Constitution naissante, il est du devoir des bons citoyens et par conséquent de tous les districts de Paris, qui se sont déjà signalés glorieusement dans la Révolution, de veiller à ce qu'aucun individu de la capitale ne soit privé de sa liberté, sans que le décret ou l'ordre en vertu duquel on voudrait se saisir de sa personne n'ait acquis un caractère extraordinaire de vérité, capable d'écarter tout soupçon de vexation ou d'autorité absolue.
>
> Considérant encore, sous quelque rapport que l'on envisage soit les décrets émanés du Chatelet, qui n'a été que provisoirement institué juge des crimes de lèse-nation, soit tous les ordres émanés du pouvoir municipal établi provisoirement dans la ville de Paris, on ne doit qu'applaudir aux districts qui soutiennent que ces décrets ou ordres ne doivent être exécutés qu'après avoir été visés par des commissaires, honorés à cet effet du choix de la véritable commune, jusqu'à ce que le grand œuvre de régénération française soit tellement accompli qu'on n'ait plus à craindre de voir les hommes attachés aux principes de l'ancien régime, -et imbus des préjugés et des fausses maximes de la vieille magistrature à-finance, tenter d'étouffer-la voix des écrivains patriotes dont le zèle, en le supposant même exagéré, ne peut que contribuer au triomphe de la vérité et à l'affermissement d'une constitution qui deviendra supérieure à celle de quelques peuples que nous ne regardions comme véritablement libres que parce que nous étions 1 longés dans le plus honteux esclavage :

A arrêté qu'il serait nommé cinq commissaires conservateurs de la liberté, au nombre desquels le président se trouverait de droit, et que nul décret ou ordre, quel qu'en soit la nature, tendant à priver un citoyen de sa liberté, ne serait mis à exécution dans le territoire du district, sans qu'il n'eut été revêtu du visa des cinq commissaires qui seront convoqués par le président, et dont les noms seront affichés dans le corps de garde.

Et l'Assemblée ayant procédé à l'élection desdits commissaires, son choix est tombé sur MM. Danton, Saintin, Cheftel et Labiée.

L'Assemblée a arrêté en outre que le commandant du bataillon du district et tous les officiers du poste tiendraient la main à l'exécution du présent arrêté qui serait imprime, affiché, envoyé à tous les districts, pour les inviter à y accéder, et en outre communiqué aux mandataires provisoires, à la ville, aux juges du Chatelet, au commandant général de la milice parisienne, et enfin porté par deux commissaires à M. le Président de l'Assemblée nationale.

Cet arrêté sauva Marat.

Le Châtelet avait exhumé son premier décret de prise de corps contre le journaliste qui le gênait.

Cette fois, on prit des mesures extraordinaires. La municipalité a prêté main-forte au Chatelet ; Lafayette a pris des dispositions telles qu'on croirait qu'il s'agit d'enlever une place forte.

C'est Montjoie, un écrivain royaliste, qui énumère les forces de l'expédition :

Lafayette, dit-il, fit d'abord marcher contre Marat une armée de six mille hommes et fit pointer à toutes les avenues des rues qui avoisinaient sa maison deux pièces d'artillerie. Cette guerre est si extraordinaire, que si je n'en avais pas été témoin moi-même, je n'y croirais pas. Comment concevoir, en effet, que le héros des deux mondes déployât des forces si formidables contre un nain qui n'avait pour armes que sa plume ?

Le district des Cordeliers avait pris hardiment Marat sous sa sauve garde et mis deux sentinelles à sa porte. Deux huissiers, escortés d'un détachement d'infanterie, se présentent et montrent un mandat d'arrêt. On leur refuse l'entrée. De nombreux rassemblements se forment des figures menaçantes s'amoncèlent autour des troupes prêtes à en venir aux mains.

Une femme du peuple tire un pistolet qu'elle tenait caché sous son jupon et l'agitant en l'air : Mon mari est grenadier, s'écrie-t-elle, s'il arrête Marat, je lui fais sauter la cervelle.

Les huissiers demeuraient interdits, l'étonnement, la frayeur s'étaient 'emparés d'eux. La foule mugissante grondait. Soudain Danton accourt. Il avait dit en pleine assemblée :

Eh bien ! s'il le faut, nous ferons venir le faubourg Saint-Antoine.

Le fougueux patriote s'indigne contre l'attentat qui se prépare : Si tout le monde pensait comme moi, dit-il à la foule qui l'entoure, on sonnerait le tocsin, et, à l'instant, nous aurions vingt mille hommes qui les feraient blanchir.

C'est l'heure des insurrections, et le grand agitateur sait que le peuple ne parviendra à vaincre la tyrannie qu'en descendant dans la rue.

Les huissiers durent se retirer et en référer au Châtelet. Grande fut la colère de ce tribunal ; il délivre un ordre formel de mettre le décret à exécution. Pendant ce temps le district des Cordeliers avait envoyé à l'Assemblée nationale Pari, Testulat et Danton pour réclamer contre les ordres du Châtelet.

L'Assemblée n'avait pas appris sans effroi les attroupements formés autour de la force armée. Aussi, tout en louant le patriotisme du district, elle déclara son zèle excessif et lui enjoignit de laisser arrêter Marat et au besoin de le livrer. La résistance devenait inutile. La maison de l'ami du peuple fut ouverte ; mais le prévenu était parti.

Les huissiers et les soldats ne trouvèrent que des presses, des caractères d'imprimerie, des journaux : tout fut bouleversé, saccagé, souillé, pillé ! Mais Marat était en sûreté ! Marat raconte sa fuite et la déconvenue des agents du Chatelet d'une façon assez plaisante :

> Je reposais dans une rue voisine, lorsqu'un jeune homme attaché à mon bureau vint m'annoncer en pleurant que ma maison était enveloppée par plusieurs bataillons.
>
> A l'instant mon hôte et son épouse entrent dans ma chambre d'un air consterné ; ils veulent parler, ils ne purent que gémir.
>
> Paix donc ! m'écriai-je ; ce n'est rien que cela, je demande à être seul. Jamais je ne suis plus de sang-froid qu'au milieu des dangers imminents. Ne voulant pas sortir en désordre de peur d'éveiller les soupçons, je fis toilette. Je passai une redingote, je me couvris d'un chapeau rond, je pris un air riant, et me voilà parti gagnant le Gros-Caillou à travers un détachement de la garde envoyé pour m'enlever. Chemin faisant. j'avais cherché à distraire mon compagnon et je conservai ma bonne humeur jusque vers cinq heures du soir, heure à laquelle j'attendais l'épreuve de la feuille où je rendais compte de la fameuse équipée. Personne ne vint, je pressentis le coup qui me menaçait. Le reste de la journée se passa dans la tristesse. On avait eu vent de la route que j'avais tenue.
>
> Dans la soirée, la maison fut investie par des espions. Je les reconnus à travers une jalousie. On me proposait de me sauver par le toit à l'entrée de la nuit, Je passai au milieu d'eux en plein jour, donnant le bras à une jeune personne et marchant à pas comptés. Lorsque la nuit fut arrivée, je me rendis au grand bassin du Luxembourg ; deux amis m'y attendaient. Ils devaient me conduire chez une dame du voisinage. Nous ne trouvâmes personne au logis. Me voilà sur le pavé. Un de mes compagnons se met à pleurer. Je séchai ses larmes en éclatant de rire. Nous prenons un fiacre

> et je vais chercher asile au fond du Marais. Arrivé à la Grève, je vois le réverbère que l'on me destinait deux jours auparavant et je passai dessous. Arrivé rue de la Perle, mon nouvel hôte avait compagnie J'y trouvai une personne qui ne m'était pas inconnue. Pour dépayser les envieux il fallut jouer la gaieté ; elle vint réellement.
>
> Après un quart d'heure de conversation, je demandai à mon hôte, lui parlant à l'oreille, s'il était sûr de la personne présente : comme de moi. — Fort bien, et je continuai la conversation. Je soupai et allai me coucher. Au milieu de la nuit une escouade de cavalerie fit halle sous ma fenêtre. J'entr'ouvre les volets, je remarque qu'aucun d'eux n'a mis pied à terre. Je regagne tranquillement mon lit jusqu'au lendemain. Il fallut décaniller.

Marat, en effet, se retira à Londres.

Pendant quatre mois sa voix se tut à Paris. Mais, loin de la France, son œil suivait la marche de la Révolution. Bientôt nous le reverrons paraître sur la scène, et il reviendra tenir en éveil le peuple dont il s'est déclaré le défenseur.

La presse a toujours eu l'honneur d'être poursuivie avec acharnement.

La force armée envahit de nuit le domicile du journaliste Marat.

Quelques jours auparavant Bailly avait fait afficher une ordonnance de la commune, dans laquelle il était dit que désormais on ne visiterait plus de nuit la demeure des femmes publiques, afin de ne pas porter atteinte à la liberté des citoyens.

Les hideux plaisirs du lupanar étaient déclarés inviolables !

La noble manifestation de la pensée n'avait ni trêve ni refuge.

A toute heure, en tout lieu, elle était soumise aux coups de l'arbitraire.

On sortait, il est vrai, des ténèbres, du chaos de la féodalité !

Le Chatelet sut mauvais gré à Danton d'avoir voulu s'opposer à l'arrestation de Marat et d'avoir facilité sa fuite.

Il lança contre lui un décret de prise de corps, basé sur les propos que le président du district des cordeliers avait tenus dans cette assemblée. C'était fouler aux pieds le décret de l'Assemblée nationale du 23 août 1789, portant que aucun citoyen ne pouvait être inquiété pour avoir exprimé librement son opinion.

L'Assemblée des Cordeliers s'en plaignit à la commune qui, tout en se lavant les mains, excusa cependant la conduite de Danton.

L'Assemblée nationale donna raison au futur tribun du peuple.

Quelques jours après on lisait sur les murs de Paris :

> L'Assemblée générale du district des Cordeliers, calomniée dans ses principes par les ennemis de la chose publique, croit se devoir à elle-même de repousser ces attaques de la manière la plus authentique. En conséquence, fidèle au serment civique qu'elle a prêté solennellement, et qu'elle

scellerait même de son sang, elle déclare que son opinion est qu'on doit regarder comme infâme et traitre à la patrie tout citoyen ou toute assemblée de citoyens qui refuse d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale, ou qui se servent de protestations contre un seul de ces décrets.

Arrête en outre que la présente proclamation sera imprimée, affichée et envoyée aux 59 autres districts.

DANTON, *président*.

Le défi était jeté à la réaction par cet acte aussi habile que hardi.

On sent là l'initiative de Danton.

IV

Ils avaient raison de veiller à la sûreté des patriotes, ces énergiques défenseurs de la liberté, car dans l'ombre la contre-révolution ourdissait de sinistres projets.

La ténébreuse affaire de Favras va soulever de justes appréhensions. Les conspirations sont à l'ordre du jour ; toutes les ambitions s'agitent en haut. Il ne s'agit pas seulement d'étouffer dans son berceau la démocratie naissante.

L'heure est pleine de troubles et d'incertitudes ; les turpitudes ont beau jeu. Que Louis XVI y prenne garde. Ses plus redoutables ennemis ne sont pas ceux qui l'ont ramené de Versailles à Paris. La trahison s'est glissée dans sa famille.

Il fallait un agent intelligent, hardi, habile, pour préparer l'exécution des plans ambitieux d'un haut personnage. Cet agent se présenta de lui-même.

Thomas de Mahy, marquis de Favras, était doué d'un esprit audacieux et remuant. Sa fortune avait été rapide. Après avoir servi dans les mousquetaires et dans le régiment de Belzunce, il entra comme lieutenant dans les Suisses de la garde de Monsieur, comte de Provence. Il venait d'épouser une princesse d'Anhaldt. En 1787, la Hollande s'insurge. Favras quitte la France et va commander une légion dans les provinces bataves. Il espérait jouer un rôle important, lorsque la pacification de la Hollande l'oblige à revenir à Paris. Il se jette alors avec ardeur dans l'étude des questions financières et fait présenter à Necker des plans de réformes politiques qui eurent un moment de succès. Cette nature aventureuse attira.les regards du comte de Provence qui entra en relation assez intime avec le marquis de Favras et lui fit négocier un emprunt de deux millions. Ces fonds devaient servir, il faut le croire, à organiser une de ces conspirations dont sont souvent menacés, dans leur propre palais, les princes faibles qui ont près d'eux un frère -qui médite Machiavel.

Dénoncé par des complices subalternes, Favras fut arrêté en décembre de l'année 1789. Il fut immédiatement traduit devant le tribunal du Chatelet, sous la prévention d'avoir formé le conr/ot de faire assassiner Bailly, La Fayette et Necker. On disait que douze cents chevaux étaient prêts à Versailles pour enlever Louis XVI, et qu'une armée de Suisses et de Piémontais devait le recevoir.

Les relations que le comte de Provence avaient eues avec le prévenu firent soupçonner le prince de complicité, et dans Paris le peuple l'accusait hautement.

Monsieur, qui devait être plus tard l'astucieux Louis XVIII, veut à tout prix parer le coup qui le menace. Il tente une démarche qui doit immédiatement lui concilier les sympathies de la municipalité.

Il fait prévenir la Commune qu'il désire se justifier dans son sein de la calomnie qui l'atteint et demande une réunion extraordinaire. Bailly, flatté de la démarche du prince, assembla les représentants de la Commune. Le comte de Provence se présente à l'Hôtel-de-Ville où il est reçu avec les plus grands honneurs. Il avait appris un discours préparé d'avance et dont il attendait un effet certain. Mirabeau en avait écrit la plus grande partie.

Il s'agissait de désavouer Favras et d'avoir même l'air de ne pas le connaître.

L'aiderait-on au moins à se tirer de ce terrible pas ?

Bah ! on connaît la reconnaissance des princes !

Favras vivant était du reste un danger.

> Messieurs, dit le frère du roi, au conseil assemblé, le désir de repousser une calomnie atroce m'amène au milieu de vous. M. de Favras a été arrêté avant-hier par ordre de votre comité de recherches ; et l'on répand aujourd'hui, avec affectation, que j'ai de grandes liaisons avec lui. J'ai cru devoir, en ma qualité de citoyen de Paris, venir instruire la Commune des seuls rapports sous lesquels je connais M. de Favras. Cependant on distribue avec profusion dans la capitale, un écrit où l'on m'accuse d'être à la tête d'un complot tendant à assassiner le maire et le commandant de la garde nationale, à introduire trente mille hommes dans Paris. Vous n'attendez pas de moi, messieurs, que je m'abaisse jusqu'à vouloir me justifier d'un crime aussi bas ; mais dans un temps où les calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre les meilleurs citoyens avec les ennemis de la Révolution, j'ai cru devoir au roi, à vous et à moi-même, d'entrer dans le détail que vous venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne puisse rester un seul instant incertaine. Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde assemblée des notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisait encore les esprits, je n'ai pas cessé de croire qu'une grande révolution était prête ; que le roi, par ses intentions, ses vertus, son rang suprême, devrait en être le chef, puisque cette révolution ne pouvait être avantageuse à la nation sans l'être également au monarque ; enfin, que l'autorité devrait être le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale. Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes discours qui ait démenti ces principes, et qui ait montré que, dans quelque circonstance où j'aie été, le bonheur du roi, celui du peuple, n'a cessé d'être l'unique objet de mes vœux ; jusque-là, j'ai droit

> d'être cru sur ma parole, puisque je n'ai jamais changé de sentiments ni de principes.

Le prince ne s'était pas trompé en comptant sur l'obséquieuse vanité des représentants de la Commune.

Bailly lui répondit :

> C'est une grande satisfaction pour les représentants de la Commune de Paris, de voir parmi eux le frère d'un roi chéri, d'un roi le restaurateur de la liberté française. Monsieur s'est montré le premier citoyen du royaume, en votant pour le tiers-état dans la seconde assemblée des notables. il a été le seul de cet avis, du moins avec un très-petit nombre d'amis du peuple ; il a ajouté la dignité de la raison à tous les autres titres qui lui méritaient le respect de la nation.
>
> Monsieur est donc le premier auteur de l'égalité publique. Il a donné un nouvel exemple aujourd'hui en venant seul parmi les représentants ; il semble ne vouloir être apprécié que par ses sentiments patriotiques. Ces sentiments sont consignés dans l'explication que Monsieur veut bien donner à l'assemblée. Le prince va au devant de l'opinion publique : le citoyen met le prix à l'opinion des concitoyens, et offre à Monsieur, au nom de l'assemblée, le tribut de reconnaissance et de respect qu'elle doit à ses sentiments et à l'honneur de sa présence, et surtout au prix qu'elle attache à l'estime des hommes libres.

Le prince avait affirmé qu'il ne connaissait ni Favras ni ses projets. Toute l'assemblée eut l'air de le croire.

Le faible fut sacrifié au puissant.

Monsieur avait à se justifier devant l'Assemblée nationale et devant l'opinion publique.

Il fit un mémoire dans lequel il expliqua que, privé de la jouissance de ses revenus, il avait formé le projet, pour ne pas être à charge au trésor public, de vendre pour deux millions de contrats, somme destinée à satisfaire des engagements qui devaient être remplis en janvier de l'année suivante. M. de La Châtre lui indiqua M. de Favras, comme propre à faire réussir cette négociation. Ces relations fortuites avaient été les seules causes des dénonciations dont le prince était l'objet. A l'appui de cette version, il adressa à l'Assemblée nationale l'état de ses dettes qui devaient, disait-il, être payées sur le produit de l'emprunt.

L'histoire n'a pas accepté cette explication, et Monsieur demeura convaincu d'avoir été l'instigateur de la conspiration dans laquelle périt le malheureux Favras.

Mahy parut devant ses juges avec une contenance fière et digne. Sa taille élégante, sa figure noble et belle lui conquirent toutes les sympathies. Mais il

fallait une victime expiatoire, et on ne voulut pas aller la chercher sur les marches du trône.

L'opinion publique, du reste, justement alarmée do la faiblesse que le Chatelet avait montrée à l'égard des ennemis de la Révolution, attendait, menaçante, l'issue du procès Favras.

Mais c'est au Luxembourg surtout, c'est autour de Monsieur qu'on redoutait une longue procédure qui pouvait amener de fatales révélations.

Le marquis fut jugé et condamné à la hâte, malgré son assurance et l'habileté de ses réponses, qui embarrassèrent souvent ses juges.

L'infortuné écrivit alors au prince pour lequel il s'était perdu.

Il ne reçut pas de réponse.

Il monta ferme à l'échafaud. Des cris de grâce partaient du sein de la foule.

Ces cris furent couverts par les vociférations d'agents mystérieux qui, dans l'intérêt de Monsieur, hâtèrent l'exécution.

Pas une faiblesse ne vint démentir le courage du conspirateur ; il eut la magnanimité de ne pas révéler le nom de celui qui le laissait ainsi lâchement périr.

En gravissant l'échelle qui le menait au gibet, Favras dut soutenir le prêtre chargé de l'assister à sa dernière heure ; il dut consoler le bourreau, qui versait d'abondantes larmes.

Jeté dans une autre cause, cet homme eût été un héros.

Lorsqu'on rendit son corps à sa famille, il n'était pas encore refroidi. On pratiqua une saignée. L'infortuné rouvrit les yeux, jeta un soupir, et expira.

Il avait dicté son testament de mort, qui ne fut livré au public qu'altéré et défiguré. On en fit de même pour les procès-verbaux des interrogatoires. Les principales pièces du procès furent soustraites du greffe du Chatelet et passèrent dans les mains de Mme du Cayla, qui les rendit plus tard à Louis XVIII. Dès qu'il fut monté sur le trône, ce prince accorda une pension à la veuve de Mahy de Favras, prix du sang.

Voici une lettre trouvée sur le marquis lorsqu'il fut arrêté, et qui prouve surabondamment la complicité de Monsieur :

1er Novembre 1790.

> Je ne sais, Monsieur, à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie.
>
> Le mal empire, l'Assemblée détache toujours quelque chose du pouvoir royal ; que restera-t-il si vous différez ? Je vous l'ai dit et écrit souvent. Ce n'est point avec des libelles, des tribunes payées et quelques malheureux groupes soudoyés, que l'on parviendra à écarter Bally et La Fayette. Ils ont excité l'insurrection parmi le peuple ; il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus retomber. Ce plan a, en outre, l'avantage d'intimider la nouvelle cour, et de décider l'enlèvement du Soliveau. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra qu'il s'y résigne. Tout ce que l'on veut est pour son bien. Puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien

gouvernée. Envoyez, au bas de cette lettre, un récépissé de deux cent mille francs.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

V

Le procès de Favras, dans lequel un prince du sang avait failli être impliqué, avait augmenté les défiances qui se formaient dans la nation contre le trône. Louis XVI chancelant, anxieux, éperdu, s'était jusqu'à ce jour laissé emporter par le mouvement libéral sans y prendre part, sans le maîtriser, le redoutant comme un abîme qui se creusait sous ses pas.

Jusqu'à ce jour il avait espéré en quelque événement fortuit qui vînt rasseoir sur sa base la royauté ébranlée.

La royauté penchait tous les jours vers sa chute ; l'événement attendu n'arrivait pas.

Mirabeau avait offert son appui. Mirabeau avait peur en ce moment que la Révolution n'avortât, ou qu'elle ne dépassât le but qu'il lui avait assigné.

Le but est assigné par la logique implacable des idées, et non par les prévisions des hommes. Mirabeau l'oubliait.

Louis XVI voyant les forces et la persistance du mouvement révolutionnaire, se résolut donc, par des conseils secrets, à accepter franchement les institutions nouvelles, espérant y trouver un élément de solidité pour sa couronne.

En conséquence, il fut arrêté que le roi se rendrait à l'Assemblée nationale pour y déclarer ses nouvelles intentions, et pour ménager un effet sûr à cette démarche, on l'enveloppa de mystère et on lui E8§eu9ui un caractère d'imprévu et de spontanéité.

L'Assemblée nationale venait d'entrer en séance, on était au 4 février. Le Président lut la lettre suivante qui lui avait été adressée par le roi :

> Je préviens monsieur le Président de l'Assemblée nationale que je compte m'y rendre ce matin vers midi ; je désire être reçu sans cérémonie.

La surprise fut grande à la lecture de celle lettre. Un instant après un huissier annonce le roi. L'Assemblée éclate en applaudissements.

Un profond silence s'établit bientôt. Debout, Louis XVI parle en ces termes à l'Assemblée assise :

> Messieurs, la gravité des circonstances où se trouve la France m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre et de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la justice, les mécontentements qui sont la suite inévitable des longues dissensions, la situation critique des finances et les incertitudes sur la fortune publique, enfin l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité et du bonheur du royaume. Un grand but se présente à vos regards ; mais il faut y atteindre sans

accroissement de trouble et sans nouvelles convulsions. C'était, je dois le dire, d'une manière plus douce et plus tranquille que j'espérais vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler et de réunir pour la félicité publique les lumières et les volontés des représentants de la nation ; mais mon bonheur et ma gloire ne sont pas moins étroitement liés aux succès de vos travaux.

. . . . . .

Je ne dois pas le mettre en doute, en achevant votre ouvrage vous vous occuperez sûrement avec sagesse et avec candeur de l'affermissement du pouvoir exécutif, cette condition sans laquelle il ne saurait exister aucun ordre durable au dedans, ni aucune considération au dehors. Nulle défiance ne peut raisonnablement vous rester ; ainsi, il est de votre devoir, comme citoyens et comme fidèles représentants de la nation, d'assurer au bien de l'État et à la liberté publique cette stabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active et tutélaire. Vous aurez sûrement présent à l'esprit que, sans une telle autorité, toutes les parties de votre système de constitution resteraient à la fois sans lien et sans correspondance ; et en vous occupant de la liberté que vous aimez, et que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le désordre, en administration, en amenant la confusion des pouvoirs, dégénère souvent par d'aveugles violences dans la plus dangereuse et la plus alarmante de toutes les tyrannies. Ainsi, non pas pour moi, messieurs, qui ne compte point ce qui m'est personnel près des lois et des institutions qui doivent régler le destin de l'empire, mais pour le bonheur même de notre patrie, pour sa prospérité, pour sa puissance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impressions du moment qui pourraient vous détourner de considérer dans son ensemble, ce qu'exige un royaume tel que la France, et par sa vaste étendue et par son immense population et par ses relations inévitables au dehors. Vous ne négligerez point de fixer votre attention sur ce qu'exigent encore des législateurs, les mœurs, le caractère et les habitudes d'une nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de son esprit, pour qu'il puisse paraître indifférent d'introduire ou d'altérer en elle les sentiments de douceur, de confiance et de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice qui sert de sauvegarde à la propriété, à ce droit respecté de toutes les nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des privilèges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public, et aux premières conditions de l'harmonie sociale.

Par quelle fatalité, lorsque le calme commence à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces ? Par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès ? Joignez-vous à moi pour les arrêter, et empêchons

> de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jouis où le bonheur de la nation se prépare. Vous qui pouvez influer, par tant de moyens, sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé quand on veut me consoler de mes peines. Ah ! s'il" savait à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargnerait cette douloureuse amertume
>
> Puisse cette journée, où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire ! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations peuvent être-un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde devenu si nécessaire me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les paierai par ma reconnaissance et mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons, je vous donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la Constitution nouvelle et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France.

Par cette démarche, par ces paroles, Louis XVI avait immédiatement reconquis l'Assemblée nationale. Le lendemain il avait reconquis la nation.

L'enthousiasme fut immense. Une députation fut nommée chargée de porter au roi les vœux et les sentiments de l'Assemblée.

La reine qui voulait aussi avoir sa part de popularité, adressai celle députation les paroles suivantes :

> Je partage tous les sentiments du roi. Voici mon fils, je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères. Je lui apprendrai à chérir les libertés publiques, et j'espère qu'il en sera le plus ferme appui.

Il n'en fallut pas davantage pour faire disparaître dans le cœur des Français, si prompts à s'éprendre, tous les ressentiments qui s'y trouvaient amassés.

Si la royauté doit tomber plus tard, qu'elle ne s'en prenne qu'à son hypocrisie, qu'à ses fautes.

La nation, elle, va s'enchaîner par un serment civique. C'est l'Assemblée nationale qui, sur la proposition de Goupil de Prefeln, prend l'initiative de cet engagement solennel.

Chaque député, à l'appel de son nom va se lever et lier sa parole par un acte sacré.

Le président réclama l'honneur de prêter le premier le serment civique.

Il monta à la tribune et étendant la main :

Je jure, dit-il, d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

Tous prêtèrent le serment. Il y eut des restrictions mentales.

Les tribunes elles-mêmes émues se levèrent par un mouvement spontané, et la foule s'écria : *Je Jure !*

Quelques députés, toutefois, avaient protesté contre cet engagement ; tels furent Challouié, Bergasse, de Bodreville, de Belbœuf. Le frère de Mirabeau sortit furieux de la séance, et brisant son épée :

Lorsque le roi brise son sceptre, s'écria-t-il, ses serviteurs doivent briser leur épée.

Maury, qui avait juré, ne brisa que son serment.

Le parjure est vertu quand le serment fut crime, disait-il.

On reconnaît là le prêtre et le jésuite.

Le conseil parut bon, et à l'exception de Bergasse, les membres qui s'étaient retirés rentrèrent dans la salle disposés à être parjures !

Le récit de ces scènes mémorables produisit à la municipalité un effet inouï. Bailly propose a l'Assemblée d'imiter le patriotisme des députés en répétant le serment, Tous s'écrient : *Je le jure*. Danton demande que le public soit admis à jurer à son tour, et de toutes les parties de la salle, du fond des galeries, s'élève ce cri : *Je le jure*. Bailly et douze membres de la municipalité descendent sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, et là au milieu du profond silence de la foule, le maire de Paris formule le serment que tout le peuple répète.

Cette journée fut une des plus remarquables de l'époque de la Révolution. Le soir dans tout Paris l'élan fut immense. Dans tous les districts on prêta le serment ; dans les rues, sur les places publiques, les citoyens engageaient leur foi. La consternation était dans les rangs des ennemis des idées nouvelles. L'enthousiasme avait gagné toutes les classes. Le prince de Conti jura et voulut n'être qu'un citoyen. Le duc de Chartres prêta serment. Le duc d'Orléans envoya le sien de Londres ; tous voulurent s'unir dans une même foi : la liberté, le progrès, la grandeur de la nation.

Splendides promesses qui ne devaient pas être tenues.

Le peuple s'était rendu en foule aux Tuileries et s'était assemblé sous les fenêtres du roi. On voulait voir le monarque et lui exprimer l'amour et l'attachement dont il était en ce moment l'objet.

Louis XVI paraît ; il est salué par des cris de Vive le Roi longtemps prolongés. Le soir tout Paris fut illuminé. Ce fut une fêle unique, étrange. La jeunesse des collèges et des écoles parcourut toutes les rues, toutes les places, répétant à chaque station le serment civique. L'ivresse était dans tous les cœurs ; elle gagna de proche en proche, et, de commune en commune, toute la France répéta ces mots solennels : *Je jure !*

Désormais on crut la Révolution accomplie, la régénération de la France consommée, la liberté assise, l'égalité consacrée, la prospérité fondée.

Hélas ! il n'y avait là, de la part du peuple, que confiance bien vite évanouie ; De la part de la cour, qu'un élan calculé, qu'une profonde astuce à laquelle le roi ne participa peut-être pas, mais dont fut dupe la nation.

VI

Voici une anxieuse question qui se présente : la trahison de Mirabeau.

Mirabeau a-t-il trahi la Révolution ?

A-t-il vendu ses services à la cour ?

Les partis extrêmes ont dénoncé le marché dans lequel l'illustre tribun aurait livré à prix d'or son âme, sa conscience, son génie !

La réaction dit que le remords le livra à la cour.

Le parti radical de la Révolution dit que ce fut la corruption.

Écoutons, d'abord, les accusations diverses formulées contre lui.

Michelet accuse et excuse à la fois l'orateur de la Révolution.

Mirabeau avait voulu voir la reine, et espérait la conquérir à la liberté. Voici comment l'historien que nous venons de nommer raconte cette entrevue politico-sentimentale :

> Elle fut surprise de voir que cet homme haï, décrié, cet homme fatal.par qui a parlé la Révolution, ce monstre, enfin, était un homme, qu'il avait un charme particulier de délicatesse qu'une telle énergie semble exclure. Selon toutes les apparences, l'entretien fut vague, nullement concluant. La reine avait sa pensée qu'elle gardait, Mirabeau la sienne, qu'il ne cachait nullement : sauver à la fois le roi et la liberté... Quelle langue commune entre eux ?... Au moment de terminer, Mirabeau, s'adressant à la femme, autant qu'à la reine, par une galanterie à la fois respectueuse et hardie :
>
> Madame, lorsque votre auguste mère admettait un de ses sujets à l'honneur de sa présence, jamais elle ne le congédiait sans lui donner sa main à baiser.
>
> La reine présenta la sienne. Mirabeau s'inclina, puis relevant, la tête, il dit avec un accent plein d'âme et de fierté : Madame, la monarchie est sauvée.

M. de Lamartine, lui, ne voit dans Mirabeau qu'une âme vénale, un génie affaissé, une conscience perdue, un athée pour tout dire en un mot.

> Le génie de Mirabeau, dit-il dans l'*Histoire des Girondins*, avait pâli devant celui de la Révolution ; entraîné à un précipice inévitable par le char même qu'il avait lancé, il se cramponnait en vain à la tribune. Les derniers mémoires qu'il adressait au roi, et que l'armoire de fer nous a livrés avec le secret de sa vénalité, témoignent de l'affaissement et du découragement de son intelligence. On sent qu'il a eu la main forcée par les passions qu'il a soulevées, et que, ne pouvant plus les diriger, il les trahit, mais sans pouvoir les

> perdre ; le grand agitateur n'est plus qu'un courtisan effrayé qui se réfugie sous le trône et qui balbutiant encore les mots terribles de nation et de liberté qui sont dans son rôle, a déjà contracté dans son âme toute la politesse et toute la vanité des pensées de cour.

Louis Blanc est plus implacable :

> La cour, qui connaît ses besoins, ses passions, ses vices, qui le sait ambitieux, entraîné, corruptible, ne néglige rien pour le corrompre ci l'acheter ; on lui offre beaucoup d'or, on lui promet le ministère... et Mirabeau accepte !... Désormais il défendra le pouvoir royal et Louis XVI ! il se gardera bien, sans doute, et la cour aussi, de laisser connaître son infâme marché, son odieuse corruption ; il mettra dans sa trahison toute l'adresse, toute l'habileté, tout le génie dont est capable un homme et même un démon ; les accusations et les soupçons viendront se briser devant l'apparence de son patriotisme et la puissance de son talent ; il sera porté au Panthéon ! Mais il n'en est pas moins un traître, sa trahison n'en sera pas moins découverte un jour ; et ses cendres déshonorées seront arrachées du séjour des grands hommes pour être dispersées dans la boue.

Thiers dit que les relations de Mirabeau avec la cour n'eurent pas le caractère d'un marché. Tout en avouant que la morale n'avait là rien à gagner, il affirme que par cette manœuvre Mirabeau attachait la cour à la Révolution, sans enchaîner celle-ci aux caprices de la cour.

Voici maintenant comment, dans une récente publication populaire, M. Vermorel, qui a écrit cinq volumes sur Mirabeau, explique la conduite du célèbre orateur :

> L'espérance déposée par Mirabeau sur Frédéric-Guillaume, Louis XVI en France l'avait réalisée, dans une certaine mesure ; Mirabeau, qui, à l'avènement de Louis XVI au trône, lui avait dédié son Essai sur le despotisme, devait éprouver de la sympathie pour ce roi honnête homme et bien intentionné, qui ne péchait que par indécision el par faiblesse, victime désignée à être immolée sur l'autel de la révolution en holocauste expiatoire des forfaits de la loyauté, acceptant son sort avec résignation. Non moins que vers le peuple Mirabeau avait donc eu sans cesse les yeux tournés vers ce nouveau monarque, et on comprend que, voyant l'action funeste des partis qui se disputaient l'Assemblée, et déposaient d avance des germes de dissolution dans la. Constitution qui devait tout régénérer, il en soit venu à confondre le roi et le peuple dans une solidarité commune, qui, bien comprise et sincèrement acceptée des deux parts, pouvait consacrer la révolution et confondre les factieux.
>
> Ce fut là le principe de ses relations avec la cour ; relations qui, à proprement parler, n'avaient jamais cessé d'exister depuis l'époque où Mirabeau, chargé de la mission que nous avons dite, à Berlin, avait déterminé la convocation de l'assemblée des notables, puis celle des Etats-Généraux.

> Nous n'avons pas à justifier ici ces relations, mais à les expliquer. Pour qu'elles pussent être incriminées, et pour que l'on pût, à leur occasion, accuser Mirabeau de trahison, il faudrait que, — comme on l'a prétendu d'ailleurs, — s'effrayant de son propre ouvrage, il ait voulu faire rentrer dans son lit le flot révolutionnaire déchaîné par lui, et qu'il ait conclu dans ce but avec la cour une criminelle alliance contre les droits du peuple. Mais si au contraire ce fut toujours au nom de la Révolution et dans l'intérêt du peuple que Mirabeau négocia avec la cour ; s'il ne fit que chercher à gagner auprès du roi la cause révolutionnaire, à l'identifier avec elle, et à asseoir sur des bases plus larges et plus sûres les principes qu'il avait le premier et le plus nettement proclamés ; s'il apporta dans ces relations toutes l'indépendance et toute la fougue de son caractère, — elles ne servent qu'à compléter son rôle et à accentuer plus nettement sa physionomie. Elles ne font ni ombre à sa gloire, ni déshonneur à sa mémoire.
>
> Or, les relations de Mirabeau avec la cour ne furent pas en réalité d'une autre nature.

Enfin, voici une lettre trouvée dans l'armoire de fer, et qui donne de curieux détails sur l'entrevue qui eut lieu entre Mirabeau et l'agent de la cour chargé de sonder les dispositions du député d'Aix :

> J'ai eu, hier au soir avec M. de M..., la conférence à laquelle j'ai été autorisé par le roi.
>
> Je l'ai ouverte par dire que j'étais persuadé que M. de M..., par ses talents, par la force de son caractère et par ses principes monarchiques, était plus que qui que ce soit, et peut-être [le seul qui pût rendre des services importants au roi et à la monarchie ; que cette persuasion seule m'avait porté à m'écarter de la résolution que j'avais prise de me renfermer dans les détails domestiques pour lesquels Sa Majesté m'avait appelé auprès d'elle et de demander au roi de m'autoriser à voir M. de M... ; que e pensais qu'il était inutile de l'exciter à employer tous ses moyens, mais que je désirais qu'il voulût faire connaître quels ils pouvaient être et en même temps ce qu'il pensait de la conduite du roi.
>
> M. de M..... a péroré fort longtemps, et voici le résumé de ce qu'il me dit :
>
> L'Assemblée nationale est composée de trois classes d'hommes. La première, qui n'est guère que de trente, est de gens forcenés qui, sans avoir de but fixe, opinent et opineront toujours contre l'autorité royale, et le retour de l'ordre.
>
> La seconde est d'environ quatre-vingts personnes ; ceux-ci ont des principes plus monarchiques, mais sont peut-être encore trop imbus du premier système de la révolution.

La troisième classe, de gens qui n'ont pas d'opinion à eux, et qui suivent l'impulsion que leur donnent ceux qu'ils ont pris pour leurs guides, leurs oracles.

On voit, par cette division, que M. de M..... compte pour peu le côté droit, et qu'il n'entend parler que du parti de la majorité.

C'est, dit-il, l'Assemblée qu'il faut travailler ; la circonstance devient favorable par les excès auxquels se porte la première classe.

Trois partis divisent aujourd'hui Paris :

Celui des aristocrates.

Celui de cinq à six Jacobins, qui paraissent aujourd'hui réunis à la faction d'Orl. (Orléans).

Celui de M. de La F. (La Fayette.)

Rien sur le premier.

Le second n'est qu'atroce, et, par son atrocité même, moins dangereux, il se perdra lui-même. Il n'en est pas de même du troisième. Il est marqué par une suite de manœuvres qui prouvent un plan dont on ne s'écarte pas (celle du 28 février est d'une grande profondeur).

Il affiche l'attachement au roi et à la royauté ; ces sentiments masquent le républicanisme.

Enfin, ce parti réunit la fausseté et l'intrigue, aux grands moyens que les circonstances lui donnent.

La position du roi est d'autant plus critique, que Sa Majesté est trahie par les trois cinquièmes des personnes qui l'approchent, Elle exige la dissimulation en grand, qui, ôtant toute prise aux malveillants, peut acquérir au roi et à la reine une grande popularité.

Je saisis cette phrase pour dire que le premier service et le plus grand qu'on pût rendre dans ce moment-ci à Leurs Majestés, était de leur indiquer un plan de conduite. Je l'ai engagé à mettre ses idées sur du papier, et cela m'a été promis. Il a été ensuite question de la nécessité de faire sortir Leurs Majestés de Paris. Tant qu'elles resteront dans celte ville, impossible de rétablir l'ordre. La journée du 28 a reculé de deux mois le succès des mesures que l'on employait pour cela depuis quelque temps. La maladie du roi répare le mal fait le 28 ; il faut saisir habilement cette dernière circonstance.

La conférence a fini par des protestations de dévouement. Je suis porté, a-t-on dit, à servir le roi, par attachement à sa personne, par attachement à la royauté, mais également pour mon propre intérêt. Si je ne sers pas utilement la monarchie, je serai, dans la fin de tout ceci, au nombre de huit ou dix intrigants qui, ayant bouleversé le royaume, en

> deviendront l'exécration, et auront une fin honteuse, quand ils auront pendant un moment fait ou paru faire une grande fortune. J'ai à réparer des erreurs de jeunesse, une réputation peut-être injuste : je ne puis y parvenir, je ne puis me faire un nom que par de grands services. Il fallait peut-être une grande révolution. Elle est faite. Il faut détruire le mal qui en a été la suite, il faut rétablir l'ordre. La gloire sera grande peut-être pour ceux qui y coopéreront. M. de M*** a ajouté qu'il serait fâcheux que l'Assemblée fût bientôt dissoute, le moment n'est pas encore arrivé, mais il sera important de le saisir.

Le pacte conclu, Mirabeau désire avoir une entrevue avec le roi.

Louis XVI promit de le recevoir secrètement dans une des salles basses des Tuileries et lui écrivit à ce sujet la lettre suivante :

> J'ai trop de plaisir, Monsieur, à croire aux sentiments que vous m'assurez avoir pour ma personne et pour ma famille, pour ne pas déférer à la demande que vous me faites d'un entretien particulier. M. de La Porte a reçu l'ordre de vous introduire aujourd'hui sur les neuf heures du soir. Je souhaite vivement Monsieur, que vous éprouviez autant de facilité à réparer le mal qui est fait, que je serai empressé de seconder, de tout mon pouvoir, les moyens qui peuvent tendre à ce but.

Mirabeau croyait être maître de l'Assemblée nationale.

Pour assurer la force de la royauté il lui fallait l'armée.

Mirabeau chercha d'abord à se servir le la popularité de La Fayette et lui fit des ouvertures pour une alliance destinée à soutenir la monarchie constitutionnelle.

Soit vanité, soit manque de confiance, le chef de la garde nationale répondit par un refus enveloppé d'une dédaigneuse politesse.

Mirabeau haussa les épaules et jeta les yeux sur un autre chef qui disposait d'une portion de la force publique.

Bouillé, qui commandait les Trois Evêchés, l'Alsace et la Franche-Comté, général ferme et habile, quoique dévoué à la réaction, lui parut l'homme le plus propre à la situation. Après avoir essayé de lui faire adopter franchement les idées nouvelles, il le proposa au roi.

> Une occasion se présente, écrivait-il dans ce moment, d'opposer à La Fayette un dangereux rival. M. de Bouillé, s'il voulait être populaire, le serait bientôt plus que lui. Pur de toutes les souillures que l'autre a contractées, plus estimé que lui dans l'armée, plus indépendant, puisqu'il n'est pas soumis exclusivement à l'opinion d'une seule ville, quelle influence n'obtiendrait-il pas, si réprimant la licence dans toute la frontière qu'il occupe, il savait en maintenant l'autorité n'être que l'instrument de la loi ; si des proclamations, habilement rédigées, annonçaient tout à la fois la fermeté du général, et le patriotisme, l'obéissance du

> citoyen. Le temps presse pour remplir ce but. Le plus sûr moyen de l'obtenir serait d'envoyer des instructions à M. de Bouillé, et surtout un homme de talent, qui plus au courant de notre esprit public, lui laisserait le soin de la tactique militaire, et se chargerait pour lui de la tactique de la popularité.

Voici ce que Madame Campan rapporte dans ses *Mémoires*, de l'entrevue de la reine avec Mirabeau.

> Les communications secrètes qui existaient toujours entre la Cour et Mirabeau, finirent par l'amener à une entrevue avec la reine dans les jardins de Saint-Cloud. Il partit de Paris, à cheval, sous prétexte de se rendre à la campagne, chez un de ses amis, M. de Clavières ; mais il s'arrêta à une porte des jardins de Saint-Cloud, et fut conduit, je ne sais par qui, vers un endroit ou la reine l'attendait seule, dans la partie la plus élevée de ses jardins particuliers. Elle me raconta qu'elle l'avait abordé en lui disant : Auprès d'un ennemi ordinaire, d'un homme qui aurait juré la perte de la monarchie, sans apprécier l'utilité dont elle est pour un grand peuple, je ferais en ce moment la démarche la plus déplacée ; mais quand on parle à *un Mirabeau*..... Cette pauvre reine était charmée d'avoir trouvé cette manière de le placer au-dessus de tous, et me confiant les détails de cette l'entrevue, elle me disait : Savez-vous que ces mots *un Mirabeau*, ont paru le flatter infiniment.

Sans doute Mirabeau ne se vendit pas, et son traité avec la cour n'eût pas le caractère infâme d'un marché.

L'homme qui vend ses pensées, ses convictions, les sacrifie tout entières pour adopter celles que lyi imposent les conventions stipendiées. Mais si Mirabeau ne sacrifia rien de ses idées, il dut en adoucir la force et l'énergie. Il ne fut plus l'homme de la Révolution, et ne devint pas celui de la cour. Rôle louche, impuissant, coupable : il avait vendu ses forces.

Il avait dit à la reine : Madame, la monarchie est sauvée !

Orgueil insensé !

Il croyait être le flot même de la Révolution, tandis qu'il n'en avait été que le hardi éclusier qui ouvre un passage à son impétuosité.

Rien désormais ne pouvait l'arrêter.

VII

L'ébranlement produit en France par la Révolution devait se prolonger à l'extérieur et émouvoir les rois sur leur trône et les peuples dans leur servitude.

Des espérances éclatèrent en bas, et en haut, de sourdes appréhensions.

Les souverains philosophes qui, jusqu'à ce jour, avaient applaudi à l'esprit français, commencèrent à trembler et répudièrent des idées qui menaçaient de quitter le domaine platonique de la spéculation pour se transformer en une énergique réalité.

Quelle était, en 1789, la situation de l'Europe ?

Depuis le traité de Westphalie, les rois continuaient entre eux leurs vieilles querelles.

Un ennemi se dressait : le peuple. C'est lui désormais qu'ils auront à combattre.

Toutefois, les divers États de l'Europe, jaloux de l'influence de la France, n'avaient pas vu d'abord sans une secrète joie nos premières convulsions, qu'ils regardaient comme une cause d'affaiblissement. La France impuissante, l'Angleterre pouvait anéantir le parti populaire en Hollande et y rétablir le stathouder ; la Pousse et la Russie pouvaient dépecer la Pologne ; la Turquie demeurait sans appui contre la Russie et l'Autriche, qui avaient juré sa ruine.

La Révolution française avait excité, en Angleterre, des enthousiasmes profonds à côté de bruyantes colères.

Ce fut elle qui donna le premier signal d'alarmes.

Ce signal fut immédiatement entendu par Gustave III, roi de Suède, dont le génie ardent, l'âme aventureuse, étouffaient dans un petit État ; il fut entendu surtout par Léopold II, frère de Marie-Antoinette, et qui venait de succéder, en Autriche, à Joseph II. Ce prince s'appliqua à apaiser immédiatement toutes les rivalités, toutes les querelles en Europe, et à former contre la France cette coalition qui devait exciter parmi nos pères tant d'héroïsme et leur ouvrir les chemins de toutes les capitales.

VIII

L'Espagne s'agitait sous un prince faible ; l'Italie était traversée par ce grand, courant qui, depuis des siècles, l'entraînait vers Rome et vers l'unité. Quant aux princes qui en gouvernaient les divers États, ils étaient sollicités par des intérêts différents. La reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette, femme énergique et absolue, promettait d'étouffer la Révolution française. Le Piémont avait adopté une politique pivotante. Il avait accueilli pourtant avec faveur les émigrés français, et ceux-ci complotaient ouvertement à Turin. La cour ne cessait pas de correspondre avec l'émigration, et tout en ayant l'air de condamner ses menées, elle les entretenait ouvertement. Le comte d'Artois s'était fait dans la capitale du Piémont une cour dont Calonne était le premier ministre. Sa politique avait pour but de fomenter des troubles en Provence, dans le Languedoc, et de soutenir que le roi n'était pas libre.

Trois moyens furent mis en avant pour attaquer la révolution : l'intervention étrangère, la guerre civile, le fanatisme.

La noblesse de cour appelait l'étranger. Ces aristocrates voltairiens, méprisant les hobereaux de province, riant de la religion, ignorant la patrie, sans courage et sans foi, ne rougissaient pas de livrer leur pays.

Les petits nobles, les riches bourgeois expatriés, ne voulaient pas se souiller par une trahison ; il préféraient les sanglantes horreurs des luttes intestines.

Les prêtres, eux, connaissaient un système qui avait fait couler pendant des siècles des torrents de sang en Espagne, dans le Midi de la France, en Allemagne, qui érigeait les fratricides en héros, les assassins en martyrs, les bourreaux en envoyés de Dieu !

Les deux derniers moyens prévalurent, et on cousut une croix sur le drapeau de la féodalité ! On appela les populations à défendre le trône et l'autel ; traduisez : Les odieux privilèges et les biens mal acquis de la noblesse et du clergé !

Un fanatique, mêlé à ces complots, a laissé un curieux tableau de ces machinations des émigrés de Turin.

Par quel aveuglement, ce roturier méprisé des nobles, met-il tant d'acharnement à les servir ?

C'est Froment, l'agitateur de Nimes, qui parle :

> Je me rendis secrètement à Turin auprès des princes français, pour solliciter leur approbation et leur appui. Dans un conseil qui fut tenu à mon arrivée, je leur démontrai que, *s'ils voulaient armer les partisans de l'autel et du trône, et faire marcher de pair les intérêts de la religion avec ceux de la royauté, il serait aisé de sauver l'une et l'autre*.
>
> Mon plan tendait uniquement à lier un parti et à lui donner, autant qu'il serait en moi, de l'extension et de la consistance. Le véritable argument des révolutionnaires étant la force, je sentais que la véritable réponse était la force : alors, comme à présent, j'étais convaincu de cette grande vérité, *qu'on ne peut étouffer une grande passion que par une plus forte encore, et que le zèle religieux pouvait seul étouffer le délire républicain*.
>
> Mais, malheureusement, la plupart des personnages qui dirigeaient Louis XVI et les princes de sa maison ne raisonnaient et n'agissaient que sur des principes philosophiques, quoique les philosophes et leurs disciples fussent la cause et les agents de la révolution. Ils auraient cru se couvrir de ridicule et de déshonneur s'ils avaient prononcé le seul mot de religion, s'ils avaient employé les puissants moyens qu'elle présente, et dont les plus grands politiques se sont servis dans tous les temps avec succès. Pendant que l'Assemblée nationale cherchait à égarer le peuple et à se l'attacher par la suppression des droits féodaux, de la dîme, de la gabelle, etc., etc., ils voulaient le ramener à la soumission et à l'obéissance par l'exposé de l'incohérence des nouvelles lois, par le tableau des malheurs du roi, par des écrits au-dessus de son intelligence. Avec ces moyens, ils croyaient faire renaître dans le cœur de tous les Français un amour pur et désintéressé pour leur souverain, ils croyaient que les clameurs des mécontents arrêteraient les entreprises des factieux et permettraient au roi *de marcher droit au but qu'il voulait atteindre*. La valeur de mes conseils furent taxés vraisemblablement au poids de mon existence, et l'opinion des grands de la cour sur leurs titres et leurs fortunes.

Je voyais avec douleur l'émigration divisée en deux partis, dont l'un ne voulait tenter la contre-révolution que *par le secours des puissances étrangères, et l'autre par les royalistes de l'intérieur*.

Le premier parti prétendait qu'en cédant quelques provinces aux puissances, elles fourniraient aux princes français des armées assez nombreuses pour réduire les factieux, qu'avec le temps on reconquerrait aisément les concessions qu'on aurait été forcé de faire, et que la cour, en ne contractant d'obligation *envers aucun corps de l'État*, pourrait dicter des lois à tous les Français. Les courtisans tremblaient que la noblesse des provinces et les royalistes du tiers-état n'eussent l'honneur de remettre sur son séant la monarchie défaillante. Ils sentaient qu'ils ne seraient plus les dispensateurs des grâces et des faveurs, et que leur règne finirait, dès que la noblesse des provinces aurait rétabli au prix de son sang l'autorité royale, et mérité par là les bienfaits et la confiance de son souverain. La crainte de ce nouvel ordre de choses les portait à se réunir, sinon pour détourner les princes d'employer en aucune manière les royalistes de l'intérieur, du moins pour fixer principalement leurs plus grandes espérances sur les secours étrangers. Par une suite de crainte, ils mettraient secrètement en œuvre les moyens les plus efficaces pour ruiner les ressources intérieures, faire échouer les plans proposés entre lesquels plusieurs pouvaient amener le rétablissement de l'ordre, s'ils eussent été sagement dirigés et réellement soutenus. C'est ce dont j'ai été moi-même le témoin : c'est ce que je démontrerai un jour par des faits et des témoignages authentiques ; mais le moment n'est pas encore venu. Dans une conférence qui eut lieu à peu près à cette époque au sujet du parti qu'on pourrait tirer des dispositions favorables des Lyonnais et des Francs-Comtois, j'exposai sans détour les moyens qu'on devait employer en même temps, pour assurer le triomphe des royalistes du Gévaudan, des Cévennes, du Vivarais, du Comtat-Venaisin, du Languedoc et de la Provence. Pendant la chaleur de la discussion, M. le marquis d'Autichamp, maréchal-de-camp, grand partisan des puissances, me dit : Mais les opprimés et les parents des victimes ne chercheront-ils pas à se venger ?... — Eh ! qu'importe ? lui dis-je, pourvu que nous arrivions à notre but. — Voyez-vous, s'écria-t-il, comme je lui ai fait avouer qu'on exercerait des vengeances particulières ! Plus qu'étonné de cette observation, je dis à M. le marquis de la Rouzière, mon voisin : Je ne croyais pas qu'une guerre civile dût ressembler à une mission de capucins. C'est ainsi qu'en inspirant aux princes la crainte de se rendre odieux à leurs plus cruels ennemis, les courtisans les portaient à n'employer que des demi-mesures, suffisantes sans doute pour provoquer le zèle des royalistes de l'intérieur, mais très-insuffisantes pour, après les avoir compromis, les

garantir de la fureur des factieux. Depuis lors, il m'est revenu que pendant le séjour de l'armée des princes en Champagne, M. de la Porté, aide-de-camp du marquis d'Autichamp, avait fait prisonnier un républicain, crut, d'après le système de son général, qu'il le ramènerait à son devoir par une exhortation pathétique, et en lui rendant ses armes et la liberté ; mais à peine le républicain eut fait quelques pas qu'il étendit par terre son vainqueur. M. le marquis d'Autichamp, oubliant alors la modération qu'il avait manifestée à Turin, incendia plusieurs villages pour venger la mort de son missionnaire imprudent.

Le second parti soutenait que, puisque les puissances avaient pris plusieurs fois les armes pour humilier les Bourbons, et surtout pour empêcher que cette famille ne régnât en Espagne, bien loin de les rappeler à notre aide, il fallait au contraire ranimer le zèle du clergé, le dévouement de la noblesse, l'amour du peuple pour le roi, et se hâter d'étouffer une querelle de famille dont les étrangers seraient peut-être testés de profiter. C'est à cette funeste division parmi les chefs de l'émigration et à l'impéritie ou à la perfidie des ministres de Louis XVI que les révolutionnaires doivent leurs premiers succès. Je vais plus loin, et je soutiens que ce n'est point l'Assemblée nationale qui a fait la révolution, mais bien les entours du roi et des princes ; je soutiens que les ministres ont livré Louis XVI aux ennemis de la royauté, comme certains faiseurs ont livré les princes et Louis XVIII aux ennemis de la France ; je soutiens que la plupart des courtisans qui entouraient Louis XVI, Louis XVIII et les princes de leur maison étaient et sont des charlatans, de vrais eunuques politiques, que c'est à leur inertie, à leur lâcheté ou à leur trahison que l'on doit imputer tous les maux que la France a soufferts et ceux qui menacent encore le monde entier.

Froment partit de Turin le 28 mars, avec mission de soulever le Languedoc.

Le 20 avril, il réunissait à Nimes une troupe de contre-révolutionnaires et leur gisait signer une protestation contre les actes de l'Assemblée nationale.

Nous verrons bientôt ces bandes fanatiques, dites Compagnie de la Croix, établir la terreur dans le Midi de la France et y organiser des émeutes sanglantes.

IX

Cette année de 1790 s'ouvrait sous de sinistres auspices.

Tandis que la réaction cherchait à effrayer les consciences, elle jetait la peur parmi les intérêts.

Tout à coup retentit ce mot terrible : les châteaux brûlent.

Des brigands, armés de fusils et de torches, parcouraient la France, pillant, tuant, incendiant.

Deux causes à ces troubles.

Les partisans de l'ancien ordre de choses espéraient noyer la Révolution dans de sanglants excès : ils donnèrent le signal.

Les paysans avaient à se venger de l'oppression dans laquelle les avaient tenus tous ces anciens droits féodaux, qui s'écroulaient en ce moment.

Toutes les tyrannies, toutes les vexations, les spoliations les plus abominables, voila ce qu'ils avaient subi depuis dix-huit siècles.

L'Église leur enlevait la meilleure part de leurs récoltes, le seigneur les pressurait, les pillait, les harcelait ; la gabelle, la maltôte, les dépouillaient, les ruinaient et les jetaient nus et sans pain par les routes.

Bandes d'affamés et de désespérés parmi lesquelles des' mains mystérieuses jetaient l'or et les eut rainaient au meurtre, à l'incendie, au pillage.

Affreuses représailles enfantées par tant de misères et de souffrances, que l'historien, tout en les déplorant, n'ose pas les condamner !

X

A côté de la guerre sociale, la guerre religieuse.

Des abus monstrueux avaient introduit parmi le clergé des différences de position qui faisaient de certains membres de l'Église de vrais satrapes, tandis que d'autres mouraient littéralement de faim.

L'Assemblée nationale, pour remédier à cette injustice, décréta diverses réformes qui firent jeter les hauts cris au haut clergé. Bien qu'insuffisantes, elles auraient pu produire d'excellents effets, si le fanatisme n'était venu en dénaturer l'esprit et la portée. On cria à l'irréligion ; on déclara l'Assemblée nationale atteinte d'athéisme ! Les évêques, du haut des chaires, tonnèrent contre les sages mesures qui brisaient d'iniques privilèges.

De quoi s'agissait-il, cependant ? L'Assemblée avait établi un siège épiscopal par département, une seule paroisse par commune. Pour être éligible à un évêché, il fallait pendant quinze ans avoir exercé dans le diocèse des fonctions sacerdotales. On avait supprimé les chapitres métropolitains et remplacé les chanoines par des vicaires. L'entretien du culte et de ses ministres était largement assuré ; il ne s'agissait là que d'une plus juste distribution des circonscriptions et des attributions ecclésiastiques. Les dogmes de la morale n'étaient menacés. Le clergé, ni frappé dans certains de ses intérêts matériels, cria à l'hérésie, à la persécution. Et les fanatiques de s'émouvoir, de s'irriter, de s'insurger.

Des prières publiques furent ordonnées comme aux jours des grandes calamités. A Nîmes, à Montpellier, à Toulouse, à Perpignan, le fanatisme s'enflamma et prépara ses fureurs. Les protestants furent naturellement les premiers désignés à la colère religieuse des catholiques. A Montauban, ceux-ci courent aux armes, arborent la cocarde blanche, massacrent quatre dragons nationaux, désarment les protestants et les jettent dans les prisons de la ville. Quinze cents hommes

venus de Bordeaux pour remettre ces rebelles firent capituler la ville et surent, par la clémence, prévenir les horreurs d'une lutte fratricide.

A Nîmes, les catholiques avaient aussi arboré la cocarde blanche, que leur arrachèrent quelques soldats du régiment de Guyenne. Une rixe sanglante s'ensuivit, et la municipalité ne sut pas la prévenir. Le maire de Nîmes fut mandé à la barre de l'Assemblée nationale. Mais les troubles recommencèrent bientôt, et le 14 juin, catholiques et protestants se trouvèrent en présence. Ceux-ci, après une lutte meurtrière, repoussèrent leurs ennemis, qui se réfugièrent dans une tour. L'assaut en est tenté immédiatement, et bientôt les catholiques sont passés au fil de l'épée.

Affreuses luttes, suscitées par les partis ! Les soldats de la Croix sont vaincus ; mais bientôt arrivera le jour des fatales revanches, et le sang des protestants inondera ce sol teint du sang des catholiques.

Crimes déplorables ! Mais, qu'on se rassure, ces convulsions annoncent l'agonie du passé.

XI

Toutes les intrigues, toutes les violences du clergé prenaient leur source dans le décret du 19 décembre 1789 qui avait ordonné la vente de 400 millions de biens ecclésiastiques.

On était en avril 1790 et cette vente n'avait pas encore eu lieu. Une difficulté se présentait. Aliéner une masse de propriétés pour une valeur si forte, c'était les déprécier.

D'un autre côté, les particuliers voudraient-ils se rendre acquéreurs de biens qui, depuis des siècles, étaient entre les mains d'un corps puissant, redouté ; la superstition, la susceptibilité de certaines consciences devaient éloigner les acheteurs.

Il fallait pourtant trouver de l'argent. Necker était venu faire à l'Assemblée un rapport qui montrait le vide immense du trésor et les exigences de la situation.

Le clergé était tellement aveuglé par la passion, tellement dominé par le sentiment des intérêts matériels, qu'il eût le courage de discuter la valeur des créances réclamées à l'Etat. La banqueroute, le déshonneur de la France lui paraissaient moins à craindre que l'aliénation de ses biens que Jésus leur apprit pourtant à mépriser. Vaines tentatives. La commune de Paris trancha toute difficulté en facilitant la vente de ces biens tant regrettés par le côté droit de l'Assemblée.

Ils n'étaient pas à plaindre pourtant ces prêtres, disciples d'un Dieu de pauvreté, à qui la nation offrait un traitement de plus de cent millions.

Le 10 mars, Bailly se présenta à la barre de l'Assemblée nationale, et au nom de la municipalité de Paris proposa des mesures qui favorisèrent à l'Etat sa libération et assurèrent à la révolution, son salut.

> La municipalité, dit Bailly, croit devoir vous proposer ses vues sur les moyens d'opérer cette vente avec avantage et promptitude. — La concurrence des objets peut diminuer celle des acquéreurs ; d'un autre côté, l'Etat ne saurait être

assez tôt secouru. Il est un moyen à prendre entre ces deux considérations : c'est que l'Assemblée fasse sortir des mains du clergé et de celles de la nation ces propriétés en les faisant acheter par les municipalités, les plus considérables : ainsi on substituerait au crédit public un crédit intermédiaire, et les objets de garantie seraient mieux déterminés. — L'Assemblée nationale a décrété la vente des biens ecclésiastiques en valeur de 400 millions ; elle a créé en même temps des assignats sur cette vente ; mais ces assignats ne paraissent pas obtenir la faveur dont on avait besoin. L'hypothèque ne peut venir se placer que sur des biens vendus, et non sur une promesse dont on peut craindre que des événements n'empêchent l'effet. Il faut donc vendre ces biens en masse, parce qu'alors sortis des mains du clergé et de celles de l'Assemblée nationale, et le décret sanctionné par l'exécution, la seconde vente assurera la première et appellera l'hypothèque. — Voici quelles sont les conditions qui semblent pouvoir être mises à cette opération ; la municipalité en fait l'application à la ville de Paris.

La ville de Paris acquerrerait les maisons religieuses qui seraient supprimées dans l'enceinte de ses murs : 1° elle remettrait sur le champ les trois quarts du prix de la vente en quinze obligations qui sont supposées de 10 millions chacune, et qui seraient payables dans l'espace de quinze ans, d'année en année ; 2° la ville de Paris serait autorisée à ouvrir un emprunt jusqu'à la concurrence du tiers du prix de la vente : il ne lui serait pas difficile de présenter les soumissions d'un grand nombre de capitalistes. Les autres remboursements se feraient par le produit de la vente ; 3° les officiers municipaux seraient chargés de la conduite et de la gestion ; ils rendraient compte de clerc à maître à la nation même, c'est-à-dire aux législatures. Après avoir défalqué les frais, la municipalité remettrait les trois quarts du prix de la vente, et retiendrait l'autre quart pour le prix de son crédit. Ce quart serait employé à des objets d'embellissements et d'utilité publics, dont le premier serait la construction d'un palais pour l'Assemblée nationale ; ho chaque obligation serait coupée par sommes de 1.000 liv., 500 liv., 400 liv., 300 liv. et 200 liv.

Les 200 autres millions seraient distribués aux villes principales des différents départements qui suivraient le même régime. Les coupons des obligations s'appelleraient effets municipaux. Peut-être n'est-ce pas se flatter que de croire qu'appartenant aux municipalités les plus considérables, ils auraient cours dans tout le royaume. Ces nouveaux billets porteraient 3 pour 100 d'intérêt. — Il est instant de suppléer à la stagnation du numéraire ; tout ici meurt de faim, parce que tout manque d'argent. — Ce n'est pas tout que de donner à ces billets une hypothèque assurée et des intérêts fixes ; on pourrait encore y attacher l'intérêt

éventuel d'un bénéfice moins certain et plus fort. (M. Bailly développe ici la forme du tirage des primes.) — 150 millions seraient délivrés à la caisse d'escompte, pour ce que le gouvernement lui doit : elle pourrait payer à bureau ouvert avec les effets municipaux, que sans doute on préférerait à des billets dont l'hypothèque est moins sûre, qui ne portent pas d'intérêts et qui ne présentent point le même appât. Aussitôt cet échange consommé, la caisse d'escompte ne conserverait que peu de billets, se restreindrait à des opérations de commerce, serait dégagée de tout rapport avec le gouvernement et rapprochée de l'époque plus désirée que certains de ses paiements libres.

Je ne sais si le zèle nous aveugle et nous fait embrasser une chimère pour flatter nos espérances ; mais nous croyons ces idées avantageuses à la ville de Paris et au royaume.

L'Assemblée nationale sait qu'elle ne peut sauver la chose publique qu'en donnant de la valeur aux assignats. L'Assemblée aura, dans les officiers municipaux, des agents qui sont dès citoyens intéressés à la chose publique, qu'ils ont déjà sauvée une fois ; elle assurera en effet, et pour jamais, la dette de la nation... Si ces moyens généraux vous paraissent utiles, mes collègues et moi, fiers de votre aveu, nous nous retirerons près de nos commettants, pour leur dire de faire les offres qu'ils croiront convenables, et pour demander leur autorisation.

M. Thiers trouve ce projet parfaitement conçu et Michelet ne lui refuse aucun éloge.

On simplifia cette proposition et au lieu de créer des effets municipaux on décréta des billets d'Etat.

XII

Mais cette création donna lieu à des débats qu'il est utile de connaître.

Il s'agit du reste de ressusciter ici ce grand procès des assignats qui ne nous paraît pas encore jugé.

Suivons d'abord les débats qui précédèrent cette institution.

M. de La Blache présenta le 16 mars, au nom du comité des iinances, un rapport sur le projet de la municipalité de Paris.

Quel était le but cherché ?

Rétablir le crédit et la confiance ; faire reparaître le numéraire dont la disparition causait toutes les inquiétudes de l'Assemblée, et donner de la vie aux assignats.

La situation exigeait un remède prompt, énergique. La pénurie d'espèces était effrayante, dit un historien, la caisse d'escompte en avait à peine ce qui lui était absolument indispensable ; la' caisse de Poissy, qui en avait le plus pressant besoin, avait dû dépenser une somme énorme pour en tirer du dehors ; les payeurs des rentes étaient obligés de s'en procurer par toute sorte de voies ; à la

Monnaie, il ne restait plus des dix ou onze millions frappés avec la vaisselle, que trente mille livres.

Les députés de la droite demandaient l'ajournement de la discussion. Ils espéraient enterrer ce projet.

Pétion demanda que les biens ecclésiastiques fussent vendus non aux communes, mais par leur intermédiaire. Il repoussait les obligations que les municipalités devaient souscrire et demandait que la nation créât directement des assignats à qui personne ne refuserait sa confiance.

C'était simplifier l'opération et on adopta plus tard ce projet.

Thouret fit triompher le projet de Bailly.

> Quelles ressources vous reste-t-il ? l'émission des assignats, et c'est la seule, dit-il à l'assemblée. Il faut donc imprimer à ces assignats toute l'activité que donnent le crédit et la confiance. La confiance dans les assignats ne dépend pas seulement des hypothèques, mais de la certitude de la vente des objets dont ils sont représentatifs. Il faut donc réaliser ces objets : s'il était possible de les réaliser incontinent, faudrait-il le faire ? Non, car ii résulterait de cette réalisation précipitée un gaspillage effroyable, et qu'il est intéressant d'éviter. D'ailleurs, où sont en ce moment les acheteurs ? Personne ne voudra succéder immédiatement au domaine ou au clergé. Je craindrais, messieurs, que cet instant ne fut l'écueil fatal de toutes nos opérations et le triomphe de l'anti-patriotisme, si je n'étais rassuré par les dispositions du plan qui vous est présenté ; car si vous affichez les ventes, et que vous ne trouviez pas d'acheteurs, votre crédit est perdu. Si l'état de stagnation dans lequel sont vos finances subsiste seulement pendant trois mois, votre crédit est encore perdu ; et n'oubliez pas qu'ainsi que la confiance appelle la confiance, de même la défiance amène le discrédit. — On vous propose beaucoup moins de décréter la vente des biens ecclésiastiques aux municipalités, que de constater votre vœu de vendre aux municipalités. La seule manière de faire valoir vos assignats, est de leur donner une base solide. Pour parvenir à donner cette base, il faut vendre en masse ; à qui ? à des municipalités, qui revendront à des acquéreurs. Il résultera de cette opération plusieurs effets salutaires ; le premier sera l'expropriation des possesseurs actuels, la mutation des propriétés, et sans doute un grand exemple pour les aliénations futures ; le second effet sera d'appeler et d'affermir la confiance des particuliers ; le troisième d'opérer l'accélération des ventes particulières ; le quatrième enfin, d'établir le fondement le plus solide d'un nouveau papier qui fera disparaître celui de la caisse d'escompte. Tous ces effets seront heureux et rapides. Mais on conteste la capacité des municipalités pour acquérir. Je pense, messieurs, que si vous écartez les municipalités, vous serez obligés d'entrer vous-mêmes dans des détails, qui, dans mon opinion, ne doivent pas occuper un instant l'Assemblée constituante et législative. Je pense encore que

> vous devez accorder aux municipalités un intérêt combiné dans les négociations dont vous les chargez, parce qu'ainsi vous les associerez honorablement à vos travaux, et que vous leur rendrez, pour ainsi dire, plus sacrés des devoirs que la raison et le patriotisme leur ordonnent de remplir. Je ne réfuterai pas les motifs de défiance que l'on a osé vous présenter contre les corps municipaux, contre des corps dont l'estime publique aura choisi les membres. Avec de semblables terreurs, vraies ou feintes, les difficultés naitront à chaque pas, et la défiance augmentera avec l'impossibilité de la faire évanouir.

L'Assemblée, malgré l'opposition de la droite, décréta la vente des biens ecclésiastiques à la municipalité de Paris, jusqu'à la concurrence d'une valeur de deux cents millions, et pour une valeur égale aux municipalités de province qui en feraient la demande.

Une commission fut nommée chargée de fixer les garanties que devaient fournir les communes soumissionnaires pour le paiement de leurs obligations qui devaient être le gage des assignats décrétés.

Après le vote d'un décret qui déterminait la nature de ces garanties, Anson ouvrit la discussion sur les assignats, au nom du comité des finances, par un rapport dans lequel il exposait la situation financière de la France, en constatant l'absence du numéraire et la nécessité de le remplacer par une valeur de circulation solide, facile à créer et aisément négociable.

Le plus simple moyen d'obtenir ce résultat était de donner le caractère de la monnaie aux assignats créés par décret des 19 et 21 décembre 1789.

Décréter le cours forcé des assignats, c'était rendre immédiatement possible et effective la vente des biens ecclésiastiques. Que l'acceptation en fut facultative, et le clergé était sûr d'avance, par ses menées et ses intrigues, d'en paralyser la circulation, et de rendre ainsi impossible l'aliénation de ses immenses richesses.

Mais avec la mesure proposée, c'en était fait désormais ; il fallait renoncer à ces biens auxquels il tenait d'autant plus, que Dieu, que leur caractère, que leur serment, leur ordonnaient de les mépriser davantage.

Il combattit le projet, la rage dans le cœur.

On a proscrit le nom de banqueroute, s'écria l'archevêque d'Aix ; je croyais que vous aviez proscrit le papier-monnaie. Puis, entrant dans le fond du débat, il combat tous les avantages attachés aux assignats ; il ne serait pas fâché sans doute — de leur faire perdre tous les caractères qui peuvent en assurer la circulation. C'est une manœuvre convenue d'avance par tout le côté droit.

L'abbé Maury égara à son tour la discussion. Il cria au vol, en disant qu'on voulait spolier les créanciers de l'Église. Il rappela en suite les désastres des billets de Law, auxquels ii assimila les assignats. Larochefoucauld avait déjà prévu cette objection et l'avait réfutée. Casalès eut recours à la violence pour battre en brèche le projet du comité des finances. L'orateur réactionnaire se lança, sur le papier-monnaie, dans de sombres prédications, que les ennemis de la Révolution s'efforcèrent plus tard de faire réaliser ; car, nous le disons carrément dès aujourd'hui, les fautes, les excès, les erreurs de la Révolution

eurent constamment pour agents instigateurs ses ennemis acharnés, irréconciliables, prêtres et nobles, qui la combattirent sans relâche, au grand jour et dans l'ombre, par le fer, par la trahison, par la perfidie !

Qu'on remarque ce passage du discours de Casalès :

> Si je considérais 400 millions de papier-monnaie comme une augmentation de numéraire, it me serait aisé de prouver que ce papier nécessitera une augmentation dans le prix des denrées, et, dans ce moment, toute augmentation de cette nature est un malheur certain. Si je l'envisageais dans ses rapports avec l'étranger, je démontrerais que c'est la plus désastreuse des opérations ; dans ses rapports avec l'intérieur du royaume, que la création d'un papier-monnaie est une véritable banqueroute, qu'elle est de toutes les banqueroutes la plus odieuse ; qu'elle corrompra la masse entière de la nation, et y portera une immoralité qui rendra le peuple français le plus vil des peuples du monde. Le créancier de l'État, obligé de recevoir du papier-monnaie à la place du titre de sa créance, ne pourra l'employer que pour la valeur que ce papier aura dans l'opinion ; il éprouvera une perte égale à la différence qui se trouvera entre ces deux valeurs.
>
> L'État fait banqueroute à celui qu'il paie avec du papier qui perd : de papier en papier, de banqueroute en banqueroute, le papier tombera sur celui qui ne s'est point enrichi avec l'État. Il résulte de là que la plus odieuse des manières de faire banqueroute est celle du papier-monnaie. Cette loi, qui forcerait les Français d'être tous banqueroutiers les uns envers les autres, qui ferait des Français le rebut de toutes les autres nations, ne serait rachetée par aucun avantage réel.

Tous les efforts de la réaction tendront désormais à précipiter les assignats vers ces résultats désastreux !

Cette prédiction était une menace !

Pétion ferma la discussion par un discours qui réfutait victorieusement toutes les objections présentées, et qui rendait aux assignats leur véritable caractère.

> Depuis qu'il est question, dit-il, d'assignats pour suppléer à la rareté du numéraire, on les demande de toutes parts ; ils doivent être forcés. Destinés à remplacer la monnaie, il faut qu'ils en aient les attributs. Le vœu parait général ; mais cela ne suffit point : examinons si les assignats forcés répondent au mal que vous voulez guérir. Les monnaies ne valent que par ce qu'elles représentent ; ce sont des valeurs de convention : si le papier-monnaie est indispensable, il n'est point immoral, ou bien le salut du peuple n'est pas la suprême loi. On attaque les assignats par une théorie fondée sur l'expérience. Consultons aussi l'expérience. Le papier-monnaie n'a jamais été que représentatif d'une propriété

générale, sans représenter jamais une propriété déterminée, sans avoir une hypothèque positive, sans avoir une époque de paiement toujours prévue. En Espagne, à Venise, une longue expérience prouve la bonté de notre théorie. Il faut convenir que les billets de Law eussent sauvé l'État, si l'émission n'eût été excessive ; cependant ces billets et tous autres existants ne ressemblent pas du tout aux assignats. L'or a-t-il une valeur plus réelle que des biens mis en vente et des assignats sur la vente de ces biens ? Si les assignats restent libres, la cupidité les menace d'une dépréciation considérable ; si leur cours est forcé, ils seront dispersés dans une foule de mains où ils trouveront des défenseurs : le bienfait des assignats sera d'assurer la révolution, de rehausser le prix des ventes, en multipliant les acquéreurs, de ranimer le commerce et les manufactures, en ravivant une circulation devenue languissante par la privation de ses agents : ces avantages peuvent-ils être balancés par l'immoralité prétendue des assignats forcés ?... La loi forcera à prendre une valeur pour ce qu'elle vaut réellement ; est-ce une chose odieuse que de partager entre ses créanciers des prés, des terres, des vignes ? est-ce une chose odieuse, que cette manipulation nécessaire pour assurer ce partage ? est-ce autre chose qu'un lingot d'or divisé en pièces de monnaie ? est-ce autre chose qu'une lettre de change, dont l'échéance est à la volonté du porteur ? qu'un billet portant intérêt, et dont le porteur retardera à volonté l'échéance ou le remboursement ?

Quel intérêt sera attaché au papier-monnaie ? Ce serait une grande faute que de n'y en point attacher du tout. Le meilleur papier, quand il ne rapporte rien, n'est préférable à l'espèce que pour sa commodité. Le papier qui porte intérêt est, au contraire, préférable sous beaucoup d'autres rapports ; il appelle forcément l'argent au lieu de l'éloigner ; s'il n'avait pas d'avantage sur l'espèce, l'argent continuerait à se cacher dans les coffres ; si l'intérêt était trop fort, il serait à craindre que les assignats ne fussent de même enfouis. Le point également éloigné des deux extrêmes est donc celui auquel vous devez vous fixer. Je proposerais de donner aux assignats 3 ou 3 et demi au plus. Quant à la quotité de l'émission, les uns demandent 800 millions, d'autres se bornent à 400 : je crois qu'il faut ajouter à la somme décrétée une quantité d'assignats égale aux dettes ecclésiastiques. J'attache aussi un grand prix à l'idée de créer les assignats à ordre.

Je demande donc : 1° une émission de 400 millions ; plus, la somme nécessaire pour acquitter les dettes du clergé ; 2° le cours forcé des assignats ; 3° l'intérêt à 3 pour 100 ; 4° une émission très-prochaine ; 5° que les assignats soient à ordre.

— *Ce discours fut couvert d'applaudissements*. —

Après un court débat des divers articles et l'adoption de quelques amendements, l'Assemblée accepta, sauf quelques modifications, l'ensemble du projet de décret présenté par le Comité des finances.

Ce décret est trop important, il eut une influence trop grande sur la marche des événements, pour que nous n'en donnions pas ici les principales dispositions.

Le voici presqu'en entier :

> ART Ier. A compter de la présente année, les dettes du clergé sont réputées nationales : le trésor public sera chargé d'en acquitter les intérêts et les capitaux.
>
> La nation déclare qu'elle regarde comme créanciers de l'Etat tous ceux qui justifieront avoir légalement contracté avec le clergé, et qui seront porteurs de contrats de rentes assignés sur lui : elle leur affecte et hypothèque, en conséquence, toutes les propriétés et revenus dont elle peut disposer, ainsi qu'elle le fait pour toutes ses autres dettes.
>
> II. Les biens ecclésiastiques qui seront vendus et aliénés, en vertu des décrets des 19 décembre 1780 et 19 mars dernier, sont affranchis et libérés de toute hypothèque de la dette légale du clergé, dont ils étaient ci-devant grevés, et aucune opposition à la vente de ces biens ne pourra être admise de la part desdits créanciers.
>
> III. Les assignats créés par les décrets des 19 et 21 décembre 1789, auront cours de monnaie entre toutes les personnes du royaume, et seront reçues comme espèces sonnantes dans toutes les caisses publiques et particulières.
>
> IV. Au lieu de cinq pour cent d'intérêt par chaque année, qui leur étaient attribués, il ne leur sera plus alloué que trois pour cent, à compter du 15 avril de l'année présente, et les remboursements, au lieu d'être différés jusqu'aux époques mentionnées dans lesdits décret auront lieu successivement par la voie du sort, aussitôt qu'il y aura une somme d'un million réalisée en argent, sur les obligations données par les municipalités pour les biens qu'elles auront acquis, et en proportion des rentrées de la contribution patriotique des années 179 L et 1792. Si les paiements avaient été faits en assignats, ces assignats seraient brûlés publiquement, ainsi qu'il sera dit ci-après, et l'on tiendra seulement registre de leurs numéros.
>
> V. Les assignats seront depuis 1.000 jusqu'à 200 liv. L'intérêt se comptera par jours : l'assignat de 1.000 liv. vaudra un sou huit deniers par chaque jour ; celui de 300 liv., 6 deniers ; celui de 200 liv., h deniers. Chaque mois comptera pour 30 jours.
>
> VI. L'assignat vaudra chaque jour son principal, plus l'intérêt acquis, et on le prendra pour cette somme. Le dernier porteur recevra au bout de l'année le montant de l'intérêt

qui sera payable à jour fixe par la caisse de l'extraordinaire, tant à Paris que dans les différentes villes du royaume.

VII. Pour éviter toute discussion dans les paiements, le débiteur sera toujours obligé de faire l'appoint, et par conséquent de se procurer le numéraire d'argent nécessaire pour solder exactement la somme dont il sera redevable.

VIII. Les assignats seront numérotés ; il sera fait mention en marge de l'intérêt journalier, et leur forme sera réglée de la manière la plus commode et la plus sûre pour la circulation, ainsi qu'il sera ordonné par l'Assemblée nationale.

IX. En attendant que la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques, qui seront désignés, soit effectuée, leurs revenus seront versés sans délai dans la caisse de l'extraordinaire, pour être employés d'autant, et, déduction faite des charges, aux paiements des intérêts des assignats ; les obligations des municipalités pour les objets acquis y seront déposées également, et à mesure des rentrées des deniers, par les ventes que feront lesdites municipalités des susdits biens : ces deniers seront versés sans retard et sans exceptions, leur produit et celui des emprunts qu'elles devront faire, d'après les engagements qu'elles auront pris avec l'Assemblée nationale, ne pouvant être employés, sous aucun prétexte, qu'à l'acquittement des intérêts desdits assignats et à leur remboursement.

X. Les assignats emporteront avec eux hypothèque, privilège et délégation spéciale, tant sur le revenu que sur le prix desdits biens ; de sorte que l'acquéreur qui achètera des municipalités aura le droit d'exiger qu'il lui soit légalement prouvé que son paiement sert à diminuer d'autant les obligations municipales et à rembourser une somme égale d'assignats ; à cet effet les paiements seront versés à la caisse de l'extraordinaire, qui en donnera son reçu à valoir sur l'obligation de telle ou telle municipalité.

XI. Les 400 millions d'assignats seront employés, premièrement à l'échange des billets de la caisse d'escompte, jusqu'à concurrence des sommes qui lui sont dues par la nation, pour le montant des billets qu'elle a remis au trésor public, en vertu des décrets de l'Assemblée nationale.

Le surplus sera versé successivement au trésor public, tant pour éteindre les anticipations à leur échéance, que pour rapprocher d'un semestre les intérêts arriérés de la dette publique.

XII. Tous les porteurs de billets de la caisse d'escompte feront échanger ces billets contre des assignats de même somme, à la caisse de l'extraordinaire, avant le 15 juin prochain ; et à quelque époque qu'ils se présentent dans cet intervalle, l'assignat qu'ils recevront portera toujours intérêt à leur profit, à compter du 15 avril. Mais s'ils le présentaient

après l'époque du 15 juin, il leur sera fait le décompte de leur intérêt à partir du 15 avril, jusqu'au jour où ils le présenteront.

XIII. L'intérêt attribué à la caisse d'escompte sur la totalité des assignats qui devaient lui être délivrés, cessera, à compter de ladite époque du 15 avril, et l'Etat se libérera totalement avec elle, par la simple restitution successive qui lui sera faite de ses billets jusqu'à concurrence de la somme fournie en ces billets.

XIV. Les assignats à cinq pour cent que la caisse d'escompte justifiera avoir négociés avant la date du présent décret n'auront pas cours de monnaie, mais seront acquittés exactement aux échéances. Quant à ceux qui se trouveront entre les mains des administrateurs de la caisse d'escompte, ils seront remis à la caisse de l'extraordinaire, pour être brûlés en présence des commissaires qui seront nommés par l'Assemblée nationale.

XV. Le renouvellement des anticipations sur les revenus ordinaires cessera entièrement du jour ou les assignats leur seront substitués ; et ceux-ci seront donnés en paiements aux porteurs desdites anticipations, à leur échéance.

XVI. Il sera présenté incessamment à l'Assemblée nationale, par le comité des finances, un plan de régime et d'administration de la caisse de l'extraordinaire, pour accélérer le présent décret.

Suivent quelques dispositions de moindre importance.

Révolution dans les idées, dans les mœurs, révolution dans les institutions, révolution dans la propriété, tout se tient, tout s'enchaîne : logique implacable !

Les assignats, écrit M. Mignet, qui étaient un moyen d'acquittement pour l'Etat, devinrent un gage pour les créanciers. Ceux-ci, en les recevant, n'étaient point tenus de se payer en terre de ce qu'ils avaient fourni en numéraire. Mais, tôt ou tard, les assignats devaient parvenir à des hommes disposés à les réaliser, et alors ils devaient être détruits en même temps que leur gage cessait. Afin qu'ils remplissent leur but, on exigea leur circulation forcée, afin qu'ils fussent solides ; on en limita la quantité à la valeur des biens qu'on mit en vente ; afin qu'ils ne tombassent point par un change trop subit, on leur fit porter intérêt ; l'Assemblée voulut leur donner, dès l'instant même de leur émission, toute la consistance d'une monnaie. Elle espère que le numéraire, enfoui par la dépense, reparaîtrait aussitôt, et que les assignats entreraient en concurrence avec lui. L'hypothèque les rendait aussi assurés et l'intérêt plus avantageux. Mais cet intérêt, qui avait de grands inconvénients, disparut à la seconde émission.

Les meilleures lois ne sont pas à l'abri de l'abus qu'on en peut faire.

Les assignats subirent dans la suite une dépréciation qui prit le caractère d'un désastre.

Mais cette dépréciation ne trouva pas une cause dans les défauts que présente, selon certains économiste, Je système du papier-monnaie.

Un papier représentant un gage certain, émis, dans la stricte limite de la valeur des biens qui le garantissent, pouvant défier toute contrefaçon, ayant un cours légal et forcé, offrirait certainement un avantage sur la monnaie d'or ou d'argent. Autant que ces métaux, l'assignat était signe et gage à la fois, et gage plus solide puisqu'il représentait un bienfonds, un bien indispensable.

Et puis n'était-ce pas une grande chose de mobiliser, de jeter dans la circulation une richesse immobilisée depuis des siècles. C'était doublement enrichir la nation que de diviser des biens laissés depuis si longtemps en une seule main, et d'en faciliter la vente en créant la valeur représentative des ces biens.

Les économistes ennemis du papier-monnaie n'ont pas assez présent à l'esprit cette idée qu'il faut qu'une nation soit deux fois riche pour avoir à la fois des valeurs métalliques représentatives, qui ne servent qu'à l'échange, et des valeurs réelles, marchandises ou biens fonds qui servent aux nécessités et au bien-être de la vie.

L'assignat émis dans des conditions normales est une monnaie supérieure à l'ot et à l'argent.

Il n'est pas plus responsable dés faux ou d'une émission exagérée que l'or n'est responsable du faux monnayage ou de l'altération de son titre.

Emettre du papier-monnaie au-delà de la valeur qui en assure le gage, c'est tout simplement faire de la fausse monnaie. Le système économique des assignats ne doit pas être accusé de ce fait !

Les abus sont du domaine de la puissance qui peut les commettre de toutes les façons ; ils sont surtout du domaine de la nécessité qui les rend quelquefois inévitables.

La masse de faux assignats que l'Angleterre jeta en France, l'émission exagérée qu'amenèrent les besoins du Trésor, par suite et du déficit laissé par la monarchie, et de celui ouvert par nos guerres contre l'Europe, tuèrent le papier-monnaie de la République. Mais toutes ces causes de dépréciation, produit d'une situation inouïe, sans exemple, ne sont pas la condamnation d'un système qui n'a pas encore été sérieusement expérimenté.

On a voulu assimiler les assignats aux bons de la banque de Law. Mais ceux-ci reposaient sur une valeur hypothétique, sur des mines à découvrir, et non sur une propriété positive, existante au moment de leur émission.

Un écrivain français a osé dire qu'il préférait aux assignats les écus rognés, la fausse monnaie du moyen-âge, qu'il eut mieux valu que la France fit banqueroute.

Honte et barbarie, voilà ce qu'il met au-dessus de cette mesure merveilleuse, de cette découverte inespérée qui permit en 1790 à l'Assemblée nationale de sauver la Révolution, et plus tard à la République de sauver notre territoire envahi par l'Europe coalisée.

Sous la Constituante, elle mit de l'or dans nos caisses vides.

Sous la Convention, elle mit le fer libérateur aux mains de nos soldats !

XIII

La discussion sur léchions ecclésiastiques fut marquée par un accident qui souleva dans l'Assemblée et au dehors di violents orages.

Un moine mystique, ardent patriote notant que fervent catholique, ce même religieux que le peintre David a mis au premier plan de son fameux tableau du serment du *Jeu de Paume*, voyait avec regret, les accusations que la droite portait contre les membres avancés de l'Assemblée nationale.

Pourtant, il voulut donner au peuple une preuve éclatante du respect et du dévouement que professait, selon lui, la gauche pour la religion catholique.

Le 12 avril, au milieu de débats que les prêtres et les nobles envenimaient pour effrayer les consciences, dom Gerle se leva ! On vous a dit qu'il y avait un parti pris dans les comités, exprimait-il, j'affirme que dans le comité ecclésiastique on n'en a pris aucun ; pour fermer la bouche à ceux qui calomnient l'Assemblée, en disant qu'elle ne veut pas de religion, et, pour tranquilliser ceux qui craignent qu'elle n'admette toutes les religions en France, il faut décréter que la religion catholique, apostolique et romaine est et demeurera la religion de la Nation, et que son culte sera le seul autorisé.

Motion imprudente.

Dom Gerle ne voyait pas que si elle était acceptée, elle tuait la Révolution.

La droite le comprit, aussi se jeta-t-elle sur cette motion comme sur une proie.

Ce n'était pas, du reste, la première fois que surgissait cette question pleine de tempêtes.

Charles Lameth mesura d'un coup d'œil la portée du coup qui menaçait la liberté. Le premier il s'élança à la tribune pour le parer. Il supplia l'Assemblée de ne pas quitter une question de finance pour une question de théologie. L'Assemblée, ajouta-t-il, qui prend toujours pour règle, dans ses décrets, la justice, la morale et les préceptes de l'Evangile, ne craindra pas d'être accusée de vouloir attaquer la religion.

L'évêque de Clermont, qui craint de voir enterrer l'incident dans la proclamation de l'ordre du jour, cherche immédiatement à passionner le débat en fanatisant la partie droite de l'Assemblée qui se lève et acclame la motion de dom Gerle.

Charles Lameth remonte à la tribune. Il voit la révolution en face d'un danger. A tout prix, il veut écarter le péril. Les paroles qu'il prononça sont remarquables, les voici :

> A Dieu ne plaise que je vienne combattre une opinion et un sentiment qui sont dans le cœur de tous les membres de cette Assemblée. Je viens seulement proposer quelques réflexions sur les circonstances qu'on pourrait tirer de la motion qui a été proposée. Lorsque l'Assemblée s'occupe d'assurer le culte public, est-ce le moment de présenter une motion qui peut faire douter de ses sentiments religieux ? Ne les a-t-elle pas manifestés quand elle a pris pour base de tous ses décrets la morale de la religion ? Qu'a fait l'Assemblée nationale ? Elle a fondé la Constitution sur cette consolante égalité, si recommandée par l'Évangile ; elle a

fondé la Constitution sur la fraternité et sur l'amour des hommes ; elle a, pour me servir des termes de l'Écriture, humilié les superbes ; elle a mis sous sa protection les faibles et le peuple, dont les droits étaient méconnus ; elle a enfin réalisé, pour le bonheur des hommes, ces paroles de Jésus-Christ lui-même, quand il dit : Les premiers deviendront les derniers, les derniers deviendront les premiers. Elle les a réalisées ; car certainement les personnes qui occupaient le premier rang dans la société, qui possédaient les premiers emplois, ne les posséderont plus. Vous verrez, dans les assemblées populaires, si l'opulence obtiendra les suffrages du peuple.

Je me croyais obligé de développer ces idées, pour vous prouver que la motion est inutile par rapport au peuple ; mais je voudrais que ceux qui montrent tant de zèle pour la religion en montrassent autant pour arrêter ce débordement de livres impies, où l'on attaque tout à la fois la religion sainte et la liberté sacrée. On a publié, dans la quinzaine de Pâques, un libelle infâme que j'ose à peine nommer ; il est intitulé : La Passion de Louis XVI. La motion proposée était dangereuse. Dans ce moment, on nous instruit de toutes parts des efforts des ennemis publics. On nous apprend qu'à Lille les soldats sont armés contre les citoyens ; que dans quelques provinces on veut armer les citoyens contre les protestants. Vous savez combien on a abusé de vos décrets, en les altérant ; et vous ne craindriez pas que dans les provinces, que dans le Languedoc notamment, où on a tenté une guerre de religion, l'on renouvelât cet abus funeste ? N'est-il donc pas dangereux de décréter quelque chose sur cette motion ? Alors on paraîtrait s'autoriser, même de l'Assemblée nationale et au lieu de porter la lumière à nos frères, nous porterions le glaive dans leur sein, au nom et de la part de Dieu. Craignons de voir la religion invoquée par le fanatisme, et trahie par ceux qui la professent ; je vous supplie de ne pas rendre un décret qui peut la compromettre, au lieu de propager ses succès dans tout l'univers, comme vos décrets propagent ceux de la liberté. En ajournant, vous déjouerez les ennemis qui attendent le décret, pour s'en servir contre le peuple et contre la religion même. Pour vous convaincre du danger d'adopter cette motion dans les circonstances actuelles, je ne dirai plus qu'un mot ; c'est dans un moment pareil qu'elle a déjà été faite ; c'est quand l'opinion se formait sur une matière qui intéressait les ecclésiastiques que le clergé en corps a appelé le fanatisme à la défense des abus.

Mirabeau veut, à son tour, entrer en lice. Les membres fanatiques de l'Assemblée couvrent sa parole par leurs cris tumultueux.

Vingt orateurs sont inscrits pour prendre part au débat.

Tous les partis sentent qu'ils ont besoin de préparer la victoire.

La discussion est renvoyée au lendemain.

La nuit va s'ouvrir sur les menées, sur les intrigues, sur les complots de la noblesse et du clergé !

La Révolution ne s'endormait pas non plus.

Louis Blanc a tracé un curieux tableau de cet entr'acte politique.

> La nuit appartient tout entière, écrit-il, aux allées et aux venues, aux intrigues, aux préparatifs de la bataille pour le lendemain. Les patriotes, assemblés aux Jacobins, grondèrent dom Gerle de sa motion irréfléchie et lui firent promettre de la retirer ; de leurs côtés les évêques et les nobles se réunirent encouragés, excités, enivrés de colère par l'abbé Maury. Quoique la séance du 12 avril n'eût pas tourné au gré de ses désirs, il affectait une confiance arrogante. On assurait qu'en sortant de l'Assemblée ; il avait dit sur la terrasse des Tuileries : Cette fois, ils ne peuvent nous échapper ; cette motion de dom Gerle, est une mèche allumée sur un baril de poudre. Quoiqu'il en soit, ne renonçant pas à la victoire et dirigés par Maury, par Cazalès, par Montlosier, parle vicomte de Mirabeau, que charmait cette occasion d'être en délire, les évêques et les nobles allèrent tenir séance aux Capucins de la rue Saint-Honoré. Là il fut convenu que si la motion de dom Gerle était rejetée, ils sortiraient au même instant de la salle, traverseraient en corps les Tuileries et porteraient au Roi une protestation. Il était facile de prévoir que, devant un tel éclat, le pauvre Louis XVI reculerait épouvanté. Maury, dont l'audace se plaisait à cette supposition même, déclara que dans cette hypothèse, on écrirait aux provinces par quel faible prince la France était gouvernée ; et, pour donner à la démarche projetée plus d'importance, une importance sinistre, on décida qu'on se rendrait à la séance en habit noir, l'épée au côté. Mais les patriotes, par quatre d'entre eux, qu'un capucin avait introduit secrètement dans le corps ennemi, ne tardèrent pas à être informés de tout.
>
> Le lendemain, la Chronique de Paris sonna l'alarme et cette provocante nouvelle : Assemblée des aristocrates, complot découvert, se répandit, grâce aux colporteurs, d'un bout de la ville à l'autre. Les cafés du Palais-Royal se remplirent alors d'une foule menaçante, et les faubourgs s'agitèrent. La délibération ne sera-t-elle pas troublée ? N'insultera-t-on pas certains membres ?... c'est ce que croyaient ceux de la commune. Lafayette fit doubler tous les postes et entourer la salle de soldats. On devine combien devait être frémissante la curiosité du public. Les galériens ployaient sous le poids des spectateurs.

Telle était la situation des esprits lorsque la discussion se rouvrit le 13.

Bouchotte est le premier à la tribune et déclare que voter la motion de dom Gale, c'est anéantir la plupart des propositions libérales décrétées par l'Assemblée, relativement aux ecclésiastiques.

Menou, à son tour, discute la question de la liberté de conscience, et fait envisager à l'Assemblée tous les maux renfermés dans le décret qu'on lui veut faire rendre.

> Ma conscience et mon opinion, dit-il, appartiennent à moi seul, je n'en dois compte à personne ; je ne dois troubler les opinions religieuses de personne ; personne ne doit troubler les miennes. Pourquoi donc ferais-je de mes opinions des opinions dominantes ? Un autre ne pourrait-il pas me dire alors, je veux aussi que les miennes soient dominantes ; et si tous deux nous mettions la même opiniâtreté à défendre notre manière de penser, n'en résulterait-il pas la mort de l'un de nous deux, peut-être celle de tous deux ? Ici, messieurs, je vous prie d'observer que les querelles des individus peuvent devenir des querelles nationales, et vous sentez les conséquences terribles de ces querelles privées. Il ne peut donc y avoir de religion dominante. Ouvrez les annales, vous verrez de quels malheurs les guerres de religion ont été la source ; ou plutôt jetez un voile sur cette partie déshonorante de votre histoire. Voudriez-vous que l'Assemblée nationale devînt l'instrument des malheurs du peuple ? Ministres de la religion, rendus à vous-mêmes, à vos fonctions, cherchez, par vos exemples, à faire chérir une loi pour la gloire de laquelle toutes les lois humaines ne peuvent rien. Dieu lui-même n'a-t-il pas dit que la religion embrasserait toutes les parties du monde ; que les portes de l'enfer ne pourraient rien contre elle ? Eh ! vous croiriez, par un misérable décret, confirmer ces paroles du créateur du monde. Votre respect pour la religion est prouvé par le zèle que vous mettez à régler, à pourvoir aux dépenses de son culte. N'allez donc pas mettre les armes dans la main de Dieu. Si l'Assemblée nationale rendait le décret qu'on sollicite d'elle, et auquel j'adhérerais, parce que la loi de la majorité fait ma loi ; mais je rends ceux qui auraient voté pour ce décret responsables de tous les malheurs qu'il pourrait occasionner.

Menou termine son discours en proposant l'ordre du jour.

Ces paroles couvertes par les applaudissements de la majorité de l'Assemblée, excitent les fureurs de la partie fanatique.

Dom Gerle qui s'aperçoit enfin du pas de clerc qu'on lui a fait faire, retire sa motion et déclare se ranger à l'avis du baron de Menou.

Mais cette déclaration ne fait pas l'affaire du clergé.

Il crie, il pleure, il menace ; stériles fureurs ; l'Assemblée refuse d'écouter les orateurs passionnés de la droite.

Le duc de Larochefoucault modifie la proposition du baron de Menou, et l'Assemblée paraît vouloir l'adopter. Mais la droite ne désespère pas encore de la

victoire ; elle se cramponne à la lutte. Maury, Foucault, Montlosier, le vicomte de Mirabeau font des efforts inouïs pour prolonger la discussion. D'Esprémesnil accuse l'Assemblée d'hypocrisie et la compare aux Juifs qui saluaient roi Jésus-Christ au moment où ils vouaient le crucifier.

L'évêque de Clermont s'oublie jusqu'à menacer Mirabeau.

Il lui apprendra, dit-il, en le désignant du geste, le respect qu'il doit aux membres de l'Assemblée.

On le rappelle à l'ordre ; il s'en réjouit. Impudence et délire ! ces prêtres se croyaient tout permis.

Ils épuiseront tous les moyens pour triompher. D'Estourmel invoque l'histoire et somme l'Assemblée de respecter les traités signés par Louis XIV.

Parler du roi des dragonnades au milieu d'un débat religieux ! La citation était au moins imprudente.

Il n'y a aucun doute, s'écrie Mirabeau, que sous un règne signalé par la révocation de l'édit de Nantes, et que je ne qualifierai pas, on ait consacré toutes sortes d'intolérances ; mais puisqu'on se permet des citations historiques dans cette matière, je vous supplierai de ne pas oublier que d'ici, de cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monarque français, armée contre ses sujets par d'exécrables factieux qui mêlaient des intérêts temporels aux intérêts sacrés de la religion, tira l'arquebuse qui fut le signal.de la Saint-Barthélemy. Je n'en dis pas davantage : il n'y a pas lieu à délibérer.

Le coup de grâce était porté.

C'est en vain que l'abbé Maury essaiera de parer ce coup. Il faut abandonner la victoire. Il s'attache avec acharnement à la tribune. L'Assemblée ne l'écoute plus, et l'amendement suivant du duc de Larochefoucault est adopté à une grande majorité :

> L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a, ni ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses ; que la majesté de la religion et le respect profond qui lui est dû ne permettent pas qu'elle devienne l'objet d'une délibération ; considérant que l'attachement de l'Assemblée nationale au culte catholique, apostolique et romain, ne saurait être mis en doute dans le moment même où ce culte seul va être mis par elle à la première classe des dépenses publiques, et où, par un mouvement unanime, elle a prouvé son respect de la seule manière qui pouvait convenir au caractère de l'Assemblée nationale, a décrété et décrète qu'elle ne peut ni ne doit délibérer sur la motion proposée, et qu'elle va reprendre l'ordre du jour sur les biens ecclésiastiques.

Cette défaite du parti réactionnaire fut saluée au dehors par des cris enthousiastes. Mais si les députés de la gauche, si Lafayette furent accueillis à l'issue de la séance, par les ovations de la foule, les membres de la droite, Maury, Cazalès, le vicomte de Mirabeau furent poursuivis de sifflets et de huées.

Ce dernier dut se faire jour à travers la multitude, l'épée à la main et faillit être massacré pour avoir blessé un homme du peuple.

L'abbé Maury poursuivi par le cri : à la lanterne ! dut endosser l'uniforme d'un garde national et put, grâce à ce déguisement, échapper au ressentiment de la foule.

La réaction n'épargnait pas les violences ; le peuple naissait à la liberté, à la vie publique ; ne nous étonnons pas de ces explosions tumultueuses qui ont toutes leur cause dans la nouveauté de la situation et dans les excitations des adversaires de la foule.

LIVRE HUITIÈME

Efforts des prêtres pour faire dissoudre l'Assemblée nationale. — Serment de Mirabeau. — La motion de Maury est rejetée. — Constitution civile du clergé. — Discussion sur le droit de paix et de guerre. — Lutte de Mirabeau et de Barnave. — La grande trahison du comte de Mirabeau. — Vote de l'Assemblée. — L'opinion publique et la presse. — Le Livre Rouge. — Effet terrible produit par la publicité qui lui est donnée. — Abolition des titres de noblesse. — Mort de Franklin. — Fédération dans les provinces. — Anniversaire du 14 juillet et fête de la Fédération à Paris.

I

Ainsi avaient avorté devant le patriotisme de l'Assemblée nationale, toutes les intrigues, toutes les ruses, tous les violences, tous les efforts du clergé et de la noblesse.

Privilèges et abus, tout avait été détruit.

Le passé était vaincu !

Que faire devant cette dure extrémité ? Se soumettre ? Le clergé ne le voulait à aucun prix. Périsse la France plutôt que l'intérêt de l'Église, plutôt que la dîme, plutôt que les grasses prébendes, plutôt que ces vastes richesses qu'il avait fallu tant de siècles et tant de manœuvres pour amasser.

Une dernière ressource restait à son désespoir.

La constitution renversait toute son ancienne et odieuse puissance.

Il fallait renverser la constitution.

Pour arriver à ce résultat, un moyen se présentait.

Un certain nombre de députés n'avaient reçu qu'un mandat temporaire. Il s'agissait de faire dissoudre en totalité ou en partie l'Assemblée nationale et d'y introduire de nouveaux membres dévoués à l'ancien ordre de choses.

Que fallait-il pour réussir ?

Invoquer les droits du peuple, la souveraineté nationale qui seule est absolue et permanente.

L'expédient était habile.

Dans la séance du 19 avril, Chapelier, au nom du comité de constitution, démasqua ces manœuvres du clergé.

> Le comité de constitution, dit-il, doit arrêter vos regards sur un objet de la plus haute importance, parce qu'il est le dernier espoir des ennemis de la patrie, le terme auquel ils se flattent de faire échouer la constitution, de détruire la liberté publique et les espérances de bonheur que

l'Assemblée nationale a fait concevoir à tous les Français ; nous voulons parler du projet de renouveler cette Assemblée.

C'est sans doute une vérité incontestable, que la souveraineté réside dans la nation, et que la nation peut retirer les pouvoirs qu'elle a délégués ; mais ce principe est sans application dans la circonstance présente. Ce serait détruire la constitution que de renouveler l'Assemblée chargée de la faire avant qu'elle fût finie.

Chargés, par nos mandats, d'examiner la constitution, nous avons été créés par le peuple Assemblée constituante. Nous avons commencé la constitution ; notre devoir est de la finir : la nation, par des actes multipliés, a consacré notre pouvoir. Si une autre Assemblée était élue, et qu'elle n'eût pas les mêmes pouvoirs que celle-ci, la constitution serait imparfaite. Si les pouvoirs étaient les mêmes, cette Assemblée pourrait faire des modifications et prendre des résolutions contraires ; voilà ce qu'on se promet des insinuations perfides que l'on a répandues. Il sera sans doute facile de trouver des erreurs dans les institutions nouvelles ; la nation, à une époque donnée, fera réviser la constitution ; mais il faut laisser les passions s'éteindre et les regrets s'oublier. Que l'Assemblée dise donc au nouveau corps administratif qu'il est des gens qui voudraient voir périr la constitution et la liberté, et renaître la distinction des ordres, la prodigalité du revenu public, et les abus qui marchent à la suite du despotisme....

Il faut envoyer ces gens-là au Châtelet, interrompit violemment l'abbé Maury, où si vous ne les connaissez pas, n'en parlez point.

Ces dernières paroles se perdirent au milieu des cris à l'ordre, de l'agitation tumultueuse de l'Assemblée.

Le calme se rétablit et Chapelier proposa le projet de décret suivant :

L'Assemblée nationale déclare que les assemblées qui vont avoir lieu pour la formation des corps administratifs dans les départements et les districts ne doivent pas, en ce moment, s'occuper de l'élection de nouveaux députés à l'Assemblée nationale ; cette élection ne peut avoir lieu que lorsque la constitution sera prête à être achevée ; et qu'à cette époque impossible à déterminer précisément, mais très-rapprochée, l'Assemblée nationale s'empressera de faire connaître le jour où les assemblées électorales se réuniront pour élire les députés à la première législature. Déclare aussi qu'attendu que les commettants de quelques députés n'ont pu donner pouvoir de ne pas travailler à toute la constitution, et qu'attendu le serment fait le 20 juin par les représentants de la nation, et approuvé par elle, de ne point se séparer que la constitution ne fût faite, elle regarde comme subsistants

> jusqu'à la fin de la constitution les pouvoirs limitatifs dont quelques membres seraient porteurs.

Il est impossible, avait ajouté Chapelier, que la constitution ne soit pas faite pour une seule assemblée. Comment d'ailleurs les élections pourraient-elles être faites ? Les anciens électeurs n'existent plus, les bailliages sont confondus dans les départements, les ordres ne sont-plus séparés. La clause de la limitation des pouvoirs devient donc sans valeur ; il serait donc contraire aux principes de la constitution que les députés dont les mandats en sont frappés ne restassent pas dans cette Assemblée : leur serment leur commande d'y rester, l'intérêt public l'exige.

L'abbé Maury était au pied de la tribune, trépignant d'impatience.

Il s'y élance dès que Chapelier en est descendu.

> Dans quels sens sommes-nous représentants de la Nation, dit-il, jusqu'où s'étendent nos pouvoirs et nos mandats ? !... On nous environne de sophismes, on parle du serment prononcé le 20 juin et l'on ne songe pas que ce serment ne peut anéantir celui que nous avons fait à nos commettants.
>
> Je le demande à tous les citoyens qui respectent la foi publique, peut-on exister comme mandataire, après que le mandat est expiré. On vous rappelle le serment que vous avez fait de ne point vous séparer que la Constitution ne soit finie. Vous avez voulu exister jusqu'à ce que nous eussions assuré les droits de la Nation, sous ce rapport la Constitution est faite.
>
> Ainsi tout est fait, ainsi ce serment est rempli. On nous amènerait à éterniser nos fonctions, si on nous empêchait d'en rendre compte à nos commettants. Nous ne pouvons pas dire au peuple qui nous a chargés de le représenter, que nous lui avons ôté le droit de nous donner des successeurs. Il est digne des fondateurs de la liberté de respecter cette liberté dans la Nation tout entière. Je m'oppose à tout décret qui limiterait le droit du peuple sur ses représentants. Ce n'est pas aux enfants à s'élever contre l'autorité des pères ; nous sommes ici guidés par une piété filiale qui nous dit que la Nation est au-dessus de nous, et que nous détruirions notre autorité en limitant l'autorité nationale.

La droite applaudit bruyamment à ce discours.

Mirabeau se recueillait ; il se ramassait ; il préparait un de ces élans magnifiques, un de ces bons formidables qui enlèvent une situation.

Il laissa parler Desmeuniers, Pétion, Garat.

Tout à coup, il parait à la tribune :

> Je ne puis me défendre d'un sentiment d'indignation, s'écrie-t-il, lorsque j'entends, pour entraver, pour arrêter les efforts de l'Assemblée nationale, qu'on la met sans cesse en

opposition avec la Nation, comme si la Nation, qu'on veut ameuter d'opinion contre l'Assemblée nationale, avait appris par d'autres qu'elle à connaître ses droits.

On a demandé comment, de simples députés de baillages, nous nous étions tout à coup transformés en convention nationale ? Je répondrai nettement : Les députés du peuple sont devenus convention nationale le jour où, trouvant le lieu de l'Assemblée des représentants du peuple hérissé de baïonnettes, ils se sont rassemblés, ils ont juré de périr plutôt que d'abandonner les intérêts du peuple ; ce jour où l'on a voulu, par un acte de démence, les empêcher de remplir leur mission sacrée ; ils sont devenus convention nationale, pour renverser l'ordre de choses où la violence attaquait les droits de la nation.

Je dis que, quels que fussent alors nos pouvoirs, ils ont été changés ce jour-là ; que s'ils avaient besoin d'extension, ils en ont acquis ce jour-là ; nos efforts, nos travaux, les ont assurés ; nos succès les ont consacrés ; les adhésions tant de fois répétées de la Nation les ont sanctifiés. Pourquoi chercher la généalogie de ce mot convention ? Quel étrange reproche ! Pouvait-on ne pas se servir d'un mot nouveau pour exprimer des sentiments nouveaux, pour des opérations et des institutions nouvelles ?...

Vous vous rappelez le trait de ce grand homme qui, pour sauver sa patrie d'une conspiration, avait été obligé de se décider, contre les lois de son pays, avec cette rapidité que l'invincible tocsin de la nécessité justifie. On lui demandait s'il n'avait pas contrevenu à son serment, et le tribun captieux qui l'interrogeait croyait le mettre dans l'alternative dangereuse ou d'un parjure ou d'un aveu embarrassant. Il répondit : Je jure que vous avez sauvé la République. Messieurs (le geste de l'orateur est dirigé vers la partie gauche de l'Assemblée), je jure que vous avez sauvé la République !

Des transports enthousiastes, des applaudissements frénétiques couvrirent ce magnifique serment.

Immédiatement la discussion est fermée. Une inspiration subite entraîne l'Assemblée. La motion de Maury est rejetée, et celle du comité de constitution adoptée à une majorité considérable.

Mirabeau avait écrasé Maury sous sa puissante éloquence !

Force fulgurante du génie ! Elle sert d'égide à la liberté, à la Nation !

Force funeste qui bientôt devait donner une victoire à la réaction.

Victoire d'un jour qui n'arrêtera pas la marche de la Révolution.

II

A l'occasion des troubles qui ensanglantèrent le midi de la France, nous avons résumé les décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé ; mais nous n'avons rien dit des débats mémorables qui signalèrent l'établissement de cette constitution.

La constitution civile du clergé fut l'œuvre du clergé lui-même, dit Alphonse Esquiros.

Ce fut là son malheur, car elle fut l'œuvre d'un parti.

Soutenue avec passion par le côté janséniste de l'Assemblée, elle fut combattue avec rage par la faction opposée.

Les révolutions ne sont jamais si grandes, dit encore Esquiros, que quand elles s'élèvent aux rapports de l'homme avec Dieu.

Triste erreur que partagea l'Assemblée nationale, et qui souleva, contre la Révolution, son plus terrible ennemi, le fanatisme religieux.

L'État doit aux religions subvention, tolérance, protection, et pas autre chose.

Il est de son intérêt, il était de l'intérêt de la Révolution, de s'occuper le moins possible de la constitution des prêtres.

L'Assemblée avait certes le droit de détruire l'immobilisation des biens-fonds dans les maisons du puissant parti catholique.

Il y avait là intérêt public ; il s'agissait du .salut de la nation. Cela était d'ordre purement civil. Mais organiser une église française, une église nationale, lorsqu'on avait refusé d'en reconnaître une, c'était de l'inconséquence et de l'imprudence à la fois. Voter pour Jansénius contre Loyola, opposer Port-Royal à Rome, Camus à l'archevêque d'Aix, les premiers pères de l'Église aux papes modernes, ce n'était pas là la mission de l'Assemblée nationale.

Il fallait, en dehors de la Constitution, laisser les partis religieux, les sectes, les différentes églises régler leurs débats, et ne pas compromettre la Révolution dans des querelles que le fanatisme et la mauvaise foi devaient si profondément envenimer.

Ce fut surtout le tort du parti philosophique de l'Assemblée de se mêler à la discussion, de prendre parti pour une église, faire invoquer l'Évangile à Voltaire et le Christ à Rousseau !

Disons ceci : une Constitution reconnaît toutes les religions, et, par conséquent, n'en adopte pas.

Lier étroitement l'Église à l'État comme fit l'Assemblée, c'était unir deux principes ennemis. Dans ce mariage, il faut que l'un des deux époux meure. Ou la Religion dépérit, ou l'État est annihilé et succombe !

La foi fait la religion ; la loi fait le gouvernement.

Nous savons bien que l'Assemblée nationale ne voulait nullement toucher aux dogmes du catholicisme.. Les réformes qu'elle adopta étaient sages, justes, opportunes. Sans doute Camus, l'abbé Gouttes, Grégoire avaient raison contre leurs adversaires, et, par les citations que nous allons faire, le lecteur reconnaîtra la force de leurs arguments.

Que faire donc dans cette question, et quelles mesures adopter vis à vis du clergé ?

Nous croyons qu'il fallait limiter, autant que possible, les rapports de l'État avec lui, fixer le petit nombre de cas dans lesquels le gouvernement est obligé d'intervenir, et le laisser se régir comme il l'entendait, pourvu que ses règlements n'eussent pas porté atteinte à l'ordre social adopté par la Révolution.

Dans le projet du comité religieux, c'étaient surtout les hautes positions, les grands revenus qui étaient attaqués. Aussi la résistance vint-elle des grands dignitaires de l'Église.

La discussion sur le plan de constitution du clergé fut ouverte le 29 mai.

L'archevêque d'Aix monta immédiatement à la tribune.

Le comité, dit l'orgueilleux prélat, veut rappeler les ecclésiastiques à la pureté de la primitive Église. Puisque le comité nous rappelle notre devoir, il nous permettra de le faire souvenir de nos droits et des principes sacrés de la puissance ecclésiastique. Jésus-Christ a donné sa mission aux apôtres et à ses successeurs pour le salut des fidèles : il ne l'a confié ni aux magistrats, ni au roi ; il s'agit d'un ordre de choses dans lequel les magistrats et les rois doivent obéir. On vous propose aujourd'hui de détruire une partie des ministres, de diviser la juridiction ; elle a été établie et limitée par les apôtres ; aucune puissance humaine n'a droit d'y toucher.

Interrompu par des murmures, il ne continue pas moins en affirmant les droits de l'Église, et il demande la convocation d'un : concile national. c Dans le cas où cette proposition ne serait pas adoptée, termine-t-il, nous déclarons ne pas pouvoir participer à la délibération.

III

Ce fut Treilhard qui défendit, le lendemain, le projet du comité.

> Des établissements sans objet, des hommes inutiles largement salariés, des hommes utiles sans récompense..... tels sont les maux que présente l'organisation actuelle du clergé. La discussion s'est ouverte sur le décret que vous a présenté le comité ecclésiastique. Les changements proposés sont-ils utiles ? Avez-vous le dr6it de les ordonner ? Ce sont là les seuls objets de cette discussion.
>
> Dans les premiers siècles, l'évêque avait près de lui les prêtres qui lui étaient nécessaires pour l'administration de son diocèse. Ces prêtres, qui composaient la cathédrale, formaient les conseils de l'évêque ; ils en sont aujourd'hui les rivaux : ils concouraient, avec l'évêque, à la tranquillité des familles ; ils les troublent aujourd'hui par une foule de procès ; ils travaillaient à l'administration ecclésiastique ; ils s'occupent à présent à réciter quelques prières, et leur inutilité est si notoire qu'on représente la mollesse sous l'emblème d'un chanoine.

> A Dieu ne plaise que je cherche à inculper quelqu'un ! Mais n'est-il pas évident que la voie des élections assurera à l'Église le pasteur qui conviendra le plus à d'aussi importantes fonctions. Un collateur ne peut pas, aussi bien que les fidèles eux-mêmes, choisir l'homme le plus digne des respects du peuple : aussi était-ce autrefois le peuple qui élisait les pasteurs.
>
> Comment rétablir un ancien ordre de choses qui a fait la splendeur de l'Église ? Par les élections confiées au peuple. On dit que ces élections occasionneront des cabales ; mais combien de motifs profanes déterminaient les anciens choix.
>
> Je vais essayer de poser les limites de l'autorité temporelle et spirituelle. Ma discussion sera établie sur les vérités les plus simples et sur les faits les plus authentiques. Rien n'est plus opposé à l'autorité temporelle que la juridiction spirituelle. L'autorité temporelle est établie pour la paix de la société, pour assurer le bonheur des individus pendant cette vie. La juridiction spirituelle a pour unique but le salut des fidèles ; elle est toute spirituelle dans sa foi et dans son objet.
>
> Les apôtres étaient d'abord des voyageurs : saint Jacques résida à Jérusalem, et saint Paul à Antioche. Mais gardons-nous de croire que des territoires leur fussent affectés ; que le nom d'évêque signifiât autre chose que surveillant. Ce nom, qui vient du grec, ne tient point à la religion ; il exprimait une fonction civile. Le mot diocèse était également employé pour déterminer les portions qui divisaient un état ou une province. Jamais l'Église ne connut une division particulière de province et de diocèse. Les monuments historiques le prouvent. Cette division est contraire au dogme et à la foi. Les apôtres étaient institués pour toute la terre. L'Esprit saint n'a pas présidé aux divisions de police qui ont été établies, et dont personne ne peut se dissimuler les vices.
>
> La juridiction n'embrasse que la foi et le dogme. Tout ce qui est de discipline et de police, appartient à l'autorité temporelle.

Cette discussion était trop importante pour que Robespierre n'y prit pas largement sa part.

Nous avons à considérer sous deux points de vue son discours.

Robespierre, disciple de J.-J. Rousseau, libre .penseur, croyait néanmoins que les sociétés ont besoin d'une religion. Catholicisme ou croyance en l'Être suprême, peu lui importait. Selon lui, la foi est le complément de la loi. Aussi, dans son idée, les prêtres étaient-ils de vrais magistrats, et leurs fonctions une institution sociale.

Ce fut là l'erreur d'une partie de la gauche, et du député d'Arras notamment.

Un auteur contemporain, qui a fait de la vie de Robespierre une histoire très-détaillée, pose ces questions : Etait-il permis, à l'Assemblée constituante, de modifier le vieil édifice clérical pour le reconstruire d'après les règles de la justice et du droit, et le mettre en rapport avec les nouvelles institutions du pays ?

Nous répondrons : Non !

Quel intérêt l'État, la nation, le progrès, la Révolution avaient-ils à venir replâtrer la religion catholique ?

Une inégalité scandaleuse régnait dans la répartition des revenus du clergé ! Sans doute cela était déplorable ; mais il ne faut jamais être plus royaliste que le roi, et l'Assemble nationale eut le tort de vouloir servir les prêtres malgré eux. La corruption rongeait le grand corps religieux de la France. On voulut le régénérer- ; faute énorme. Il fallait l'abandonner à lui-même, et le laisser se dissoudre dans les vices de sa Constitution.

Nous savons bien que l'on ne touchait pas au dogme, et qu'il ne s'agissait que de régler les rapports de l'Église et de l'État ; mais ces rapports étaient rendus trop intimes.

Du reste, la plupart des esprits de l'époque partageaient l'erreur de Robespierre. Les plus aventureux eux-mêmes demandaient une religion nationale.

Ce n'est pas Dieu qui a besoin d'une religion, écrivait Camille Desmoulins, ce sont les hommes. Dieu n'a pas besoin d'encens, de processions, de prières ; mais nous avons besoin d'espérance, de consolation et d'un rémunérateur. Dans cette indifférence de toutes les religions devant nos yeux, ne pourrait-on nous donner une religion nationale ?

Disons, pour détruire ce que paraît présenter d'absolu la proposition de Camille, que la religion qu'il professait était, certes, du goût de tous les peuples, puisqu'elle admettait, dans ses dogmes, la plus complète liberté, et bornait son culte à la gaieté, aux plaisirs, aux spectacles et aux fêtes !

IV

Le catholicisme doit sa vitalité actuelle à la Constituante. Ce vieil arbre, épuisé, dépérissait lorsque l'Assemblée nationale y greffa la Révolution. Cette sève nouvelle lui a fait certes produire des fruits quelquefois étranges, mais elle n'a pas moins fait circuler la vie dans ces rameaux flétris, dans ces branches desséchées.

Le clergé a tort de l'oublier.

Mais il s'agit ici de la part que Robespierre prit au débat.

Ce ne fut certes pas la dévotion qui le poussa à la lutte, ce fut son esprit systématique et réglementateur.

La plupart des historiens ont analysé ses paroles ; nous croyons qu'il vaut mieux les reproduire :

> Je me bornerai, dit-il, à rappeler en deux mots les maximes évidentes qui justifient le plan du comité. Ce plan ne fait autre chose que consacrer les lois sociales qui établissent les rapports des ministres du culte avec la société. Les prêtres,

dans l'ordre sociale, sont de véritables magistrats destinés au maintien et au service du culte. De ces notions simples dérivent tous les principes ; j'en présenterai trois qui se rapportent aux trois chapitres du plan du comité. Premier principe : toutes les fonctions publiques sont d'institution sociale : elles ont pour but l'ordre et le bonheur de la société ; il s'ensuit qu'il ne peut exister dans la société aucune fonction qui ne soit utile. Devant cette maxime disparaissent les bénéfices et les établissements sans objet, les cathédrales, les collégiales, les cures et tous les évêchés que ne demandent pas les besoins publics. Je me bornerai à ajouter que le comité a négligé les archevêques, qui n'ont aucunes fonctions séparées des évêques, qui ne présentent qu'une vaine suprématie. On ne doit donc conserver, en France, que des évêques et des curés.

Il est une autre application du principe déjà préparée par l'opinion publique ; fille concerne une dignité étrangère, conférée par un prince étranger, et qui lui donne pour ainsi dire des sujets hors des pays soumis à sa domination. Ainsi les cardinaux disparaissent également devant le principe.

Second principe. Les officiers ecclésiastiques étant institués pour le bonheur des hommes et pour le bien du peuple, il s'ensuit que le peuple doit les nommer. Il est de principe qu'il doit conserver tous les droits qu'il peut exercer ; or, le peuple peut élire ses pasteurs, comme les magistrats et autres officiers publics. Vous devez donc conclure que non-seulement le peuple doit nommer les évêques, mais vous devez encore écarter les entraves que le comité lui-même a mises à l'exercice de ce droit.

Troisième principe. Les officiers ecclésiastiques étant établis pour le bien de la société, il s'ensuit que la mesure de leur traitement doit être subordonnée à l'intérêt et à l'utilité générale, et non au désir de gratifier et d'enrichir ceux qui doivent exercer ces fonctions. S'il s'agissait ici d'une simple faveur, je ne balancerais pas à l'accorder aux ecclésiastiques, et même aux évêques ; mais ces traitements ne peuvent être supérieurs à ceux qu'on donne aux officiers publics. Ne perdons pas de vue que ces traitements seront payés par le peuple, par la classe la moins aisée de la société : ainsi, déterminer ces traitements avec réserve, ce n'est pas être cruel envers les évêques, c'est seulement être juste et compatissant envers les malheureux. Ces trois principes renferment la justification complète du projet du comité.

J'ajouterai une observation d'une grande importance, et que j'aurais peut-être dû présenter d'abord ; quand il s'agit de fixer la constitution ecclésiastique, c'est-à-dire les rapports des ministres du culte public avec la société, il faut donner à ces magistrats, à ces officiers publics, des motifs qui unissent plus particulièrement leur intérêt à l'intérêt public.

> Il est donc nécessaire d'attacher les prêtres à la société par tous les liens, en..... (L'orateur est interrompu par des murmures et des applaudissements.) Je ne veux rien dire qui puisse offenser la raison, ainsi que l'opinion générale. (On rappelle à l'ordre du jour.) Je finis en présentant des articles qui forment le résumé de mon opinion : 1° il n'existera plus d'officiers ecclésiastiques que des évêques et des curés, dans un nombre qui sera proportionné aux besoins de la société ; 2° les titres d'archevêques et de cardinaux seront supprimés ; 3° quant au traitement des curés et des évêques, je me réfère au comité ; ho les évêques et les curés seront élus par le peuple. Il est un cinquième article, plus important que tous les autres, que j'aurais énoncé, si l'Assemblée l'avait permis, c'est. (Il s'élève des murmures qui empêchent l'orateur d'achever.)

Quels étaient donc ces liens au moyen desquels Robespierre voulait attacher les prêtres à la société ? C'est le mariage. Il avait compris que l'institution du célibat est un danger, une immoralité ; qu'elle est anti-sociale. L'Église, dans sa jalousie, absorbe l'être tout entier de ses ministres : ils ne seront ni pères, ni époux, ni citoyens ; ils seront prêtres ! Mais que peuvent donc comprendre à nos affections, à nos souffrances, à nos joies, à nos malheurs de famille, ces eunuques sacrés, qui ont, en quelque sorte, stérilisé leur corps et leur âme.

Chose étrange, dit plaisamment Camille Desmoulins, un prêtre est eunuque de droit, et s'il l'est de fait, on le répute inhabile à la prêtrise. On en demandait à l'un d'eux la raison qui semble difficile à donner.

Il fit une réponse applaudie à jamais de toute l'Église : C'est bien la moindre chose que ceux qui peuvent faire un Dieu puissent faire un enfant.

Dans l'intérêt du prêtre, dans l'intérêt surtout de la société, l'Assemblée nationale eut dû accueillir favorablement les paroles de Robespierre. De toutes les questions qui lui étaient soumises en ce moment, celle-là, le célibat des prêtres était peut-être la seule qu'il était de son droit, disons mieux, de son devoir de traiter.

C'est là une question évidemment sociale.

Le célibat, en tant que constitution, devait être abolie. La loi ne doit pas admettre un principe qui est la négation de la famille et par conséquent de la société.

Combien de pauvres prêtres auraient béni l'Assemblée si elle les avait tirés de leur isolement, si elle avait peuplé leur foyer d'enfants qui égaient et qui consolent.

Comprimée à la tribune, la voix de Robespierre eut un immense retentissement au dehors.

Il vint à l'orateur des félicitations de tous les points de la France, en prose, en vers, sous toutes les formes. Une lettre de remerciement, au nom de plus de cinq cents prêtres, lui vint de la seule province de Picardie.

Que de malheurs, que de souffrances, que de crimes le célibat a enfantés et qu'eut évité le mariage des prêtres.

Après Robespierre, Camus, Jallet, Gouttes défendirent le projet du comité ecclésiastique.

La discussion générale fut fermée le 31 mai. Les adversaires du projet essayèrent de la rouvrir.

V

Le 1er juin les évêques de Clermont, de Lidda, l'archevêque d'Arles redemandèrent notamment la convocation d'un concile national.

Autant j'ai de respect pour les décrets rendus par cette Assemblée, avait ajouté M. de Clermont, sur tout ce qui est temporel, autant je me dois de déclarer que je ne puis reconnaître la compétence de l'Assemblée pour ce qui concerne le spirituel.

Nous sommes une Convention nationale, répliqua Camus, nous avons assurément le pouvoir de changer la religion.

Pour changer la religion, il fallait que l'Assemblée eût le droit d'en affirmer une ; et aucune Assemblée, fût-elle Convention nationale, n'a le droit ni le pouvoir d'affirmer une religion.

Les religions n'appartiennent ni à un homme, ni à un peuple. Elles sont le produit d'un courant d'idées.

Chaque civilisation a la sienne. Elles sont en quelque sorte le caractère, le tempérament d'une époque.

Certes au point de vue social, plus qu'un concile l'Assemblée avait des droits et des devoirs.

Mais son devoir était de s'occuper de questions d'un ordre purement civil, limitant sa compétence à ce qui dans les divers cultes intéresse l'ordre public.

L'unique question, dit Louis Blanc, était de savoir si on en finirait oui ou non avec des abus qui avilissaient l'Église.

Il fallait laisser faire cette besogne à Loustalot, à Camille Desmoulins. Flagellés par la presse devenue libre, condamnés par l'opinion publique s'exprimant au grand jour, les petits abbés viveurs, les évêques corrompus qui avaient trouvé leur mitre dans l'alcôve de madame du Barry ou de tout autre puissante courtisane, auraient repris de force l'austérité pratiquée par la primitive Église, ou bien auraient vu expirer leur autorité sans le mépris général.

Mais qu'importait à la Constituante que Breteuil, évêque de Montauban ; que Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, fussent cités par leur galanterie ; que Mademoiselle Guimard, ostensiblement maîtresse de l'évêque Jarante, du fond des coulisses de l'Opéra, s'attribuât les promotions ecclésiastiques ; que l'archevêque de Narbonne eut établi à son abbaye de Haute- Fontaine son fameux sérail ; que le cardinal de Montmorency vécut publiquement, à Metz, avec Madame de Choiseul ; qu'une danseuse eut, dans son élégant hôtel de la Chaussée-d'Antin, toute une cour de prélats ; que l'abbaye de Granselve fut tous les ans, à une certaine époque, le rendez-vous de l'orgie et de la luxure, et cela si scandaleusement qu'on a peine a ajouter foi au récit détaillé qu'en donnent

Montgaillard, dans son histoire de France, et Girault de Saint-Fargeau, dans son *Dictionnaire des Communes*.

La Pompadour, la Du Barry, Madame de Polignac avaient été les grandes dispensatrices des bénéfices et des évêchés ; cela doit donner une idée de la moralité de leurs créatures. Un joli abbé, dit Michelet, l'abbé de Bourbon, doté d'un million de rente, venait d'une petite fille noble, qui fut vendue par ses parents et longtemps élevée par le roi, pour le plaisir d'une nuit.

Le grand fleuve révolutionnaire lava ces étables d'Augias. La constitution civile du clergé eut pour résultat de refaire ses mœurs. C'est une raison d'excuse devant la philosophie.

Robespierre prit part, dans une nouvelle circonstance, à ce début orageux sur la constitution du clergé. Cette fois non plus sa voix ne fut pas écoutée ; et pourtant il parlait en faveur de l'indigence, chose qui le préoccupait plus que la position des ecclésiastiques.

J'invoque la justice de l'Assemblée, dit-il, en faveur des ecclésiastiques qui ont vieilli dans le ministère, et qui, à la suite d'une longue carrière, n'ont recueilli de leurs longs travaux que des infirmités. Ils ont aussi pour eux le titre d'ecclésiastique et quelque chose de plus, l'indigence. Je demande la question préalable sur l'article proposé, et que l'Assemblée déclare qu'elle pourvoira à la subsistance des ecclésiastiques de soixante-dix ans qui n'ont ni pensions ni bénéfices.

L'abbé Grégoire, tout en applaudissant à cette pensée généreuse, trouva la proposition inopportune.

Permettez, observa-t-il, à un jeune homme de réclamer en faveur de la vieillesse ; c'est un bel exemple à donner que d'apprendre à la respecter. Je ne pense pas qu'il faille adopter l'article proposé, mais seulement améliorer, proportionnellement à leur âge, le sort de ceux dont le traitement sera au-dessous de 3.000 liv.

Cet amendement ainsi que la motion de Robespierre furent écartés par l'As semblée.

Nous nous plaisons à montrer le côté sensible et généreux d'une âme tant calomniée, d'un de ces hommes que la réaction a si souvent accusés de sécheresse, de cruauté.

Cette discussion se prolongea jusqu'aux premiers jours de juillet.

Nous résumons ici l'ensemble de la constitution du clergé dont nous avons cité quelques dispositions :

Il y aurait désormais un siège épiscopal par département et une paroisse par commune.

L'élection des évêques et des curés appartiendrait désormais au peuple.

Les fonctions épiscopales et curiales seront gratuites et ceux qui les remplissaient salariés par le trésor public.

Le traitement des évêques sera de cinquante mille livres à Paris ; de vingt mille dans les villes de cinquante mille âmes, et de douze mille dans celle de moindre importance.

Les curés auront, à Paris, six mille livres ; dans les villes de quatre mille à deux mille quatre cent ; dans les bourgs et villages de deux mille à douze cent.

Enfin le traitement des vicaires ne sera pas moins de sept cents livres.

C'était, y compris les pensions des religieux et des religieuses, une somme de soixante-dix-sept millions que l'Assemblée nationale affectait à la dotation du clergé.

Telles furent les principales dispositions d'une constitution qui certes n'attaquaient en rien les principes du catholicisme, mais qui, nous le répétons, n'offraient aucun avantage à la Révolution.

Ce n'est pourtant pas sans fureur que les prêtres virent l'Assemblée décréter successivement les articles qui désormais limitaient ses revenus et déterminaient son autorité.

Aussi le 25 juin le clergé essaya-t-il d'une véritable bataille pour tourner la situation.

Il mit tout en jeu pour réussir : les violences, les accusations, les calomnies, les injures, les menaces. Il se déshonora jusqu'à descendre à un honteux pugilat, et l'abbé Maury fut le héros de ce débat à coups de poings.

La séance du 25 juin fut une des plus orageuses de la Constituante.

M. Larochefoucauld voulut faire un rapport sur diverses adresses envoyées au comité de liquidation. Il déclara à l'Assemblée qu'on recevait sans cesse des soumissions des particuliers, et qu'il fallait prendre un parti sur les demandes qui étaient faites. Il proposait, en conséquence, non plus la vente de ^00 millions de biens ayant appartenu au clergé, mais bien l'aliénation de tous les biens nationaux.

C'en était fait.

Jusqu'à ce jour, les prêtres avaient espéré conserver une bonne partie de leurs richesses. Toute illusion était détruite, toute espérance évanouie.

Ce fut d'abord parmi les membres réactionnaires du clergé comme de la stupeur et de l'effroi !

Ils restèrent muets d'anéantissement.

Un membre propose l'ajournement. M. Larochefoucauld le repousse.

L'abbé Maury, en attendant, se recueille, prépare ses colères.

Il se lève enfin et paraît à la tribune. Faut-il reproduire ici les attaques que ce furieux athlète du clergé prodigue à ses adversaires, désignant M. de Talleyrand comme le complaisant des agioteurs de la rue Vivienne et nommant M. Dupont un imposteur. Des murmures s'élèvent, des cris se font entendre. M. de Larochefoucauld se présente à la tribune ; l'abbé Maury l'en chasse, l'en précipite en le poussant par les épaules. C'est un assaut. Alquin demande la parole ; il l'obtient. Maury la lui refuse insolemment, comme s'il était le maître de celte assemblée, dont, en ce moment, il se constituait le tyran ; triste scandale produit par l'avarice du clergé.

Le croira-t-on ? Maury se remontrait triomphalement à la tribune, et l'Assemblée eut la faiblesse d'écouter la suite de ses objurgations, de ses calomnies, de ses mensonges. En ce moment, il put tout dire, tout oser. On veut ruiner le clergé !

Il va ruiner la France, et d'un mot épouvanter le crédit, tuer la Révolution. Que la nation meure sous les ruines de la fortune cléricale !

On veut sauver l'État de la banqueroute, s'écria-t-il, en vendant nos biens. On ne comblera pas ce gouffre avec nos minces richesses ; la dette publique est de sept milliards.

En entendant ce chiffre monstrueux, écrasant, les fronts pâlissent. Des démentis arrivent de toute part. Mais le fougueux abbé, se cramponnant à la tribune, affirme impudemment qu'il parle au nom du comité ! Les membres du comité se présentent en masse pour répondre. Maury les repousse. Une lutte s'établit, et ce n'est qu'après une longue résistance que l'abbé abandonne la tribune. Mais ce n'est que pour quelques minutes. Sommé de nommer les personnes de qui il tient le propos énoncé, Maury, avec une insigne audace, déclare n'avoir pas désigné le comité, mais seulement un seul de ses membres. Le soulèvement est général. Mais le calomniateur, toujours impassible, nomme M. de Batz, ce même baron qui, plus tard, fut impliqué dans l'affaire de Catherine Théot.

Chapelier démasqua les manœuvres du clergé en s'écriant : Lorsqu'on vient ici chercher à répandre tant de craintes, tant d'inquiétudes, il vaudrait mieux dire tout bonnement qu'on voudrait que les biens nationaux ne fussent pas vendus, parce qu'on espère les reprendre.

Mais déjà Auson et l'abbé Gouttes avaient dissipé toutes les craintes sur le chiffre de la dette.

Le comité des finances, dit Auson, a publié un tableau de la dette et des arrérages, dans un volume in-4°, qui a été distribué à tous les membres. Il faut distinguer la dette publique en dette constituée et en dette non constituée. La dette constituée est de deux natures : les rentes perpétuelles et les rentes viagères. Les rentes perpétuelles s'élèvent à 60 millions d'intérêt, ce qui forme un capital de 1 milliard 200 millions. Les rentes viagères sont de 105 millions ; les extinctions de cette année les réduisent à 100 millions, ce qui forme un capital de 1 milliard. La dette constituée, sur laquelle nous proposerons un plan de liquidation, est de 2 milliards au plus, y compris les effets suspendus, les offices qui seront supprimés, les finances qu'il faudra rembourser, et les assignats. Ainsi la dette est de 2 milliards ; les biens domaniaux suffiront donc pour la payer. Quant à la dette constituée, il n'en est pas question en ce moment ; je n'ai voulu que rassurer l'Assemblée, qu'on cherchait à tromper par des assertions au moins très-extraordinaires. Le comité est prêt à vous rendre compte de la dette ; il a déjà imprimé un aperçu très-étendu ; rien n'appuie donc de semblables terreurs.

Ces explications dissipèrent toutes les craintes, et l'Assemblée put voter avec confiance la grande et radicale mesure qui lui était proposée en ces termes :

> Tous les domaines nationaux, excepté les forêts et ceux dont la jouissance aura été réservée au roi, pourront être aliénés en vertu du présent décret et conformément à ses dispositions, l'Assemblée nationale réservant aux assignats-monnaie leur hypothèque spéciale.

Quelques autres articles réglaient le mode et les conditions de la vente.

Cette fois, le coup était porté ; le clergé perdait cette puissance matérielle des richesses, si redoutable pour un peuple qui veut s'affranchir de toutes les dominations.

Le territoire national allait désormais appartenir à la nation, en même temps que le clergé était constitué, non plus l'agent d'un pouvoir étranger, du pape, mais un corps social, ayant le caractère de magistrats nationaux.

Si la constitution civile du clergé ne fut pas un œuvre absolument révolutionnaire, elle fut cependant une œuvre patriotique, car elle fut la défaite de Rome à Paris.

VI

L'heure de la déroute a du reste sonnée pour le Pape comme pour le clergé. Voici que sa puissance temporelle est détruite à Avignon.

Le spectacle que présentait alors la France transportait d'admiration les peuples voisins. Tous saluaient notre affranchissement comme l'aurore de la liberté universelle. Et, c'est avec raison que les députés du peuple avignonnais disaient à l'Assemblée nationale : Oui, nous osons le prédire, et peut-être le temps n'en est pas éloigné, le peuple français donnera des lois à l'univers entier et toutes les nations viendront se réunir à lui pour ne plus faire de tous les hommes que des amis et des frères. Grande prédiction qui aurait pu s'accomplir si l'ambition des hommes n'était venu altérer la mission de la France. Les peuples un jour vous ouvriront les bras car ils croyaient recevoir et étreindre la liberté.

Trompés, ils repoussèrent ensuite leurs dominateurs ; mais l'idée féconde était tombée dans le sillon. L'idée française travaille toutes les sociétés. Le dix-neuvième siècle la voit partout germer et fleurir. Quels fruits magnifiques pourra bientôt secouer sur tous les sols ce grand souffle du progrès qui passe périodiquement sur les peuples !

Le 26 juin, à la séance du soir de l'Assemblée nationale, une députation de la ville d'Avignon demande à être introduite auprès des représentants de la France. Cet honneur ne peut être refusé à des hommes qui ont secoué le joug de l'étranger pour reconquérir leur nationalité.

L'un des députés s'avance et dit ces paroles inspirées par le plus ardent patriotisme :

> Députés par un peuple libre, indépendant et souverain, ce n'est pas en vain que nous venons jurer une fidélité inviolable à la nation française. En se réunissant à la nation française, le peuple d'Avignon a sans doute prouvé son admiration pour elle. Le peuple avignonnais a voulu être le premier. Placé au milieu de la France, ayant les mêmes mœurs, le même langage, nous avons voulu avoir les mêmes lois. Il est temps, avons-nous dit, que nous cessions de porter la peine du crime que nous n'avons pas commis. A peine avez-vous déclaré que tous les hommes sont libres, que nous avons voulu l'être. Nos municipalités se sont organisées d'après les lois établies par vos décrets, et nous étions déjà constitués lorsque des brefs incendiaires et

> tyranniques, lancés par le Vatican, sont venus frapper d'anathème la constitution française...

Après avoir raconté les intrigues, les menées du parti réactionnaire qui avait établi à Avignon son centre d'action, après avoir dépeint les troubles, les luttes sanglantes suscitées par ce parti contre-révolutionnaire qui menaçait de rétablir la féodalité et le despotisme en France, il continua :

> Des hommes armés parurent tout à coup au milieu de la ville : bientôt, pressés de toutes parts, ils abandonnèrent le champ de bataille. Le sang pur des citoyens patriotes fut confondu avec celui des assassins qu'on avait suscités contre nous. Nos alliés volèrent enfin à notre secours ; et s'ils n'ont pu nous garantir entièrement des coups qui nous étaient portés, ils sont du moins parvenus à empêcher la punition prématurée de quelques coupables, et à nous rendre la paix. Le lendemain de ces scènes de sang et de carnage, les citoyens actifs de tous les districts de la ville d'Avignon s'assemblèrent légalement. C'est dans cette assemblée que le peuple, considérant qu'il ne pouvait être heureux et libre que par la constitution française, déclara qu'il se réunissait à la France, qu'il supprimait les armes du Pape, qu'il y substituait celles du roi de France, et qu'il députait vers lui pour lui témoigner le respect et la fidélité que lui vouaient les Avignonnais. Vous connaissez nos droits : les délibérations de tout le peuple avignonnais. Vous connaissez nos motifs : notre roi veut être despote, et nous ne voulons plus être esclaves, la France est libre, et nous ne pouvons le devenir que par elle, et nous nous jetons dans ses bras. (Des applaudissements réitérés interrompent l'orateur.) Vous accepterez sans doute un peuple qui vous appartenait autrefois, un peuple enfin qui a versé son sang pour le maintien de vos décrets. — Nous remettons sur le bureau les délibérations de la ville et de l'Etat d'Avignon.
>
> L'Assemblée nationale, répondit le président, prendra en très-grande considération l'objet de votre mission. Il est glorieux pour elle d'avoir inspiré aux citoyens d'Avignon le vœu que vous venez d'exprimer.

Prestige admirable des idées d'indépendance et de progrès. Le génie de la Révolution avait établi son foyer à Paris et déjà les nations s'élancent dans un nouveau système de gravitation, prenaient cette route éternelle toujours éclairé des chauds rayons de la liberté !

Grande époque qui amenait sur le front des princes de la terre de sombres tristesses, de sinistres angoisses !

VII

Louis XVI, plus troublé dans sa conscience que dans son ambition, flottait entre les déterminations les plus contraires.

La constitution civile du clergé venait d'être décrétée par l'Assemblée nationale et attendait la sanction du roi.

Mais l'enfer, dit Louis Blanc, se serait tout à coup entr'ouvert sous ses pas que Louis XVI n'aurait pas éprouvé plus de terreur.

Les menaces, les imprécations des évêques avaient étrangement secoué son âme. Dieu l'autorisait-il à approuver cette constitution que les prêtres appelaient l'œuvre du démon. Le pauvre dévot monarque, plus homme d'église qu'homme d'Etat, craignait de commettre un péché mortel !

Dans sa perplexité, le monarque timoré avait eu recours à des casuistes. Les conseils des ecclésiastiques ne pouvaient rassurer l'esprit du roi ni le rendre favorable aux décisions de l'Assemblée, ennemis qu'ils étaient de toutes les institutions nouvelles, Louis XVI lui-même n'était pas sans mêler beaucoup de rancune contre la Révolution aux effrois de sa conscience. Ses scrupules étaient doublés d'hypocrisie, et le ressentiment qu'il éprouvait contre toutes les innovations qui affranchissaient la France, aux dépens de sa couronne, exaltait dans son cœur son amour et son dévouement pour le dogme et l'ancienne discipline de l'Eglise catholique. Louis XVI diminuait, le peuple grandissait. Le roi espérait trouver à Rome un prétexte pour entraver la révolution. Il demanda du temps à l'Assemblée avant de se décider et il écrivit secrètement au Pape la lettre suivante :

AU PAPE PIE VI.

2 juillet 1792.

Très-Saint Père,

J'ai vu les docteurs que vous avec choisis et j'ai consulté des théologiens estimables. On a dû vous rendre compte des conférences qui ont eu lieu pendant quelques jours. Il n'est qu'une seule voix et qu'un même avis. On ne peut sanctionner des décrets contraires aux usages antiques de l'Église universelle, qui attaquent directement les dogmes sacrés, établissent, parmi les évêques et le corps des pasteurs, une hiérarchie nouvelle, et contrarient la discipline de l'Église gallicane. Dans la grande querelle qui divise le clergé de France, une partie des Français sont déclarés pour les prêtres dociles aux nouvelles lois ecclésiastiques émanées de l'Assemblée constituante. Mais l'opposition à ces lois nouvelles compte, pour ses apologistes et ses défenseurs, les théologiens les plus éclairés, les docteurs les plus célèbres ; la très-grande majorité, pour ne pas dire l'universalité des évêques de l'Église gallicane, et tous les gens de bien attachés au culte de nos pères et à l'ancienne tradition. Si je refuse de sanctionner la constitution civile du clergé, il s'élève une cruelle persécution, j'augmente le nombre des ennemis du trône et de l'autel, je fournis un prétexte à la révolte, je double les maux de la France. Si

j'accorde ma sanction, quel scandale dans l'Église ! Je livre à nos ennemis communs l'héritage du Christ, je punis de leur zèle, de leur fidélité, de leur attachement, les ministres du Seigneur qui ont respecté l'arche sainte, j'écarte, le bon pasteur et j'introduis les loups dans la bergerie. Oh ! qui daignera me guider ? Très-Saint Père ! c'est vous seul en qui j'ai mis mon espoir. L'Église gallicane réclame toute votre sollicitude, et le petit-fils de saint Louis, soumis au légitime successeur de saint Pierre, vous demande non-seulement des conseils, mais des ordres spirituels qu'il s'empressera de faire exécuter. Cependant, si les considérations humaines pouvaient être de quelques poids, si l'état actuel de la France pouvait obtenir quelque indulgence, si dans les affaires du ciel on pouvait consulter celles de la terre, ne conviendrait-il pas que je prisse le parti de temporiser ? Le peuple Français, toujours épris des nouveautés, oublie bientôt ce qui fut l'objet de son enthousiasme ; l'idole qu'il élève fut souvent renversée le même jour. Le temps, l'expérience, le conseil des hommes sages, le ciel même — qui punit la France de nos erreurs communes, de mes propres fautes, et qui peut se laisser fléchir —, ramèneront ce bon peuple égaré, au giron de l'Église, à ses usages antiques, à ses vrais pasteurs. Mais le temps presse ; l'esprit impur a soufflé. Très-Saint Père, soyez l'interprète du ciel, soyez l'ange de lumière qui dissipe les ténèbres. J'attends avec impatience votre décision, et cette bulle que le clergé de France sollicite, que les évêques réclament et que vous demande le fils aîné de l'Église, toujours fidèle au Saint-Siège.

LOUIS.

Cette lettre peint le roi tout entier. Il est là avec ses faiblesses, ses incertitudes, les tourments de son âme esclave des prêtres, il humilie son esprit devant le Pape, dont il invoque l'énergie et les lisières. Inhabile à adopter les principes de la Révolution, impuissant à les renier ouvertement, il cherche à l'extérieur un appui contre Envahissement des idées nouvelles, et glisse sur cette pente qui devait lui faire implorer le secours de l'étranger contre la France.

Que pouvait répondre à Louis XVI un prince récemment dépossédé de la ville et du territoire d'Avignon, et qui voyait la puissance du clergé menacée par les réformes de l'Assemblée.

Tout devait concourir à jeter le trouble et l'appréhension dans le cœur du malheureux roi.

La résistance va se faire sur le trône et dans les sanctuaires.

Et pourtant rien ne manqua à cette constitution civile du clergé pour lui donner un caractère en quelque sorte providentiel.

Une jeune fille du Périgord, Suzanne Labrousse, partit du fond de sa province, poussée, disait-elle, par une inspiration divine, et vint à Paris prêcher aux princes de l'Église l'humilité, la simplicité et l'abnégation.

La malheureuse se trompait d'époque et d'auditoire.

On racontait de cette jeune fille des choses merveilleuses. Dès l'âge de neuf ans, elle avait entendu des voix mystérieuses qui l'appelaient à une étrange destinée : elle devait régénérer le monde. Aussi pour se sanctifier avait-elle recours à tous les genres de macérations. A dix-huit ans, effrayée de se voir belle, épouvantée de sentir en elle ces désirs impérieux que l'implacable nature met au sein de tous ses enfants, elle cherche à les rendre un objet d'horreur. Elle applique de la chaux vive sur son visage qui ne perd cependant aucun de ses charmes. Arrivée à Paris, elle a pour amis dom Gerle, l'abbé Fauchet, Pontard, qui tous l'annoncent comme une prophétesse. Elle se met à parler dans le sens de -la constitution civile du clergé, lançant des anathèmes contre la cour de Rome et les prêtres corrompus.

Tel fut l'instrument *miraculeux* que le hasard mit entre les mains du parti janséniste. Trop sincères et trop peu enclins aux fourberies, manœuvres familières des jésuites, les jansénistes ne surent pas tirer de Suzanne Labrousse tout le parti qu'elle pouvait offrir. Cette illuminée pouvait prendre un certain empire sur l'esprit du peuple, encore mal guéri des superstitions. Cela, du reste, nous importe peu. Mais ce fut la punition des voltairiens et des philosophes de l'Assemblée de voir un pareil instrument d'erreur, de folie et d'hallucination, proclamer d'institution divine une œuvre à laquelle ils avaient si imprudemment prêté leur appui.

Aussi ce n'est pas sans une certaine amertume que nous voyons quelques Esprits convaincus s'égarer à la suite de ces étrangetés ridicules. Et ce n'est pas sans un certain sentiment de regret que nous lisons dans Alp. Esquiros ce passage : Il est sans doute extraordinaire de voir une pauvre villageoise éclairer le clergé de ses conseils, et se montrer en avant des docteurs sur toutes les questions qui touchaient à la réforme religieuse ; mais Dieu se sert quelquefois de la faiblesse, du délire même (maladie sacrée), pour les faire concourir à l'exécution de ses desseins. Ceux qui ne goûteraient pas cela n'entendraient rien à la Révolution française. La Révolution, c'est la simplicité du cœur, l'inspiration, qui confondent la science et la sagesse humaine.

Se peut-il qu'un historien, un esprit avancé, un penseur se laisse prendre à ces extravagances. On voulut faire de Suzanne Labrousse la Jeanne d'Arc de la constitution civile du clergé. Mais la pauvre folle ne put rien sauver. Elle ne parvint pas à passionner les masses, et le fanatisme tourna contre l'idée qu'elle voulait soutenir. L'heure des prophètes et des prophétesses était passée. Le rire de Voltaire déchirait toutes ces prédictions et si la croyance superstitieuse vivait encore elle demeurait parmi les fidèles de Rome, parmi les ennemis de la Révolution.

Bientôt ceux-ci vont crier à la persécution. Les prêtres, fidèles à la patrie, seront déclarés traîtres à Dieu, honnis, méprisés ; ces pauvres et humbles desservants dont la constitution a rendu l'existence possible, tolérable. En attendant les riches évêques, les fastueux prélats, les gros possesseurs de privilèges, dont la vie scandaleuse vient d'être réduite à d'honorables conditions, se voilent la face, se déclarent martyrs et fulminent contre les décrets de l'Assemblée qu'ils appellent des brigandages.

De sinistres déchirements se préparent ; les cœurs simples, les âmes faibles se laisseront entraîner à des luttes fratricides, à des attaques criminelles contre la

France et contre la révolution. Ce sera une guerre à outrance entre Rame et les institutions nouvelles.

Ce fut une faute de l'Assemblée de ne pas avoir dégagé la Révolution de l'idée religieuse. Les esprits les plus avancés, du reste, croyaient à la nécessité dû culte, et nous verrons plus tard Robespierre, disciple absolu de J.-J. Rousseau, sacrifier la pensée sur l'autel de l'Etre suprême.

VIII

La Révolution s'établissait forte, inévitable. Elle marchait, elle montait, tâtonnant quelquefois, mais poursuivant toujours son but.

L'Angleterre ne voyait pas sans effroi cette vitalité nouvelle qui se manifestait au cœur de la France, sa puissante rivale.

Les peuples tressaillaient à la voix de la liberté ; la Belgique nous tendait les bras ; les nations s'éveillaient et paraissaient vouloir sortir du sépulcre où les tenait enfermés le despotisme européen.

Il fallait porter immédiatement un coup à notre influence ; l'Angleterre livre la Belgique à l'Empereur qui l'écrase et elle saisit un prétexte pour déclarer la guerre à notre alliée, l'Espagne. Un différent survenu dans la baie de Notolka entre des commis espagnols et des marchands anglais, fournit une occasion que le cabinet britannique saisit avec joie.

L'Espagne, invoquant le pacte de famille, demanda le secours de la France.

Le 14 mai, l'Assemblée nationale apprend par une lettre de M. Montmorin, ministre des affaires étrangères, que le roi a ordonné l'armement de quatorze vaisseaux de ligne dans nos ports de l'Océan et de la Méditerranée, dans le but d'assurer notre influence et de protéger au besoin notre alliée.

Que la cour vit avec joie l'occasion de détourner les esprits vers la guerre, qu'elle rêvât de relever, par la victoire, la royauté chancelante, cela est évident. Tous les esprits en furent immédiatement persuadés, et certaines méfiances allèrent jusqu'à soupçonner un complot avec l'extérieur pour prétexter des armements.

Cette force inusitée dont on venait, sans avoir pris l'avis de l'Assemblée, d'ordonner l'organisation, n'était-elle pas préparée pour renverser la liberté naissante !

Une année ne s'était pas encore écoulée depuis le jour où Paris et les représentants du peuple, cernés de baïonnettes étrangères, environnés de canons ennemis, avaient été sur le point de voir noyer dans le sang nos droits nouvellement proclamés.

Ces appréhensions étaient d'autant plus naturelles, que le ministre se hâtait de rassurer l'Assemblée sur l'importance et le but de l'armement qui n'était que de précaution, disait la lettre.

Mirabeau qui sans doute était préparé à cette communication, Mirabeau qui venait d'étaler subitement un luxe peu en rapport avec la fortune qu'on lui connaissait, Mirabeau qui avait besoin de montrer à la cour ses vraies dispositions et sa bonne volonté, demanda que la discussion s'ouvrit immédiatement sur le message du roi.

L'urgence fut déclarée et l'ouverture des débats fixée au lendemain.

Alexandre de Lameth précisa immédiatement la question :

Personne, dit-il, ne blâmera certainement les mesures prises parle roi ; nous pouvons délibérer maintenant, puisque les ordres sont donnés ; mais cette question incidente amène une question de principes. Il faut savoir si l'Assemblée est compétente, et si la nation souveraine doit déléguer au roi le droit de faire la paix ou la guerre : voilà la question...

Une longue agitation parcourt l'Assemblée et interrompt l'orateur. Chacun sent qu'une lutte mémorable va s'ouvrir. Ce n'est plus un incident qui est en jeu. L'armement de quatorze vaisseaux, les subsides demandés, tout cela est rejeté dans l'ombre.

Il existait une lacune dans la nouvelle Constitution. Le droit du peuple était reconnu. Mais la nation devait-elle abdiquer ce droit important, redoutable de déclarer la guerre. Le hasard amenait à propos cette question.

Elle était facile à trancher, croyons-nous. A l'Assemblée, seule véritable expression de la volonté nationale, appartenait le droit de décider la paix ou la guerre. Elle seule est assez près du cœur et de l'esprit du peuple pour en sentir les affections, les tendances, la susceptibilité, pour en comprendre les besoins et les intérêts. Ses décisions exemptes d'ambition et de faiblesse, toujours inspirées de patriotisme, ne pouvaient pas entraîner jamais le peuple dans des guerres inconsidérées, ni lui infliger par la honte une paix désastreuse.

Mettre à la disposition du roi les forces de la France et la faculté de les diriger contre tout ennemi qu'il jugerait à propos de choisir, c'était créer un grand danger pour la nation, un danger plus grave encore pour la liberté !

Cette épée de la France qu'on permettait au chef de l'Etat de tirer du fourreau, quand il le jugerait à propos, ne servirait-elle pas un jour à frapper la Révolution.

Un souverain, disposant à son gré des armées, est maître absolu d'un peuple. Les constitutions les plus libérales ne sauraient opposer une digue sérieuse à une volonté servie par cinq cent mille baïonnettes prêtes à obéir, à trouer une charte aussi bien que la poitrine des ennemis.

Le droit de faire verser du sang, s'écriait Lameth, d'entraîner des milliers de citoyens loin de leurs foyers, d'exposer les propriétés nationales ; ce terrible droit, pouvons-nous le déléguer ?

Ces paroles avaient vivement impressionné l'Assemblée qui mit immédiatement à l'ordre du jour cette question fondamentale : *La nation doit-elle déléguer au roi l'exercice du droit de paix et de guerre*.

L'agitation qui s'était produite parmi les députés se répandit immédiatement au dehors. En quelques heures Paris fut dans une émotion extrême.

La défiance était générale. Les membres du club des Jacobins se réunirent extraordinairement. La lettre du ministre des affaires étrangères reçut de sinistres commentaires. On y lisait l'arrière pensée de la cour.

Nous n'entrerons pas dans les détails d'une discussion qui occupa huit séances de l'Assemblée nationale.

IX

Vers la fin des débats, la lutte fut circonscrite entre Mirabeau et Barnave. Cet assaut politique est demeuré célèbre.

Mirabeau cherchait déjà à faire rétrograder la Révolution. Le mouvement de 8i> avait dépassé le but qu'il lui avait assigné, et de connivence avec la cour, vendu ou dévoué, il servait les intérêts du roi. L'occasion était donc opportune de montrer son dévouement à la couronne, car il s'agissait de lui conserver un de ses plus beaux joyaux.

L'homme que le parti avancé opposa à l'éloquent tribun, fut un jeune avocat de Grenoble dont l'éloquence un peu grave, un peu froide avait déjà reçu des applaudissements, sans toutefois passionner l'Assemblée.

Etait-ce là un athlète digne de lutter contre le fougueux Riquetti.

Âme honnête, esprit convaincu, Barnave, puisant dans son cœur son éloquence, pouvait trouver de ces traits qui terrassent quelquefois le génie.

Barnave n'avait pas trente ans et se faisait déjà remarquer par sa dignité. La figure allongée, la bouche grande, les traits irréguliers, il séduisait par l'expression de sa physionomie. Sa voix forte, sonore, était pure, sa diction nette, son élocution facile. Il avait l'esprit très orné. Son cœur n'était pas exempt de faiblesse, Il ne sut pas résister plus tard à ses entraînements et à ceux de la vanité : c'est ce qui le perdit. Coïncidence bizarre. Sur le terrain se présentaient deux hommes, qui tous les deux furent traîtres à la Révolution. Mais Barnave se donna et ne se vendit pas.

Il était déjà connu pour une phrase qui est bien connue Après la mort de Foulon et de Berthier, impatienté par les clameurs de la réaction, qui cherchait à exploiter contre la liberté ce double meurtre, il s'écria : Le sang qui vient de couler était-il donc si pur.

Barnave n'avait fait jusque-là qu'escarmoucher contre le redoutable adversaire qui se présentait.

Mirabeau estimait les talents du jeune orateur. Je n'ai jamais entendu, disait-il, parler si bien, si clairement et si longtemps ; mais il n'y a pas de divinité en lui.

Ce dieu qui possède les grands esprits, ce feu divin, don du génie, manquait à Barnave.

Ce jour-là, son cœur, sa foi, les circonstances, le sentiment de la mission qui lui incombe, tout va l'inspirer. Mirabeau sourit : il pâlira tout à l'heure.

Mais avant d'arriver à ce célèbre duel d'éloquence, il est de notre devoir de rappeler les excellentes paroles prononcées par quelques députés.

Si on accorde au roi le droit de faire la guerre, dit M. d'Aiguillon, l'ambition d'un ministre qui redoute une disgrâce, les caprices d'une maîtresse peuvent entraîner à des luttes désastreuses.

Le curé Jallet, s'élevant au-dessus de la question politique, posait les droits de l'humanité.

Avant d'examiner, dit-il, si la nation française doit déléguer le droit de faire la guerre, il serait bon de rechercher si les nations ont elles-mêmes ce droit. Toute agression injuste est contraire au droit naturel ; une nation n'a pas plus le droit

d'attaquer une autre nation, qu'un individu d'attaquer un autre individu. Une nation ne peut donc donner à un roi le droit d'agression qu'elle n'a pas : le principe doit surtout être sacré pour les nations libres. Que toutes les nations soient libres comme nous voulons l'être, il n'y aura plus de guerre.

Charles Lameth, dans un discours qui reçut de frénétiques applaudissements, montra le danger immédiat qui se présentait si la nation abdiquait son droit de paix ou de guerre.

> Daignez réfléchir, daignez observer dans quelle circonstance et de quelle manière est venu le différent entre l'Espagne et r Angleterre ; c'est un vieux motif de guerre qu'on a réchauffé. Vous avez appris hier des préparatifs qui sont une déclaration de guerre ; vous ne pouvez ignorer les liaisons de l'Espagne : on sait bien que notre Constitution épouvante les tyrans : on connaît les mesures que l'Espagne a prises pour empêcher que les écrits publiés en France parvinssent dans cet empire. Une coalition s'est faite entre une puissance qui craint la révolution pour elle, entre une puissance qui voudrait anéantir notre Constitution, et une famille qui peut être mue par des considérations particulières. En voilà assez pour faire pressentir les motifs de cette guerre... Si vous déclarez que le roi peut faire la guerre, la Constitution sera attaquée, et peut-être détruite ; le royaume sera ensanglanté dans toutes ses parties. Si une armée se rassemble, les mécontents qu'a faits notre justice iront s'y réfugier. Les gens riches, car ce sont les riches qui composent le nombre des mécontents, s'étaient enrichis des abus, et vous avez tari la source odieuse de leur opulence ; les gens riches emploieront tous les moyens pour répandre et pour alimenter le trouble et le désordre : mais ils ne seront pas vainqueurs, car s'ils ont de l'or, nous avons du fer, et nous saurons nous en servir.

Pétion fut plus profond et plus large d'idées lorsqu'il démontra avec éloquence la stérilité des secrets diplomatiques, et la duperie des négociations mystérieuses.

> Le mystère ne sert que l'injustice ; il ne produit que des erreurs. On pouvait cacher aux peuples les intérêts des rois, quand les rois étaient tout et les peuples rien. C'est à cette marche ténébreuse, c'est aux opérations clandestines des ministres qu'il faut attribuer tous nos maux. Nous avons voulu chasser l'injustice de notre administration intérieure, et notre administration est devenue publique. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le régime extérieur ? Je cherche en vain, sous les rapports politiques, quelle est l'utilité du mystère : lorsque deux ou plusieurs nations traitent ensemble, chacune cherche à mettre de son côté l'avantage de la ruse ; cet avantage étant réciproque devient nul. Il peut arriver qu'une nation donne le change à l'autre ; mais alors c'est un jeu de hasard : et peut-on jouer ainsi les intérêts des peuples ? Mais d'ailleurs les cours n'entretiennent-elles pas les unes vers les autres des

> espions titrés ? Mais ne corrompt-on pas les ministres, les secrétaires, les commis ? Mais avec de l'or, ne sait-on pas dissiper les ténèbres ? Frédéric ignorait-il ce qui se passait dans tous les cabinets de l'Europe ? On n'a besoin d'être mystérieux que quand on veut être injuste. Je ne connais de traités solides et respectables que ceux qui sont fondés' sur la justice et sur l'utilité réciproque et commune. Le véritable intérêt national est d'être juste ; toute la science des hommes d'état est puérile et vaine, ils trompent leurs contemporains, ils sacrifient leurs descendants.

Paroles admirables ! Elles disent toute l'honnêteté de la Révolution.

Robespierre, esprit exact et précis, soulève les indignations de la droite en voulant définir les fonctions de la royauté. Il montre en même temps le danger qu'il y, aurait pour la Constitution à créer une formidable dictature basée sur un droit arbitraire d'armement et de déplacement des forces militaires.

L'abbé Maury, dévoué à la réaction, parvint pourtant à se faire applaudir en faisant un long panégyrique d'Henri IV.

Les trois règnes qui venaient de s'écouler avaient rendu populaire celui du Béarnais. Ces applaudissements étaient une protestation contre la tyrannie de Louis XIV et la corruption de Louis XV.

Fréteau traça l'historique du droit qu'on voulait établir, et Menou en détermina les principes généraux.

X

Il y avait cinq jours que l'on discutait, et Mirabeau s'était jusque-là tenu à l'écart.

Sans doute il voulait laisser s'épuiser le débat, se montrer à la dernière heure et entraîner la décision de l'Assemblée.

Pendant ces cinq jours, il sonda les tendances des représentants, et se prépara à conserver au roi une partie du droit redoutable qui était en jeu, s'il ne pouvait le lui faire attribuer tout entier.

Durant ces cinq jours de discussion, l'orateur de la cour a pu voir que la majorité des représentants penchait à ne pas abdiquer le droit de faire la paix et la guerre ; il combine sur le champ un plan d'une habileté inouïe, et seul, trahissant la nation, il va, avec les dehors d'une candeur, d'une modestie admirablement jouée, chercher des complices involontaires dans tous les rangs de l'Assemblée.

Lorsque Mirabeau monta à la tribune, la curiosité la plus vive était excitée. On sentait bien qu'il penchait pour la cour, et tous les paris étaient contre son honneur, dit Camille Desmoulins. Mais comment l'habile orateur allait-il se faire le champion de la royauté, tout en sauvegardant sa propre popularité dont il avait tant besoin ; tel était le problème à résoudre.

Mirabeau appela à lui toute la souplesse de son génie pour arriver à une solution qui mit tout le pouvoir aux mains du roi, tout en ayant l'air d'en abandonner la plus grande partie à l'Assemblée nationale. Il se réfugia dans une apparence de

grande modération, dans un faux semblant de haute sagesse, et parvint ainsi à déconcerter les meilleurs esprits, à faire illusion aux âmes les plus patriotiques.

> Si je prends la parole sur une matière soumise depuis cinq jours à de longs débats, dit-il, c'est seulement pour établir l'état de la question, laquelle, à mon avis, n'a pas été posée ainsi qu'elle devait l'être.
>
> Faut-il déléguer au roi l'exercice du droit de faire la paix ou la guerre, ou doit-on l'attribuer au corps législatif ? C'est ainsi, messieurs, c'est avec cette alternative qu'on a jusqu'à présent énoncé la question, et j'avoue que cette manière de la poser la rendrait insoluble pour moi-même. Je ne crois pas qu'on puisse, sans anéantir la Constitution, déléguer au roi l'exercice du droit de faire la paix ou la guerre ; je ne crois pas non plus qu'on puisse attribuer exclusivement ce droit au corps législatif sans nous préparer des dangers d'une autre nature, et non moins redoutables.
>
> Mais sommes-nous forcés de faire un choix exclusif ? Ne peut-on pas, pour une des fonctions du gouvernement .qui tient tout à la fois de l'action et de la volonté, de l'exécution et de la délibération, faire concourir au même but, sans les exclure l'un par l'autre, les deux pouvoirs qui constituent la force de la nation et qui représentent sa sagesse ? Ne peut-on pas restreindre les droits ou plutôt les abus de l'ancienne royauté, sans paralyser la force publique ? Ne peut-on pas, d'un autre côté, connaître le vœu national sur la guerre et sur la paix par l'organe suprême d'une assemblée représentative, sans transporter parmi nous les inconvénients que nous découvrons dans cette partie du droit public des républiques anciennes et de quelques États de l'Europe ? En un mot, car c'est ainsi que je me suis proposé à moi-même la question générale que j'avais à résoudre, ne faut-il pas attribuer concurremment le droit de faire la paix et la guerre aux pouvoirs que notre Constitution a consacrés ?

En déplaçant ainsi la question, en distribuant avec une sorte de justice et de modération le droit de paix et de guerre à la nation et au roi, Mirabeau devait immédiatement gagner la fraction de l'Assemblée profondément inspirée de libéralisme, mais dévouée à la royauté. Qu'on le sache bien, la constituante si audacieuse, si radicale, était profondément attachée à la monarchie, et le système pondérateur de Mirabeau était bien fait pour les séduire.

Lancé sur cette pente ainsi habilement ménagée, l'orateur posa la question de savoir à qui appartenait le droit d'entretenir des relations avec les puissances étrangères, de veiller au salut de l'empire, à la défense du territoire, à la sûreté de l'État.

Mirabeau attribua ce droit tout entier au souverain.

C'était le rendre maître de la situation.

Il sentit l'objection ; aussi s'empressa-il d'ajouter :

> Du reste, continue l'orateur, je ne m'abuse pas sur ces difficultés, et tout en comprenant qu'un roi mal intentionné aimera mieux l'initiative dans la main d'une assemblée que dans sa propre main, je sens qu'il importe d'empêcher que le pouvoir exécutif n'abuse même du droit de veiller à la défense de l'Etat, qu'il ne consume en armements inutiles des sommes immenses ; qu'il ne prépare des forces pour lui-même en feignant de les destiner contre un ennemi ; qu'il n'excite jamais, par un trop grand appareil de défense, la jalousie ou la crainte de nos voisins. Mais la marche naturelle des événements nous indique comment le corps législatif réprimera de tels abus ; car, d'un côté, s'il faut des armements plus considérables que ne le comporte l'extraordinaire des guerres, le pouvoir exécutif sera obligé de les demander, et 'vous aurez le droit d'improuver les préparatifs, de forcer à la négociation de la paix, de refuser les fonds demandés. D'un autre côté, la prompte notification que le pouvoir exécutif sera tenu de faire de l'état de la guerre, soit imminente, soit commencée, ne vous laissera-telle pas les moyens de veiller à la liberté publique !

Tout cela n'est pas sérieux et de nombreux exemples ont montré le peu de pouvoir qu'ont les assemblées armées du droit contre la volonté du souverain armé du pouvoir. Toutes les sommations, toutes les protestations du corps législatif ne peuvent rien contre le fait accompli.

Improuver la guerre, lorsqu'elle est commencée, c'est démoraliser l'armée et préparer des défaites.

Requérir la paix, c'est rendre l'ennemi insolent.

Refuser des subsides, c'est paralyser notre action et préparer les désastres.

Suspendre sur la tête des ministres l'accusation de lèse-nation, c'est les pousser à ces extrémités hostiles à toutes les libertés, c'est les mettre dans la nécessité de suspendre tous les pouvoirs constitutionnels, pour établir une dictature qui échappe à toute responsabilité. Quand on a peur de là justice de la représentation nationale, on lance la nation dans de telles aventures, que tous les pouvoirs doivent abdiquer devant la gravité de la situation, que peut seul dominer l'épée du souverain ! Du reste, Mirabeau, qui prévoit toutes les objections, veut qu'on laisse au roi la faculté de choisir le moment convenable pour entamer une négociation. Que devient alors le droit de l'Assemblée ? Il est purement illusoire.

L'orateur sentait toutes les défectuosités de son système. Il le voyait crouler à chaque pas, et il fallait enlever la situation. Aussi a-t-il recours immédiatement à toute la chaleur de son éloquence. On a peur de la tyrannie royale ; il va mettre en garde l'Assemblée contre elle-même, et lui faire redouter l'imprudence de ses décisions.

> Je ne me suis pas dissimulé non plus, Messieurs, tous les dangers qu'il peut y avoir de confier à un seul homme le droit, ou plutôt les moyens de ruiner l'État, de disposer de la vie des citoyens, de compromettre la sûreté de l'empire,

d'attirer, sur nos têtes, comme un génie malfaisant, tous les fléaux de la guerre. Ici, comme tant d'autres, je me suis rappelé les noms de ces ministres impies, ordonnant des guerres exécrables pour se rendre nécessaires ou pour écarter un rival. Ici j'ai vu l'Europe incendiée pour le gant d'une duchesse trop tard ramassé. Je me suis peint ce roi guerrier et conquérant, s'attachant ses soldats par la corruption et par la victoire, tenté de redevenir despote en rentrant dans ses états, fomentant un parti au dedans de l'empire, et renversant les lois avec ces mêmes bras que les lois seules avaient armés.

Examinons si les moyens que l'on propose, pour écarter ces dangers, n'en feront pas naître d'autres non moins funestes, non moins redoutables à la liberté publique.

Et d'abord je vous prie d'observer qu'en examinant si l'on doit attribuer le droit de la souveraineté à tel délégué de la nation plutôt qu'à tel autre délégué qu'on appelle roi, ou au délégué graduellement épuré et renouvelé, qui s'appellera corps législatif, il faut écarter toutes les idées vulgaires d'incompatibilité ; qu'il dépend de la nation de préférer, pour tel acte individuel de sa volonté, le délégué qui lui plaira ; qu'il ne peut donc être question, puisque nous déterminons ce choix, que de consulter, non l'orgueil national, mais l'intérêt public, seule et digne ambition d'un grand peuple. Toutes les subtilités disparaissent ainsi pour faire place à cette question :

Par qui est-il plus utile que le droit de faire la paix ou la guerre soit exercé ?Je vous le demande à vous-mêmes : sera-t-on mieux assuré de n'avoir que des guerres justes, équitables, si l'on délègue à une assemblée de 700 personnes l'exercice du droit de faire la guerre ? Avez-vous prévu jusqu'où les mouvements passionnés, jusqu'où l'exaltation du courage et d'une fausse dignité pourraient porter et justifier l'imprudence ? Nous avons entendu un de nos orateurs vous proposer, si l'Angleterre faisait à l'Espagne une guerre injuste, de franchir sur-le-champ les mers, de renverser une nation sur l'autre, de jouer, dans Londres même, avec ces fiers Anglais, au dernier écu, au dernier homme, et nous avons tous applaudi ; et je me suis surpris moi-même applaudissant ; et un mouvement oratoire a suffi pour tromper un instant votre sagesse. Croyez-vous que de pareils mouvements, si jamais vous délibérez ici de la guerre, ne vous porteront pas à des guerres désastreuses, et que vous ne confondrez pas le conseil du courage avec celui de l'expérience ? Pendant que vous délibérerez, on demandera la guerre à grands cris ; vous verrez autour de vous une armée de citoyens. Vous ne serez pas trompés par des ministres ; ne le serez-vous jamais par vous-mêmes ?

Il est un autre genre de danger, qui n'est propre qu'au corps législatif, dans l'exercice du droit de la paix et de la guerre ;

> c'est qu'un tel corps ne peut être soumis à aucune espèce de responsabilité.
>
> On parle du frein de l'opinion publique pour les représentants de la nation ; mais l'opinion publique souvent égarée, même par des sentiments dignes d'éloges, ne servira qu'à la séduire ; mais l'opinion publique ne va pas atteindre séparément chaque membre d'une grande assemblée.
>
> Ce Romain, qui, portant la guerre dans les plis de sa toge, menaçait de secouer, en la déroulant, tous les fléaux de la guerre ; celui-là devait sentir toute l'importance de sa mission. Il était seul ; il tenait en ses mains une grande destinée, il portait la terreur : mais le sénat nombreux, qui l'envoyait au milieu d'une discussion orageuse et passionnée, avait-il éprouvé cet effroi que le redoutable et douteux avenir de la guerre doit inspirer ? On vous l'a déjà dit, Messieurs, voyez les peuples libres ; c'est par des guerres plus ambitieuses, plus barbares qu'ils se sont toujours distingués.

Mirabeau oublie ici toutes les causes injustes, les raisons misérables qui, tant de fois, ont entraîné le monarque dans des guerres ruineuses, impolitiques, anti-nationales, pour déconsidérer les décisions des assemblées.

Ce trait d'audace avait déconcerté un instant ses adversaires.

> Voyez les assemblées politiques ; c'est toujours sous le charme de la passion qu'elles ont décrété la guerre. Vous connaissez tous le trait de ce matelot qui fit, en 1740, résoudre la guerre de l'Angleterre contre l'Espagne. Quand les Espagnols m'ayant mutilé, me présentèrent la mort, je recommandait mon âme à Dieu et ma vengeance à ma patrie. C'était un homme bien éloquent que ce matelot ; mais la guerre qu'il alluma n'était ni juste, ni politique ; ni le roi d'Angleterre, ni les ministres ne la voulaient. L'émotion d'une assemblée moins nombreuse et plus assouplie que la nôtre aux combinaisons de l'insidieuse politique en décida.

Mirabeau avait à lire à l'assemblée le projet de décret au moyen duquel elle se dépouillait de ses droits les plus sacrés, droits, qui sont la sauvegarde de la dignité, de la sûreté, de l'indépendance de la nation.

C'est en ce moment qu'il appela à son aide tous les artifices qui peuvent capturer des auditeurs, les gagner, les charmer. Avec une sorte d'ingénuité qui prit un faux air de candeur, il se fit modeste, il appela les lumières de ses collègues, et demanda presque grâce pour son projet. Cette péroraison fut sublime de rouerie et d'habilité.

> Je vais vous lire mon projet de décret : il n'est pas bon. Un décret sur le droit de la paix et de la guerre ne se sera jamais complet, ne sera jamais véritablement le corps moral

> du droit des gens, qu'alors que vous aurez constitutionnellement organisé l'armée, la flotte, les finances, vos gardes nationales et vos colonies. Il est donc bien médiocre mon projet de décret : je désire vivement qu'on le perfectionne, je désire que l'on en propose un meilleur. Je ne chercherai pas à dissimuler le sentiment de déférence avec lequel je vous l'apporte ; je ne cacherai pas même mon profond regret, que l'homme qui a posé les bases de la constitution, et qui a le plus contribué à votre grand ouvrage, que l'homme qui a révélé au monde les véritables principes du gouvernement représentatif, se condamnant lui-même à un silence que je déplore, que je trouve coupable, à quelque point que ses immenses services aient été méconnus, que l'abbé Sieyès... je lui demande pardon ; je le nomme... ne vienne pas poser lui-même dans sa constitution un des plus grands ressorts de l'ordre social. J'en ai d'autant plus de douleur, qu'écrasé d'un travail trop au-dessus de mes forces intellectuelles, sans cesse ravi au recueillement et à la méditation qui sont les premières puissances de l'homme, je n'avais pas porté mon esprit sur cette question, accoutumé que j'étais à me reposer sur ce grand penseur de l'achèvement de son ouvrage. Je l'ai pressé, conjuré, supplié au nom de l'amitié dont il m'honore, au nom de l'amour de la patrie, ce sentiment bien autrement énergique et sacré, de nous doter de ses idées, de ne pas laisser cette lacune dans la Constitution ; il m'a refusé ; je vous le dénonce. Je vous conjure, à mon tour, d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret ; d'arracher enfin .au découragement un homme, dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique.

La plupart des historiens ont donné la plus complète adhésion au projet de Mirabeau, ils ont avoué que cet orateur voulait établir un parfait équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Cette opinion n'est pas soutenable et certainement à cette époque, nous pouvons l'affirmer, Mirabeau, complaisant de la cour, cherchait à anéantir les garanties de liberté que la nation avait conquises, ou celles qu'il voulait fonder encore.

Qu'on lise ce projet de décret, et on verra combien étaient sans valeur les attributions qu'il laissait à l'assemblée.

L'archevêque d'Aix, Garat, Biauzat, Cazalès avaient occupé la tribune après Mirabeau. Cazalès excita les murmures et l'indignation des représentants, lorsque foulant aux pieds les sentiments de fraternité humaine, il osa dire cette phrase égoïste, anti-française. Quand à moi je le déclare, ce ne sont pas les Russes, les Allemands, les Anglais que j'aime, ce sont les Français que je chéris, le sang d'un seul de mes concitoyens m'est plus précieux que celui de tous les peuples du monde. Cazalès dut s'excuser ; l'heure était venue où toutes les nations étaient sœurs, tous les peuples frères.

L'idée française allait établir la grande fédération universelle, les haines d'Etat à Etat étaient hors de propos. La ligue générale s'organisait contre le despotisme, dans un seul élan de toutes populations.

Louis XIV avait dit : plus de Pyrénées ! le peuple disait : plus de frontières !

Cependant l'assemblée attendait avec impatience celui qui devait être le sérieux adversaire de Mirabeau.

Barnave avait l'appui de la partie avancée des représentants, de l'opinion publique, de la presse libérale, des Jacobins qui avaient promis de la soutenir.

La constitution établissait la division du pouvoir ; Barnave commença par le reconnaître. L'un, sans cesse épuisé, exprimait la volonté nationale ; c'était l'assemblée de représentants ; l'autre le roi, accomplissait cette volonté.

L'assemblée a fait la loi, le roi la fait exécuter. De là il résulte que la détermination de faire la guerre, acte de la volonté générale, doit être dévolue aux représentants du peuple.

Dès les premières paroles de son adversaire, Mirabeau s'était montré attentif, méditant sa réplique. Tout à coup il saisit un crayon, écrit une demi-ligne, je le tiens dit-il ; *en voilà assez d'entendre*, et sortant de l'enceinte de l'assemblée, il va se promener aux Tuileries où il s'amuse à causer avec Mme de Staël.

Il a cru trouver le côté faible de l'argumentation de Barnave, et déjà il croit saisir la victoire.

Mais Barnave entrant dans le fond de la discussion et prenant un à un les arguments présentés par Mirabeau, montra tout ce qu'ils avaient de spécieux et de faux. Il est impossible que le pouvoir de déclarer la guerre soit exercé concurremment et par le roi et par les représentants du peuple. Cette concurrence n'est autre chose qu'une confusion de pouvoirs politiques et une anarchie constitutionnelle. Ce défaut de rédaction ne serait rien, si le résultat du décret ne l'interprétait point. Le vice radical du projet de M. de Mirabeau, c'est qu'il donne de fait au roi, exclusivement, le droit de faire la guerre. C'est par la confusion d'une chose bien différente de celle de déclarer la guerre, qu'il a attribué ce droit au roi.

> Il est universellement reconnu que le roi doit pourvoir à la défense des frontières et à la conservation des possessions nationales. Il est reconnu que, sans la volonté du roi, il peut exister des différents entre les individus de la nation et des individus étrangers. M. de Mirabeau a paru penser que c'était là que commençait la guerre, qu'en conséquence le commencement de la guerre étant spontané, le droit de déclarer la guerre ne pouvait appartenir au corps législatif, en partant de cette erreur, en donnant une grande latitude aux hostilités, en les portant jusqu'à la nécessité de défendre les droits nationaux. M. de Mirabeau à donné au roi le droit de faire toute espèce de guerres, même des guerres injustes, et a laissé à la nation la frivole ressource, le moyen impuissant d'arrêter guerre, quand sa cessation devient impossible. Cependant il est universellement reconnu, je ne dis pas seulement par les militaires, par les marins, par les rois, mais par tous ceux qui connaissent le droit des gens, mais d'après le sentiment de Montesquieu et de Mably, que des hostilités ne sont rien moins qu'une déclaration de guerre ; que les hostilités premières ne sont que des duels de particuliers à particuliers ; mais que l'approbation et la

> protection que donne la nation à ces hostilités constituent seules la déclaration de la guerre.
>
> En effet, si le commencement des hostilités constituait les nations en état de guerre, ce ne serait plus ni le pouvoir législatif, ni le pouvoir exécutif qui la déclarerait, ce serait le premier capitaine de vaisseau, le premier marchand, le premier officier, qui, en attaquant un individu, ou en résistant à son attaque, s'emparerait du droit de déclarer la guerre. Il est bien vrai que ces hostilités deviennent souvent des principes de guerre, mais c'est toujours par la volonté de la nation que la guerre commence.

Mirabeau avait demandé pour le roi l'initiative de la guerre, s'appuyant sur cette raison que la guerre commence souvent d'une façon inopinée.

Après avoir pulvérisé, en quelque sorte, le sophisme de Mirabeau, Barnave n'a pas de peine à démontrer que le roi peut facilement repousser une attaque subite, en attendant que le Corps législatif délibère sur la guerre ou la paix. Quant au secret dont on veut entourer les préparatifs militaires ou les négociations, il en affirme l'inutilité, et dit cette phrase honnête, loyale : la politique de la nation française doit exister, non dans le secret, mais dans la justice. On avait objecté que les assemblées pouvaient se laisser entraîner par l'enthousiasme des passions, et même par la corruption ! Mais était-il plus facile de séduire 700 députés qu'un roi ou un ministre ?

La responsabilité qui pèsera sur les ministres les rendra-t-elle plus prudents ! Erreur. On se fait absoudre par la victoire. Une punition, bien qu'elle servit d'exemple, pourrait-elle, du reste, compenser les pertes éprouvées par la victoire ?

> Lorsque vos concitoyens et vos frères auront péri, à quoi servira la mort d'un ministre ? Sans doute elle présentera aux nations un grand exemple de justice ; mais vous rendra-t-elle ce que vous avez perdu ? Non-seulement la responsabilité est impossible en cas de guerre, mais chacun sait qu'une entreprise de guerre est un moyen banal pour échapper à une responsabilité déjà encourue lorsqu'un déficit est encore ignoré : le ministre déclare la guerre pour couvrir, par des dépenses simulées, le fruit de ses déprédations. L'expérience du peuple a prouvé que le meilleur moyen que puisse prendre un ministre habile, pour ensevelir ses crimes, est de se les faire pardonner par des triomphes : on n'en trouverait que trop d'exemples ailleurs que chez nous. Il n'y avait point de responsabilité quand nous étions esclaves. J'en cite un seul ; je le prends chez le peuple le plus libre qui ait existé :
>
> Périclès entreprit la guerre du Péloponnèse quand il se vit dans l'impossibilité de rendre ses comptes. Voilà la responsabilité.

Barnave semblait entrevoir le glorieux avenir de nos armées, repoussant l'Europe coalisée, lorsqu'il s'écriait : Les guerres sont toujours heureuses quand c'est la nation qui les entreprend. Elle s'y porte avec enthousiasme ; elle y prodigue ses ressources et ses trésors : c'est alors qu'on fait rarement la guerre et qu'on la fait toujours glorieusement.

A mesure que le jeune orateur pressait Mirabeau dans l'étreinte nerveuse de sa dialectique, on sentait l'enthousiasme gagner tous les cœurs patriotiques. Les galeries éclataient en applaudissements ; l'Assemblée était profondément ébranlée, et Mirabeau, pâle, troublé, voyait s'évanouir sa jactance en même temps que la victoire qu'il avait pourtant cru saisir si facilement. Il sentit que le terrain manquait sous ses pieds lorsque, dans une saisissante péroraison, Barnave enleva ses auditeurs.

> Les ministres calculent froidement dans leur cabinet ; c'est l'effusion du sang de vos frères, de vos enfants qu'ils ordonnent. Ils ne voient que l'intérêt de leurs agents, de ceux qui alimentent leur gloire ; leur fortune est tout ; l'infortune des nations n'est rien : voilà une guerre ministérielle. Consultez aujourd'hui l'opinion publique ; vous verrez d'un côté des hommes qui espèrent s'avancer dans tes armées, parvenir à gérer les affaires étrangères ; les hommes qui sont liés avec les ministres et leurs agents ; voilà les partisans du système qui consiste à donner au roi, c'est-à-dire aux ministres, ce droit terrible. Mais vous n'y verrez pas le peuple, le citoyen paisible, vertueux, ignoré, sans ambition, qui trouve son bonheur et son existence dans l'existence commune, dans le bonheur commun. Les vrais citoyens, les vrais amis delà liberté, n'ont donc aucune incertitude. Consultez les, ils vous diront : Donnez au roi tout ce qui peut faire sa gloire et sa grandeur, qu'il commande seul, qu'il dispose de nos armées, qu'il nous défende quand la nation l'aura voulu : mais n'affligez pas son cœur en lui confiant le droit terrible de nous entraîner dans une guerre, de faire couler le sang avec abondance, de perpétuer ce système de rivalité, d'inimitié réciproque, ce système faux et perfide qui déshonorait les nations. Les vrais amis de la liberté refuseront de conférer au gouvernement ce droit funeste, non-seulement pour les Français, mais encore pour les autres nations, qui doivent tôt ou tard imiter notre exemple.

Mirabeau sent qu'il est perdu s'il ne répond pas ; perdu aux yeux de la cour qui l'emploie, aux yeux de l'opinion publique qui le soupçonne ; perdu aux yeux de l'Assemblée que son génie n'a pu cette fois entraîner ; aux yeux de la presse qui le harcelle et qui va [achever. Il lui faut à tout prix la victoire ! S'il ne peut la rem porter entière, il ménagera une de ces évolutions particulières à sa profonde habileté et qui consiste à changer adroitement de position et à se ranger à propos du côté de l'idée qui triomphe, en ayant l'air d'avoir constamment combattu pour elle. Nous allons voir s'accomplir cette manœuvre avec une prodigieuse désinvolture. Mirabeau va dresser, en forme de batterie pivotante, sa

foudroyante éloquence. Il sera admirable, il sera irrésistible, il écrasera ses ennemis ; mais les deux partis revendiqueront la victoire !

La discussion allait être close sous l'impression du discours de Barnave qui paraissait devoir entraver les décisions de l'Assemblée. Mirabeau demande la continuation des débats au lendemain, avec tant d'instance et sous une forme si anxieuse, que l'on voit bien qu'il redoute la défaite.

Le peuple, profondément agité, attendait, à l'issue de la discussion, les députés qu'il poursuivait de ses bravos ou de ses huées. Mirabeau fut accueilli par des cris de malédiction et on lui montra l'arbre où il serait pendu s'il continuait à trahir la nation.

Barnave fut porté en triomphe !

Le lendemain l'orage éclata plus bruyant, plus terrible ; on vendait à la porte de l'Assemblée un libelle intitulé : *La grande trahison du comte de Mirabeau*. L'orateur de la cour soutint sans pâlir, avec un froid dédain, cette tempête de cris, ces accusations qui auraient dû pourtant le troubler et faire chanceler son génie.

On est au 22 mai, Duport vient de descendre de la tribune, Mirabeau y monte, poursuivi par les vociférations de la gauche, de la droite, des tribunes.

Calme, impassible, les bras croisés sur la poitrine, le front haut, il laissa passer cet ouragan de cris, de trépignements ; on l'accuse, il sourit ; on le menace, la salle croule sous le tumulte. On dirait le *Juste* d'Horace, il ne tremble pas.

C'est que, comme l'ange déchu frappé par Dieu, il avait cet audacieux orgueil que rien ne courbe.

La tempête s'apaise, et Mirabeau va secouer sur cette Assemblée les éclairs de sa parole. Ô merveilleux dons du génie ! Vous qui avez fait la révolution, faut-il que vous soyez aujourd'hui la force qui l'ébranlé. Le principal attribut de l'éloquence c'est l'honnêteté, a-t-on dit ; allons donc ! Ecoutez Mirabeau, et vous verrez s'il est besoin d'être honnête homme pour être un sublime orateur !

> C'est quelque chose sans doute, débute-t-il, pour rapprocher les oppositions, que d'avouer nettement sur quoi l'on est d'accord et sur quoi l'on diffère. Les discussions amiables valent mieux pour s'entendre que les insinuations calomnieuses, les inculpations forcenées, les haines de la rivalité, les machinations de l'intrigue et de la malveillance. On répand depuis huit jours que la section de l'Assemblée nationale qui veut le concours de la volonté royale dans l'exercice du droit de la paix et de la guerre est parricide de la liberté publique : on répand les bruits de perfidie, de corruption, on invoque les vengeances populaires pour soutenir la tyrannie des opinions. On dirait qu'on ne peut, sans crime, avoir deux avis dans une des questions les plus délicates et les plus difficiles de l'organisation sociale. C'est une étrange manie, c'est un déplorable aveuglement que celui qui anime ainsi les uns contre les autres des homme qu'un même but, un sentiment unique devraient, au milieu des débats les plus acharnés, toujours rapprocher, toujours réunir, des hommes qui substituent ainsi l'irritabilité de l'amour-propre au culte de la patrie, et se livrent les uns les

> autres aux préventions populaires. Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours me porter en triomphe, et maintenant on crie dans les rues : LA GRANDE TRAHISON DU COMTE DE MIRABEAU... Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne ; mais l'homme qui combat pour la raison, pour la patrie, ne se tient pas aisément pour vaincu. Celui qui a la conscience d'avoir bien mérité de son pays, et surtout de lui être encore utile, celui que ne rassasie pas une vaine célébrité, et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire, celui qui veut dire la vérité, qui veut faire le bien public indépendamment des mobiles mouvements de l'opinion populaire ; cet homme porte avec lui la récompense de ses services, le charme de ses peines, et le prix de ses dangers ; il ne doit attendre sa moisson, sa destinée, la seule qui l'intéresse, la destinée de son nom, que du temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous. Que ceux qui prophétisaient depuis huit jours mon opinion sans la connaître, qui calomnient en ce moment mon discours sans l'avoir compris, m'accusent d'encenser des idoles impuissantes ou moment où elles sont renversées, ou d'être le vil stipendié de ceux que je n'ai pas cessé de combattre ; qu'ils dénoncent comme un ennemi de la révolution celui qui peut-être n'y a pas été inutile, et qui, fut-elle étrangère à sa gloire, pourrait, là seulement, trouver sa sûreté ; qu'ils livrent aux fureurs du peuple trompé celui qui depuis vingt ans combat toutes les oppressions, et qui parlait aux Français de liberté, de constitution, de résistance, lorsque ces vils calomniateurs vivaient de tous les préjugés dominants. Que m'importe ? Ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière. Je leur dirai : Répondez, si vous pouvez ; calomniez ensuite tant que vous voudrez.

Cette majesté, cette magnificence étaient bien faites pour captiver immédiatement l'Assemblée. On l'accuse d'être stipendié. Mais a-t-il été pensionné, comme l'ont été, par la famille royale, les Lameth ses principaux accusateurs. Il ne les nomme pas, mais tout le monde a compris. Et, lorsque évoquant la roche Tarpéienne, il lança un regard chargé d'éclairs à Barnave, son jeune adversaire dut tressaillir à cette terrible prophétie qui peut-être lui montra dans un prochain avenir le fulgurant acier qui devait lui trancher la tête.

Mirabeau à cru remarquer une confusion dans la pensée de Barnave ; il en profite avec adresse et invoque la logique :

> Dans votre discours, dit-il, vous attribuez l'énonciation de la volonté générale..... à qui ? *Au pouvoir législatif* ; dans votre décret, à qui l'attribuez-vous ? *Au corps législatif*. Sur cela, je vous appelle à l'ordre. Vous avez forfait la Constitution. Si vous entendez que le corps législatif est le pouvoir législatif, vous renversez par cela seul toutes les lois que nous avons faites ; si, lorsqu'il s'agit d'exprimer la volonté générale, en fait de guerre, le corps législatif suffit..... et par cela seul le

> roi n'ayant ni participation, ni influence, ni contrôle, ni rien de tout ce que nous avons accordé au pouvoir exécutif par notre système social, vous aurez en législation deux principes différents, l'un pour la législation ordinaire, l'autre pour la législation en fait de guerre, c'est-à-dire au milieu de la crise la plus terrible qui puisse agiter le corps politique ; tantôt vous auriez besoin, et tantôt vous n'auriez pas besoin, pour l'expression de la volonté générale, de l'adhésion du monarque. et c'est vous qui parlez d'homogénéité, d'unité, d'ensemble dans la Constitution ! Et ne dites pas que cette distinction est vaine ; elle l'est si peu à mes yeux et à ceux de tous les bons citoyens qui soutiennent ma doctrine, que si vous voulez substituer, dans votre décret, à ces mots : *le corps législatif*, ceux-ci : *le pouvoir législatif*, et définir cette expression, en l'appelant un acte de l'Assemblée nationale, sanctionné parle roi, nous sommes d'accord. Vous ne répondez pas, je continue.

Mirabeau poursuivit sa réfutation apparente du discours de Barnave, mais en se rapprochant toujours adroitement des tendances de la majorité de l'Assemblée.

En terminant, Mirabeau met son projet de décret sous la protection d'hommes que l'on ne pouvait accuser de corruption, et dont l'importance pouvaient lui donner un solide appui.

> Parmi ceux qui soutiennent ma doctrine, vous comprîtes, avec tous les hommes modérés qui ne croient pas que la sagesse soient dans les extrêmes, ni que le coulage de démolir ne doive jamais faire place à celui de reconstruire, la plupart de ces énergiques citoyens, qui, au commencement des états-généraux — c'est ainsi que s'appelait alors cette convention nationale, encore garrottée dans le danger de la liberté —, foulèrent aux pieds tant de préjugés, bravèrent tant de périls, déjouèrent tant de résistances, pour passer au sein des communes à qui ce dévouement donna des encouragements et la force qui ont vraiment opéré votie révolution glorieuse ; vous y verrez ces tribuns du peuple que la nation comptera longtemps encore, malgré les glapissements de l'envieuse médiocrité, au nombre des libérateurs de la patrie ; vous y verrez des hommes dont le nom désarme la calomnie, et dont les libellistes les plus effrénés n'ont pas essayé de ternir la réputation ni d'hommes, ni de citoyens ; de ces hommes, enfin, qui, sans tache, sans intérêt et sans crainte, s'honoreront jusqu'au tombeau de leurs amis et de leurs ennemis.

Ces éloges habiles valurent, à l'orateur, le concours de Lafayette, qui plaida chaudement en faveur de son projet de décret.

> J'ai demandé, dit-il, la priorité pour le projet de M. de Mirabeau, tel qu'il a été amendé par M. Chapelier, parce que j'ai cru voir, dans cette rédaction, ce qui convient à la

majesté d'un grand peuple, à la morale d'un peuple libre, à l'intérêt d'un peuple nombreux, dont l'industrie, les possessions et les relations étrangères exigent une protection efficace. J'y trouve cette distribution de pouvoirs qui me paraît la plus conforme aux vrais principes constitutionnels de la liberté et de la monarchie, la plus propre à éloigner le fléau de la guerre, la plus avantageuse du peuple ; et, dans le moment où l'on semble l'égarer sur cette question métaphysique, où ceux qui, toujours réunis pour la cause populaire, diffèrent aujourd'hui d'opinion, en adoptant cependant à peu près les mêmes bases ; dans ce moment où l'on tâche de persuader que ceux-là seuls sont ses vrais amis qui adoptent tel décret, j'ai cru qu'il convenait qu'une opinion différente fût nettement prononcée par un homme à qui quelque expérience et quelques travaux dans la carrière de la liberté, ont donné le droit d'avoir un avis.

J'ai cru ne pouvoir mieux payer la dette immense que j'ai contractée envers le peuple, qu'en ne sacrifiant pas à la popularité d'un jour l'avis que je crois lui être le plus utile.

J'ai voulu que ce peu de mots fût écrit pour ne pas livrer aux insinuations de la calomnie le grand devoir que je remplis envers le peuple, à qui ma vie entière est consacrée.

— *Ce discours est vivement applaudi*. —

XI

La discussion avait été fermée sur la péroraison de Mirabeau. Charles de Lameth, Lafayette, Mirabeau lui-même, réclament contre la décision de l'Assemblée, et demandent que Barnave puisse répliquer. Mais les opinions étant arrêtées, toute réponse devenait oiseuse. Du reste, en combattant la priorité proposée pour le projet de Mirabeau, Barnave rouvre, par quelques mots, le débat sur le fond de la question, dénonce les modifications introduites par son adversaire dans la rédaction primitive de son projet, mais conclut au rejet, attendu que tout amendé qu'il est, il ne présente aucune détermination claire.

L'article premier du projet de loi que l'on élaborait devait en contenir le principe fondamental, et déterminer d'une façon précise les attributions du roi et du corps législatif.

Fréteau le formule de cette façon :

> 1° Le droit de la paix et la guerre appartient à la nation ; 2n la guerre ne pourra être décidée que par un décret de l'Assemble nationale, qui sera rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et qui sera consenti par lui.

Celui présenté par Mirabeau était ainsi conçu :

> Le droit de faire la guerre ou la paix appartient à la nation : l'exercice de ce droit sera délégué concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif.

Mirabeau se rallia à la rédaction de l'article de Fréteau, et il eut l'audace de soutenir que, depuis cinq jours, il luttait pour lui. Il demanda seulement que l'on substituât le mot sanctionné au mot consenti.

Et l'article passa presque à l'unanimité.

Pour qui était la victoire ?

Un grand nombre d'historiens l'attribuent à Mirabeau. Il y a pourtant un abîme entre la proposition qu'il avait faite et celle que Fréteau parvint à faire accepter.

La rédaction proposée par l'orateur de la cour, vague, obscure, ne pouvait guère s'interpréter qu'en faveur de l'initiative du roi, et le pouvoir de l'Assemblée, dans les questions de paix et de guerre, aurait été complètement illusoire.

Le parti national, le parti patriotique put donc croire à son triomphe. Le principe de la souveraineté du peuple paraissait dominer le décret ; mais tous les articles de détail étaient en faveur de l'initiative royale, et Mirabeau parvint à faire accepter la plus grande partie de son projet. Ainsi, il fit décider que le roi veillerait à la sûreté extérieure du royaume, conduirait tes négociations, en choisirait les agents, entretiendrait au dehors les relations politiques, distribuerait, ainsi qu'il le jugerait convenable, les forces de terre et de mer, et ferait des préparatifs militaires basés sur l'importance de ceux des États voisins.

Ainsi, aucun parti ne triomphait au fond, bien que, il faut l'avouer, la meilleure part fut pour le despotisme. Toutefois, chacun s'attribua la victoire.

La presse jugea diversement la portée du décret adopté par les représentants du peuple.

> Si le droit de la guerre et de la paix, dit l'*Orateur du peuple*, par Fréron, eût été accordé au roi, c'en était fait : la guerre civile éclatait dans la nuit du samedi au dimanche et aujourd'hui Paris nagerait dans le sang. A minuit le tocsin aurait appelé les citoyens aux armes, le château des Tuileries eût été livré aux flammes, le peuple eût pris sous sa sauvegarde le monarque et sa famille ; mais Saint-Priest, mais Necker, mais Montmorin, mais la Luzerne auraient été lanternés et leurs têtes promenées dans les rues de la capitale. Qu'on se figure tous les attentats qu'une pareille nuit aurait couverts de son ombre, les massacres, les brigandages, le son des cloches, le fracas de l'artillerie, le cliquetis des armes, la lueur des flambeaux, le trouble, la confusion, les cris des femmes et des enfants ! Aucun aristocrate n'aurait échappé à la fureur et au ressentiment du peuple, qui en eût fait à la Constitution une hécatombe solennelle ; et voilà tous les maux, toutes les horreurs que nous préparaient les ministres, et dont l'Assemblée nationale nous a préservés ! Vainement la garde nationale eût-elle voulu s'opposer à un peuple irrité, il en serait résulté des combats entre les citoyens. Il n'est pas douteux qu'on s'attendait à un mouvement épouvantable..... Il avait été distribué plus de quatre cents cartouches dans chaque compagnie.....
>
> On conseille au comte de Mirabeau de marcher droit dans les sentiers du patriotisme Si samedi dernier il ne fut pas revenu

> habilement sur ses pas, toute son éloquence ne l'eût pas garanti des plus cruels outrages. Qu'il sache que plus de cent mille Argus ont les yeux sur lui !..... Déjà l'on criait partout sa trahison. Quelques personnes prévinrent les députés, au moment où ils entraient dans l'Assemblée, qu'elles avaient des pistolets tout chargés destinés pour le comte de Mirabeau, au sortir de la séance, si ses discours et sa conduite présentaient le moindre louche. Le bruit s'était répandu qu'il avait reçu 400.000 livres..... Il avait bien raison de dire, à la tribune, qu'il n'y avait qu'un pas du triomphe au supplice. Mirabeau, Mirabeau, *moins de talent et plus de vertu*, ou gare la lanterne.

Loustalot, de son côté, examine les conséquences du décret qui vient d'être voté ! la satisfaction qu'il en éprouve n'est pas exempte d'un mélange de tristesse. Il ne voit pas, sans crainte pour l'avenir, les pouvoirs attribués au roi, qui peut s'entendre avec les souverains étrangers, soit pour vendre nos possessions, soit pour les laisser envahir.

Le *Journal du diable* n'est pas non plus pleinement satisfait. Ce n'a pas été sans peine, dit-il, que les amis de la liberté ont remporté la victoire. Mais a-t-elle été complète ? Cette idée me glace d'effroi.

C'en est fait, l'attention est désormais éveillée sur une fraction de l'Assemblée qui paraît s'être vendue à la cour. La presse est unanime à dénoncer cette corruption.

Je ne veux point, dit Camille Desmoulins, accréditer les bruits qui se sont répandus sur les ravages qu'a faits la corruption dans l'Assemblée nationale. Quel besoin ai-je de suivre les députés dans le secret de leurs maisons et dans les souterrains de l'intrigue ! Faut-il, pour asseoir sur eux un jugement, autre chose que leurs opinions dans l'Assemblée ? En entendant telle motion, peut-on n'être pas aussi certain de la vénalité de l'orateur que si on avait vu lui compter l'or. Tu as beau me dire que tu n'as pas été corrompu, que tu n'as pas d'or ; j'ai entendu ta motion : si tu en as reçu, je te méprise ; si tu n'en as pas reçu, c'est bien pis, je t'ai en horreur !...

Les auteurs de la *Chronique de Paris* ne croient pas à la corruption, mais leur inquiétude et leur défiance sont désormais excitées. Ils espèrent que dans un nouveau combat Mirabeau réparera sa gloire ; ils le verront encore sortir de la salle aux acclamations de ce même peuple qui le maudissait samedi.

On le voit, tous les cœurs épris de liberté accusent Mirabeau. Le puissant orateur a rompu avec le peuple ; il s'est séparé de la Révolution. Lui qui l'avait fomentée, il la déchire. Cette clameur universelle qui s'élève contre lui, suffit pour accréditer dans l'histoire, sinon pour les justifier, les accusations de vénalité que la plupart des écrivains ont formulées. C'est en vain que quelques auteurs ont cherché à atténuer ou à expliquer les révélations de l'armoire de fer. Ces révélations n'auraient pas vu le jour, que Mirabeau n'en était pas moins désormais flétri par le cri unanime du peuple de Paris qui ne pouvait pas entièrement se tromper.

Mirabeau suspect, l'irritation devint générale et profonde. On voyait partout le spectre de la contre-révolution. On redoute une vaste conspiration ourdie à prix

d'or par la cour. L'effervescence se propage. On apprend l'existence, rue Royale, d'un *club d'aristocrates*, composé de financiers, de prêtres, de robins ; il s'appelle le club français. Les patriotes s'émeuvent, un rassemblement se forme aussitôt et on attaque le club à coup de pierres. En vain Bailly, Lafayette cherchent à calmer la foule et à l'éloigner. Les membres du club durent déloger. Un autre attroupement enlève les Actes des apôtres et la déclaration de la droite sur le catholicisme et va les brûler en pleine place publique. L'intolérance enfante l'intolérance, et la liberté elle-même crée des autodafés. Les patriotes envahirent, d'un autre côté, la boutique du libraire Gatey qui vendait des brochures royalistes au Palais-Royal, se rendirent ensuite rue Saint-Honoré, au bureau de la *Gazette de Paris*, et brûlèrent le journal et l'enseigne. Sur ces entrefaites, une députation de la bazoche dénonce la réunion clandestine du garde des sceaux, du procureur général et des membres du Parlement. Que peut-on tramer dans ce mystérieux conseil, sinon quelque secrète protestation. Et les patriotes de s'indigner et de dire : le peuple est trahi !

Le bruit se répand alors que les ennemis de la Révolution ont résolu de livrer Paris à des bandes de brigands. Le peuple se met immédiatement à faire la chasse aux voleurs que le Châtelet poursuit trop mollement.

> Trois voleurs, dit Camille Desmoulins, qui viennent de voler l'argenterie d'un aubergiste, au faubourg Saint-Antoine, sont arrêtés par le peuple, nantis des objets volés. Le commissaire de police reconnaît l'un d'eux, qu'il a fait deux fois arrêter tout récemment, et se montre surpris de le voir en liberté.
>
> Le peuple les conduit en prison, lorsque l'un des trois dit : qu'il s'en moque, parce que, après demain, ils sortiront avec six livres chacun dans leurs poches... Aussitôt, le peuple se forme en tribunal (sur le Marché-Neuf), si l'on propose de les pendre. Quelqu'un objecte que la loi ne permet pas de pendre pour filouterie, et les assistants paraissaient décidés à les épargner. Mais un autre répond que la loi prononce la peine de mort quand il y a récidive, que c'est le cas, que l'impunité d'une multitude de voleurs, relâchés aussitôt qu'arrêtés, nécessite un grand exemple, que le prince de Lambesc n'est pas encore jugé depuis dix mois, qu'il conclut à la lanterne, en gémissant d'y être forcé par la prévarication du Châtelet. On prend les voix : les conclusions sont adoptées à l'unanimité ; et les trois condamnés sont pendus, tandis que l'aubergiste emporte son argenterie. — On s'afflige, dit Desmoulins, de voir l'usage de la lanterne devenir trop fréquent, et servir aux châtiments de vols et de délits minces, au lieu qu'on devrait la réserver aux crimes de Lèse-nation, et dans le cas où le peuple a recours à sa loi martiale... Le mal est que le peuple se familiarise avec ces jeux... Vingt-quatre heures après, un autre voleur est pris en flagrant délit sur le quai de la Ferraille. A l'instant, sur place, il est pendu... Lafayette accourt, presque seul ; exposant sa vie pour sauver celle d'un voleur... Il arrête lui-même un des meurtriers et le conduit au Châtelet. Le voleur, dit-il ensuite, aurait été condamné à la marque, aux galères, au pilori, peut-être pendu : mais vous êtes des assassins ! Et le

peuple crie *Bravo ! le commandant a raison ! Vive Lafayette !*

La municipalité publie à l'instant cette proclamation :

> L'administration municipale, dit-elle, ne veut point caractériser ces événements funestes : elle craindrait de laisser un monument honteux pour ce peuple dont les motifs sont purs, lors même que ses actions sont criminelles. Un faux zèle pour la justice l'égare. Ce bon peuple, don et sensible, veut-il ramener des jours de meurtres et de sang ?.,. Ne voit-il pas qu'il sert, par de pareils excès, les ennemis de la Révolution ?... Non, ce ne sont pas des Parisiens qui se portent volontairement à des violences si coupables : une foule d'étrangers et de vagabonds infectait la capitale, ils sont payés pour troubler tout. L'administration est instruite que l'argent a été répandu ; et, sans la garde nationale, l'or prodigué à ces vagabonds eût peut-être déjà renversé la Constitution qui s'élève. Voilà ce dont le bon peuple de la capitale doit être averti. Qu'il se sépare de ces hommes pervers, qu'il est temps de punir ; qu'il se fie à la loi, et qu'il lui laisse le soin de juger les coupables. Si, depuis quelque temps, elle a paru dormir, si les vols et les brigandages ont été plus communs, c'est l'effet des circonstances. Des mesures vont être prises pour protéger plus efficacement les propriétés des citoyens, assurer aux jugements une prompte exécution, et par là rétablir la paix, la tranquillité, le travail et l'abondance. Mais c'est à la puissance publique à prendre ces mesures ; c'est à elle seule à agir : que les citoyens sachent que rendre, sans pouvoir, un jugement à mort, c'est un crime et un opprobre.

Cette proclamation renferme des aveux précieux. Mais ce qui nous frappe dans ces paroles, c'est la naïveté avec laquelle la municipalité dévoile son laisser-faire, sa coupable tolérance, sa faiblesse ; on la croirait complice de tous les fauteurs de contre-révolution.

De qui donc se moquait Bailly, lorsqu'il affirmait à l'Assemblée, à qui il rendait compte des événements, que le désordre s'était passé avec ordre.

Pour faire preuve de bonne volonté, on arrêta les voleurs et les mendiants qui infestaient Paris. Mais au bout de vingt-quatre heures, la plupart furent relâchés, les poches bien garnies, et on les lança de nouveau sur la malheureuse cité toujours convulsionnée.

Camille Desmoulins donne une curieuse explication de tous ces faits :

> On voulait peut-être, dit-il, donner le change au peuple et détourner sur les voleurs et le Châtelet les regards trop curieux qu'il attachait sur quelques députés suspects ; on voulait peut-être montrer au peuple une image des désordres d'un démocratie absolue et effrénée, et lui faire considérer les avantages d'un pouvoir exécutif, suprême qui

> aurait une grande force coercitive. Laissons au temps à dévoiler les manœuvres qu'on soupçonne, et à démasquer les traîtres, ou bien à confondre leurs calomniateurs.

Dans toutes les malédictions du peuple, dans tous les soupçons de la presse éclatait le nom de Mirabeau.

Celui-ci, effrayé des accusations portées contre lui, veut faire revenir l'opinion publique sur son compte. Son opinion, sur la question du droit de paix et de guerre, avait été la cause de l'animadversion générale contre lui. Pour montrer que l'amour de la liberté l'a toujours inspiré, que les calomniateurs ont défiguré ses paroles et ses idées, il fait imprimer son discours et l'envoie à tous les départements. Mais il a soin d'en altérer le sens, de dénaturer le texte qu'a donné le Moniteur, texte copié sur son premier manuscrit, et qui est aussi conforme à celui prononcé à la tribune.

Dans cette nouvelle version, il est d'accord avec les idées des Lameth, des Barnave et, ne s'écarte pas de la ligne libérale que la gauche s'est tracée.

Mais Lameth a découvert la supercherie. Il accuse Mirabeau :

Altérer son premier discours, s'écrie-t-il, changer précisément et seulement les phrases où sa doctrine était enseignée, y substituer celles qui sont propres à caractériser une autre doctrine, je ne m'expliquerai pas sur la nature de ce procédé ; mais je dirai que c'est prononcer soi-même l'aveu de sa propre condamnation.

A l'appui de cette accusation, Lameth fait imprimer en regard, d'un côté, le discours prononcé à la tribune et transcrit par le Moniteur sur le manuscrit remis par Mirabeau, et de l'autre, le discours que celui-ci à fait nouvellement imprimer. Il a soin d'en marquer tous les passages altérés.

C'est une triste chose de voir le génie de Mirabeau s'abaisser à ces manœuvres.

Quand nous lisons ses magnifiques paroles, quand nous écoutons sa grande voix, nous n'osons pas l'accuser. Le génie a de ces grands privilèges qui semblent faire reculer la justice. Mais la justice du peuple, la justice de l'histoire est implacable, et elle va marquer les fronts les plus élevés.

XII

Le Livre rouge !

Tel est le cri qui, un jour, s'éleva de toutes les bouches dans Paris.

Le livre rouge ! catalogue des honteuses dilapidations, registre des folles largesses de la monarchie ! Le livre rouge, c'est-à-dire, le sinistre document de notre ruine, monument du plus infâme gaspillage. Le peuple était pauvre, le peuple mourait de faim. Par Dieu ! la chose est facile à comprendre. Vous allez voir tout ce qu'il payait. Il y a parfois des closes grotesques dans ce monstrueux amas de pensions que la monarchie absolue prodiguait à ses favoris. Dans ce drame sombre du désastre de nos finances, il y a de ces incidents comiques qui font un peu diversion à l'indignation et au dégoût que doit éprouver toute âme honnête à la lecture du *Livre rouge !*

Le 21 septembre 1789, un membre de l'Assemblée nationale demande que l'on imprime la liste des pensions, avec les noms, réclama d'Esprémesnil, avec le chiffre des sommes données, avec la date, avec les motifs.

Deux mois après, Camus dénonça l'existence d'un certain *Livre rouge*, hideux répertoire où une plume, trempée dans les larmes du peuple, dans ses sueurs, dans son sang, avait écrit les criminelles largesses des ministres et du souverain.

Le comité des finances, qui connaît ces honteux mystères, tremble de les livrer à la curiosité publique. C'est en vain que l'Assemblée a décrété l'impression de la liste des pensions. Il oppose mille obstacles. Les frais d'impressions doivent s'élever à un chiffre considérable. L'imprimeur Baudoin propose gratuitement ses presses.

L'offre est acceptée. Camus, l'infatigable janséniste, poursuit avec une ardeur implacable la remise du Livre ronge.

Il parut enfin cet ignominieux monument de scandaleuses dépenses, abîme découvert où s'était engouffré la richesse de la France !

Loustalot, l'honnête écrivain des Révolutions de Paris, s'indigne à ces dilapidations d'en haut, qui font la misère d'en bas :

> Pendant les dernières années de Louis XV, dit-il, et depuis l'avènement de Louis XVI, la misère publique a toujours été croissante. Dans les villes, un luxe insensé, qui avait corrompu jusqu'aux dernières classes cachait une détresse affreuse. La parure était prise sur les aliments. Dans les campagnes, le cœur se serre à ce souvenir ; près des villes, le paysan avait tous les vices qu'elles produisent, et de plus, une rapacité incompatible avec l'amour du travail. Un pain noir, des racines, de l'eau, des vêtements grossiers, et quelques fois de simples peaux, des masures délabrées, tel était, dans une grande partie de la France, le sort de nos malheureux frères..... Après le sort du paysan, celui du soldat était le plus affreux. Il suffit d'avoir vu du pain de munition pour ne pas en douter. Le matin, un peu d'eau chaude versée sur quelques légumes ; le soir, un très-petit morceau de la plus mauvaise viande, formaient la subsistance de trois cent mille Français. Tous ces maux n'avaient qu'une cause : la prodigalité d'une cour crapuleuse, où des Messaline et des Julie disputaient à des Claude et à des Néron le prix de l'infamie, où chaque jouissance coûtait le repos à un million d'hommes, où l'or, où la nation française, étaient moins prisés qu'un cheval de course, qu'une complaisante..... Lisez le *Livre rouge !*

Oui, lisez le Livre rouge ! et en regard de chaque somme donnée à une prostituée, à un intrigant, à un courtisan éhonté, vous mettrez une plainte étouffée, une bouche bâillonnée, une souffrance comprimée du serf, du paysan, du travailleur, du peuple. Vous compterez les joies des uns et les cris d'angoisse des autres. Orgie et famine, ces deux mots terribles, synthèse du XVIIIe siècle, flamboient à chaque ligne du Livre rouge.

XIII

En voici le résumé :

La foule des pensionnés, des gratifiés, portés sur ce livre infâme, était nombreuse. Parmi ceux qui s'y font remarquer pour des sommes considérables, on remarque les Grammont, les Choiseul, les Guiche, les Noailles, les Polignac, etc. La duchesse de Grammont y figure pour une pension de 150.000 livres, tant pour ses services dans les affaires politiques, que pour ceux du feu duc de Choiseul, son frère. La princesse de Vaudemont reçoit une pension de 60.000 livres, en considération des services du prince de Lambesc, son frère. Un Champcenetz touche 100.000 livres pour le gouvernement des Tuileries. L'énorme traitement de madame de Lamballe, surintendante de la maison de la reine, ne parait pas suffisant ; on y ajoute, comme supplément, une gratification annuelle de cent mille livres. D'autres gratifications de 60, de 100, de 150, de 200, de 250, de 280 mille livres sont distribuées à M. d'Aligre, premier président du Parlement de Paris, à M. d'Angevilliers, à madame de Maurepas, à M. de Saint-Priest, fils de l'intendant du Languedoc, à M. de Civrac, il M. de Sartine, etc. Cette manne corruptrice tombe sur toutes les hautes classes ; l'armée, le clergé, la magistrature, partout on tend le chapeau. Voici venir la débauche et son cortège ; elle va prendre la plus large part. On trouve, dans le Livre rouge, une somme de plus de cinq millions de livres, payée à la Dubarry, sous le règne de Louis XVI, pour l'abandon qu'elle avait fait de 1,200.000 livres de contrats à quatre pour cent ; une pension de 80.000 livres, accordée au mari de la Dubarry, et une pension de 150.000 livres à son beau-frère, qu'on appelait le comte Jean. Les noms des Richelieu, des Coigny, des Villequier, des Terray, des Fronsac, des Bertin, des Maupeou, viennent se grouper autour de cette courtisane, et prendre part à la spoliation de la France. Complaisants, flatteurs, favoris, nobles et grands seigneurs, plongent le bras tout entier dans cette boue du vice, et le retire la main pleine d'or !

La Dubarry avait 300.000 livres par quartier, ou 100.000 livres par mois, ou 3,3000 livres par jour pour son entretien. On voit dans le *Livre rouge* un Bonnac, évêque d'Agen, jouir de 40.000 livres de pension, à la recommandation et sur le bon de madame Dubarry ; le duc de Villequier d'une pension de 60.000 livres, sur le bon de madame Dubarry ; le duc de Coigny, d'une pension de 100.000, à la recommandation de madame Dubarry : les pensions que recevait le duc de Coigny s'élevaient à 1.000.000 de livres ; savoir : 100.000 livres pour l'aider à soutenir son rang à la cour, 100.000 livres pour la même considération ; 100.000 livres, à la recommandation de madame Dubarry ; 200.000 livres, a la recommandation de la reine ; 200.000 livres pour lui tenir lieu d'appointements pour la charge de premier écuyer du roi ; 200.000 livres en indemnité de la suppression de ladite charge ; 100.000 l., en considération de ses services et à titre de retraite. On y voit Arthur Dillon, connu sous le nom de Beau-Dillon, colonel-propriétaire du régiment irlandais en son nom, jouir d'une pension de 160.000 livres, en considération de ses services aux Antilles, et de la recommandation de la reine ; le marquis de Montesquiou-Fesenzac, de 150.000 livres de pension, pour l'aider à soutenir l'éclat de son nom ; le marquis de Brézé jouir de 60.000 livres de pension, pour l'aider à soutenir dignement la charge de grand-maître des cérémonies ; le maréchal de Broglie jouir de 300.000 livres de pension, à raison de ses services militaires ; et le sieur Campan, premier valet de chambre, secrétaire de la reine, jouir de 45.000 livres de pension, à raison de ses services domestiques. On y voit d'Aligre, premier président du parlement de

Paris, jouir de 90.000 livres de pension, pour ses services dans l'affaire Maupeou, pour avoir favorisé l'enregistrement des édits bursaux, etc. ; et madame d'Aligre, sa femme, portée pour une pension de 36.000 livres, On trouve encore, dans le Livre rouge, 3.700.000 livres annuellement alloués à Monsieur, comte de Provence, pour sa maison, et 4.000.000 et demi au comte d'Artois, pour le même objet. L'entretien des écuries de Monsieur coûtait, par an, à forfait, 800.000 fr. ; le marquis de Montesquiou s'en était chargé à ce prix. On y voit le comte de Vaudreuil recevoir 300.000 livres pour sa charge de grand-fauconnier de France ; indépendamment des appointements qui lui étaient attribués à ce titre, ce favori avait touché, dans l'espace de huit années, en gratifications annuelles ou ordonnances de comptant, la somme de 2.885.000 livres.

On trouve aussi dans ce *Livre rouge* un don de 1.200.000 livres fait au duc de Polignac. La famille de Polignac avait, à elle seule, plus de 700.000 livres de traitement ou pensions, la plupart réversibles d'un membre à l'autre. Tous les parents ou protégés de la famille jouissaient de pensions plus ou moins fortes. Outre l'ordonnance au porteur de 1.200.000 livres, à laquelle somme a été fixé le prix de l'engagement du domaine de Fénestrange, accordé à M. le duc de Polignac, le roi lui assigne une pension de cent vingt mille livres. Ce Livre rouge, inépuisable en révélations, nous montre onze maréchaux de France, dont deux Noailles, se partager annuellement un million de livres, tandis que la totalité des pensions de l'ordre de Saint-Louis ne s'élève qu'à neuf cents livres. On y voit une somme de 945.000 livres accordée au prince Maximilien des Deux-Ponts, pour l'acquittement de ses dettes, et une somme de 40.000 livres payée annuellement à ce prince pour son entretien. Sans doute, le roi peut compter à ce prix sur sa reconnaissance. Le prince Maximilien des Deux-Ponts donnait un bal, à Manheim, le jour où il reçut la nouvelle de l'exécution de Louis XVI : il dansa toute la nuit !

Dans ce livre rouge, la variété le dispute à la quantité, et l'on y voit des gratifications de toutes les espèces : une ordonnance de 600.000 livres accordée au prince de Condé pour pot-de-vin de la vente des droits utiles du Clermontois, et des ordonnances de vingt-cinq mille livres pour la gratification annuelle accordée au même prince, par décision du roi, du 14 janvier 1781. On y trouve des ordonnances de 90.000 livres pour ameublement et vaisselle d'argent achetés de M. le duc de Duras, pour M. l'abbé de Bernis ; de 102.955 livres pour meubles et effets achetés à Madrid, de M. le duc de Duras, pour M. l'abbé de Bernis ; de 44.312 livres pour meubles achetés à Venise de M. l'abbé de Bernis, pour M. le comte de Durfort. Ainsi les meubles et la vaisselle d'ambassade étaient un objet de commerce : le roi payait ces objets ; l'ambassadeur les vendait, le roi les rachetait, et ainsi de suite. Les dépenses fixées et imprévues du ministère des affaires étrangères étaient portées annuellement à 6 millions et demi ; et on voit, dans ce registre, que dans l'espace de quatorze années, 1774 à 1788, les dépenses secrètes des affaires étrangères s'élevèrent en outre au-delà de 100.000.000 livres. Un chapitre du Livre rouge, le chapitre VII, porte : Pour service connu de Sa Majesté, 58.825.000 livres. On voit encore dans le Livre rouge, M. d'Aligre jouir de 600.000 livres de rentes, non compris les gratifications, et payer par abonnement 450 livres pour toute imposition ; on voit un étranger, M. de Besenval, demandant 200.000 livres pour arranger ses affaires, une pension de 60.000 livres, dont 15.000 livres réversibles à M. de Ségur, que Besenval avait fait maréchal de France et ministre.

Parmi les causes que motivaient ces pensions scandaleuses, il y en avait de honteuses, de ridicules, de bouffonnes.

Un prince allemand recevait quatre pensions : la première pour ses services comme colonel ; la seconde pour ses services comme colonel ; la troisième pour ses services comme colonel ; la quatrième pour ses services comme non-colonel.

Desgalois de la Tour touchait trois pensions : l'une comme premier président et intendant ; l'autre comme intendant et premier président ; la troisième pour les mêmes considérations que ci-dessus.

Joly de Fleury, avocat-général, se démit de sa charge en faveur de son fils ; on lui fit pour cela une rente de 17 mille livres.

Le marquis d'Autichamp recevait quatre pensions pour les raisons qu'on va lire : la première pour les services de feu son père ; la seconde pour le même objet ; la troisième pour les mêmes raisons ; la quatrième pour les mêmes causes.

Il y avait des pensions assignées à des gens morts depuis longtemps ; ce qui n'empêchait pas qu'on les touchât très-régulièrement.

XIV

Necker avait fait tous ses efforts pour entraver la publication du *Livre rouge*. Il prévoyait le coup terrible que devait recevoir la monarchie du gaspillage de nos finances Dès qu'il parut, on put dire que la contre-révolution était impossible. En effet, là était la condamnation de cet ancien système qui avait entraîné la France dans la ruine, dans la honte.

Parmi les personnages désignés à la nation comme ayant largement émargé au livre des pensions, le maréchal de Ségur se reconnut aisément, il s'en plaignit avec amertume, Camille se laissa emporter sur lui à sa verve-mordante :

> Le maréchal de Ségur, dit-il, cet ex-ministre qui avait déclaré le tiers, c'est-à-dire la presque universalité des Français, incapable de porter l'épaulette, ce maréchal, qui a si bien mérité le bâton, vient d'apprendre au public, par la voix du *Journal de Paris*, qu'il est grandement étonné d'entendre publier le *Livre rouge* et de s'y voir citer par des hommes qui devraient le respecter. Je ne veux pas me mettre en colère contre cet homme qui n'a qu'un bras : la partie ne serait pas égale. Mais, voyez donc ce qui le fait crier à la *calomnie*, à l'*indécence*, au *libelle*, au *pamphlet* ! C'est que le comité a crié contre lui au voleur ; c'est qu'il a mentionné un certain ex-ministre qui, ayant quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-deux livres de pensions, ayant fait donner des pensions à dix de ses parents, avait si peu de vergogne qu'il demandait encore, le à septembre, un duché héréditaire. — Oh ! nous t'en donnerons des duchés héréditaires, faquin.
>
> Il ne croyait pas qu'on voulût lui faire un crime des bienfaits du roi ! Ces bienfaits du roi rappellent, dans les caractères de Théophraste, le trait de cet avare qui, s'étant crevé de nourriture à un repas où il n'a point été prié, à la vue de tout le monde, coupe à son valet une livre de viande et lui dit : Prenez, mon ami, faites bonne chère.

Le nom des Lameth se trouvait mêlé à cette liste de sangsues qui, depuis un siècle, buvaient le meilleur sang de la France. La comtesse de Lameth avait reçu quarante mille livres pour l'éducation de ses enfants. Les deux frères s'empressèrent de faire porter au trésor public l'argent reçu pour leur éducation.

Le nom des Lameth ne purifiera pas le *Livre rouge*, écrivit Loustalot, et le Livre rouge ne souillera pas le nom des Lameth.

L'Assemblée soumit à son contrôle toutes les pensions existantes, et le réduisit impitoyablement selon les besoins de l'âge et l'importance des services.

Elle portait partout son esprit de réforme et de justice. Mais chaque fois qu'on remuait une partie de ce vieux cadavre de la monarchie, il s'en exhalait une odeur de pourriture.

La publication du *Livre rouge* montra la plaie la plus hideuse.

La fouille de ce cloaque, dit Ferriens, fit faire un pas de géant à la Révolution.

XV

Le 19 juin fut un jour mémorable. La Révolution avait fait la conquête du monde, et le monde entier envoyait des délégués à l'Assemblée pour fraterniser avec l'idée française !

La députation était composée d'Anglais, de Prussiens, de Siciliens, de Hollandais, de Russes, d'Allemands, de Suédois, d'Italiens, d'Espagnols, de Brabançons, de Liégeois, d'Avignonnais, de Suisses, de Genevois, d'Indous, d'Arabes, de Chaldéens, etc.

Cet assemblage étrange de costumes de toutes nations, de types de tous les climats, produisit sur l'Assemblée un effet saisissant. On rirait aujourd'hui de ce cortège qu'on prendrait pour une mascarade. Mais la pensée qui conduisait ces hommes était sainte ; à cette époque, on avait foi dans les idées nouvelles et tous les cœurs furent émus.

Le baron Cloots, qui devait jouer plus tard un rôle important parmi les Jacobins, prit la parole au nom du comité des étrangers.

> Messieurs, le faisceau imposant de tous les drapeaux de l'empire français, qui vont se déployer le 14 juillet dans le Champ-de-Mars, dans ces mêmes lieux où Julien foula tous les préjugés, où Charlemagne s'environna de toutes les vertus, cette solennité civique ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore la fête du genre humain. La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres ont réveillé des peuples ensevelis dans un long esclavage. La sagesse de vos décrets, messieurs, l'union des enfants de la France, ce tableau ravissant donne des soucis amers aux despotes et de justes espérances aux nations asservies.

A nous aussi il est venu une grande pensée, et oserions-nous dire qu'elle fera le complément de la grande journée nationale ? Un nombre d'étrangers de toutes les contrées de la terre demandent à se ranger au milieu du Champ-de-Mars, et le bonnet de la liberté qu'ils élèveront avec transport sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens. Les triomphateurs de Rome se plaisaient à traîner les peuples vaincus liés à leurs chars ; et vous, messieurs, par le plus honorable des contrastes, vous verrez dans votre cortège des hommes libres dont la patrie est dans les fers, dont la patrie sera libre un jour par l'influence de votre courage inébranlable et vos lois philosophiques. Nos vœux et nos hommages seront les liens qui nous attacheront à vos chars de triomphe.

Jamais ambassade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin ; mais notre mission est gravée en chiffres ineffaçables dans le cœur de tous les hommes ; et grâces aux auteurs de la Déclaration des droits, ces chiffres ne seront plus inintelligibles aux tyrans.

Vous avez reconnu authentiquement, messieurs, que la souveraineté réside dans le peuple : or, le peuple est partout sous le joug des dictateurs, qui se disent souverains en dépit de vos principes. On usurpe la dictature ; mais la souveraineté est inviolable, et les ambassadeurs des tyrans ne pourraient honorer votre fête auguste comme la plupart d'entre nous, dont la mission est avouée tacitement par nos compatriotes, par des souverains opprimés.

Quelle leçon pour les despotes ! quelle consolation pour les peuples infortunés, quand nous leur apprendrons que la première nation de l'Europe, en rassemblant ses bannières, nous a donné le signal du bonheur de la France et des deux mondes !

Nous attendrons, messieurs, dans un respectueux silence, le résultat de vos délibérations sur la pétition que nous dicte l'enthousiasme de la liberté universelle.

La demande de tous ces citoyens réunis de toutes les parties du monde est reçue par acclamation.

XVI

L'élan des idées généreuses est donné. Alexandre de Lameth fait la motion que les quatre figures enchaînées qui sont au bas de la statue de Louis XIV, à la place de Victoires, soient enlevées avant le 14 juillet.

C'est aujourd'hui le tombeau de la vérité, s'écrie Lambel, je demande qu'il soit fait défense à toutes personnes de prendre les qualités de comte, baron, marquis, etc.

Cette motion produisit un effet inouï.

J'appuie cette proposition, dit immédiatement Charles de Lameth, les titres que l'on vous invite de détruire, blessent l'égalité qui forme la base de notre Constitution. Ils dérivent du régime féodal ; ils ne sauraient donc subsister sans une absurde inconséquence. La noblesse héréditaire choque la raison et blesse la véritable liberté. Il n'est point d'égalité politique ; il n'est point d'émulation pour la vertu là où des citoyens ont une autre dignité que celle qui est attachée aux fonctions qui lui sont confiées, une autre gloire que celle qu'ils doivent à leurs actions.

Lafayette, qui ne veut pas être en reste de libéralisme, dit simplement ces quelques mots : Cette motion est tellement nécessaire que je ne crois pas qu'elle ait besoin d'être appuyée ; mais si elle en a besoin, j'annonce que je m'y joins de tout mon cœur.

Comment récompenser quelqu'un, demande le marquis de Foucault, dont le nom peu connu obtint des lettres en ces termes : Un tel fait noble et comte pour avoir sauvé l'État à telle heure.

Au lieu de dire, répondit Lafayette, un tel fait noble, on dira : a sauvé l'Etat à telle heure.

Goupil de Préfebre veut qu'on fasse une exception en faveur des princes du sang.

Dans un pays libre, s'écrie encore Lafayette, il y a des citoyens et des officiers publics. Pourquoi vouloir donner le titre de prince à des hommes qui ne sont à mes yeux que des citoyens actifs, lors qu'ils se trouvent avoir les conditions prescrites à cet égard.

XVII

L'abbé Maury, l'ardent défenseur de tous les vieux droits, l'apologiste de la féodalité, s'élève avec énergie contre l'abolition que l'on propose. Fils d'un homme du peuple, ministre d'une religion d'humilité, il défend contre les Noailles, les Montmorency, ces futiles désignations propres tout au plus à chatouiller la vanité de quelques hommes.

Je ne sais messieurs, dit Montmorency, si c'est le talent très-remarquable du préopinant, ou mon infériorité, que je sens mieux que tout autre, qui m'empêche de songer à le, réfuter. Mais il me semble que j'ai un motif aussi vrai, plus étendu et plus déterminant dans mon profond respect pour l'Assemblée nationale, pour cette déclaration des droits qui l'a tant honorée, et qui, malgré toute l'éloquence de l'abbé Maury, efface de notre code constitutionnel toute institution de noblesse : c'est l'ardeur avec laquelle je m'associerai toujours à ces grands et éternels principes qu'elle n'a cessé de professer, de consacrer et de propager par ses exemples et par ses décrets. Je me bornerai donc à une chose plus simple et plus utile que de réfuter M. l'abbé Maury. Je lui fournirai au contraire une nouvelle proposition à réfuter. Je ne suis pas bien sûr qu'elle ait échappé à la justice des préopinants ; car lorsqu'un pareil sujet a été traité pendant quelques instants dans une assemblée telle que l'Assemblée nationale, celui qui a eu le malheur d'y être arrivé quelques minutes trop tard, doit craindre de trouver le champ moissonné. Si la vaine ostentation des livrées a excité le zèle d'un des préopinants, je demande que, dans ce jour de l'anéantissement

général des distinctions anti-sociales, qui, quelque vaines, quelque puériles qu'elles puissent être, contrarient vos principes, l'assemblée n'épargne pas une des marques qui rappellent le plus le système féodal et l'esprit chevaleresque ; que toutes les armes et armoiries soient abolies ; que tous les Français ne portent plus désormais que les mêmes enseignes, celles de la liberté, lesquelles seront désormais fondues avec celles de la France.

Le décret passa au milieu des applaudissements et des cris d'enthousiasme. Titres nobiliaires, noms féodaux, armoiries, livrées, tout fut emporté dans cette journée, digne pendant de la nuit du à août. Désormais vont disparaître des feuilles officielles ces noms pompeux rappelant un passé qui n'est plus. Le comte de Mirabeau ne sera plus que Riquetti l'aîné ; le comte de Montlosier se nommera désormais Raynaud ; l'abbé de Barmont deviendra l'abbé Perrotin. Le côté droit, ainsi, défiguré, est furieux. Il devient désormais l'ennemi irréconciliable de la révolution.

Mirabeau n'assistait pas à cette fameuse séance du 19 juin. Le *Moniteur*, en reproduisant les séances, portait désormais le nom de Riquetti l'aîné. Mirabeau s'approcha furieux des rédacteurs : *Avec votre Riquetti*, leur dit-il, *vous avez désorienté l'Europe pendant trois jours !*

XVIII

Camille Desmoulins se plut à élargir la blessure faite aux nobles, en rappelant l'origine plus que roturière de certains d'entre eux ; mais il donna les plus vifs éloges à la décision de l'Assemblée.

> Et vous, généreux patriciens, en qui la voix de la raison a été plus forte que celle de l'intérêt et que les préjugés germaniques ; vous qui, en nous reconnaissant pour vos frères, en vous empressant de vous réunir avec nous pour coopérer à rendre le nom de citoyen français plus honorable que celui de gentilhomme, venez de vous ennoblir bien plus que n'avaient fait vos pères par un sacrifice pénible, ne craignez pas que nous l'oublions jamais. A Rome, lorsque le peuple eut forcé toutes les barrières qui lui fermaient l'entrée des charges et obtenu de pouvoir parvenir au consulat, il n'en abusa point, et continua d'élever les patriciens aux premières dignités. Il en est aussi une foule parmi vous que nous saurons toujours distinguer, et dont nous pourrons placer à la tête des armées les noms redoutables à l'ennemi ; et nul n'aura plus illustré ces noms que ceux d'entre vous qui ont voulu généreusement renoncer à toutes les prérogatives qu'ils donnaient, et recommencer leur noblesse.

Du reste, Camille avait été le premier à battre en brèche ces titres qu'on venait d'abolir.

> Meménius, dans son apologue, comparait le corps politique au corps humain, et les nobles à l'estomac. La pensée de cet auteur, qui vient de les comparer à ces tumeurs, à ces

loupes qui, sans être parties intégrantes de nous-mêmes, ne s'enflent et ne se nourrissent qu'aux dépens du corps, est bien plus juste.

La noblesse, dit Bélisaire, n'est autre chose que des avances que la patrie fait sur la parole de nos ancêtres, en attendant que nous soyons capables de faire honneur à nos gérants.

Voilà tant de siècles que la patrie perd ses avances ! encore si elle pouvait avoir son recours contre la caution ! Nous ne voulons plus faire d'avances sur la garantie des -morts. C'est une insolvabilité trop notoire.

Les Grecs sont, sans contredit, chez les anciens, le peuple qui a le mieux connu la liberté ; mais veut-on savoir en quoi ils la faisaient consister ? Dans l'égalité des conditions. Point de satrapes, point de mages, point de dignités, point d'offices héréditaires. Les aréopagites, les prytanes, les archontes, les éphores, n'étaient point des nobles, ni les amphictyons des milords. On était ou fourbisseur, ou sculpteur, ou médecin, ou commerçant, ou orateur, ou artiste, ou péripatéticien, c'est-à-dire promeneur ; on était fort ou faible, riche ou pauvre, courageux ou timide, bien ou mal fait, sot ou homme d'esprit, honnête homme ou fripon. On était d'Athènes ou de Mégare, du Péloponnèse ou de la Phocide ; on était citoyen, on était Grec ; mais je n'aurais pas conseillé à Alcibiade de se dire gentilhomme ou marquis ; je n'aurais pas conseillé aux initiés ou aux prêtres de Minerve de se dire du premier ordre. Qu'est-ce qu'un premier ordre ? aurait dit un Athénien. Sachez qu'il n'y a qu'un ordre dans une nation, l'ordre de ceux qui la composent. Ce n'est qu'à Sparte qu'il y en a deux : l'ordre des Lacédémoniens et celui des ilotes, c'est-à-dire l'ordre des maîtres et celui des valets. On a dit cela ailleurs ; il est bon de le répéter.

Si la noblesse est un aiguillon pour imiter les exemples des ancêtres, ce sera un aiguillon bien plus puissant quand les enfants seront tout par eux-mêmes, et rien par leurs pères. Toute la nation a pris acte de l'aveu du vicomte d'Entraigues : *La noblesse est le plus grand fléau qu'il y ait sur la terre*. Eux-mêmes ont porté leur arrêt. Qu'on ne connaisse plus en France que la noblesse personnelle. Est-ce que les talents et les qualités sont héréditaires ? Il n'y eut jamais une famille dans l'univers où la vertu et le génie se soient transmis du père aux enfants, et pas un secrétaire du roi qui ne croie avoir la noblesse transmissible. Qu'est-ce donc que la noblesse ! stupides que nous sommes. Ils ont beau savonner, la barbe recroît. Chers concitoyens, anéantissez cette distinction absurde autant qu'onéreuse.

FIN DE L'OUVRAGE